

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL REUNION DES 1^{er} ET 2 MARS 2018

Sommaire

1 – Ordre du jour	page 3
2 – Présences	page 6
3 – Débats	page 9
4 - Index des matières	page 126

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-huit et les 1^{er} et 2 mars à 10 heures, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2017
- 2/ RAPPORT INTRODUCTIF DU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018
- 3/ MODIFICATION D'UNE DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS HABITATION PÉCOUL MODERNISATION DES MATÉRIELS ET INSTALLATION DE LA SAS HABITATION PÉCOUL (2015-2016) RMAR040116DA0970013 »
- 4/ PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (L'ONF) ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE A L'ARRIÈRE DE LA ZONE INDUSTRIELLE LES MANGLES
- 5/ PASSATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT ET À LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS, DES PRODUITS DE CURAGE ET DES ENCOMBRANTS RETROUVÉS SUR LES CHAUSSÉES DU RÉSEAU ROUTIER ET LES ÉQUIPEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 6/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÈS PUBLICS ET D'ACCORDS CADRES
- 7/ RÉALISATION DU DOCUMENTAIRE « SI PROCHES » PAR LA SOCIÉTÉ PALAVIRÉ PRODUCTION
- 8/ DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE FORMULÉE PAR MADAME C.
- 9/ PROJET DE LOI POUR UNE IMMIGRATION MAÎTRISÉE ET UN DROIT D'ASILE EFFECTIF
- 10/ PROJET DE LOI RELATIF À LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 A 2025 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE

- 11/ PROJET DE DÉCRET PRIS POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 73 DE LA LOI N° 2017-256 DU 28 FÉVRIER 2017 DE PROGRAMMATION RELATIVE À L'ÉGALITE RÉELLE OUTRE-MER ET PORTANT AUTRES DISPOSITIONS EN MATIÈRE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE
- 12/ PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
- 13/ REFONTE DES AIDES AUX ENTREPRISES
- 14/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « KONBIT » POUR LA MISE EN PLACE ET LA RÉALISATION DE « LA CAMPAGNE POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES », AU TITRE DE L'EXERCICE 2017
- 15/ AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION DE L'AIDE AUX EMPLOYEURS DE SALARIÉS EN EMPLOIS D'AVENIR
- 16/ DEMANDE DE RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE DES CRÉDITS ATTRIBUÉS À L'ASSOCIATION FLANMS KREYOLS POUR MISE EN PLACE DU CHANTIER DE PROXIMITÉ « TAXI PAYS »
- 17/ DEMANDE DE LEVÉE DE DÉCHÉANCE QUADRIENNALE POUR LE DOSSIER D'AIDE À LA CONSTRUCTION DURABLE DE M. F
- 18/ RÉAFFECTATION DE LA SOMME DE 188 510,06 € (ACRC 2011) À FONDATIONS SPÉCIALES POUR DEUX ESPACES À VOCATION ÉCONOMIQUE ET PARCOURS SANTÉ DE TERREVILLE (AIDE COMPLÉMENTAIRE)
- 19/ RÉAFFECTATION SUBVENTION OPÉRATION "TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA PLACE JULES GREVY" A CELLE "RENOVATION MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CENTRE SPORTIF D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT" (AIDE COMPLÉMENTAIRE)
- 20/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS 2016 RÉALISÉ PAR LA COOPAQUAM
- 21/ RÉAJUSTEMENT DES TARIFS DE LA PISCINE TERRITORIALE JEAN BAILLY DU CARBET
- 22/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU FINANCEMENT DE L'AIDE À LA BALANCE AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2018
- 23/ DEMANDE DE MODIFICATION DES MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA CONVENTION N°17-851 DÉFINISSANT LES CONDITIONS D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION ALLOUÉE À LA SICA CANNE UNION
- 24/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE-INCLUSION 2014-2020 N°MDFSE « COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ASSISTANCE TECHNIQUE FSE-INCLUSION

25/ AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE 2014-2017 RELATIVE AU FSE-INCLUSION ET CANDIDATURE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA GESTION D'UNE NOUVELLE SUBVENTION GLOBALE 2018-2020 AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FSE 2014-2020

26 / MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL ET AUX PARENTS POUR LE MAINTIEN DE LA 1ÈRE S AU LYCÉE POLYVANENT DE BELLEFONTAINE

27/ MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ALLOCATION LOGEMENT ACCESSION DANS LES OUTRE-MER

28/ MOTION DES ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE POUR LE VERSEMENT DE LA COMPENSATIONS DES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ (AIS) ET DOTATION D'AMORÇAGE DE LA CTM

29/ COMMUNICATION DU CONSEIL EXÉCUTIF DANIEL MARIE-SAINTE SUR LA SITUATION DANS LA VILLE DU PRÊCHEUR SUITE AUX LAHARS

PRESENCES

Le jeudi 1^{er} mars

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE — Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

<u>ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR</u>: Mesdames, Messieurs Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Johnny HAJJAR), Catherine CONCONNE (procuration à David ZOBDA), Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Claude LISE), Nadine RENARD (procuration à Marie-France TOUL).

Les procurations (A.S : avant séance / E.C.S.: en cours de séance) :

Michelle BONNAIRE procuration à Maryse PLANTIN

Joachim BOUQUETY procuration à Michel BRANCHI

Georges CLEON procuration à Raphaël MARTINE

Gilbert COUTURIER procuration à Lucien RANGON

Charles JOSEPH-ANGELIQUE procuration à Claude LISE

Eugène LARCHER procuration à Nadia LIMIER

Denis LOUIS-REGIS procuration à Christiane EMMANUEL

Nadine RENARD procuration à Marie-France TOUL

Sandrine SAINT-AIME procuration à Louise TELLE

Catherine CONCONNE procuration à David ZOBDA

David ZOBDA procuration à Fred LORDINOT

Daniel ROBIN procuration à Félix CATHERINE

Jean-Philippe NILOR procuration à Manuella CLEM-BERTHOLO

Patricia TELLE procuration a Sandra VALENTIN

Marie-Lyne LESDEMA procuration à Denis LOUIS-REGIS

Yan MONPLAISIR procuration à Karine MOUSSEAU

Belfort BIROTA procuration à Georges CLEON

Christiane BAURAS procuration à Christiane EMMANUEL

Eugène LARCHER procuration à Sandrine SAINT-AIME

Marie-Thérèse CASIMIRIUS procuration à Johnny HAJJAR

Sandra VALENTIN procuration à Daniel ROBIN

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

Le vendredi 2 mars

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE — Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Jenny DULYS-PETIT, Christiane EMMANUEL, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs Michelle BONNAIRE (procuration à Maryse PLANTIN), Joachim BOUQUETY (procuration à Michel BRANCHI), Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Georges CLEON (procuration à Raphaël MARTINE), Catherine CONCONNE (procuration à David ZOBDA), Gilbert COUTURIER (procuration à Lucien RANGON), Jean-Claude DUVERGER, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Claude LISE), Eugène LARCHER (procuration à Nadia LIMIER), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Christiane EMMANUEL), Charles-André MENCE, Justin PAMPHILE, Nadine RENARD (procuration à Marie-France TOUL), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Louise TELLE).

Les procurations (A.S : avant séance / E.C.S.: en cours de séance) :

Michelle BONNAIRE procuration à Maryse PLANTIN Joachim BOUQUETY procuration à Michel BRANCHI Georges CLEON procuration à Raphaël MARTINE

Gilbert COUTURIER procuration à Lucien RANGON

Charles JOSEPH-ANGELIQUE procuration à Claude LISE

Eugène LARCHER procuration à Nadia LIMIER

Denis LOUIS-REGIS procuration à Christiane EMMANUEL

Nadine RENARD procuration à Marie-France TOUL

Sandrine SAINT-AIME procuration à Louise TELLE

Catherine CONCONNE procuration à David ZOBDA

David ZOBDA procuration à Fred LORDINOT Daniel ROBIN procuration à Félix CATHERINE Jean-Philippe NILOR procuration à Manuella CLEM-BERTHOLO Patricia TELLE procuration à Félix CATHERINE Kora BERNABE procuration à Michelle MONROSE Lucie LEBRAVE procuration à Claude BELLUNE Félix CATHERINE procuration à Claude BELLUNE Patricia TELLE procuration a Sandra VALENTIN Marie-Lyne LESDEMA procuration à Denis LOUIS-REGIS Yan MONPLAISIR procuration à Karine MOUSSEAU Belfort BIROTA procuration à Georges CLEON Christiane BAURAS procuration à Christiane EMMANUEL Eugène LARCHER procuration à Sandrine SAINT-AIME Marie-Thérèse CASIMIRIUS procuration à Johnny HAJJAR Sandra VALENTIN procuration à Daniel ROBIN Justin PAMPHILE procuration à Félix CATHERINE

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Chers collègues, je vous demande de prendre place, nous allons faire l'appel.

M. PRIAM procède à l'appel nominal des élus – Le quorum est atteint.

M. le Président Claude LISE – Je déclare donc la séance ouverte. Avant d'évoquer l'ordre du jour, je tiens à vous faire part du décès de la mère de notre collègue COUTURIER. Il a, malgré tout, tenu à être présent ce matin, notamment pour le quorum. Je pense que c'est tout à fait remarquable. Je lui ai déjà fait part de nos condoléances à nous tous mais je suppose que chacune et chacun aura à cœur de lui dire la sympathie que nous avons pour lui dans un moment difficile. Bien entendu, il ne restera pas avec nous toute la matinée, il partira dès qu'il l'estimera nécessaire mais je crois qu'il faut saluer le courage qu'il a eu de venir ce matin. Nous sommes bien entendu avec lui par la pensée, en ce moment difficile.

Nous allons entamer notre séance. Il nous faut un secrétaire ou une secrétaire de séance. Y a t-il un ou une volontaire ? Collègue BARTHELERY ou collègue NARCISSOT?

M. Marius NARCISSOT – Il a levé la main avant.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous donnons la priorité à celui qui a levé la main le premier. C'est le collègue BARTHELERY. Y a t-il des oppositions ? Il n'y en a pas.

M. Richard BARTHELERY es désigné Secrétaire de séance

Comme vous le savez, notre réunion a été convoquée sur deux jours. Si nous pouvons terminer ce soir ce sera très bien mais à toutes fins utiles, prévoyez deux jours. L'ordre du jour comportait au départ 23 points mais je vous propose l'introduction, selon la procédure d'urgence, de deux questions supplémentaires ayant fait l'objet de rapports mis à votre disposition dans le délai requis. Il s'agit :

- du rapport n° 24 qui concerne la sélection et la programmation de nos dossiers sur le Fonds Social Européen : Demande d'attribution d'aides européennes et cofinancements liés dans le cadre de la subvention globale FSE-INCLUSION. Cette proposition s'explique par l'urgence de permettre de mobiLISEr du financement européen sur un dossier présenté par notre Collectivité sur un programme opérationnel FSE intitulé « Promouvoir l'inclusion et lutter contre la pauvreté ». C'est un dossier qui a fait l'objet d'un avis favorable de l'instance technique partenarial le 21 février 2018.
- du rapport n°25 qui porte sur un avenant à la convention de gestion de la subvention globale 2014-2017 relative au FSE-INCLUSION et sur la candidature de la Collectivité Territoriale de Martinique à la gestion d'une nouvelle subvention globale 2018-2020, au titre du programme opérationnel FSE 2014-2020. L'urgence est justifiée par les contraintes de procédure et l'intérêt majeur de mobiLISEr du financement européen sur des dossiers instruits par notre Collectivité sur un Programme Opérationnel FSE intitulé « Promouvoir l'inclusion et lutter contre la pauvreté » et sur du FSE-INCLUSION. Je vais mettre aux voix la proposition d'introduction à l'ordre du jour de ces deux points nouveaux.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Ces deux points sont introduits à l'ordre du jour avec les n°24 et 25.

Il s'agit de deux guestions qui seront exposées par le conseiller exécutif, Miguel LAVENTURE. Nous allons donc examiner 25 affaires, dans les conditions suivantes : nous commencerons par l'approbation du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2017. Ensuite, nous examinerons une série de dossiers présentés par le conseiller exécutif Miquel LAVENTURE. Il y aura le rapport n° 2 qui est évidemment le rapport le plus important que nous aurons à examiner aujourd'hui et qui concerne les orientations budgétaires. Il s'agit d'un rapport qui introduira un débat non suivi de vote. Notre collègue Miguel LAVENTURE nous présentera également le rapport n°3 et les rapports 24 et 25. Nous passerons ensuite aux dossiers présentés par notre collèque conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE. Il s'agit des rapports n°4 à 6. La conseillère exécutive, Marie-Hélène LEOTIN, présentera le dossier n° 7. Suivront alors les dossiers n° 8 à 12 présentés par la conseillère exécutive Aurélie NELLA puis nous aurons le dossier n°13 présenté par la conseillère exécutive, Marinette TORPILLE. Nous passerons ensuite à une série de dossiers présentés par le conseiller exécutif Francis CAROLE, il s'agit des rapports n°14 à 17. Avant le rapport 14, je donnerai la parole à notre collègue Louise TELLE, Présidente de la commission « Santé, action de prévention PMI-ASE » qui a demandé à nous faire une communication sur la situation de la structure Gaschette, dont nous avons déjà parlée la fois précédente. Nous terminerons par les dossiers présentés par le conseiller exécutif Louis BOUTRIN, il s'agit des rapports 18 à 23. Par ailleurs, j'ai oublié de vous dire que j'ai été saisi d'une motion déposée par notre collègue Christiane BAURAS, Présidente de la commission « Logement habitat ». Cette motion concerne l'allocation logement. S'il n'y a pas d'observation, nous allons passer au 1^{ier} point de l'ordre du jour, à savoir l'adoption du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2017.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2017

M. Le Président Claude LISE – Y a t-il des observations? Il n'y en a pas? Je peux mettre aux voix tout de suite?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Collègue DUVERGER un point d'ordre?

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voudrais dire que lorsque j'interviens, lorsque nous intervenons, je m'adresse toujours au Président de l'Assemblée ou au Président de l'Exécutif. J'ai tenté de trouver parmi le personnel quelqu'un qui pourrait travailler avec nous, cela n'a pas été facile. Je n'ai jamais rien compris, j'ai cru que nous étions à la veille de l'ordonnance d'octobre 60 « je ne peux pas pour ma carrière etc. » Enfin, tant pis. En tout cas, le groupe a accepté. Nous avons trouvé une personne, Président MARIE-JEANNE. Je t'ai envoyé un courrier, j'ai même vu des gens de ton entourage et jusqu'ici, nous n'avons personne pour travailler avec nous. Nous n'avons pas de réponse ne serait-ce sur cette seule personne. J'aurais souhaité que tu nous dises si c'est possible. Est-ce que nous pouvons avoir quelqu'un. Vous constaterez que je ne parle pas du local, je ne parle pas de l'endroit où nous sommes. Je suis content, nous avons un endroit où nous réunir. Je viendrai vous voir de temps en temps, quand il s'agira d'une personne âgée ou d'une personne à mobilité réduite qui ne pourra pas grimper les escaliers, mais ce n'est pas ce dont il est question aujourd'hui. Dans la réalité, je demande s'il est possible de mettre à notre disposition cette personne qui a accepté, ce avec l'acte nécessaire. Voilà ce que je voulais demander.

M. le Président Claude LISE – Je ne sais pas si le Président du Conseil Exécutif souhaite répondre.

<u>M. le Président Alfred MARIE JEANNE</u> – Quelqu'un sera mis à sa disposition. Je l'en informerai en temps et en heure.

M. le Président Claude LISE – Nous passons donc au rapport n° 2, rapport introductif du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2018. Le Président du Conseil Exécutif demande la parole. Il n'y a pas de problème, c'est de droit. Je l'invite à venir à la tribune.

M. le Président Alfred MARIE JEANNE – En montant à cette tribune, il m'est revenu subitement à l'esprit le poème d'Arthur RIMBAUT : le bateau ivre. Il ne s'agit pas pour nous de nous baigner en prenant un plongeon dans la poésie. La situation que nous vivons actuellement... disons que la Collectivité Territoriale doit assumer a des multiples contraintes de toute sorte, elle est obligée de naviguer entre des récifs. Donc, Président de l'Assemblée, il était tout à fait normal que je puisse vous demander la possibilité de m'exprimer. Il y aura des grincements de dents, mais mes propos ne seront inventés. Je vais les étayer par des justificatifs que je citerai. Certains relèvent de nous-mêmes... quand je dis « de nous-mêmes », ce sont les uns et des autres ici, mais il y a des contraintes qui ne relèvent pas forcément de nous tous. Nous étions une espèce de melting mélange assez explosif, c'est pourquoi je prends parole. Je préviens que cela n'empêche pas le débat, pas du tout. Au contraire, c'est un débat, même s'il n'est pas suivi de vote c'est un débat. Mais c'est un débat sera la préfiguration du budget que nous aurons à présenter le moment venu.

Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il ne faut pas se voiler la face, et encore moins faire la sourde oreille. Comme vous le savez, nous avons dû reporter de fin 2017 à début 2018, le Débat d'Orientations Budgétaires et le vote du Budget Primitif 2018, car nous sommes face à de grandes difficultés.

En effet, en fin d'année dernière, le Parlement était en plein examen du projet de loi de finances 2018 et du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 avec, entre autres, une série de mesures d'encadrement des collectivités territoriales les plus importantes, en matière de capacité de désendettement ou de progression de leurs charges de fonctionnement (je cite).

L'incertitude qui pesait alors, nous a incités à la plus grande prudence et nous avions raison. Ce n'était pas une échappatoire de notre part. Nous étions aussi en discussion avec nos banquiers pour un prêt de 100 M€, inscrit à notre Budget Primitif 2017. Seule l'Agence Française de Développement a marqué son intérêt. Rien n'était gagné d'avance, eu égard à la situation dégradée des finances de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Finalement, pour ne pas accentuer les déséquilibres financiers, l'AFD a décidé de nous avancer 40 M \in en 2017, versés juste avant Noël 2017, et 60 M \in en 2018. Je rappelle à ce sujet que la Collectivité Territoriale de Martinique a mobilisé de façon volontaire en 2016 un emprunt de 100 M \in pour soutenir le tissu économique (nous ne sommes pas frileux). Elle a aussi cherché en 2016 à renégocier une partie de l'encours de sa dette afin d'en réduire le coût global. Par cette gestion active, le montant des annuités a diminué. Le gain final sera de 8 M \in , nous allons rembourser moins (ce n'est pas entré dans ma poche, c'est entré dans la poche de la Collectivité Territoriale de Martinique).

De plus, le budget 2017 nous posait déjà des problèmes d'équilibre, avec un écart significatif entre les possibilités d'inscrire des crédits complémentaires en dépenses et notre capacité à les financer.

2018 sera encore aussi problématique. Pour étayer mes propos et souligner le niveau des difficultés, voici quelques chiffres irréfutables:

En 2018, nos recettes de fonctionnement devraient s'élever à 896 M€, nous recettes d'investissement à 90.2 M€ seulement, auxquels il faut ajouter les 60 M€ d'emprunt, soit une possibilité totale d'agir de 1 047 697. 571 euros, en baisse de 4,9% par rapport au Budget Primitif 2017.

En fonctionnement, partie la plus sensible de notre budget, la projection des dépenses envisagées en 2018 oscille entre 859 667 420 euros (hypothèse basse liée aux seules dépenses incompressibles) et 933 582 220 euros (hypothèse moyenne) et une hypothèse haute dont je suis incapable de fixer le niveau en millions d'euros, compte tenu des mauvaises surprises que nous devrions encore rencontrées en 2018, comme cela a été le cas en 2016 et 2017.

Les calculs donnent tous :

- Des dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes de fonctionnement,
- Une absence d'autofinancement,
- Une quasi impossibilité d'avoir un programme d'investissement ambitieux alors que les projets ne manquent pas (projets venant aussi bien de vous que de toute la Collectivité).

Ces trois hypothèses sont toutes insoutenables mais la réalité est là, incontournable pour l'instant.

Depuis deux ans, je m'évertue à vous alerter sur l'impasse vers laquelle nous allons. Aujourd'hui, nous y sommes profondément. Voici un exemple patent pour illustrer cette situation difficultueuse et les mesures prises pour y remédier : en janvier 2016, à la création de la Collectivité Territoriale de Martinique, nous avons dû honorer une pénalité de 468 000 euros, au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). En 2017, nous avons réduit cette pénalité à 6500 euros par des efforts de rationalisation de la politique d'emploi des personnes en situation de handicap avec un taux de seuil de 5,97% à 0,03% du seuil de 6% imposé. Cela se passe de commentaire.

Notre projection du Budget Primitif 2018 est déséquilibrée structurellement et ce n'est pas du fait de l'équipe actuelle. Nous avons à assumer le passif très lourd qui nous a été laissé le 31 décembre 2015. C'est ainsi qu'en matière d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement, la fuite en avant des équipes précédentes – ce que les spécialistes appellent la cavalerie budgétaire – nous conduit aujourd'hui à faire face à un stock d'engagements de dépenses hors proportion de notre capacité à mettre en face des crédits pour les payer. Ce montant s'élève à ce jour à près de trois milliards 109 millions d'euros (plus exactement 3180 480 917, 41 euros).

C'est ainsi qu'il faudrait théoriquement que la Collectivité Territoriale de Martinique consacre les dix prochaines années soit deux mandatures complètes à financer exclusivement le stock d'autorisations de programme restant à payer. C'est inimaginable, c'est insensé, c'est impensable.

Par ailleurs, l'exécution budgétaire de 2016 et de 2017 a été marquée par un volume significatif de dépenses que je qualifierai de « dépenses oubliées » lors des gestions antérieures et que la Collectivité Territoriale de Martinique a dû assumer afin de permettre aux créanciers d'être payés. Ces « dettes fantômes » mais bien réelles en réalité ont représenté plus de 21% de la consommation des crédits de

2016, soit un montant de 257 991 512,66 euros. En 2017, ces « dettes fantômes » restent significatives et leur montant ne pourra être évalué qu'après l'élaboration du compte administratif 2017.

De plus, nous n'avons aucune certitude que tout ait été pris en compte, du fait de l'absence de maitrise de la comptabilité des engagements. D'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes et les analystes financiers ont dénoncé cette opacité. Cette insincérité comptable de l'héritage est démontrée par une série de contentieux engagés par des entreprises contre l'ex Région, auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Beaucoup ont été gagnés grâce à notre pugnacité, quelques uns sont perdus. Pour eux, il nous faut trouver les crédits pour plusieurs millions d'euros, car bien sûr ces dépenses n'avaient pas été provisionnées. Cette situation est plus désastreuse encore que celle que nous avons trouvée début 2016, du fait que quand nous votons un budget pour la CTM depuis 2016, nous exécutons en réalité un budget pour apurer en grande partie les dettes du passé.

Parallèlement, notre capacité à trouver des ressources est limitée, car nous sommes captifs du niveau des dotations qui nous sont allouées et sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Ainsi, la projection 2018 marque t-elle une stagnation des recettes, hors emprunt et subvention globale, par rapport à 2017. L'année 2017 étant déjà elle-même en diminution (- 2,32%) par rapport à 2016.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Comme pour accentuer la complexité de la question, la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022, marque la volonté de modifier en profondeur le rapport entre l'Etat et les Collectivités en fixant de nouvelles règles de gouvernance des finances publiques. En effet, l'Etat a décidé d'imposer une contractualisation aux 340 plus grandes collectivités, afin de réduire le déficit public. L'article 13 de la dite loi instaure un processus d'évaluation annuelle des dépenses de fonctionnement et des sanctions financières en cas de non-respect des objectifs fixés par l'Etat, et l'Etat tout seul, sans consultation.

Sur la base du taux national plafond, le contrat décrit la trajectoire de limitation des dépenses de fonctionnement, dépenses sur lesquelles la Collectivité s'engage chaque année. La fixation de ce plafond vise à « s'assurer de l'effort de maîtrise par les collectivités de leurs dépenses de fonctionnement, en cohérence avec les objectifs d'économie poursuivis par la dite loi de programmation des finances publiques ». Ainsi, les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,2% par rapport à l'année 2017.

Par ailleurs, l'article 29 de cette même moi met en place un ratio de capacité de désendettement (rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute) décliné par catégories de collectivités. Dès lors que celui-ci excède un plafond, la Collectivité Territoriale de Martinique doit inscrire sa capacité de désendettement dans une trajectoire d'amélioration. Pour la Collectivité Territoriale de Martinique, le ratio d'endettement est encadré par un plafond national de référence de 9 ans. Or, ce ratio s'établit au 31 décembre 2016 pour la Collectivité Territoriale de Martinique à 13 ans (ces références, je le précise, sont données dans le compte administratif 2016).

Je ne sais pas si vous avez compris mais moi, j'ai compris que cela nous coûtera très cher. Je répète : je ne sais pas si vous avez tout compris mais moi j'ai compris que cela nous coûtera très cher.

Cette même loi prévoit une contractualisation sur une période de trois ans, entre le représentant de l'Etat (M. le Préfet bien sûr) et le Président du Conseil Exécutif, après approbation de l'Assemblée délibérante, qui doit aboutir au plus tard fin juin 2018. Concrètement, l'Etat est en train de nous

asphyxier en nous enfermant dans un carcan financier rétablissant une tutelle inopportune face à tous les besoins en développement qu'attendent les Martiniquais avec l'appui et l'accompagnement de la Collectivité Territoriale. Le désastre est encore plus grand car la CACEM, l'Espace sud et la Ville de Fort-de-France seront également touchés y compris le Lamentin. Sé nou tout ki ké pran fè. Si les collègues ne comprennent pas c'est tanpis pour vous et tanpis pour nous. A mon âge... à mon âge, ceux qui veulent me remplacer, yo ka pèd tan-yo kanmarad. Mwen ni lentérè là pou rézoud sé pwoblem tala pas ni anlo ki pa ni kouraj fè'y. Nous pouvons le faire si vous voulez. Je l'avais proposé, vous avez refusé. Vous êtes tous touchés, tous concernés, tous impliqués, tous frappés, tous humiliés.

Ce n'est pas seulement un carcan, c'est une camisole de force.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Pour autant, dans cet environnement juridique imposé et dans un contexte financier hyper contraint, notre détermination doit rester intacte. Nou pani dwa moli ba pèson !

En conclusion, vous comprenez aisément – M. le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole – à moins d'être de mauvaise foi que le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 ne pouvait faire l'impasse d'une explication sur la situation générale très dégradée et très complexe que nous subissons. Il nous faut continuer à agir et à réagir. En faisant quoi ?

- en recherchant de nouvelles sources de financement,
- en repensant, en rénovant le modèle de gestion issu des deux ex collectivités. Je n'accuse personne mais j'admets qu'en réalité, il faut bien comprendre qu'il n'y a plus de Département et qu'il n'y a plus de Conseil Régional. Il faut laisser cela de côté, il faut que nous travaillions et que nous supprimions les blocages. Il y a toujours des blocages de la part de certaines personnes et vous le savez. Je ne dirai pas des élus forcément.
- en dépensant autrement,
- en réorganisant notre ingénierie financière.

Nous devons aussi interpeller l'Etat qui n'a pas accompagné la nouvelle Collectivité dans sa création, voulue par les Martiniquais mais conçue dans sa gouvernance par lui et par ceux qui l'ont conseillé maladroitement. Cette conception n'est pas la nôtre, vous le savez tous ici, j'étais à la tribune contre cela. Tous les collèques ici le savent.

La création-fusion des deux es-collectivités a généré des coûts de structure : réorganisation spatiale des services, équipements, dépenses informatiques, alignement du régime indemnitaire etc. etc. Constatons que les « conseilleurs » d'hier ne sont pas les « payeurs » d'aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

C'est l'Etat qui nous a mis dans cet état en grande partie. C'est l'Etat qui depuis 2004, nous doit en cumulé 620 M€, au titre de l'aide sociale... seulement au titre de l'aide sociale. Nous n'avons aucune garantie de rentrer même partiellement dans nos fonds. Pour autant, nous n'allons pas jeter l'éponge. En tout cas, jamais je ne jetterai l'éponge. Nous ferons les ajustements nécessaires et indispensables, sans pénaLISEr les plus fragiles, sans fragiLISEr le développement économique. En tout cas, nous devons assainir nos finances (c'est ce que nous avons déjà commencé et vous le savez, j'ai rappelé les chiffres en conséquence), répondre à nos obligations sans abandonner les nombreux projets de toute

nature que nous avons déjà en portefeuille. Face à une situation aussi déstabilisée, volontairement déstabilisée, toute surenchère démagogique serait irresponsable.

L'exercice est difficile, je le conçois. En pareil cas, il est nécessaire et salutaire de mettre en avant les intérêts supérieurs de la Martinique et non les intérêts particuliers d'une catégorie. Je vous invite à le comprendre et surtout à le défendre.

Mèsi anpil, Mèsi an chay.

M. le Président Claude LISE – Mes chers collègues, je remercie le Président du Conseil Exécutif.

M. Jean-Claude DUVERGER – Monsieur le Président.

M. le Président Claude LISE – Il s'agit d'un point d'ordre?

M. Jean-Claude DUVERGER – Non, non, je voulais quand même intervenir. Vous savez, j'ai toujours écouté parce que quelquefois ça n'a pas plus de sens d'intervenir. Nous avons accepté, j'ai été critiqué y compris par mes collègues, parce que nous avons discuté sur un rapport de l'Assemblée générale des comptes sans que le rapport ne soit lu, alors que les textes prévoient qu'ils le soient. J'aimerais que l'on donne un temps de parole à l'opposition, si vous me le permettez.

Chers collègues, Monsieur le Président, Monsieur le Président de l'Exécutif. Je suis rentré en politique en me battant toujours contre l'Etat, ce n'est pas une nouveauté. Nous nous sommes toujours battus et nous avons toujours dit à l'Etat qu'il ne remplissait pas son rôle. J'ai appartenu aussi à un mouvement... à une pensée politique qui ne recevait aucune aide, ce qui ne nous a pas empêchés de travailler. La Collectivité Territoriale, une nouvelle structure qui doit prendre en compte les réalités. J'ai envie de nous regarder en face et de dire « certes, il y aura des difficultés mais asé pléré annou lité ». Il y a une situation que l'on peut apprécier, il s'agit de se demander comment s'en sortir. Il m'arrive quelquefois de penser que si on prenait la richesse de cette Assemblée, la richesse des commissions de l'Assemblée y compris pour préparer les orientations budgétaires, il en sortirait peut-être des moyens de s'en sortir. Mais nous revenons à chaque fois sur un passé, une espèce d'écran qui empêche de voir la réalité et j'enregistre une confusion. De temps en temps, on mélange Autorisation de Programme, Autorisation d'Engagement et Crédit de Paiement. J'aimerais bien que dans le débat de tout à l'heure, il y ait une Autorisation de Programme, qu'il y ait un programme sur 10 sur 20 ans pour savoir ce que nous allons faire pour le pays. Ce n'est pas forcément un programme chiffré mais une intention de travail. On ne cesse de nous répéter la même chose : « nous avons bénéficié d'un passé très lourd » et quand ça arrange, on nous dit « la Chambre Régionale des Comptes nous a dit etc. »

Je voudrais dire ici une vérité. Nous l'avons toujours dit, nous ne votons rien, ni Budget, ni Décision Modificative. Cela demande une explication par rapport à ce qui vient d'être dit. Nous considérons que les comptes publics de la Collectivité Territoriale de Martinique sont insincères depuis sa création en 2016. D'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes conclut dans son rapport du 14 septembre 2016 (rapport numéroté, on peut chercher, ce n'est pas dit sans document). La situation financière de la CTM telle que présentée délibérément et volontairement est, à mon sens et à notre sens, falsifiée et erronée. Pourquoi ? Nous avons saisi le Ministre Gérald DARMANIN, en charge de l'action et des comptes publics en lui demandant d'agir auprès du Préfet sur cette infraction volontaire et à notre sens inacceptable. Une infraction contraire à l'éthique, à la sincérité budgétaire, à la transparence, au respect du droit... celui des institutions de la démocratie. Ce comportement est indigne du respect que nous devons aux citoyens. Vous mentez en permanence... pas « vous » le Président, mais « vous » la structure, je ne nomme personne, je cible la réalité. La réalité qui nous est présentée est un tissu de

mensonges. Je dois dire ici, que le 29 mars 2016, l'Assemblée de la CTM a adopté le Compte Administratif en disant qu'il y avait un déficit de 23 637 715.22 euros. De ce fait, le Préfet saisit la Chambre Régionale des Comptes – ce n'est pas nous – laquelle Chambre Régionale des comptes demande des documents. Ce n'est pas nous qui donnons les documents, nous ne donnons ni les délibérations, ni les conventions. Dans la réalité, quand on vient nous raconter après qu'il y a des crédits qui sont arrivés, on ne s'y attendait pas, aucune collectivité n'a aucune dette s'il n'y a pas de délibération, ça n'existe pas. Pour s'engager, il y a une décision et la décision est là avec un document sof si nou séré'y. C'est sur ces documents que nous avons donnés – je dis « nous » parce que j'appartiens à la Collectivité mais c'est vous qui avez la responsabilité de donner au Préfet – que la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport du 14 septembre 2016, a corrigé les chiffres du compte administratif 2015 de l'Assemblée de la CTM déclaré insincère. En vérité, nous avons les documents et nous pouvons les faire circuler. La Chambre Régionale des Comptes dit que le Compte Administratif était excédentaire de 535 110.20 euros, et ce à partir des documents que vous avez donnés. C'est vous qui donnez les documents, pas nous.

Les conclusions de la CRC ont été confirmées par le Président de la Cour des Comptes, Monsieur Didier MIGAUD par lettre du 24 octobre 2016. Il réagissait aux propos tenus par le Président de l'Exécutif, Alfred MARIE-JEANNE, en séance plénière et il rappelait le caractère technique et non politique des avis rendus par la Chambre Régionale des Comptes. C'est l'arbitre, c'est le juge. L'Etat a prévu un arbitre, il a prévu des juges financiers et c'est le rapport du juge financier. Depuis cette date, ni l'Assemblée, ni le Conseil Exécutif (ordonnateur de la Collectivité), n'a intégré ces corrections dans aucun budget et dans les comptes. L'insincérité du compte administratif de 2015, telle que déclarée dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, entraine l'illégalité des actes budgétaires successifs qui n'ont pas intégré cet excédent. Ce défaut de sincérité concerne l'ensemble des budgets, ce qui entache d'illégalité toutes les délibérations budgétaires prises depuis le 14 septembre. Au regard du principe de sincérité des budgets, la Collectivité a l'obligation de se conformer aux conclusions de la Chambre Régionale des Comptes. Ce principe prévoit que les recettes et les dépenses du budget local doivent être évaluées de façon sincère, comme le précise l'article L1612-4 du Code Général de la Collectivité Territoriale. Lorsque les chiffres doivent être calculés de façon complète, une erreur d'évaluation peut se produire. Cependant, lorsque les chiffres sont calculés et fournis par la Chambre Régionale des Comptes, l'ordonnateur doit les prendre en compte dans la délibération budgétaire qui suit, ce qui jamais n'a été le cas. La correction de la Chambre Régionale des Comptes s'impose donc, elle s'impose au Président de l'exécutif. Ce dernier n'a pas le pouvoir discrétionnaire de suivre ou de ne pas suivre ces corrections mais il semblerait qu'il y ait une espèce de dictature, une terreur qui se s'est installée au plus haut niveau de la politique en Martinique. Je parle de « dictature » messieurs, laissezmoi parler...

M. le Président Claude LISE – Collègue, conclus.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je n'enlève à personne le droit de parler ici.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègues, laissez le collègue poursuivre. Le débat a commencé plus tôt que prévu, mais bon...

M. Jean-Claude DUVERGER – Le débat a commencé, ce n'est pas moi qui l'ai introduit. Ce que je souhaite en venant ici, s'il y a une déclaration de politique, c'est que l'on nous dise ce que l'on envisage de faire pour l'agriculture. Nous avons parlé de zones impactées et de zones non impactées : comment aider un agriculteur qui serait dans une zone impactée à déménager et à aller ailleurs? Quelle sera l'organisation pour le transport de demain? C'est ce que nous attentons de savoir, que l'on nous parle au moins des trois ou quatre axes... des orientations. J'ai entendu « c'est le passé qui nous empêche

de faire ». Sa nou ka fè ? Nou ka kwazé bwa nou épi nou fini ? Je termine en disant « Asé pléré annou lité »

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Nous allons maintenant entrer dans la présentation des orientations puis nous entendrons les avis des commissions et il y aura un temps de parole pour les élus. Le débat aura lieu, nous sommes là pour ça. Collègue LAVENTURE, tu as la parole.

2/RAPPORT INTRODUCTIF DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018

M. Miquel LAVENTURE – Nous avons aujourd'hui à réfléchir à la façon dont nous devons nous emparer de l'outil de la question budgétaire pour le bien de la Martinique. Nous emparer de la question budgétaire d'abord de manière un peu exploratoire, puisque le budget lui-même sera présenté dans un mois. Il fera évidemment l'objet d'une discussion spécifique et surtout d'un vote. Ce temps exploratoire est fondamental, nous en avons un peu la coutume. C'était même devenu presqu'une routine dans certains cas parce que nous étions dans des contextes, dans des conditions... dans des cadres usuels, presque de répétition. Le rendez-vous d'aujourd'hui est singulier. Je pense qu'après l'intervention solennelle du Président du Conseil Exécutif, chacun a mieux appréhendé que nous ne sommes pas dans un Débat d'Orientations Budgétaires classique. Par conséquent, nous devons rompre chacune et chacun d'entre nous, avec ce qui pourrait constituer un carcan d'habitude. Cet exercice particulier et différent que nous devons conduire ensemble s'impose parce que la donne est différente. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a pu déjà être évoqué par le collègue qui est intervenu immédiatement avant moi, sur les éléments de chiffrage de l'appréciation de la situation financière de la Martinique. Nous pouvons indéfiniment dire, répéter, ressasser ce que nous pensons – probablement en sincérité d'âme et conscience – être la vérité. Il n'empêche que la réalité de l'exécution budgétaire 2016 et 2017 a illustré de manière objectivée parce que matérialisée par des données comptables et documentaires, qu'il y avait beaucoup à payer, existant avant le 31 décembre 2015. Je ne veux pas passer du temps à donner ni exemples, ni montants, ni catégories. Simplement dire que ça n'est malheureusement pas fini parce qu'au mois de janvier 2018, nous avons reçu – je ne dis pas de quel organisme public mais je me tiens à la disposition de tous les collègues qui voudraient en avoir à la fois la précision et la démonstration par la production du document – d'un organisme public, de la part de celui qui est en responsabilité de procéder aux encaissements, un état se chiffrant à 42 M€ de sommes qu'il estime être dues. Les débats sont actuellement en cours pour traiter ce sujet. Je veux donc laisser cela de côté. C'est trop facile de s'enfermer dans cette situation qui apparemment n'aurait d'issue que si la Collectivité Territoriale de Martinique décidait d'épouser des points de vue que nous considérons comme infondés et qui permettraient ainsi de donner l'allure de la blanche colombe à ce qui manifestement ne nous parait pas revêtir cet appareil.

Je préfère que nous regardions à la fois ce qui existe et ce qui vient. Ce qui existe, c'est effectivement cette donne différente – présentée par le Président MARIE-JEANNE – du nouveau cadre législatif auquel nous allons être soumis. Quand je dis « nous », je parle évidemment de la CTM puisque c'est l'institution dans laquelle nous sommes aujourd'hui acteurs mais quelques-uns d'entre nous sont aussi acteurs dans d'autres structures. Par conséquent, nous ne pouvons pas ne pas avoir en pensée, la prise en compte des autres collectivités concernées. Au niveau national, je rappelle qu'il y en a 340. Ce sont tous les départements, toutes les régions, évidemment les collectivités territoriales de Martinique et

de Guyane puisqu'elles sont à la fois départements et régions fusionnés, ce sont les communes et EPCI dont le montant total des dépenses de fonctionnement excède, pour l'exercice qui précède, les 60 millions d'euros. La loi qui régit cette matière – je le dis parce que beaucoup de gens nous écoutent et iront directement à la source – c'est la loi du 22 janvier 2018, loi de programmation des finances publiques. Deux articles essentiels concernent directement le sujet qui nous occupe, même si la totalité de la loi mérite d'être regardée. C'est d'abord l'article 29 qui dit que quel que soit le budget que nous pourrons établir – évidemment le Débat d'Orientations Budgétaires qui l'aura précédé – il faudra avoir signé un contrat avec le représentant de l'Etat (en clair le Préfet) avant la fin du mois de juin prochain. Cet article 29 mentionne à la fois le contenu et les caractéristiques de ce contrat. Le contenu c'est assainir les finances et la loi dit « contribuer au redressement des finances nationales », prendre sa part à la question de la réduction des dépenses publiques et du déficit public. Ce sont les première lignes de l'article 29. Pour ce faire, la loi dit qu'il faut intervenir sur les dépenses de fonctionnement. La loi indique que la limite pour cette affaire, c'est une augmentation de 1.2 % qui est la norme nationale qui doit être retenue, en indiquant que cela peut s'apprécier au niveau local, dans des marges extrêmement étroites et qu'en toute hypothèse, cet indicateur de 1.2 % vaut jusqu'en 2022.

L'article 13 que j'évoquais tout à l'heure est extrêmement précis, il donne même un tableau pour ceux qui auraient... je dirai un risque d'interprétation inexacte. Cet article dit qu'en forme de démarche d'indice, il faut prendre l'année 2017 comme étant la base 100, dans ces conditions l'année 2018 sera 100 plus 1.2 % donc 101.2% mais il ajoute que pour 2019 ce sera 102.4. Cela signifie que les 101.2 % de 2018 verront s'ajouter 1.2, non pas de 101.2 mais de 100 et ça continuera ainsi jusqu'en 2022. La pratique de ce que nous appelons habituellement les intérêts composés ne fonctionne même pas. On voit bien à quel point le souci de l'encadrement strict pilote désormais le dispositif. Comprenons-nous bien. Nous sommes dans une réforme de rupture. Pourquoi ? Le Président l'a dit mais je vais l'illustrer. Si ce qui aura été signé n'est pas respecté, il y aura une sanction non pas « vous êtes un mauvais gestionnaire, on va vous désigner à l'opprobre publique et vous allez perdre les prochaines élections » mais la sanction sera financière. Il est très clairement dit dans cet article 29 qu'à compter de 2018, il est constaté chaque année la différence entre le niveau des dépenses réelles du fonctionnement exécuté par la Collectivité Territoriale et l'objectif annuel de dépenses fixé dans le contrat... dès 2018. Cet article 29 continue : « dans le cas où cette différence est supérieure à zéro c'est-à-dire dans le cas où cette différence existe, il est appliqué une reprise financière ». Attention, on ne parle pas d'une sanction pour demain, on ne parle pas d'une sanction pour après-demain... il est appliqué une reprise financière dont le montant est égal à 75 % de l'écart constaté. Fort heureusement il y a un plafonnement, on précise que le montant de cette reprise ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Aujourd'hui, nous sommes vraiment dans un dispositif de rupture. Jusqu'à présent, les collectivités bénéficiaient de ce principe d'ailleurs constitutionnel, de l'autonomie de gestion qui se caractérise par le fait que le budget est voté librement. La seule contrainte, c'est qu'il faut qu'il soit voté en équilibre et s'il n'est pas exécuté en équilibre, au-delà d'un déficit de 5 % du montant réel de fonctionnement, on constate le déficit. Évidemment, on fait à la diligence de la Collectivité c'est-à-dire de l'Assemblée délibérante sous l'inspiration de l'Exécutif, on fait en sorte de rétablir les situations dans les exercices qui suivent. Nous ne sommes plus dans cela, c'est fini... c'est terminé.

Nous sommes maintenant dans un dispositif où chaque année, nous avons un carcan qu'il faut désormais respecter strictement. Ça vaut, je répète, pour l'ensemble des collectivités pour lesquelles il y a un volume à ce point important, elles se caractérisent par des recettes de fonctionnement qui sont audelà de 60 M€ par an, 340 collectivités sont concernées. J'ajouterai que les collectivités en question ont une autre contrainte, celle de l'endettement. Vous l'avez lu dans le rapport qui vous a été présenté. Aujourd'hui, ce que l'on appelle le ratio d'endettement est de 13 ans. Le ratio c'est la division entre le montant de la dette que l'on a au moment où on le calcule et ce que l'on appelle l'autofinancement de la Collectivité c'est-à-dire l'argent dont dispose la Collectivité pour rembourser l'emprunt. Cet argent c'est

la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. On divise l'endettement par ce montant et on obtient un chiffre qui indique combien d'années il faudrait mettre pour que l'emprunt que l'on a contracté soit remboursé, si on devait consacrer la totalité de cette ressource à rembourser l'emprunt. Aujourd'hui, c'est 13 ans. La loi fixe désormais un chiffre pour chacune des grandes catégories. Cette loi dit que ce ratio est de 12 années pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, de 10 années pour les départements et la Métropole de Lyon et de neuf années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. Nous avons donc à passer de 13 ans à 9 ans. Je me permets d'être un peu précis dans la présentation que je fais de cette affaire parce qu'elle est essentielle parce qu'obligatoire, contraignante, incontournable. Je répète, elle est d'application immédiate, ça ne vaut pas pour les exercices à venir, ça vaut déjà pour l'année 2018.

Cet élément central s'applique à notre Collectivité dont nous savons d'où elle vient. Je ne parle pas de l'héritage, chacun a déjà suffisamment... je dirai la conception et la conscience de la chose. Je veux parler du fait que, malgré les efforts de ceux qui ont piloté les affaires avant 2015 et également l'équipe actuelle, nous restons encore en attente des montants que nous considérons que l'Etat doit à la Martinique. Sans entrer dans un détail qui n'est pas nécessaire, il faut rappeler que quand en 2004, le Département a été mis en responsabilité pour verser ce que l'on appelle les Allocations Individuelles de Solidarité, Allocation Compensatrices du Handicap, le Revenu de Solidarité Active, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, il a été amené à opérer sur la base de droits dont disposent les bénéficiaires qui eux-mêmes ont vu ces droits établis sur le fondement de critères. Le montant attribué est défini par l'Etat, ce qui veut dire qu'au niveau de la Collectivité concernée (le Département d'abord et la CTM maintenant), il s'agit de payer à des personnes qui sont aujourd'hui titulaires d'un droit, un montant qui est défini au niveau national. Retenons que le reste à charge, c'est-à-dire ce qui n'est pas compensé par l'Etat est au 31 décembre 2017 de plus de 620 M€, l'année 2017 étant pour elle seule à un montant de 70 M€. Il nous faut très collectivement organiser sous forme de mobilisation renforcée puisque personne n'est resté inerte, aussi bien ceux qui ont précédé que l'équipe actuelle. Des ajustements ont été obtenus, des prises en compte ont été exprimées mais le compte n'y est pas. Par conséquent, il y aura probablement besoin d'imaginer quelques formes d'intervention ou d'actions que l'on pourra espérer plus efficaces au niveau des résultats.

Une fois que nous avons dit tout cela, nous avons bien compris que cette année, le Débat d'Orientations Budgétaires ne peut pas s'organiser comme les fois précédentes. Ce n'est pas possible parce qu'il faut d'abord que nous prenions la mesure de ce que nous ne pouvons utiLISEr pour nos dépenses, que ce que nous espérons raisonnablement mettre en œuvre au titre des recettes. Nous ne pouvons utiLISEr en dépenses que les montants qui se situent dans le cadre des trajectoires (c'est le mot qui est utilisé dans la loi) définies par le nouveau cadre législatif. Nous avons pourtant, les uns et les autres... tous, d'abord nous les élus mais également l'ensemble des acteurs martiniquais, quels qu'ils soient, secteur économique, acteurs sociaux, acteurs associatifs et les autres collectivités, nous avons à la fois la conscience des urgences et l'impatience de la réalisation d'un certain nombre de projets, de programmes que nous avons élaborés et dont nous souhaitons évidemment la mise en œuvre la plus rapide. Dans ces conditions, il faut évidemment se poser la question de savoir comment faire. Clairement, de nouvelles pratiques devront s'organiser. D'abord, la pluriannualité devra s'organiser de manière beaucoup plus systématique, en termes budgétaires pour que le côté calendrier de mise en œuvre soit plus finalisé et bien sûr plus positionné comme devoir être respecté. Cette pluriannualité, nous avons commencé à la mettre en route dans des cadres qui ont été débattus icimême.

Pour ne rester qu'à quelques exemples de ce qui a été discuté et approuvé en plénière depuis le 1^{er} janvier, je veux citer la très importante décision qui a été prise de voter le plan d'actions du Schéma

Territorial de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation. Je me rappelle bien que pendant le débat, nous avons clairement relevé que pour 2018, un certain nombre de projets étaient identifiés. Par conséquent nous avions déjà, à ce moment-là, compris la nécessité de faire en sorte que ce schéma qui se déroulera sur plusieurs années, puisse mettre en évidence les différentes étapes annuelles à travers lesquelles il nous faudra organiser la mise en œuvre. Je veux citer également le plan que nous avons adopté ici, concernant la question des ports de pêche, le Plan territorial d'organisation et d'équipement des ports de pêche. C'était là aussi à notre dernière plénière, le 8 février. Je veux ajouter le Schéma de l'autonomie qui a été également présenté ici en plénière et qui a fait l'objet de longs débats, nous avons clairement dit quelle serait l'action concrète, identifiée, formalisée et formulée avec un contenu précis. Nous avons précédemment, l'année dernière, travaillé sur le Schéma territorial concernant la question des déchets. Nous avons également défini le Programme Pluriannuel de la Maitrise de l'Énergie, puis le Programme Pluriannuel de l'Energie en général pour la transition énergétique. Nous savons donc, très concrètement, quels sont les éléments, à partir desquels, doit s'organiser le budget. Il est important que nous le rappelions mais il est tout aussi important que nous nous posions la question de savoir si dans ces conditions, nous pourrons financer ce que nous avons ensemble retenu comme intentions. Le Président a esquissé quelques pistes, j'y reviendrai.

Vous ne serez pas surpris que j'évoque en premier lieu la question des fonds européens. D'abord parce que j'ai régulièrement fait des propositions, nous aurons encore l'occasion d'en parler sur deux rapports. Deuxièmement parce que la ressource que constituent les fonds européens – avec d'autres que j'évoguerai dans la foulée – constitue un élément, un volet des différents moyens que la Collectivité devra mobiLISEr. Je voudrais vraiment inviter l'ensemble des collègues à se départir d'un mécanisme intellectuel qui était devenu culturel, qui consistait à imaginer que l'action de la Collectivité se lit exclusivement à travers le budget de la Collectivité. Oui, le budget de la Collectivité est fondamental mais aujourd'hui, il est pré-affecté pour une part dominante... vous n'allez pas changer le volume des salaires, c'est 200 millions; vous n'allez pas changer le volume des allocations individuelles de solidarité, c'est plus de 300 millions ; vous n'allez pas changer les éléments qui concernent le transport, tout cela va continuer (je ne parle pas du TCSP qui constitue une variable à tendance explosive) mais je parle de tout ce qui a pu exister et qui continuera usuellement (transports scolaires, les lignes qui fonctionnent convenablement). Par conséquent, la marge sur laquelle on peut jouer, devient de plus en plus réduite – je reviens à cet élément de rupture que constitue la loi de programmation des finances publiques – cette marge dont nous disposons, sera de plus en plus étroite puisqu'on nous impose aujourd'hui de la contenir en deçà de la limite de 1.2 % d'augmentation concernant la question du fonctionnement. Nous devons nous accoutumer à cette réflexion globale obligatoire qui consistera à prendre en compte, au sens propre du mot, les différents éléments vers lesquels il nous faut désormais nous tourner. Par conséquent, je remercie l'ensemble des collègues mais également les équipes administratives qui se mobiLISEnt pour le résultat que vous connaissez en matière de fonds européens, puisque c'est vous qui prenez les décisions. Il nous faut donc continuer à nous mobiLISEr pour faire en sorte que tout cela s'amplifie.

J'irai même plus loin. Peut-être que le Président voulait le dire lui-même mais pourquoi ne pas faire un petit scoop? Le Président a l'intention de proposer, à la lumière de tout cela, un regard d'analyse des programmations en termes de dotations affectées à telle ou telle mesure, pour voir si à la lumière de ces contraintes dans lesquelles nous nous trouvons, il n'y a pas lieu de proposer quelques réallocations de la ressource globale. Cela va s'imposer. De la même manière, il nous faudra évidemment aller chercher d'autres programmes européens qui ne sont pas les seuls fonds structurels que nous connaissons c'est-à-dire FEDER, FSE, FEADER et FEAMP. Cela signifie que nous ne serons plus dans la position d'être dans le dialogue d'une organisation déjà prédéterminée mais qu'il nous faut partir dans une forme d'exploration active. C'est un travail qu'il nous faut enclencher. Je veux également souligner, nous l'avons un peu évoqué à l'occasion du STDEII, qu'il y a peut-être quelques moyens qu'il nous faut

mobiLISEr, en particulier dans le cadre du contrat de plan originellement appelé Etat-Région pour faire en sorte que les ressources qui avaient été prévues par l'Etat et qui n'auraient pas encore été supprimées ou diminuées - c'est un contrat, on est quand même enclin à penser qu'elles seront maintenues -puissent être non seulement mobilisées mais hardiment recherchées, affectées et consommées. Vous savez que nous avons décidé de prendre l'option d'une dynamique de l'ingénierie financière sur deux plans : sur le plan des finances publiques avec une pratique plus affinée de tout ce qui concerne l'utilisation des Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement d'un côté et des Crédits de Paiement de l'autre. Vous savez que ça s'impose, que cette option a commencé à être mise en œuvre par nos équipes des finances, elles vont évidemment s'intensifier mais nous allons également recourir à des pratiques d'ingénierie financière au-delà de celles qui concernent classiquement les finances publiques. Nous avons ici, pris la décision de créer – c'était le 12 octobre – une société de capital investissement pour laquelle les équipes s'occupent actuellement des modalités pratiques d'opérationnalité. Il faut, en complément (nous vous ferons bientôt des propositions) mettre en place un certain nombre d'outils qui permettront de ne pas avoir le recours systématique à la subvention parce que la subvention a nécessairement besoin d'une capacité budgétaire, qui aujourd'hui sera diminuée. En même temps, il nous faut faire en sorte que les acteurs économiques puissent trouver auprès de la CTM, la solution à leurs besoins de financement qu'il faudra adapter en fonction de chacune des circonstances. Ce sera évidemment du cas par cas.

Vous comprenez bien qu'aujourd'hui, le Débat d'Orientations Budgétaires est par nature différent et que le rapport qui introduit le Débat d'Orientations Budgétaires est un rapport qui s'organise en deux dimensions. La première, c'est que nous puissions partager les contraintes, les obligations, les nécessités parce que tout ce que j'ai indiqué s'impose. Personne ne peut y échapper. Si nous ne commençons pas par nous mettre d'accord là-dessus, nous ne ferons rien de satisfaisant.

Une deuxième dimension qui j'espère s'organisera maintenant sous votre autorité Monsieur le Président comme vous l'avez annoncé, permettra à chacun de s'exprimer. Le Président emploie toujours cette formule « chacun est libre de dire ce qu'il veut et ce qu'il souhaite et ce qu'il espère ». Les plénières sont faites pour ça. Chacun pourra donc dire comment il nourrit la réflexion du Président pour les arbitrages que celui-ci sera amené à poser parce que c'est sa responsabilité, comment il inspire les orientations en termes de dépenses au profit de telle ou telle action, suffisamment exceptionnelle, particulière, singulière... en tout cas, manifestement digne d'intérêt pour qu'elle puisse échapper à la rigueur qui a été présentée et pour faire en sorte que, s'étant disciplinés nous-mêmes, nous puissions contribuer à l'exercice d'un arbitrage qui est un privilège... ô combien terrible de l'Exécutif.

Enfin, je veux faire appel, Monsieur le Président, à la mobilisation de chacun. Ce qui vient d'être décrit par le Président et que j'ai explicité un peu, constitue un élément qui devrait conduire à doper chacun, à dynamiser chacun, à positionner chacun dans la détermination d'être inventif et efficace. Quand je dis « chacun », je ne parle pas des collègues parce que je crois qu'ils ont tous immédiatement intégré tout cela mais je parle au-delà de l'Assemblée. Je parle à tout le monde, à chaque citoyen, à chaque acteur, à chaque opérateur, à chaque intervenant, à chaque martiniquais. Je parle à nos équipes, nos 4 000 agents – je ne donne pas un chiffre exact, mais vous avez bien compris que tout le monde est concerné – parce qu'évidemment, les pratiques, les usages n'ont plus cours devant un tel rendez-vous.

Je parle à chacun de ceux qui placent la Martinique au-delà de tout, au-delà de ses propres soucis, au-delà de ses propres choix politiques, au-delà de ses propres embarras, au-delà de ses propres difficultés parce que nous avons tous – je m'adresse cette fois à nous dans cette Assemblée – nous avons tous été élus en ayant pris pas seulement l'engagement... mais en ayant pris comme objectif, comme horizon, comme mission, comme raison d'être ici à siéger, de faire en sorte que nous soyons les meilleurs intervenants, les meilleurs intercesseurs, les meilleurs acteurs au service de la Martinique. Je vous remercie.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci, collègue LAVENTURE. Nous allons maintenant entendre les représentants des différentes commissions. Nous avons 17 commissions, je vais toutes les interroger, la 1ère qui interviendra c'est la commission des finances. Collègue BRANCHI, Président de la commission « Finances, programmation budgétaire, fiscalité », tu as la parole.

M. Michel BRANCHI – C'est avec beaucoup de gravité et d'intérêt que votre commission des finances a étudié ce rapport d'orientations budgétaires 2018 qui effectivement, aussi bien dans sa forme que dans son contenu, est exceptionnel; compte tenu du contexte dans lequel il intervient. Nous avons formulé un certain nombre d'observations que je vais résumer. D'abord, le contexte économique particulier de la Martinique qui n'a pas été abordé. Nous entendons, une petite musique répétitive et lancinante, selon laquelle tout est à l'arrêt. Le rapport dit qu'il y a un redressement du climat des affaires, compte tenu des dernières données; mais je me permettrai de la compléter sur trois points. Entretemps, nous avons eu les résultats du tourisme, qui sont des résultats extrêmement positifs. En vous représentant au Grand Port de la Martinique, nous avons entendu que le trafic maritime et aérien a augmenté de 10 % en 2017 et nous avons également constaté que la Martinique a importé 33 % de matières premières de plus pour la fabrication de ciment, ce que l'on appelle les clinkers. Par conséquent, cela veut dire que si on importe pour fabriquer du ciment, la situation n'est pas aussi pire qu'on veut bien nous le dire dans la partie gauche de cet hémicycle.

Nous avons également étudié avec attention les données financières et nous avons pris conscience que notre Collectivité – le conseiller exécutif Monsieur Miguel LAVENTURE l'a rappelé – a un budget structurellement contraint. Je voudrais quand même rappeler que nous avons des dépenses de fonctionnement qui représentent 80 % de notre budget. Deuxièmement, les dotations de l'Etat représentent 70 % de nos ressources. Il ne suffit pas de dire et d'agiter 1 milliard, 1 milliard, nous avons des marges de manœuvre structurellement, restreintes. La commission a pris connaissance, avec effarement, qu'il y avait plus de 3 milliards d'Autorisation de Programme sans que nous ayons en face la certitude d'avoir la capacité de les payer, ce qu'on appelle les Crédits de Paiement. Le rapport est explicite puisqu'il nous dit qu'il faudrait deux mandatures, c'est-à-dire plus de 10 ans, pour s'acquitter de ces promesses qui ont été dispensées généreusement sans prendre en compte la capacité de les satisfaire. C'est une marque d'irresponsabilité. Votre commission a été très intéressée, bien qu'elle ne soit pas composée de juristes, par l'étude des conséguences pour la Martinique de la loi de programmation budgétaire 2018-2022 dans ces deux dispositions essentielles qui concernent le budget de fonctionnement, pour qu'un petit pays sous-développé comme la Martinique participe au redressement des finances d'un grand pays développé comme la France. C'est ce dont il s'agit. Par conséquent, on nous demande de limiter nos dépenses de fonctionnement, de limiter la variation de nos dépenses de fonctionnement à 1.2 % par an. Or sans aucune décision d'augmentation, elles augmentent naturellement entre 2 et 4 % donc nécessairement, le contrat que l'on nous oblige à signer avec le Préfet nous imposera, qu'on le veuille ou non, des baisses de dépenses de fonctionnement. La deuxième disposition que comporte cette loi scélérate concerne ce que l'on appelle le ratio de capacité de désendettement. Autrement dit, la loi a introduit dans les obligations des collectivités, une disposition qui était appliquée par les financiers. Comme nous avons hérité en années, d'une capacité de nous défaire de l'énorme dette dont nous héritons, cette capacité étant de 13 années, on nous enjoint de la réduire à 9 années. C'est pour l'essentiel, ce que nous avons retenu.

Aussi, avons-nous approuvé l'idée que nous devons absolument changer de mode de gestion. Changer de mode de gestion – cela a été expliqué par notre collègue LAVENTURE – c'est trouver de nouvelles ressources, en particulier c'est de mieux coupler nos dépenses avec les ressources provenant des fonds européens, des contrats de plan et de la Banque Publique d'Investissement. Vous avez d'ailleurs voté ce plan, en adoptant le Schéma Territorial de Développement Économique, d'Innovation et

d'Internationalisation (le STDEII) qui annuaLISE les dépenses. Nous avons également approuvé le fait que nous devrons établir des priorités dans nos dépenses, que nous devrons les concevoir de manière pluriannuelle. Nous avons également approuvé l'idée que nous devrons obtenir une fiscalité adaptée mais aussi que nous devrons améliorer notre politique d'achat pour chercher des économies de gestion. Dans cette situation difficile, après ce débat, quand nous devrons adopter le budget de la Collectivité Territoriale de Martinique, nous devrons mettre l'accent sur l'humain, préserver le soutien aux plus défavorisés de notre société tout en poursuivant l'investissement pour le soutien de l'équipement du pays, pour le soutien à l'économie, pour le soutien à l'emploi. Par conséquent la commission des finances s'est déclarée satisfaite des orientations budgétaires qui nous étaient soumises.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci collègue. Je donne tout naturellement la parole au Président de la commission « Développement économique ». Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – La commission « Développement économique » a pris acte des difficultés et des contraintes budgétaires que subit la Collectivité. Elle insiste par ailleurs, sur la nécessité que soit mis à disposition des élus, le rapport d'audit diligenté par le Président de l'Exécutif et qui permettait d'avoir l'éclairage sur la situation de départ de note Collectivité puisqu'il s'agissait d'examiner au 31 décembre, la situation des deux Collectivités qui ont prévalu à la création cette nouvelle Collectivité, c'est-à-dire la situation du Conseil Général et du Conseil Régional. Ce document nous semble indispensable, à nous élus, pour nous permettre d'évaluer et d'apprécier la situation et surtout son évolution au cours des deux années qui viennent de s'écouler. Par ailleurs, la commission a insisté sur les aspects liés au maintien de l'activité à travers la commande publique et donc l'investissement, tout en prenant acte des contraintes nouvelles et des contraintes préexistantes. Elle se permet d'insister sur cette nécessité, de manière à ce qu'il n'y ait pas un coup d'arrêt qui soit porté au développement de l'activité économique de la Martinique.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Je propose de donner la parole à la présidente de la commission « Action sociale ».

Mme Stéphanie NORCA – Notre commission s'est réunie, nous avons bien compris – le collèque Miquel LAVENTURE l'a clairement dit – que les solidarités rendent les budgets relativement très cadrés parce qu'ils sont à la limite pour 90 % déjà pré-affectés, sur des prestations qui sont dédiées à un certain nombre de personnes, notamment les plus fragiles telles que les familles. Sur ce volet, nous avons pris un autre biais sur la question des orientations budgétaires et nous nous sommes posé la question : comment optimiser cette ressource qui nous est imposée par décret par les services de l'État? Nous nous sommes demandé comment nous pourrions réfléchir autrement par rapport aux dépenses relatives au vieillissement, au handicap, aux solidarités avec nos familles les plus modestes. Comment pourrions-nous procéder différemment ? Nous nous sommes beaucoup interrogés sur le volet de l'accompagnement de nos équipes. C'est là où la question s'est fondamentalement posée pour nous. C'est comment organiser? Comment mieux évaluer? Comment mieux attribuer les aides que dispense la Collectivité dans un contexte contraint? Il s'agissait pour nous de parler du FSE INCLUSION pour mieux accompagner nos équipes, mieux les former, mieux leur permettre d'être plus au fait de la règlementation qui nous est imposée. Nous avons surtout abordé ce type de questions dans les orientations budgétaires parce qu'il ne s'agissait pas pour nous de nous demander ce qu'il fallait faire parce que l'argent est déjà pré-affecté mais de définir et d'organiser des séances de travail sur la méthodologie à suivre avec nos équipes. Au niveau de la DGA solidarité, nous avons consacré plusieurs réunions à la question de l'accompagnement de nos équipes, notamment sur la DAPA qui est liée aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap. Nous avons organisé de nouveaux process de travail, de nouvelles évaluations, de nouvelles méthodes d'action et d'organisation des services. Les chefs de service ont été nommés depuis peu, nous avons continué le travail avec ces personnes pour accompagner nos équipes et rendre un service à la population qui soit le meilleur possible. Nous avons bien compris qu'un euro c'est un euro et que le contexte nous oblige à mieux évaluer les dépenses que nous aurons à affecter aux uns et aux autres. Nous considérons que nous sommes dans un contexte relativement très sceptique et très difficile. Nous avons donc suivi les orientations et les prédispositions qu'ont proposées nos collègues des finances. Sur ces deux volets, nous suivons les propositions que nous a faites le collègue Miguel LAVENTURE, avec qui nous travaillons en symbiose en symbiose et ce en lien avec le collègue, Michel BRANCHI. Nous validons les propositions qui nous sont faites. En dépit du contexte compliqué, nous avons mis l'accent sur l'accompagnement de nos effectifs et de nos équipes. Nous savons tous que la DGA solidarité représente plus de 1 200 agents sur les 4 200. C'est donc ce volet qui sera mis le plus en avant, pour mieux affronter les difficultés auxquelles nous sommes confrontés jusqu'à la fin de la mandature.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci Avis de la commission « Santé action de prévention ASE et PMI ». Collègue Louise TELLE.

<u>Mme Louise TELLE</u> – La commission fera différentes propositions.

S'agissant de la protection de l'enfance et de l'Aide Sociale à l'Enfance, nous ferons deux propositions.

- Premièrement, en application de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, il y a lieu de prévoir la mise en place d'un médecin référent « protection de l'enfance », désigné au sein de services de la Collectivité. Celui-ci sera chargé d'une part, d'organiser les modalités de travail régulier et les coordinations nécessaires entre les services territoriaux et la cellule de recueil de traitement d'évaluation des informations préoccupantes, d'autre part ce médecin devra aussi être le coordinateur des médecins libéraux et hospitaliers ainsi que des médecins de santé scolaire du territoire, dans les conditions définies par le décret. Par ailleurs, ce médecin référent pourrait être chargé de l'évaluation de l'état de santé des enfants confiés à la Collectivité.
- Deuxièmement, instaurer un carnet de santé pour les publics reçus par l'Aide Sociale à l'Enfance, ceci dès l'âge de 16 ans.

S'agissant de l'aide sociale à l'enfance, trois propositions ont été faites par la commission :

- L'expérience de la crise du foyer de l'enfance de Rivière l'Or en 2015 et de celle de Gaschette en 2017 met en évidence les besoins de la CTM en matière de contrôle plus rapproché et d'appui technique plus régulier aux établissements et services habilités par l'aide sociale. Par conséquent il s'avère nécessaire de concevoir et de mettre en place un service de contrôle et d'appui aux prestations techniques délivrées par ce type d'établissement, ceci en ayant recours aux moyens humains existants.
- Permettre aux enfants adolescents et jeunes adultes des établissements et services de la protection sociale de l'enfance, de bénéficier des prestations de droit commun (CMPP, CMP et SESSAD) délivrées par les institutions médico-sociales publiques ou sous financement publique. Le fait de ne pas recourir à ces services de droit commun, pousse les établissements de l'aide sociale à créer les mêmes services en leur sein, donc à faire des doublons dont le coût est relativement onéreux pour le budget de la Collectivité.
- Favoriser les initiatives prises par les établissements habilités de l'Aide Sociale à l'Enfance, en matière de coopération avec les établissements sociaux de la Caraïbe. Certains établissements ayant déjà expérimenté un certain nombre d'actions dans ce domaine, pourraient ainsi montrer tout l'intérêt qu'il y a à les développer.

S'agissant de la santé : dans le domaine hospitalier, les élus de la Collectivité Territoriale de Martinique réaffirment le droit que leur donne la réglementation en matière d'avis à formuler à l'endroit du projet d'établissement du CHUM. Dans le contexte actuel de refondation de l'équipement hospitalier du

territoire, les élus sont particulièrement attachés à ce que toutes les grandes décisions qui seront prises, dans les temps prochains, leurs soient préalablement soumises.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Je sollicite maintenant la commission « Développement agricole ». C'est la collègue LIMIER ?

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Les membres de la commission ont bien pris note des éléments de contexte présentés dans le rapport faisant état de la situation financière extrêmement difficile de la Collectivité et laissant peu de marge de manœuvre pour le budget 2018. Toutefois, ils veulent alerter sur la situation économique particulièrement difficile et extrêmement tendue des agriculteurs martiniquais, situation qui n'ira sans doute pas en s'améliorant, compte tenu des conditions climatiques de ces derniers mois. Ces éléments doivent être pris en considération dans la réflexion et les arbitrages.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci bien. Je demande maintenant l'avis de la commission des affaires européennes et coopération.

Mme Marie-Line LESDEMA – C'est vrai que ces orientations budgétaires se font dans un contexte particulier. On peut faire du déni et dire qu'il n'y a pas de difficulté mais aujourd'hui, je pense que nous devons changer de braquet. Notre positionnement géopolitique nous inscrit à la fois de manière naturelle dans la Grande Caraïbe, à la périphérie de l'Europe ; ce qui nous oblige à adapter des stratégies diversifiées pour notre action à l'extérieur de la Martinique. Il nous oblige à adopter des stratégies diversifiées pour notre action extérieure qui se fonde sur la valorisation de nos atouts aussi bien naturels que professionnels afin d'amoindrir nos contraintes de territoire : insularité, éloignement des grands marchés, forte vulnérabilité face aux risques majeurs. A ce titre les actions de la CTM se déclinent en plusieurs types d'activité :

- Le renforcement de nos liens avec la Caraïbe, avec une participation consolidée aux travaux d'organismes de coopération fonctionnelle et d'intégration,
- La mise en œuvre d'un projet traduisant concrètement notre intégration,
- La recherche de l'amélioration de nos relations avec l'Europe, la prise en compte de notre positionnement dans le monde.

Comment allons-nous renforcer nos liens avec la Caraïbe ? L'engagement de la Martinique pour le développement de la grande caraïbe se traduit par une participation consolidée aux travaux d'organismes de coopération fonctionnelle et d'intégration, en définissant les projets d'intérêt commun et réciproques :

- renforcement de notre partenariat avec l'AEC (Association des États de la Caraïbe) et avec l'OECO (Organisation des États de la Caraïbe Orientale,
- consolidation et accentuation du processus d'adhésion à la CARICOM et au CARIFORUM,
- échanges avec les organismes techniques, en particulier la commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, l'Agence caribéenne pour le développement de l'export, l'Organisation Panaméricaine de la santé et le CDEMA.

Impact sur le budget de la CTM:

- Cotisations d'adhésion à tous ces organismes,
- Organisation de rencontres sur notre territoire et logistique des déplacements de la CTM.

Rappel de quelques actions réalisées en 2017 :

- Participation de l'OECS aux Assises de l'agriculture de la Martinique,

- Organisation du 4^{ème} conseil des Ministres de la santé de l'OECS en Martinique et déclaration de Fortde-France,
- Cérémonie de remise des prix aux lauréats martiniquais du concours « 30 under 30 » c'est-à-dire les jeunes entrepreneurs qui innovent dans la Caraïbe, organisée par l'OECS. Nous avons d'ailleurs un jeune récipiendaire martiniquais.
- Participation du Président du Conseil Exécutif à la 64ème de l'autorité de l'OECS à Saint Kitts et Nevis.

La mise en projet traduisant concrètement notre intégration se met en œuvre par des projets concrets et opérationnels sur des thématiques communes aux territoires ciblés notamment :

- Le déploiement d'une stratégie de réduction des risques naturels avec l'OECS et l'AEC,
- L'amélioration de dispositifs de santé et la création de réseaux d'experts pour la lutte contre le cancer à son diagnostic précoce,
- L'encouragement et la promotion des échanges scolaires,
- La mobilité étudiante et professionnelle,
- L'amélioration des outils facilitant les échanges commerciaux et surtout le renforcement de la grande Caraïbe, en tant que zone de tourisme durable.

Ces opérations sont réalisées sur plusieurs années entre 2018 et 2021 et seront financées à hauteur de 75 % par les fonds européens du programme INTERREG 2014-2020. Deux projets sont directement portés par notre Collectivité. Il s'agit du projet « CORTEX 2 » qui replace l'homme au cœur du processus de gestion des risques, fait de lui la porte d'entrée, le filtre et l'objectif final des actions développées. Plus que de cibler sur des techniques et des réalisations fort coûteuses, il vise à :

- améliorer les connaissances et compétences des populations pour augmenter leur capacité à faire face aux risques et mettre en valeur les potentiels de ces acteurs du système
- réduire la distance entre civils, professionnels et institutionnels et entre territoires.

Innovant par ce changement de paradigme correspondant au domaine de la compétence de la Collectivité, la formation, les affaires sanitaires et sociales, personnes âgées, insertion, le patrimoine et la culture, le projet « CORTEX » vise de manière expérimentale à :

- susciter des interrogations, d'autres modes de pensées pour conduire à des modes d'action plus partagés et coordonnés dans la prévention et la gestion des risques,
- contribuer à une meilleure responsabilisation et une meilleure résilience des territoires face aux risques majeurs en développant la promotion, l'équité et l'inclusion sociale dans la prévention et la gestion des risques majeurs,
- renforcer la préparation et la réactivité opérationnelles face aux catastrophes naturelles,
- améliorer et/ou adapter des formations et outils pédagogiques spécifiques à certains risques et/ou aux secteurs d'activités.

L'OECO se dirige vers ce programme d'actions. CORTEX s'inscrit parfaitement dans le cadre du programme d'actions de ses partenaires à savoir l'OECO et le CDEMA. Nous avons également ce projet CYCLOTRON qui porte sur la coopération médicale, scientifique et technique dans le cadre de l'installation du futur CYCLOTRON. Ce projet est porté par la CTM, en partenariat avec l'OECS et plus particulièrement les Ministres de la santé de Sainte-Lucie, d'Antigua et de Curaçao. Décidés à lutter contre le cancer à son diagnostic précoce, à son traitement et à son suivi post-thérapeutique, cet outil est considéré comme un moteur de coopération régionale qui permettra d'assurer notamment la stabilité financière d'un outil particulièrement coûteux, mais qui permettra surtout la recherche des études et un résultat pour faire avancer la science en tenant compte de la spécificité du patient caribéen. Notre Collectivité devra intervenir et continuer à intervenir comme partenaire fortement engagé dans d'autres projets portés par des tiers. Il s'agit du projet ELAN (Échange Linguistique et Apprentissage) porté par le Rectorat, projet innovant qui a pour objectif d'encourager et de promouvoir les échanges scolaires, la mobilité étudiante et professionnelle à travers les Caraïbes. Le projet est

porté par le rectorat de la Martinique, en partenariat avec la CTM. Les autres partenaires sont l'OECS, et Haïti. Il y a également le programme TICA, c'est un programme spécialement dédié aux entreprises qui veulent exporter dans la Caraïbe. Ce projet a été lancé le 31 janvier par la CCIM, en partenariat avec la CTM, l'organisation des États de la Caraïbe orientale et le Caribbean Export Dévelopment Agency. Le grand projet ODYSSEA porté par la communauté de l'Espace sud de la Martinique, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération des villes-ports et régions maritimes, en cohérence avec la croissance européenne ODYSSEA, croissance bleue 2014-2020, qui précise l'importance du rôle joué par l'industrie du tourisme en tant que catalyseur stratégique pour la croissance économique des territoires, source d'emplois non délocalisable et pilier incontestable en termes d'inclusion sociale. En lien avec le GEC ODYSSEA et en coopération avec l'Espace sud, la Fédération Française des Ports de Plaisance, la Ville du marin, la CTM s'engage à développer l'itinéraire culturel ODYSSEUS de mise en éco-tourisme et en culture des voies bleues maritimes et vertes de l'Espace Sud Martinique, via des innovations, de nouveaux outils de médiation numérique.

Rappel de quelques actions réalisées en 2017 qui continueront en 2018 :

- Action de solidarité en faveur des territoires impactés par le passage des ouragans Irma et Maria,
- Organisation de deux comités de pilotage du projet de coopération CYCLOTRON avec l'OECS,
- Participation au comité technique de gestion, suivi du programme INTERREG 2014-2020. Plusieurs réunions ont déjà été faites avec la Guadeloupe et se poursuivent. Ce sera également dans le programme de la commission coopération de cette année.

L'amélioration de nos relations avec l'Europe au sein des institutions européennes, notre participation aux forums sur les questions qui touchent au développement durable des îles et des régions ultrapériphériques sont essentielles pour mieux influer sur les politiques communautaires. Le suivi des relations avec le Parlement est également d'importance pour faire valoir nos intérêts spécifiques. Dans cet objectif, nous devrons également rénover le partenariat avec les autres régions ultra-périphériques, introduire un dialogue constant avec les instances représentatives des pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique). L'un de nos impératifs sera de négocier avec les instances européennes, la création d'une plate-forme réglementaire, économique et financière pour l'uniformisation des règles européennes imposées par les exigences du libéralisme international qui tend à isoler notre pays autant de sa zone géographique que de l'échiquier international. La principale conséquence de cet isolement étant le manque d'attractivité économique pour des investissements.

Rappel de quelques actions réalisées en 2017 :

- Participation du Président du Conseil Exécutif à la 22ème conférence des présidents des RUP en Guyane,
- Co-rédaction du mémorandum conjoint remis à la Commission Européenne, lors du 4ème forum des RUP.

La Martinique fait partie d'une zone qui possède de nombreux atouts économique et dont l'intérêt est constamment rappelé. Nous ne pouvons-nous tenir à l'écart des décisions importantes qui sont prises au niveau international et qui touchent à des enjeux de stabilité, de sécurité et de paix et surtout de transformation socio-économique et de développement durable. Ces décisions concernent en particulier les ressources maritimes et la biodiversité. D'une manière générale, nous devons mieux appréhender la donne internationale et les réseaux d'influence afin de mieux positionner la Martinique dans le contexte global. La perspective sans cesse évoquée mais constamment reléguée d'une ouverture sur le continent africain, doit être mieux analysée pour être enfin concrétisée. Pour exemple, nous observons la densification des échanges entre les pays anglophones de la Caraïbe et les pays tels que le Ghana ou le Nigéria. De même, le dynamisme attaché des forums économiques du Pacifique et de l'Océan indien doit nous interpeller et nous intéresser.

Du point de vue des expériences internationales, certaines thématiques stratégiques pour le développement du territoire seront ciblées, en particulier les risques majeurs, le transport, la gestion des déchets, l'ingénierie financière. Nous initierons des relations avec les organismes régionaux et internationaux s'intéressant à ces questions cruciales pour le développement tels que le forum international SIDS et le forum des îles du Pacifique. La mise en œuvre de ce type de projets opérationnels dans le domaine de la prévention et la gestion des risques nécessite la création d'espaces d'expérimentation et l'établissement de partenariats étroits avec les institutions publiques compétentes en matière de sécurité civile. L'expérience de la Martinique dans le domaine de la sécurité peut être mise au service des états voisins, notamment lors des interventions rapides de notre SDIS. Des projets de formation sont par exemple en cours avec l'École Caribéenne de Formation de pompiers. Cependant, concernant la sécurité civile relevant du domaine régalien de l'État, il est essentiel de définir un protocole Etat/Région pour la mise en place d'actions de coopération concertée et d'échanges de savoir faire avec nos voisins de la Caraïbe. La Martinique peut se positionner en accompagnement étroit des actions d'échange, de savoir-faire initié par le SDIS de Martinique, bien évidemment sur la base d'une convention et dans la concertation sur le sujet de la sécurité civile, domaine de l'Etat. Voilà ce que nous prétendons faire au niveau de la commission coopération, plus largement au niveau de notre relation avec l'extérieur.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci bien. Avis de la commission « Éducation, jeunesse, enseignement supérieur ». Collègue LARCHER.

M. Eugène LARCHER – La commission « Éducation, enseignement supérieur, jeunesse et innovation » prend acte des difficultés de la CTM. Nous n'allons pas énumérer une liste de projets, ils sont tous importants mais ils seront priorisés en fonction du budget qui sera alloué. Nous souhaitons tout de même qu'une stratégie gagnante soit mise en place pour retrouver des marges de manœuvre. Nous soulignons qu'il faudrait aussi réorganiser les dépenses... moins de dépenses non obligatoires. Il faudrait s'ouvrir à de nouvelles logiques de financement et aussi se doter d'une politique de valorisation patrimoniale. Je crois qu'en travaillant tous ensemble, nous allons pouvoir y arriver.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Commission « Infrastructures, équipements ». Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – La Commission « Infrastructures, équipements et développement numérique » prend acte des sombres perspectives qui s'annoncent au moment de bâtir le budget 2018 de notre Collectivité. Elle est pleinement consciente de l'extrême difficulté de la situation financière accrue par le nouveau cadre qu'impose le Gouvernement à partir de juin 2018 selon l'article 29 de la loi de programmation 2018-2022. Toutefois, la commission préconise que des efforts de rigueur et d'imagination soient mis en œuvre, afin que nos infrastructures soient à minima maintenues en bon état pour le service dû à nos administrés, afin que les chantiers en cours soient menés à bien et que l'activité ne pâtisse pas des difficultés de la CTM, qui ne sont pas du fait de l'actuelle majorité. Notre commission étant amenée à examiner et à donner un avis sur des dossiers d'aides de la Collectivité Territoriale aux communes, une piste à explorer serait de mettre de l'ordre dans le stock important de subventions attribuées aux communes par conventions co-signées, subventions non utilisées dont certaines remonteraient à plus de 10 ans. Ces conventions prévoient un délai de validité des subventions. Il faudrait peut-être mettre en œuvre ce que préconisent les conventions.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Avis de la commission « Politique de la mer ». Collègue BOUQUETY.

M. Joachim BOUQUETY – La commission comprend et prend acte de la situation difficile de la CTM et de la problématique des orientations budgétaires. La commission approuve l'idée de changer de mode de gestion, de prioriser les dépenses. Elle attire cependant l'attention sur la nécessité de soutenir le secteur de la pêche et appelle les élus à faire émerger le projet de la création d'un vrai lycée de la mer, pour former les futurs professionnels du secteur.

M. le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission « Transport ». Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Les membres de la commission « Transport » ont examiné avec attention les orientations présentées dans ce rapport pour l'année 2018 avec bien sûr l'accompagnement de la Direction du budget mais également du service transport de la CTM. Les membres présents à cette réunion ont pris conscience qu'il y avait une situation financière vraiment dégradée, au niveau de la Collectivité et qu'il y a lieu de trouver de nouvelles sources de financement. Quand le collègue Rapporteur Miguel LAVENTURE dit qu'il faut mettre en place un travail d'exploration active pour rechercher de nouvelles sources de financement et rechercher de l'efficacité financière, je crois que les membres de cette commission sont en parfaite symbiose avec lui. Les membres ont fait une suggestion dont je vous donne lecture : « Dans le cadre de la recherche de l'efficacité financière par les financements publiques, la commission transport souhaite que le projet de loi d'orientation sur les mobilités actuellement à l'agenda du Gouvernement et le futur appel à projet qui en découlera, permettent de soutenir l'effort d'investissement de notre Collectivité ». Voilà un peu résumé ce qui a été dit lors de cette commission.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Commission « Logement ». Collègue Christiane BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Ma commission ne s'est pas réunie car j'étais indisponible mais je peux tout de même réagir en mon nom propre, comme le fera d'ailleurs chacun. Bien évidemment, comme tous mes collègues ici présents, je suis consciente du contexte difficile dans lequel s'exerce aujourd'hui notre Débat d'Orientations Budgétaires. Je ne reprendrai pas les paramètres en cause, paramètres qui ont déjà été évoqués par tous ceux qui m'ont précédée. Je poursuivrai tout de même en rappelant que depuis 2016, nous avons pris le départ avec non seulement de gros défis à relever mais aussi dans un environnement économique difficile, tant au niveau national qu'au niveau local ; ceci, renforcé de gros embarras budgétaires. C'est la vérité. Nous avions bien compris dès lors, que des efforts sont à faire dans tous les secteurs. Dans notre population, les besoins sont croissants. Il s'agira pour nous de travailler dans le sens d'une optimisation rigoureuse et prudente de notre gouvernance budgétaire. Notre débat actuel traduit d'ailleurs notre détermination à poursuivre la restauration des équilibres financiers de la Collectivité, tout en assumant au mieux nos responsabilités d'acteur public local ; ceci dans nos différents champs de compétences. Bien évidemment, des arbitrages s'imposent car il s'agit de définir de manière fine des priorités.

Ainsi, dans le domaine de mes missions à la Collectivité et de manière relativement brève, je voudrais insister sur de possibles actions à mener dans le domaine du logement et de l'habitat pour les publics en situation précaire. Pour rappel, nous savons que depuis quelques années, la Martinique fait face à une offre de logements très insuffisante à côté d'une demande en augmentation croissante et l'existence d'un nombre important de logements insalubres. Nous avons aujourd'hui un manque de logements locatifs sociaux entre 8 000 et 10 000 logements, dont plus de 13 % sont situés en zone urbaine sensible. Les freins sont identifiés, ce sont des facteurs réticents. Je veux parler des tensions foncières auxquelles s'ajoutent les problématiques liées à la rareté budgétaire, à la recherche d'équilibre financier des opérations afin de garantir un coût de sortie supportable pour les loyers, sans oublier les coûts de production et les contraintes règlementaires et administratives. On comprendra très vite que le droit à un logement décent est un principe mais c'est une problématique surtout dans nos

politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion parce que nous sommes confrontés, comme d'autres, à des défis multiples d'ordre démographique, environnemental, social et économique. La production de logements sociaux devra être également à la hauteur des besoins d'une frange importante de la population que constituent les séniors parce que selon l'INSEE, d'ici 2030 nous aurons plus d'un quart de la population âgée de plus de 65 ans. En matière de réhabilitation, nous devons donc essayer d'avoir un effort particulier aux réponses à porter à l'adaptation du logement pour les personnes âgées et par là-même, favoriser l'autonomie de cette population en lui permettant de rester le plus longtemps à domicile. Cela éliminerait, de manière mécanique, une fraction des difficultés à trouver des places d'hébergement sans compter les économies d'échelle que cela pourrait nous faire faire.

Toujours dans la réhabilitation, puisqu'aujourd'hui 81 % des personnes âgées sont propriétaires de leurs logements, nous voyons que souvent le problème surgit au bouclage du plan de financement. Après avoir surmonté les complexités administratives, les attributaires sont confrontés à l'impossibilité de payer les 20 % minimum d'apport personnel exigé par l'État. Il me plait de le rappeler ici aujourd'hui parce que c'est un frein particulier à l'intérieur de nos populations. On pourrait donc proposer la mise en place d'un fonds de garantie – cela a déjà été dit, le conseiller exécutif Francis CAROLE en a souvent parlé, nous en avons un peu débattu – avec une stratégie à définir qui permettra à ce public fragilisé de mener à bien ses objectifs de réhabilitation. Je ne décris pas ici toutes les modalités opérationnelles, mais ce serait déjà une piste si nous en adoptons le principe. Là aussi, dans les réflexions partagées, avec nos bailleurs classiques, il a été évoqué et souligné que ces acteurs du logement social devront, à travers un partenariat, œuvrer avec nous à la mise à disposition d'un parc de logements locatifs sociaux adapté en termes de typologie des logements et d'accessibilité aux séniors. Une attention particulière devrait être portée au financement de certains travaux nécessaires à la sécurisation des logements de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, vivant à domicile. Nous savons très bien que tous ceux qui sont atteints de cette maladie ne se trouvent forcément en établissement. On ne pourrait pas effectivement les héberger tous. Nous continuerons à proposer des réponses d'aides telles que le FSL, le FRAFU etc. certains dispositifs d'aides autonomes pour l'amélioration de l'habitat et d'aides complémentaires, mais aussi de proposer des réponses plus adaptées aux besoins. A ce titre, nous avons commencé une série de réunions avec les bailleurs afin d'ajuster au plus près le système de production de logement social pour les personnes les plus fragilisées. De nouvelles pratiques sont à développer car la CTM tient à jouer pleinement son rôle de moteur de l'économie du territoire, tant au niveau de l'économie publique que de l'économie sociale et solidaire et son rôle social auprès des plus fragilisés (accès aux droits, logement, santé).

Je terminerai en disant que malgré les temps difficiles, les besoins sont constants, nous nous efforcerons donc à explorer différemment des lignes telles que le FSL, le FRAFU et les autres dispositifs existants, en priorisant nos actions dans un étalement dans le temps. Vous avez bien compris que j'ai peut-être un peu la dent dure, comme nous tous ici, les temps sont difficiles mais nous tenons tout de même à rester acteurs de notre devenir au sein de cette population.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Avis de la commission « Formation professionnelle et apprentissage ». Collègue CARIUS.

Mme Francine CARIUS – La commission « Formation professionnelle et apprentissage » s'est réunie le mardi 27 février. Nous avons pris la mesure de l'exercice qui nous est demandée dans une situation extrêmement difficile, une situation qui nous appelle à être imaginatifs, pragmatiques et à être décidés à faire mieux avec peu. La commission « Formation professionnelle souhaite que les différents satellites qui œuvrent dans le domaine de la formation puissent renforcer la cohérence des réflexions stratégiques. Le but pour nous, c'est de nous inscrire désormais dans une logique de parcours, le but

ultime étant l'insertion sur le marché du travail. Les commissaires ont souhaité aussi attirer l'attention sur la question des chantiers d'insertion. Il est important pour nous de nous assurer de la formation professionnelle de ces personnes accompagnées dans un premier pas, que cette formation soit sanctionnée par un titre ou une qualification incluant un savoir-faire et un savoir-être à côté des savoirs techniques acquis. Voilà ainsi résumée la position, l'avis de la commission formation professionnelle sur ce rapport sur les orientations budgétaires.

M. le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission « Insertion3. Collègue PINVILLE.

Mme Josiane PINVILLE – Nous avons, bien sûr, pris acte de cette situation financière grave dans laquelle se trouve notre Collectivité, d'une part par rapport à un passif laissé par ceux qui étaient là auparavant – je peux le confirmer en tant que présidente d'une autre association dans laquelle nous avons trouvé pas moins de 600 000 euros de subventions qui dormaient, d'impayés. Ce n'est qu'en 2017 que l'on s'est réveillé. Je confirme que beaucoup de satellites, beaucoup d'opérateurs ont enfermé des factures dans les tiroirs pendant quelques années. Pourquoi 2014/2015 ? On ne sait pas, mais ils se sont réveillés brusquement en 2017. D'autre part, il faut aussi relever le désengagement de l'État. Nous constatons que l'État doit pas moins de 600 M€ au niveau de l'aide sociale. Il ne s'agit point pour nous de faire payer à ces populations déjà fragilisées, le désengagement de l'Etat mais bien de mettre l'État face à ses responsabilités. A l'instar de la Guyane – je ne parle pas des 500 frères – nous souhaitons demander à l'État la recentralisation du RSA. En outre, nous savons que la CTM est chef de fil dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. C'est en ce sens que nous suggérons que ce soit la CTM qui propose les différentes orientations et stratégies, via des appels à projet. Dans ce cadre, les ACI et autres opérateurs se positionneraient sur ces projets structurants et ne seront pas dans l'autre sens à proposer des actions qui n'entreraient peut-être pas dans la dynamique structurante que nous souhaitons mettre en place. Cela nous permettrait d'aboutir à plus de mutualisation, plus de cohérence, plus de coordination. Nous pourrons y joindre efficacité et efficience et nous proposons que ces opérateurs reçoivent une certaine formation, un certain accompagnement parce que nous nous rendons compte que les fonds publics sont souvent mal gérés, par méconnaissance. Nous actons les orientations données par le collègue LAVENTURE, c'est-à-dire les fonds européens et l'utilisation, la mise en œuvre des différents schémas et plans territoriaux qui nous sont proposés.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Avis de la commission « Culture ». Collèque Christiane EMMANUEL.

Mme Christiane EMMANUEL – La commission « Culture » prend acte des propositions déclinées dans les orientations budgétaires 2018. Au-delà des considérations budgétaires et financières, la commission propose que les chantiers et actions entamés se poursuivent : les réparations de Fonds Saint-Jacques, l'appel à candidature du BAT (Bureau d'Accueil des Tournages), les phases de réflexion autour de l'EMEA (École Martiniquaise de l'Enseignement Artistique) et de l'Office Culturelle de la Langue Créole.

Il serait souhaitable de :

- continuer à soutenir nos artistes autour de la formation, sans oublier ces nombreux boursiers que nous avons en Martinique et à l'étranger,
- continuer à soutenir la création et la diffusion,
- continuer à développer notre politique muséale, en mutualisant les idées et les moyens sans oublier (c'est très important car nous sommes toujours en attente) la mise à disposition du personnel au profit des musées,
- poursuivre la modernisation des bibliothèques et bien entendu, l'accompagnement de Tropic Atrium, du Campus Caribéen des arts qui a pu récupérer cette année, un certain nombre de diplômes au niveau de l'Etat... des diplômes que nous avions perdus. Je veux parler ici du DNSEP.

- continuer à soutenir le festival biguine jazz du mois d'août qui se déroule à la Pagerie et qui a réuni l'an dernier, pas moins de 4 000 personnes.

En conclusion, la commission culture a décidé de travailler en transversalité, avec les autres commissions sectorielles, afin de mutuaLISEr les pensées, les pratiques et d'agir dans une meilleure cohérence.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Avis de la commission « Sport ». Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Par rapport à l'exercice qui nous a été demandé sur le rapport relatif aux orientations budgétaires de l'exercice 2018, nous avons noté que ce Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018 ainsi que le vote du Budget Primitif se feront dans un contexte de grande difficulté pour notre Collectivité. Quand nous disons « difficulté », nous parlons déjà de difficultés sur le plan économique, sur le plan social mais surtout des difficultés sur le plan financier. Le Président de l'Exécutif l'a dit ce matin, les banquiers ont tous été sollicités et seule l'AFD a marqué son intérêt. C'est tout simplement parce que nous sommes dans une situation financière, une situation très claire où les dépenses de fonctionnement sont largement supérieures aux recettes de fonctionnement. Nous avons pris acte que c'est une situation qui ne permet pas de dégager un autofinancement, notre capacité d'autofinancement étant aujourd'hui négative, cela va gêner le programme d'investissement ambitieux que nous avons pour la Martinique. Nous avons noté que le budget 2018 est un budget structurellement déséquilibré, bien que ce ne soit pas de notre fait.

Face à cela, le conseiller exécutif a attiré notre attention et nous voyons une fois de plus que le Gouvernement dans sa loi de programmation des finances publiques de 2018à 2022 va nous imposer, sous peine de sanctions financières, de rester dans des limites d'endettement et de progression des dépenses que nous ne pouvons déjà pas respecter. Nous rejoignons l'analyse du collègue BRANCHI quand on voit que la capacité de désendettement de notre Collectivité qui est déjà à 13 ans, sera difficile à ramener à 9 ans, comme demandé. A cela, nous notons que l'ensemble des dettes de l'ancienne mandature qui vient aujourd'hui peser encore sur la situation, représente 3 milliards d'Autorisation de Programme et d'Autorisation d'Engagement qui ont été ouverts de manière inconsidérée parce qu'il n'y a pas de Crédits de Paiements liés à ces engagements. Cette situation fait que dans ce Débat d'Orientations, nous notons qu'il faut réagir, qu'il faut agir avec transparence avec le peuple, il faut agir de manière responsable avec la population mais agir surtout de manière courageuse, face à ces difficultés que nous rencontrons. Nous soulignons le fait que nous devons agir aussi de manière efficace pour mettre cette situation sous contrôle, afin de garantir la redressement de la Collectivité et le développement de la Martinique. Pour cela, nous constatons que notre réalité budgétaire en 2018 est que la Martinique doit faire face à une double complication :

- la première, c'est cette réalité des dépenses prévisibles supérieures aux recettes attendues, qui démontre le déséguilibre structurel du budget,
- la deuxième c'est l'application des dispositions de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui nous impose cette situation financière, ce carcan financier auquel nous ne pouvons échapper.

Cette situation influencée à la fois par un environnement juridique qui nous est imposé par le Gouvernement et un contexte financier qui est imposé qui est même contraint, nous fait dire que cette situation doit être mise sous contrôle par notre équipe. Pour cela, nous préconisons que la déclinaison des orientations budgétaires et du Budget Primitif 2018 puisse intégrer à la fois une démarche volontariste qui vise à maintenir la solvabilité de la Collectivité mais aussi, une démarche d'accompagnement du développement. Lorsque nous disons « une démarche volontariste qui vise à maintenir la solvabilité de la Collectivité », nous disons qu'il faut absolument chercher à regagner la

confiance des prêteurs pour permettre à la Collectivité de retrouver au plus vite ses marges de manœuvre pour agir.

Trois axes nous semblent prioritaires:

- la réorganisation des dépenses, il faut effectivement dépenser autrement.
- l'augmentation de manière significative de nos recettes, augmentation qui doit s'appuyer sur de nouvelles logiques de financement et surtout sur une politique de valorisation patrimoniale. Là aussi, nous devons faire preuve d'ingénierie, nous devons chercher à valoriser notre patrimoine.
- l'amélioration de la performance financière de la Collectivité qui passe par la recherche d'efficacité et d'ingénierie financière.

Lorsque nous parlons de démarche d'accompagnement du développement, nous considérons que des choix prioritaires doivent être faits. Cela ne doit pas signifier que la CTM est à l'arrêt, il faut braver cette situation et dire qu'à travers ce Débat d'Orientations, nous devons travailler autrement. Il faut sortir de certaines méthodes, qui par le passé, ont certes fait leur preuve mais qui aujourd'hui doivent être revues. A ce niveau, deux priorités nous semblent incontournables. Il s'agit pour nous :

- d'appuyer sur le développement économique et la commande publique. Il faut poursuivre les schémas que nous avons mis en place. Nous avons discuté le mois dernier du plan d'actions du Schéma Territorial de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation. Nous considérons que ce schéma est la réponse parfaite à un nouveau modèle économique pour la Martinique avec quatre grandes priorités qui ont été identifiées à savoir s'engager dans la durabilité en exploitant autrement la ressource, améliorer la compétitivité des entreprises et créer un nouvel environnement pour les accompagner, d'assurer une meilleure attractivité et un aménagement autre du territoire et tendre aussi vers la meilleure employabilité de la ressource humaine, notamment en termes de qualification. A travers ce schéma, nous avons mis en exergue cette disparité sur le territoire. Je crois qu'à travers cette démarche, c'est la réponse aussi à ceux qui disent et qui font courir le bruit qu'il n'y a pas de visibilité. Nous avons des outils qui nous permettent justement d'avoir cette visibilité, nous devons mettre en avant ce plan d'actions qui a mis en évidence trois filières qui ont été clairement identifiées comme porteuses et sur lesquelles nous mettons l'accent : l'agroenvironnement, le tourisme durable, l'économie bleue (nous avons voté le schéma d'aménagement des ports de pêche lors de la dernière plénière).
- d'accentuer le schéma de l'autonomie qui a été présenté par le collègue Francis CAROLE lors de la dernière plénière. A ce niveau, nous considérons que c'est une réponse au vieillissement de la population. A travers ce schéma, ce sont cinq axes fondamentaux nous devons mettre en œuvre. Il s'agit de préserver l'autonomie pour tous par un meilleur repérage des personnes âgées, des personnes isolées, des personnes vulnérables ou encore en situation de handicap; de faciliter le parcours de vie; de renforcer l'accompagnement au domicile; de développer l'accueil et l'hébergement et surtout d'anticiper les évolutions socio-économiques.

Pour le secteur du sport, nous disons que sans pénaLISEr les plus fragiles, sans fragiLISEr le développement économique de la Martinique et ce dans l'intérêt supérieur de la population martiniquaise, il faut continuer à assurer le soutien des acteurs du sport. Il faut aussi favoriser l'optimisation des équipements sportifs, notamment des équipements sportifs en milieu scolaire, c'est ce que nous avons commencé. Il faut donc poursuivre et apporter des réponses concrètes à ce niveau et ouvrir les perspectives sur trois leviers qui sont fondamentaux :

- le sport-santé. Là aussi, il est question de la lutte contre l'obésité, la lutte contre la sédentarité, la lutte contre le risque cardiovasculaire.
- le sport-tourisme. Là encore, nous venons de dire que ce sont les filières capables de tirer l'économie vers le haut. Le sport doit être un contributeur efficace à ce niveau.
- le sport d'entreprise parce que le sport doit être aussi un levier permettant de lutter contre les risques psychosociaux.

A travers ces remarques ou ces recommandations, il s'agit pour notre commission de dire aux martiniquaises et aux martiniquais, que la situation est certes difficile mais elle est identifiée, elle est sous contrôle de l'équipe en place et que nous sommes aux côtés de la population et que nous apportons notre soutien total au Président de l'Exécutif qui est en charge de la mise en place de ces orientations budgétaires.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. La collègue Présidente de la commission « Textes » a-t-elle un avis ?

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Nous avons examiné ce rapport et avons pris acte de la présentation, puisque ce n'est pas une commission particulièrement vouée à examiner les orientations budgétaires. Nous avons pris acte et nous avons relevé la pression exercée par l'État, sans plus.

M. le Président Claude LISE – Collègues, nous allons entamer le débat. Je me permets de souhaiter que ce soit un débat constructif, un débat à la hauteur des enjeux dans une conjoncture dont chacun a compris qu'elle était particulièrement préoccupante. J'aurais souhaité que le débat se fasse dans des conditions vraiment de grande dignité, ce qui n'empêche que ce soit un débat démocratique où chacun pourra dire ce qu'il estime devoir dire. Le Bureau de l'Assemblée s'est réuni le 16 février dernier. Il a décidé d'accorder un temps de parole global à chacun des deux groupes de l'Assemblée. Nous avons décidé que ça se ferait à la propositionnelle, nous avons fait un calcul sur la base de trois minutes par intervenant, ce qui donne un temps global de 1h40 au groupe majoritaire et 55 minutes au groupe de l'opposition. C'est évidemment un temps maximum, chacun utiLISEra ce temps comme il l'entend c'està-dire que chaque collèque peut intervenir trois minutes mais il peut aussi céder sont temps de parole. Un groupe peut décider qu'il a un intervenant de 15 minutes mais il est clair qu'à ce moment-là, ça consomme 15 minutes de son temps. Voilà comment les choses seront organisées. J'ai deux personnes chargées de décompter le temps de chaque groupe. Je n'ai pas pu avoir deux chronomètres, comme je l'avais souhaité? pour que les choses soient bien visibles. Ce sera peut-être pour une prochaine fois. Nous nous efforcerons de respecter ce temps, j'annoncerai au fur et à mesure le temps qu'il reste à chacun des deux groupes.

Nous avons une difficulté, l'entreprise qui nous prépare les repas m'a fait savoir que le repas serait prêt à partir de 14h30. On peut jouer entre 14h30 et 15h00 mais il est clair que, tel que je vous ai annoncé les temps globaux, nous en avons pour plus de 2h30 de débat. Nous serons forcés, à un moment donné, d'interrompre le débat. Je propose de prendre une 1ère série de cinq intervenants, dans l'ordre où les gens vont lever le doigt, en espérant que ces cinq premiers ne dépasseront pas 15h00, sinon, je serai obligé d'interrompre. J'essaierai de le faire de telle sorte que ça n'entraine pas de problème au cours d'une intervention. Je ne vois pas comment faire autrement. Je propose cinq premiers intervenants. Le collègue COUTURIER a levé le doigt, nous avons qu'il a une obligation, ça lui permettra de partir aussitôt.

M. Jean-Claude DUVERGER – Président.

M. le Président Claude LISE – Un point d'ordre, collègue DUVERGER.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Tu penses que les Présidents de commission n'ont pas dit ce qu'ils pensaient ? Je demande.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – C'est ouvert, c'est très complètement ouvert, il ne s'agit plus de parler au nom d'une commission mais de parler en son nom propre, de faire toute analyse, toute proposition.

Je pense que tous les collègues ont bien compris le principe, je prends cinq premiers intervenants d'un côté ou de l'autre, nous allons démarrer et nous décompterons le temps écoulé de part et d'autre. Chaque groupe consomme son temps à sa guise. Pour l'instant, j'ai d'inscrits le collègue COUTURIER, le collègue BRANCHI, le collègue HAJJAR, le collègue CHARPENTIER-TITY et le collègue MONPLAISIR. Je dis bien qu'il faut que chacun ait conscience qu'il consomme le temps de son groupe et que s'il en consomme trop, il lèse les autres collègues. Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je souhaite remercier tous ceux qui m'ont présenté, ainsi qu'à ma famille, leurs sincères condoléances. J'associe ces condoléances à d'autres familles martiniquaises qui ont également perdu un membre de leur famille. Président du Conseil Exécutif, je souhaite te dire que l'intervention de ce matin pour camper le décor sur la situation financière des collectivités de la Martinique, singulièrement de la CTM, me permet de faire revenir un proverbe que les grandes personnes ont souvent utilisé, notamment les agriculteurs « lè ou pa ni tè pa krié traktè » en somme quand on n'a pas les moyens, il ne faudrait pas essayer d'aller mettre trop de choses car on risque de ne pas pouvoir faire ce que l'on veut faire. Tu nous as solennellement demandé d'être objectifs dans nos démarches, je crois que c'est important. Cela n'empêche pas que nous puissions dire que pour les orientations budgétaires, il est important que l'on puisse souligner qu'un certain nombre de considérations sont à prendre en compte, notamment pour les jeunes porteurs de projets qui veulent créer leur emploi, l'accompagnement de ces jeunes, l'accompagnement des personnes âgées qui n'ont pas les moyens et qui vivent dans des maisons en très mauvais état. Tout ne doit pas être à la charge de la CTM mais nous devons quand même prendre en considération ces choses-là. Ma collègue Marie-Line LESDEMA parlait de la politique générale de la coopération. Je pense qu'il est important de souligner une démarche en avant, dans laquelle s'est inscrite la Nouvelle Calédonie. Ils ont un grand rendez-vous en novembre 2018 et nous CTM, nous ne devons pas être absents sur cette démarche. Malgré le contexte difficile, il est important que nous puissions continuer la réflexion sur la sécurité du peuple martiniquais en cas de cataclysmes, au lieu d'attendre sur l'extérieur. Comment mettre en place des infrastructures ou renforcer des structures pour mettre à l'abri nos populations lors de moments difficiles ? Je voulais vous dire ces quelques mots au sujet de ces orientations budgétaires. Je souhaite que le débat soit de qualité et qu'il continue dans le bon sens. C'est ce qu'attend le peuple martiniquais de la part d'élus responsables, qu'ils tiennent un discours qui aille dans le sens de leurs intérêts pour cette année 2018.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue HAJJAR... collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Je ne voudrais pas abuser du temps qui nous est imparti mais je voudrais faire quelques observations, concernant le déni de réalité que j'ai entendu de la bouche du représentant du chef de l'opposition. Le chef de l'opposition s'est basé essentiellement sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de septembre 2016, rapport qui ne dit pas que la Collectivité était incapable de faire son budget mais simplement que nous avions dépassé le chiffre des 5 %. Ce rapport n'est pas un jugement, autrement dit ce rapport fait des observations que nous avons réfutées en son temps, car pour démontrer qu'il y avait un excédent fictif de 500 000 euros, ce rapport n'avait pas pris en compte un certain nombre de dépense notamment les fameux 15 M€ du SMTCSP, qui s'avèrent aujourd'hui non recouvrables. Je voudrais simplement dire que dans les conditions de l'époque, ce rapport dit deux choses. Premièrement, il dit – notre rapport d'orientations budgétaires est basé là-dessus – que l'opacité régnait (c'est le terme qui est utilisé) dans les comptes de l'ex-Conseil Régional, précisément parce qu'il n'y avait pas de comptabilité des engagements, ce qui fait que ce rapport ne pouvait pas avoir de visibilité. C'est cette visibilité qui est apparue au fur et à mesure et il a fallu faire face à un certain nombre de dépenses. La deuxième chose que dit ce rapport, je cite : « il n'y a pas lieu en conséquence de proposer des mesures de redressement ». Par conséquent, toute la démonstration qui

consiste à dire que les décisions budgétaires ultérieures qui n'ont pas procédé aux corrections de l'avis de la CRC sont à mon avis, juridiquement nulles et non avenues. Sur le fond, le fait de nier qu'il y a une situation difficile, le fait de nier la nécessité de procéder à des redressements est une pratique intellectuelle qui, à mon avis, ne permet pas d'aborder l'avenir. On nous invite à penser l'avenir et à ne pas regarder le passé, or si nous ne prenons pas conscience des difficultés créées par cette gestion antérieure, nous ne pourrons pas procéder au redressement financier, à l'assainissement financier nécessaire. L'enjeu d'aujourd'hui est essentiellement de prendre conscience des difficultés que nous avons, de tirer des leçons des dérives de gestion qui ont conduit à cette situation et surtout de pratiquer une prospective. Cette prospective qui a été dessinée par le Président du Conseil Exécutif et par le conseiller LAVENTURE consiste à changer notre mode de gestion en nous appuyant sur les documents qui vont tracer l'action de la Collectivité dans les années qui viennent et en recherchant des ressources pour y faire face. Ces ressources et ces moyens, c'est le fait de programmer dans le temps nos actions, de programmer nos actions de manière pluriannuelle, en essayant de mettre en face les ressources adéquates parce que pratiquer comme dans le passé, promettre des actions d'investissement que l'on n'est pas capable de réaLISEr, ce serait précipiter notre Collectivité dans la faillite. Par conséquent, nous tirons des leçons de la mauvaise gestion, nous appelons les martiniquais à l'effort. C'est ainsi que nous serons vraiment des patriotes. Les patriotes doivent appeler le peuple à faire face aux difficultés et non pas les fuir en niant la réalité. Les martiniquais doivent savoir que nous serons intransigeants sur le soutien au plus défavorisés, c'est ainsi que nous retrouverons le chemin de l'investissement dans l'équipement nécessaire au pays pour créer l'emploi et pour fonder l'avenir sur un engagement volontaire sur l'action.

M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Le premier constat c'est que les orientations budgétaires ont été présentés par le Président du Conseil Exécutif et le conseiller en charge des affaires financières de la CTM, prioritairement aux journalistes hier, donc la veille de la plénière ; avant même que l'Assemblée démocratiquement élue, majorité comme opposition, ne puisse s'exprimer et débattre collectivement sur des positions divergentes ou communes, là où est censé être le lieu du débat. Ce comportement est anti-démocratique et positionne l'Assemblée politique de la CTM en second lieu, en arrière-plan. Ce comportement est autocratique, je ne fais que reprendre un qualificatif qui a déjà été utilisé par d'autres, notamment des patriotes. L'Assemblée, n'est-elle pas le lieu du débat ? Est-ce à dire que les décisions du Président du Conseil Exécutif sont déjà arrêtées concernant le budget et que l'Assemblée de la CTM n'aura qu'à entériner, le mois prochain, ce budget qui est déjà arrêté par avance, avant même le débat ? Est6ce à dire que le débat d'aujourd'hui est de pure forme, parce qu'obligatoire par la loi ? Ces questions méritent réponse. Le deuxième constat, c'est que quand on lit le rapport sur les orientations budgétaires, il laisse entendre que sur le plan financier, l'équilibre du budget 2018 en recettes et en dépenses est extrêmement difficile à réaLISEr. Répété par vous-mêmes inlassablement – quand je dis vous-mêmes, je parle de la majorité en poste aujourd'hui et la gouvernance de la Collectivité Territoriale de la Martinique – la première raison (le collègue qui m'a précédé vient de le redire) c'est que depuis le 17 décembre 2015 (je prends cette date volontairement), date de l'investiture du Président du Conseil Exécutif et de votre majorité aux fonctions de la gouvernance de l'Assemblée, donc avant même la clôture des comptes administratifs qui devait avoir lieu au 31 décembre 2015 (vous avez été investis le 17 décembre 2015), il y avait déjà dans l'introduction du discours du Président du Conseil Exécutif, l'annonce faite d'une mauvaise gestion de l'équipe précédente, de dettes et de dépenses non payées importantes voire catastrophiques, alors qu'aucune synthèse n'avait été réalisée et qu'il fallait attendre le 31 décembre 2015. Heureusement, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 14 septembre 2016 sur le compte administratif de la Région... je rappelle car il faut le dire aux non-initiés qu'un compte administratif ne prend pas en compte simplement les dépenses passées et les recettes passées durant une année. Il prend aussi les restes à réaLISEr. J'insiste : le compte administratif reprend chaque année l'ensemble des restes à réaLISEr, aussi bien en recettes qu'en dépenses. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les juges, les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes qui disent et qui corrigent même ce faux déficit en excédent. La Chambre Régionale des Comptes dit : « en prenant en compte les restes à réaLISEr, le compte administratif de la Région voté par la CTM, se conclut avec un excédent de plus d'un demi-million d'euros ».

Contrairement à ce que vous laissez entendre, les recettes et les dépenses des collectivités sont obligatoirement tracées et donc connues à tout moment. La Chambre Régionale des Comptes a analysé les restes à réaLISEr. En prenant en compte les restes à réaLISEr en dépenses et en recettes, la CTM a donc démarré – selon la Chambre Régionale des Comptes – avec un excédent c'est-à-dire plus de recettes que de dépenses. Alors, arrêtez de répéter ce que la Chambre Régionale des Comptes rejette, corrige et dénonce. D'ailleurs, Président de la commission des finances, je veux bien que l'on puisse tous citer le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est public. Mais au lieu citer simplement qu'il n'y a pas lieu de redressement, il faut d'abord citer le considérant premier qui permettra à tout le monde de comprendre ce qui est dit. Le considérant premier des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes, c'est qu'il corrige dans son premier considérant les éléments du compte administratif que nous avons votés ici. Il les corrige donc il n'y a pas de déficit, il y a un excédent. Dans le deuxième constat, non seulement il corrige mais il dit qu'il y a un excédent d'un demi-million d'euro. Dans le troisième constat, comme il y a un excédent, la Chambre Régionale des Comptes dit réellement qu'il n'y a pas lieu de redressement puisque le redressement c'est quand il y a un déficit. Pa ni défisit donk pa ni ridresman. Pa vini di sèlman ke la Chambre Régionale des Comptes ka di pa ni ridresman, i ka di pa ni ridresman pa davré sé an leksédan ki ni, pa ni défisit. Lè ou ka li an bagay, di tout bagay-la, pas sé moun-la ki pa ka li bagay-la, ki pa lé li'y ka konprann ke sa sèten moun ka di lè yo ka pran dé ti mòso andidan an tex, sé la vérité. Alé li rapò-a, li tout sé konklizion-an, zot ké konprann.

La Chambre Régionale des Comptes s'appuie sur le droit, le principe de sincérité budgétaire obligatoire (article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales). Allez voir, sé pa mwen ki ka di'y, sé pa nou ki ka di'y, c'est le droit français. D'ailleurs, l'héritage était tellement positif que votre premier budget en 2016 est de près de 1 milliard 400 millions d'euros avec près de 125 M€ d'emprunt. Quelle banque prêterait autant d'argent à une Collectivité avec autant de difficultés, comme vous répétez chaque année ? Dès la première année, 125 M€ d'emprunt. An ti komersan, an ti artizan ka pran fè pou ni 30 000 léro ek yo ka ba zot 125 M€ kon sa, pourtant bagay-la pa bon, bagay-la mové. Malheureusement le budget 2017 a déjà chuté, on est passé de 1.4 milliard à 1.2 milliard. On a baissé de près 200 M€. Avec 100 M€ d'emprunt, pareil, quelle banque prêterait autant d'argent chaque année si la santé financière était aussi mauvaise? J'ai cru entendre ce matin que pour 2018, ce serait certainement autour de 1 milliard 100 millions, donc encore en baisse. La deuxième raison, c'est que vous prenez ce que l'on appelle communément et techniquement AP/CP (Autorisation de programme, autorisation d'engagement)... de manière très simple, ce que l'on appelle techniquement des AP/CP, ce sont d'abord des projets... ce sont des projets pour la Martinique. Cela veut dire qu'au niveau de la CTM, il y a un stock de projets importants ici, pour la Martinique. Merci de reconnaitre qu'ils sont nombreux. Ces projets, tels qu'ils ont été construits, s'équilibrent en recettes et en dépenses. Je veux préciser pour ceux qui ne le savent pas que l'autorisation de programme c'est uniquement de l'investissement et l'autorisation d'engagement c'est uniquement du fonctionnement. Ils ont d'ailleurs été votés par vous-mêmes en 2015, dans le compte administratif 2016, dans les budgets et dans les budgets supplémentaires. Vous avez voté, votre majorité a voté les Autorisations de Programme et les Autorisations d'Engagement que vous critiquez deux ans après. Zot té sav sa depuis le début. La transparence est là. Zot voté'y. Chak lè zot voté an bidjé, chak lè zot voté an kont administratif, zot ka voté aussi les Autorisations de Programme et les Autorisations d'Engagement.

Par contre, que dit la Chambre Régionale des Comptes qui analysé ces Autorisations de Programme et ces Autorisations d'Engagement ? Elle fait deux remarques, elle dit que vous ne distinguez pas les Autorisations de Programme des Autorisations d'Engagement dans le compte administratif de 2015, vous les additionnez pour montrer que ça représente beaucoup d'argent alors que les modes de financement sont différents. Oui, les financements d'investissements ne sont pas les financements de fonctionnement. Elle dit ensuite que le flux de mandatements que vous avez voté en 2015, ce n'est pas sur une seule année mais sur les cinq années puisque justement, la force d'une Autorisation de Programme ou d'une Autorisation d'Engagement, c'est que c'est obligatoirement pluriannuel. Un projet est fait pour générer et créer des richesses, notamment en investissement. Il y a une contradiction entre ce que vous annoncez et ce que vous faites. Vous recherchez des recettes nouvelles mais vous diminuez considérablement les financements en investissement chaque année, depuis 2016. Je prends en référence ce que vous écrivez vous-mêmes dans le rapport : la diminution d'un indicateur qui s'appelle le fonds de compensation de la TVA qui diminue, simplement parce que c'est du remboursement en recettes de travaux réalisés l'année précédentes. Si vous ne faites pas de travaux, vous récupérez moins de recettes. C'est normal qu'il y ait moins de recettes, moins d'investissement, moins de projets donc moins de recettes en fonds de compensation de la TVA. Vous présentez les Autorisations de Programme, et les Autorisations d'Engagement comme une charge réelle, alors qu'elles représentent une richesse potentielle importante car c'est vous qui définissez le nombre de projets à mettre en œuvre chaque année. Ce sont des projets potentiels, yo la. Sé zot ki ka désidé si zot ka mété'y, si zot p aka méti'y. Le montant que vous souhaitez dépenser chaque année, c'est vous qui le décidez. Les crédits de paiement par année, c'est là que l'on inscrit ce que vous voulez mettre comme argent sur les projets, c'est donc vous qui choisissez le rythme de mise en œuvre des projets. Vous avez seul tous les pouvoirs. Vous choisissez si vous le voulez et quand vous le voulez, les sommes à inscrire au budget 2018, aussi bien en recettes qu'en dépenses. Vous pouvez même décider de les enlever. Vous avez le droit de venir en Assemblée plénière et de demander le retrait d'un certain nombre de projets mais je comprends que ce soit difficile de voter en plénière le retrait de projets. C'est peut-être plus compliqué. Vous pouvez même décider de les enlever du programme d'actions de la CTM. Les solutions sont donc dans votre capacité à mettre en œuvre les projets existants, de les choisir et de décider à votre rythme comment vous voulez les financer. Le principe le plus important, c'est qu'il faut investir, mettre en place des plans de relance par exemple et agir concrètement. Enfin, si vous critiquez autant la loi sur la maitrise des dépenses publiques, pourquoi accepter de la signer ? Vous avez le libre arbitre, le choix de ne pas signer. Vous êtes en train d'annoncer que vous allez signer un contrat alors que vous ne l'avez même pas encore signé, de plus vous vous positionnez parmi les 340 premières collectivités de France. Pourquoi être aussi pressé si vous dénoncez autant ce contrat qui est proposé? Vous avez en stock les projets, vous avez les financements, choisissez-les, mettez en œuvre, mais il faut surtout investir pour créer des richesses et créer des recettes qui permettront d'améliorer et de développer la Martinique.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Je ne répondrai pas à l'assertion du chef de l'opposition selon laquelle nous serions en train de voguer paisiblement vers une dictature. L'affirmation est suffisamment... même pas excessive mais contraire à tout ce qui existe actuellement, pour se pencher ne serait-ce qu'un tant soit peu sur quelque chose de complètement fantaisiste. Je ne m'attarderai pas non plus à répondre à l'intervention précédente, selon laquelle il n'y aurait pas de déficit sur le compte administratif de la Région. Le compte de gestion a bien précisé qu'il y avait un déficit. Je demande toujours à voir les 15 M€ que le Syndicat Mixte du TCSP devait à la Région, une fois que l'on m'aura répondu à ce sujet, je pourrai commencer à discuter. Je tiens à remercier le Président du Conseil Exécutif qui s'est exprimé en début de séance, pour la charté de sa démonstration et la hauteur de vue de son intervention. Nous voici à la croisée des chemins... ou encore, c'est l'heure de vérité et cette vérité est dure. Il n'est pas question, selon moi, de jouer entre nous et de jouer devant le peuple

martiniquais. Je ne m'étendrai pas sur ce que nous avons reçu en héritage particulièrement de l'ex Région, dire qu'il est lourd est une évidence. L'ancien Président de Région a été d'une imprudence financière coupable mais c'était son choix... c'était votre choix. Je le répète ici, dans la campagne électorale qui a précédé l'élection de la Région de 2010, qu'était-il dit ? Il était dit qu'Alfred MARIE-JEANNE avait une gestion de bon père de famille mais que ça ne correspondait pas au dynamisme qu'il fallait donner à la Martinique et que vous alliez démonter ce que nous allions voir. Il était même précisé qu'une collectivité en déficit ou avec un fort taux d'endettement, c'était presqu'une victoire. Je ne comprends donc pas comment aujourd'hui, le déficit devient pour vous une maladie honteuse que vous ne voulez pas porter.

Des collègues ont déjà, à maintes reprises, fait un état précis du passif que nous avons trouvé, de situations également alambiquées. Je ne prendrai pas le dossier du lycée Schœlcher, je ne rouvrirai pas le long feuilleton du TCSP qui n'est pas encore terminé mais nous saurons la vérité sur cette question. Le Président du Conseil Exécutif, Alfred MARIE-JEANNE, a parlé très justement de carcan et là, nous rentrons dans des choses beaucoup plus sérieuses. L'Etat que vous ne voulez pas voir, l'Etat que vous ne voulez pas attaquer – je parle à l'opposition – c'est lui qui met en prise ce carcan. L'obligation de contrat, l'éventualité d'un malus si ce contrat n'était pas immédiatement respecté – le collègue BRANCHI l'a très justement rappelé – qu'est-ce que ça montre? Dans le cas précis de la Martinique, ca montre la non prise en compte de la situation réelle de notre pays qui n'est comparable à aucune situation des régions françaises. Dans aucune région française, il n'y a un chômage aussi important... plus de 20 % de la population active, en ce qui nous concerne. S'il y a un contrat entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Martinique, à quoi ça engage l'Etat? A quoi ça engage l'Etat, particulièrement dans les dettes sociales qu'elle a envers la Collectivité Territoriale de la Martinique? Quel est le malus prévu si ces dettes ne sont pas remboursées? Ce sont des questions légitimes. Notre responsabilité collective vaudrait que certains renoncent à des polémiques surfaites, à des conflits inventés, dans le seul but de mettre en difficulté l'équipe qui est au pouvoir aujourd'hui, à la CTM. Devant la réalité actuelle, il faut que les martiniquais aient le courage de se rassembler. C'est peut-être un vœu pieux mais je préfère espérer cela qu'attendre le contraire. Je ne citerai pas tout ce que la Collectivité a pu poursuivre ou entamer, en dépit de ses difficultés : financement du CYCLOTRON, pont du Prêcheur, inauguration du musée du Père PINCHON avec une collection absolument inestimable, lourdes réparations à la piscine du Carbet, chantier du laboratoire territorial d'analyses, lourd chantier du lycée Schœlcher enfin entamé, schéma de l'autonomie pour les années à venir, entretien de nos collèges, entretien de nos lycées, développement du tourisme, challenge relevé par la récente création de l'IMFPA sur la question de la formation professionnelle. J'allais continuer avec l'entretien de notre patrimoine, ce que le Président LISE appelait très justement « la dette grise » qui est prise en compte dans les dépenses et dans les investissements que nous réalisons. Regardons aujourd'hui les choses en face et engageons-nous en toute responsabilité devant notre peuple.

M. le Président Claude LISE – Merci. La parole est au collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Je m'exprimerai ici très librement, comme je le fais toujours, en prenant cette fois le risque qu'il y ait une interprétation de mes propos parce que je veux qu'ils soient très clairs. C'est mon mode de fonctionnement et ce qui compte pour moi, c'est d'être à la fois dans le sens de l'intérêt général et d'être constructif. L'année 2018 est pour cette mandature dont je fais partie... dont nous faisons partie, une année charnière. Cette année doit être une année de transition. Je ne reviendrai pas sur les difficultés, elles sont réelles, elles sont constatées. On peut à la marge trouver ici quelques centaines de milliers d'euros mais ramenés à la masse et à la réalité, cela n'a pas beaucoup de sens. La réalité c'est que les problèmes et les difficultés se sont posées dès la création de cette CTM. Il y a eu une fusion qui a été mal préparée. En cela, je pense d'ailleurs qu'il y a eu un manque de courage et de sens des responsabilités en mettant un peu sous le tapis les questions qui auraient pu s'avérer un

peu compliquées à gérer et qui auraient nécessité que l'on fasse preuve de ce sens des responsabilités qui a fait défaut. Cette Collectivité est la résultante de deux autres collectivités, il y a donc eu l'héritage d'une croissance exponentielle et irresponsable des charges, particulièrement de l'ex Région avec des factures, des engagements, des choses qui n'apparaissaient pas. Oui, il y a des dettes qui peuvent ne pas apparaitre. Le Port nous a montré un courrier où il n'y avait pas eu de délibération, on avait pris un engagement de 3 M€ au nom de la Région et on nous demandait de faire face à cet engagement. C'est une dette qui n'apparaissait nulle part mais qui était une réalité. Les conséquences de ce mode de fonctionnement que nous retrouvons dans d'autres collectivités très souvent gérées par les mêmes, impactent les capacités de la Collectivité Territoriale de Martinique. Il y aussi les contraintes – c'est aussi une réalité – les contraintes créées par la nouvelle loi de programmation des dépenses publiques dans le cadre de l'effort sollicité auprès des collectivités. Il y a eu là-dessus des choses tout à fait publiques, il y a eu des positions d'associations, de régions, de départements qui ont souligné les difficultés auxquelles on les soumettrait, à fortiori les collectivités d'Outre-mer dont on sait gu'elles sont toujours plus contraintes budgétairement pour les raisons que les différents collègues ont évoquées. A mon sens, ça ne peut pas justifier que notre mandature paie l'irresponsabilité des précédentes. Nous ne sommes pas là, même si nous devons le faire, dans la seule mission qui consisterait à corriger les erreurs des autres.

Je rappelle que la confiance que la population a placée en nous, avait pour fondement l'espoir que des personnes d'horizon et de sensibilité très différentes soient capables de dépasser ces différences, pour réfléchir et travailler ensemble à l'avenir de la Martinique. Certains doutaient que cela puisse fonctionner puisqu'ils étaient un certain nombre à penser que notre volonté de construire ensemble ne serait pas assez forte. En co-signant le contrat de mandature avec le Président MARIE-JEANNE, je me suis engagé auprès de la population à faire entendre les voix des élus du groupe « Ba péyi-a An Chans » qui représente une sensibilité au sein de cette Collectivité et à mettre nos compétences, nos capacités d'analyse et d'action, notre expérience du terrain, des réalités sociales et économiques (particulièrement, peut-être en ce qui me concerne et un certain nombre d'autres) au service de cette Collectivité. J'insiste une fois de plus, sur le fait que la population a fait confiance à la riqueur morale et au courage du Président Alfred MARIE-JEANNE, à l'expérience du Président LISE à la tête de cette grande Collectivité et sans doute au dynamisme et au pragmatisme dont elle pensait que nous pouvions faire preuve. J'ai souvent alerté les uns et les autres en privé parce que je crois qu'il y a des sujets qui nécessitent une grande discrétion, qui nécessitent que l'on travaille en interne quand on a des divergences et des différences d'opinion, quand on a des visions un peu différentes sur le fonctionnement. Au moment où nous parlons, on sent bien que le moment est grave, que nous sommes à un moment charnière à plusieurs titres, d'abord parce que nous allons engager la moitié du mandat, parce que les règles du jeu changent... parce que l'Etat change les règles du jeu.

Moi je dis, je le dis publiquement pour que ce soit entendu, nous – nous la majorité – devons trouver dans le cadre de ce contrat que nous avons signé, un moyen plus efficace et mieux coordonné d'échanger, en tenant compte de nos sensibilités, sur nos ambitions respectives et sur les propositions d'actions que nous formulons pour la Martinique. A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de faire connaître et de proposer mes services sur des dossiers pour lesquels je pense que mes connaîssances et mon expérience auraient pu apporter quelque chose. Je dois avouer qu'il est assez frustrant d'avoir souvent l'impression que ces propositions ne sont pas prises en considération. Ce n'est pas une frustration de l'égo, ce n'est pas mon ego qui m'empêche de dormir parce que j'accepte assez facilement que mon point de vue puisse être discuté, remis en cause et que l'on puisse ne pas être d'accord... mais encore faudrait-il discuter. Je ne suis pas, et ce depuis très longtemps, de ceux qui croient en l'homme providentiel. D'expérience, je sais que c'est la conjonction des énergies qui produit le meilleur résultat. C'est la raison pour laquelle je pense – je l'ai entendu de l'autre côté – qu'il faut que nous travaillons ensemble précisément en ce moment compliqué et que nous travaillons aussi avec

l'opposition. Ceux qui montrent des mouvements d'humeur ou des expressions de frustration, savent très bien que j'ai l'esprit ouvert, que j'essaie très honnêtement de rapprocher les points de vue et surtout de chercher des solutions au lieu de chercher en permanence les raisons qui nous amènent à nous opposer, au-delà de l'intérêt des martiniquais. A mon avis, nous pouvons ensemble essayer de bâtir une nouvelle société. Nous devons le faire en regardant les réalités. Il n'est pas trop tard pour que nous puissions relire nos engagements, les engagements que nous avons pris les uns et les autres visà-vis des uns et des autres et vis-à-vis de la Martinique pour faire en sorte de créer une dynamique qui me parait indispensable. Aujourd'hui, j'entends les difficultés et j'ai pris acte des nouvelles contraintes.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires ne se conclut pas par un vote. Le vote interviendra plus tard, au moment de l'examen du budget. Au lieu d'essayer de chercher et de retrouver l'origine des difficultés sur laquelle nous ne serons pas nécessairement d'accord, essayons – je constate que mes propos provoquent des réactions, ça signifie qu'ils sont intéressants – essayons ensemble de trouver des solutions à une problématique qui ne se pose pas seulement à la Martinique et qui ne se posera pas seulement à la Martinique quand il va falloir signer ces contrats. Je tiens cependant à profiter de l'occasion de ce débat pour sensibiLISEr l'Exécutif sur la nécessité de tenir compte des urgences et des impératifs incontournables qui se présentent à nous au moment où on rendra les arbitrages. Il faudra rendre des arbitrages, dans tous les cas on rend des arbitrages donc à fortiori, dans une situation compliquée. Je souhaite que dans les choix budgétaires que nous arrêterons en avril, on tienne compte de priorités qui me paraissent essentielles, dans le domaine de l'éducation par exemple où des sommes sont fléchées par l'État pour un certain nombre d'investissements et de réalisations. J'entends donc que ceci reste à l'esprit de chacun pour qu'au moment du vote, nous puissions voter confortablement. J'entends également que l'on tienne compte de la nécessité de soutenir l'activité économique, notamment le secteur du bâtiment qui est confronté à des difficultés - je l'espère conjoncturelles – mais qui est confronté à des difficultés. Si nous n'y prenons garde, ces difficultés s'accroitront si la commande publique n'est pas au rendez-vous dans les temps, c'est-à-dire de manière urgente et impérative. Enfin, il faut aussi que nous donnions un sens à nos engagements. Nous affirmons que nous croyons à un certain nombre de secteurs d'activité, je pense au numérique mais également au tourisme. Quand on arrêtera les chiffres, il ne faudrait pas que l'on dise le contraire de ce que l'on affirme parce que cette contradiction sera difficile à surmonter – en tout cas, pour moi – très, très difficile à surmonter. Il faut aussi... et là nous pouvons peut-être nous rassembler mes chers collèques, je l'ai entendu un peu partout... peut-être moins sur les rangs de l'opposition parce qu'ils cherchent peut-être trop à fustiger la position et à appuyer sur les contraintes auxquelles nous sommes tous soumis. Mais il faut aussi que nous puissions nous mettre ensemble pour regarder ce que fait l'État. Certains l'ont dit, l'État français pour lequel je n'ai pas d'état d'âme à affirmer mon attachement, ne peut pas considérer les départements d'Outre-mer comme il considère les autres départements qui constituent la nation. Ils doivent considérer l'intégralité des particularités de ces départements : le taux de chômage, le niveau d'activité, le niveau de vie, le nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté etc. Il faut que l'État prenne ses responsabilités dans un certain nombre de domaines bien précis. Il n'est pas normal que ce soit nous qui payons les travaux de la rivière du Prêcheur. Ce n'est pas normal, il faut que l'État assume ses responsabilités, que ce soit classé comme catastrophe naturelle et que toutes les dépenses attenantes soient supportées par l'État. De la même manière, il faut que l'État assume ses responsabilités en matière de santé. Il ne peut pas se défausser de ses responsabilités sur les collectivités locales parce que nous sommes en première ligne, que nous savons qu'il y a des insuffisances et que nous tentons d'y pallier. L'État ne doit pas non plus faire abstraction de ses responsabilités. Monsieur le Président, je pense que nous avons là un vrai combat que nous pouvons mener. Nous avons 620 M€ de ce que l'on appelle les restes à charge, ça vient du fait que l'État a pris un certain nombre de décisions concernant l'allocation pour les personnes âgée etc. etc. et qu'il les a ensuite transférées sur le compte des collectivités, notamment du Conseil Général à l'époque. Nous avions déjà dénoncé cela, il a laissé l'intégralité et a même révisé à la hausse – ça a été le cas du 1ier Ministre Jean-Marc AYRAULT qui avait augmenté encore – sans nous donner les moyens. L'État doit 600 M€ à notre Collectivité, il y a un combat que nous pouvons mener ensemble pour que l'État prenne en compte sa dette vis-à-vis de nous et qu'il ne nous impose pas parallèlement une contrainte budgétaire que nos collectivités... que notre collectivité n'est pas en mesure de supporter. J'aimerais mieux que l'on se batte tous ensemble. Le passé c'est le passé. Je tiens à avoir cet audit, Monsieur le Président. Vous avez commandité un audit que la Collectivité a payé, c'est un document publique, je veux avoir ce document qui donne l'état et la situation du Conseil Général et du Conseil Régional au 31 décembre 2015. J'en ai lu les conclusions qui disent bien qu'il y avait eu un dérapage sans précédent à la Région, c'est écrit, « sans précédent ». Il a même été dit que l'on n'avait jamais connu une dégradation aussi rapide des comptes d'une collectivité locale. Je ne suis pas surpris car nous sommes passés de 600 à plus de 1200 salariés sous la mandature en question, ça ne peut pas être sans conséquence. Je veux ce document car je veux objectiver mon raisonnement. Voilà ce que je souhaitais vous dire, chers collègues et pour terminer, essayons... essayons ensemble de construire à partir d'une réalité qui n'est différente ni pour les uns, ni pour les autres.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Nous n'allons pas entrer dans des apartés. Le débat se déroule dans de bonnes conditions jusqu'ici. Je demande aux collègues de garder cette dignité au débat. Tout le monde pourra continuer à participer au débat. Je vous rappelle qu'il reste 64 minutes de temps de parole à la majorité et 41 minutes à l'opposition. Comme je vous l'avais, il est 14h35, je vais suspendre la séance après que les cinq prochains élus se soient inscrits : le collègue ZOBDA, collègue LOUIS-REGIS, MARTINE... MOUSSEAU.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Président. Je ne participe pas au débat mais j'ai été interpellée indirectement au début de la présentation de ce rapport. Je voudrais juste dire deux mots avant que nous n'allions manger, ce ne sera pas long.

M. le Président Claude LISE – Par qui as-tu été interpellée ?

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Indirectement. Le collègue chef de file de l'opposition a dit à deux reprise, au début et à la fin de son discours « Asé pléré an nou lité ».

M. le Président Claude LISE – Mais non, mais non.

(Rires- Brouhaha)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – S'il vous plait, non, non. Attendez deux minutes. Collègue, ce n'est pas une attaque personnelle...

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Ce n'est pas une attaque personnelle....

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Non, non, non. Je ne te donnerai pas la parole à ce sujet. Collègues la séance est suspendue, elle reprend à 16h00.

Suspension de séance

M. le Président Claude LISE – Avant de reprendre la séance, je vous propose d'ores et déjà d'arrêter nos travaux à 20h30. Vous êtes d'accord? La séance est reprise. J'avais les collègues ZOBDA,

LOUIS-REGIS, MARTINE... il en manque deux, ROBIN, Karine MOUSSEAU. Je m'arrête là, il y en aura cinq autres après. Je donne la parole au collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Je commence mon intervention par une plaisanterie. Le Président de l'Exécutif a indiqué dans ses propos liminaires qu'il s'agissait d'un bateau ivre, faisant référence à un poème de RIMBAUD. Si tout le monde comprend l'allusion et l'image, on pourrait lui demander s'il y a un pilote à bord ou s'il y a un équipage qui va dans le même sens... mais tout cela sur un ton ironique. En fait, la réalité c'est que nous vivons une situation qui est très, très difficile et surtout extrêmement préoccupante... je dirai presque impossible à concilier, tellement les éléments fournis nous prédisent une année compliquée. En tout état de cause, sur la forme, on peut regretter que la maquette qui nous est présentée aujourd'hui, ne corresponde pas à la forme que nous avons l'habitude d'avoir. Le conseiller exécutif chargé des finances s'en est expliqué, néanmoins je trouve que nous aurions pu garder un certain nombre d'informations qui nous permettraient de mieux comprendre les éléments financiers mais surtout là où veut vraiment aller l'Exécutif. C'est dommage que nous n'ayons pas eu ces éléments. Je veux parler en particulier d'un certain nombre de documents, notamment la situation de trésorerie, l'analyse de la trésorerie qui n'apparait absolument pas. A t-on eu à utiLISEr une ligne de trésorerie ou pas ? Je ne sais pas. Je veux parler d'autres éléments sur lesquels je reviendrai.

Je voudrais aussi dire que j'ai été très sensible à l'intervention de notre collègue MONPLAISIR qui a montré un certain intérêt pour la politique générale que nous allons mener et a aussi fait une ouverture sur la responsabilité martiniquaise, pas seulement d'une majorité ou d'une minorité. Il a surtout appelé à définir la priorité sur un certain nombre d'orientations majeures qui pourraient constituer un axe fondamental de travail, au moins sur cette année. Je salue donc son initiative qui est très salutaire. Elle part du principe que la responsabilité est des deux côtés et que nous pouvons tous ensemble travailler, notamment sur les problématiques majeures de ce pays qui peuvent avoir une adhésion pour bénéficier d'un périmètre majoritaire très large autour d'une définition de ce que l'on pourrait qualifier de stratégie martiniquaise. Je veux parler par exemple de la stratégie sur l'environnement, sur l'eau, sur l'énergie, sur le développement économique, sur le tourisme etc. Là où nous sommes attendues, je pense qu'il faut que nous fassions l'unité politique sur ces enjeux-là. Je veux rectifier un terme que je n'aurais pas utilisé. Il a fait mention de « l'irresponsabilité » des équipes précédentes. Je suis partisan de pouvoir relever les erreurs, là où il y en a. Chacun peut faire des erreurs. Toutes les équipes qui ont ou qui ont eu la charge d'un Exécutif font beaucoup de bien mais peuvent aussi faire des erreurs. On peut avoir fait des erreurs dans la gestion de telle ou telle collectivité. Pour ma part, je n'ai pas le sentiment d'avoir agi en irresponsabilité au Conseil Général, je le dis très clairement. Il sait peut-être précisément pourquoi il a utilisé ce terme mais je ne le prends pas pour moi. Ce n'était pas du tout mon attitude au Conseil Général, bien au contraire. Si le Président MARIE-JEANNE veut bien transmettre à l'ensemble des partenaires l'audit qu'il a réalisé avec les moyens de la CTM, on verra bien que le Conseil Général, en tout cas pour ce que je sais, n'a pas fait preuve d'irresponsabilité. C'est le seul point que j'enlèverais de sa contribution, tellement j'étais en phase avec ce qu'il disait.

Pour revenir sur le fond, il y a un élément fondamental qui manque au débat, un élément très important qui n'apparait pas dans les orientations budgétaires qui nous sont proposées, c'est le Compte Administratif 2017. Je crois qu'on ne peut faire l'impasse. Quand on fait les orientations budgétaires au mois de mars, je pense qu'il est important de savoir quels ont été les résultats de l'année précédente, on peut les avoir... en tout cas, on peut avoir les bonnes tendances. C'est à partir de ce Compte Administratif 2017 que l'on peut, de manière extrêmement précise, construire les orientations budgétaires de l'année suivante. Quand il s'agit de faire les orientations budgétaires en décembre pour l'année qui suit, nous n'avons pas encore les éléments constitutifs du bilan de l'année. Il est donc normal que l'on parte sur les éléments budgétaires précédents, mais quand on fait les orientations budgétaires en mars, on a déjà les éléments de bilan de l'année N-1. Il serait pour moi extrêmement important et intéressant de pouvoir construire le nouveau budget à l'éclairage du Compte Administratif précédent. D'expérience, je sais que l'on peut obtenir les éléments de grande tendance dès le mois de

février, il est vraiment dommage que nous n'ayons pas cet élément de construction budgétaire que représente le Compte Administratif. D'autant plus qu'à la lecture de la maquette qui nous est proposée, on s'aperçoit que le budget peut être construit avec un déficit sur la section de fonctionnement de 74 M€ et un besoin de financement sur la section d'investissement de 76 M€, c'est ce qui nous est proposé.

A ce document, il va falloir ajouter ou retrancher le résultat du compte administratif de l'année N-1. On ne sait donc pas précisément où on va et on ne sait pas non plus, si les éléments budgétaires qui sont inscrits, en référence au budget de l'année précédente, sont tout près de la réalité, ça peut varier de beaucoup. Je ne sais pas comment l'Exécutif construira le budget de cette année, pour ma part je suis persuadé que ce budget est déjà prêt. En tout cas, s'il ne l'était pas, ce serait peut-être embêtant. En tout état de cause, je regrette amèrement que les résultats de l'année précédente ne soient pas indiqués. Ne sont pas non plus indiquées, les priorités politiques que l'on veut mener.

Je rejoins un peu M. MONPLAISIR sur ces orientations et je proposerais que l'on puisse garder comme priorités :

- l'éducation, cela me semble fondamental notamment, sur la restructuration que l'on est en train de faire avec les différents lycées, avec l'organisation spatiale et les unités que l'on veut construire.
- le tourisme, compte tenu des résultats que nous avons sur le tourisme depuis plusieurs années. Nous sommes sur une pente tendancielle extrêmement positive. Nous sommes portés à la fois par des évènements extérieurs qui nous permettent de développer notre propre tourisme et par les efforts que nous faisons depuis plusieurs années. Je pense que l'on ne peut pas revenir sur cet aspect touristique. Je serais d'ailleurs très intéressé de savoir ce que compte faire l'Exécutif pour alimenter encore le CMT et soutenir l'activité touristique. J'ai cru comprendre que l'on voudrait baisser les dotations du CMT, je pense que ce serait une erreur fondamentale. Les retombées économiques du tourisme sur la Martinique sont extrêmement nécessaires dans un contexte économique extrêmement tendu. Je pense que nous ne pouvons pas faire l'économie d'une politique soutenue en faveur du tourisme.
- l'environnement et l'énergie. Ce sont des enjeux d'avenir sur lesquels nous avons rendez-vous. Nous avons des dates précises avec des objectifs à atteindre. Sur l'énergie en particulier, la protection du pays, c'est fondamental de mon point de vue.
- le schéma économique qui a été voté récemment, me semble aussi être un outil qui peut nous permettre de porter réponse à l'attente des socio-professionnels, à l'attente du développement économique. J'avais posé la question de savoir si nous étions en mesure d'inscrire les 44 M€ que nous avions prévu cette année. Je pose à nouveau la question parce que dans les chiffres qui sont exposés, même si on dit dans le commentaire « soutenir le schéma de développement économique tel qu'il a été prévu », je voudrais savoir si les moyens seront mis à disposition de manière très sincère pour soutenir ce schéma.
- sur les déchets, nous avons une responsabilité. Nous avons le plan territorial des déchets mais nous avons aussi la responsabilité de produire le schéma des déchets du BTP qui doit être terminé cette année et est très attendu des acteurs du BTP. Il inclut aussi des responsabilités pour la Collectivité Territoriale de Martinique. Il me semble important de pouvoir le finaLISEr et de pouvoir le financer.
- les transports, tout simplement parce que c'est d'actualité. Là aussi, nous sommes attendus. Là aussi j'estime que les transports et les moyens de déplacement sont concomitants à une politique de développement économique. On ne peut pas considérer l'aménagement du territoire si on ne considère pas la politique globale des transports sur la Martinique, pas seulement le TCSP mais bien au-delà, le schéma global d'aménagement des transports. Nos amis du nord parlent souvent du retard de

développement du nord par rapport aux autres. Si on désenclave le nord par rapport au transport, on va le désenclaver aussi économiquement. La problématique des transports est donc importante, à ce titre je voulais savoir – je n'ai pas l'information – si le conseiller exécutif peut nous dire où seront logés les agents de Martinique Transport? Je sais qu'il y a un certain nombre de locaux propres à la CTM qui pourraient être utilisés mais j'ai cru comprendre qu'ils seraient logés ailleurs. Je voudrais avoir une précision à ce sujet.

Voilà ce que je voulais dire concernant les orientations budgétaires. Cela dit, sur la contribution, nous avons parlé du différentiel de 70 M€ sur les AIS. Vous observerez que c'est un différentiel qui augmente d'année en année. Je l'ai connu au Conseil Général à 30 ou 40 M€, nous sommes maintenant à 70 millions. Le global est très significatif. Pour ma part, j'avais imaginé que nous aurions pu proposer au Gouvernement – puisque cela a été mentionné dans les orientations budgétaires – la définition d'une dotation d'amorçage. Je pense que nous pouvons faire d'une pierre deux coups. Nous pouvons très bien porter une revendication auprès du Gouvernement en disant « nous souhaitons une dotation d'amorçage mais nous pouvons considérer que cette dotation d'amorçage peut être constituée du différentiel que nous supportons sur les AIS ». Ça peut être un moyen d'obtenir ce différentiel parce que tous ceux qui ont eu en charge l'Exécutif au Conseil Général se sont battus pour que nous puissions avoir la couverture intégrale de ces AIS par l'Etat et nous n'avons pas réussi. Nous étions allés jusqu'au Conseil Constitutionnel, ça n'a pas marché. Je pense que nous pouvons être armés aujourd'hui sur cette problématique de la dotation d'amorçage, pour faire plier le Gouvernement si nous souhaitons être solidaires là-dessus. Voilà les quelques commentaires que je voulais porter sur ces orientations budgétaires.

Je voudrais également dire que le fait d'être toujours négatif et de ne pas présenter à la population, un plan volontaire des orientations majeures que l'on veut porter, c'est de nature à offrir un signal extrêmement triste et pessimiste, c'est de nature à instaurer une déprime dans l'opinion publique. J'irai plus loin, je pense que nous irons vers une dépression collective, économique et sociale si nous continuons à véhiculer un discours extrêmement négatif et surtout d'une tristesse énorme. Il ne faut pas se voiler la face, nous sommes vraiment dans des difficultés mais nous devons tous collectivement porter un autre discours, celui un peu plus offensif de la responsabilité sur les finances que nous devons maitriser et la volonté que nous aurons de porter un certain nombre de problématiques et de politiques volontaires sur des axes que nous aurons définis collectivement.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS – Effectivement, je crois qu'à toute situation, il faut adosser des raisons, des causes mais surtout des responsables. Il a été rappelé la situation financière de la Collectivité et ses besoins de financements, ce qui est incontestable. Cependant, cette situation doit nous interpeller et nous orienter sur les choix à faire, prioriser un certain nombre de secteurs, sachant que tous les secteurs sont à redynamiser. Quand je parle de redynamiser, ce n'est bien sûr pas par manque d'ambition ou de volonté mais à cause de la situation trouvée, situation contestée par certains mais qui est bien réelle et qui nous pénaLISE en nous empêchant de répondre favorablement aux attentes de la population mais aussi qui nous pénaLISE pour la mise en place du programme pour lequel nous avons été élus, en nous obligeant à faire des gymnastiques pour répondre au plus urgent et aux situations de fait. Cela doit nous imposer d'être très vigilants mais réactifs, tout en tenant compte de cette réalité. L'actualité des derniers jours qui continue à faire la une sur certains médias devrait, me semble-t-il, nous conforter sur la vision que nous devons avoir du développement de notre agriculture. Je rappelle que « bien manger (manger sainement), c'est être en bonne santé ». Je reviendrai sur un certain

nombre de choses. Dans la motion relative à la chlordécone que nous avons votée à l'unanimité lors de la dernière plénière, nous avons exigé que la LMR (Limite Maximale de Résidus) soit abaissée pour atteindre les zéro microgramme par kilogramme. Les chercheurs nous disent que les perturbateurs endocriniens sont nocifs, même à très faible dose. L'objectif de zéro microgramme doit être l'une de nos priorités. Pour l'atteindre, le concours de chacun est indispensable. Chacun, à son niveau de compétence, doit favoriser la mise en œuvre des conditions de production d'aliments sans chlordécone. Nous avons dit que l'État doit établir la cartographie de la réalité de la contamination, ce qui a été promis ici même par le Préfet lors de la dernière plénière. Il s'agit de répertorier les terres non contaminées, les certifier et les sanctuariser avec une protection juridique incontournable. Nous devons donc utiLISEr à bon escient le Schéma territorial, les PLU et les SCOT qui sont des documents efficaces. Deuxièmement, les terres en friches sont susceptibles d'être non chlordéconées. Par conséquent, je pense que nous devons accélérer la mise en œuvre de la procédure « terres en friche » pour mettre à la disposition des agriculteurs des terres saines.

Dans le cadre de cette priorité économique, sociale, écologique et de santé publique, des prévisions budgétaires seraient nécessaires. Une ligne budgétaire pluriannuelle suffisamment provisionnée pour :

- équiper notre Laboratoire Territorial afin de réaLISEr les analyses que l'Etat aura à prendre en charge de manière systématique.
- permettre à la SAFER d'acquérir ou de louer toutes les surfaces qui lui seront proposées, pour le compte de la banque de terres de la CTM. Compte tenu des risques de morcellement et de détournement des terres agricoles de leur vocation, ce par le biais de l'héritage, il n'est pas souhaitable de privatiser ces terres que nous aurons sauvées. A titre d'exemple, en trois ans de fonctionnement de la SEDAFF devenue SETAFF (de 2011 à 2014) sur seulement trois communes volontaires (Rivière-Salée, Prêcheur, Morne-Rouge) la SAFER a enregistré 92 hectares en proposition de vente et 172 hectares en proposition de location. Nous pouvons donc juger du nombre de jeunes agriculteurs que nous pourrons installer en récupérant les terres en friches dans le pays, estimées à près de 20 000 hectares.
- approfondir la formation en agriculture alternative à l'agriculture chimique pour éviter de contaminer les terres saines par d'autres molécules nocives. D'autre part, les présentations et les débats à Matinik Agri, ont montré que le secteur de la diversification est le parent pauvre de l'agriculture en matière de subventions, d'équipements et de commercialisation. De plus, les petits exploitants et les jeunes agriculteurs n'ont pas accès aux aides dans des conditions de réussite. Notons que le préfinancement des subventions d'investissement est un handicap souvent insurmontable pour ceux qui ne peuvent pas offrir de garantie bancaire. Les aides compensatoires échappent totalement à ceux qui commerciaLISEnt en circuit court. Pour prendre en compte les propositions formulées lors de Martinique Agri, il serait souhaitable de prévoir en tenant compte de nos difficultés une ligne de trésorerie pour assurer le préfinancement des investissements des exploitants démunis face aux banques, à l'instar de ce qui se fait au Conseil Général de la Réunion depuis de nombreuses années. La Collectivité pourrait se rembourser au moment du déblocage des subventions.
- une répartition plus équitable des fonds européens entre les différentes filières de l'agriculture, toujours en tenant compte des difficultés de la Collectivité. Une ligne budgétaire pour accompagner, pérenniser et institutionnaLISEr les circuits courts (moyens écologiques d'échapper à ce que l'on appelle la profitation de la grande distribution) et accéder à la perception des montants compensatoires.

Enfin, à moyen et long terme, ces sommes mobilisées seront négligeables au regard des gains attendus en matière d'emploi, de progrès vers la santé alimentaire, la valorisation de notre production et de la santé publique. Voilà ce que j'avais à dire concernant les orientations.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue MARTINE.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – Si aujourd'hui, il nous est demandé de débattre sur les orientations budgétaires pour l'année 2018 c'est-à-dire de proposer des priorités pouvant alimenter ou bâtir le prochain budget, il va s'en dire que cette année, l'exercice me semble à la fois compliqué et singulier.

Compliqué au regard du nombre d'engagements de l'ancienne gouvernance que je qualifierai de trop importants et qui sont aujourd'hui, non soldés ou non payés; compliqué aussi par rapport à notre niveau d'endettement et notre capacité de remboursement qui se trouve à l'horizon 13 ans; compliqué également du fait de la lourdeur des charges qui ont été transférées par l'État, mais non compensées.

Cet exercice est également singulier... singulier au regard du contexte juridique posé par l'État qui nous impose de limiter l'augmentation de notre section de fonctionnement à 1.2 %, et ce pour participer au redressement du déficit abyssal de l'État cumulé sur plusieurs années ; singulier aussi parce que si nous devions rembourser la dette sur 13 ans, on nous demande aujourd'hui de la rembourser coûte que coûte sur neuf ans ; singulier car la loi prévoit même des sanctions draconiennes d'ordre financier, si nous ne respectons pas les contraintes imposées par lui-même.

Il va s'en dire que dans ce contexte nous devons faire preuve d'inventivité et d'ingéniosité pour trouver d'autres sources de financement, en adéquation avec les grandes lignes de politiques publiques que nous avons dessinées avec une grande majorité. Je pense notamment aux orientations arrêtées dans le Schéma de l'autonomie en faveur des personnes âgées mais aussi en faveur des personnes en situation de grand handicap. Je pense aux actions arrêtées pour la réorganisation de la pêche et d'autres agricultures. Je pense au soutien à l'activité économique pour l'insertion de tout un pan de notre jeunesse face au chômage endémique qui mine notre société. Vous l'aurez compris, si nous devons répondre à nos obligations règlementaires et légales, loin de baisser les bras nous devrons trouver les voies et moyens nécessaires à l'accompagnement de nos projets, afin de donner à notre population l'espoir d'un avenir meilleur, car l'homme martiniquais doit toujours rester au cœur de nos politiques publiques en dépit des écueils, en dépit des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN – Depuis ce matin, je m'interroge sur ce que les martiniquaises et les martiniquais peuvent percevoir de la réalité de ce qui se passe aujourd'hui dans cet hémicycle. Nous sommes conviés à un temps très important pour la Collectivité et donc pour la Martinique, qui est celui de sa projection budgétaire pour l'année en cours. Nous sommes au mois de mars. Ce sont des débats qui, compte tenu de l'importance et même de l'urgence, doivent pouvoir réellement s'inscrire dans une autre temporalité que celle que nous connaissons aujourd'hui. J'avais presqu'envie de dire « mais quand commencera le débat sur les orientations budgétaires »? Ce que nous avons eu à partager depuis ce matin relevait à certains moments, de la technique financière, de la réalité de ce que nous pouvions dégager comme marge de manœuvre, comme capacité d'autofinancement, d'épargne brute... même si ces données ne sont pas, aujourd'hui, disponibles dans le document qui nous a été proposé. Je me souviens avoir participé à maints débats, ce qui m'a toujours frappé, c'est que quel que soit le banc sur lequel on était assis, il y avait des propositions qui émergeaient, qui pesaient comme un consensus et qui permettaient d'infléchir les propositions qui étaient faites par l'Exécutif. Aujourd'hui, force est de constater que nous avons même du mal à évoquer ces sujets parce que si nous avons des tableaux avec quelques chiffres, ce qui a motivé l'inscription de ces chiffres n'apparait pas parce qu'il n'y a pas de mise en évidence d'une vision. Il n'y a pas de mise en évidence d'un projet pour la Martinique, on a presque l'impression qu'il s'agit d'une situation dépressive. Par rapport à cette situation, il y a deux attitudes dont celle qui consiste à toujours et sempiternellement revenir en arrière, en pointant ce qu'on appelle des responsables mais qui finalement sont identifiés comme étant coupables, alors que la situation commande certainement de ne pas rechercher des culpabilités, surtout après presque deux ans et demi de responsabilités. Je rappelle que nous sommes en mars 2018, la réalité de ce qui nous est proposé en mars 2018 doit quand même nous interpeller. De quoi parlons-nous? Sommes-nous capables d'identifier et de nous mettre d'accord sur une réalité objective qui serait incontestable ? Parce qu'entre les comptes administratifs proposés, entre les rapports de Chambre Régionale des Comptes, le fameux audit dont je pense que nous devons tous ensemble exiger qu'il soit mis à la disposition de tous les élus de l'Assemblée... il n'y a pas de discussion possible à ce sujet. Comment peut-on accepter qu'un débat dans une Assemblée puisse prendre racine sur un document dont la seule connaissance aujourd'hui est celle de l'Exécutif? Ce n'est pas possible et ce n'est pas respectueux. Nous exigeons donc que ce document soit mis à la disposition de l'ensemble des membres de l'Assemblée. En cela, je rejoins les propositions qui ont été faites par les collègues de la majorité et de l'opposition. Je souhaite que nous puissions fondamentalement, tous ensemble, être d'accord sur ce point Si nous n'avons pas ces éléments, comment voulez-vous que nous débattions sereinement de l'avenir de notre pays ? Cela me semble incontournable.

Ensuite, il y a des choses qui me semblent extrêmement graves parce que nous sommes en 2018 et que nous sommes tous en Martinique. J'essaierai d'être très positif dans mon propos. Dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui, la réalité c'est le partage de l'information. Nous devons, avec un document tel que celui qui nous est proposé, savoir exactement quels sont les propositions de l'Exécutif. Aujourd'hui, nous apprenons qu'il y aurait des coupes sombres dans certains budgets. Nous ne pouvons pas accepter que ces coupes sombres aient été programmées avant même que le Débat d'Orientations Budgétaires ne se tienne, d'autant que ces coupes touchent à des secteurs prioritaires du développement de la Martinique tel que le tourisme. Ce n'est pas acceptable. Que venons-nous faire ici? S'agit-il tout simplement de considérer qu'il y a une Collectivité à deux vitesses et qu'il y a des élus membres de l'Assemblée qui viennent débattre et qui comme on dit, sont là pour « copie conforme » ou alors est-ce que l'on attend d'eux qu'ils participent pleinement à l'exercice du Débat d'Orientations Budgétaires avec la capacité d'infléchir à la fois des propositions mais surtout maintenant, tel que je l'ai compris, de vraies décisions? Cela nous semble incontournable. Là aussi, il y a des choses qui de mon point de vue, sont extrêmement extraordinaires. J'ai trop entendu de choses. Dans une collectivité, quelle que soit la majorité, il y a toujours une donnée... c'est quand même celle de la pluriannualité. J'ai presqu'eu l'impression que l'on découvrait les vertus de cette gestion pluriannuelle. Il me semble que si nous voulons avancer dignement, nous pouvons tous ensemble considérer que - ce que j'avais toujours compris et vécu - c'était le rôle des commissions et que celles-ci pouvaient se saisir pleinement de ce Débat d'Orientations Budgétaires, travailler et proposer. Je parle sous le contrôle de la présidente de la commission « Formation » puisque nous avons travaillé cette semaine. La réalité c'est que nous n'avions pas vraiment de matériaux pour asseoir un débat en interne au sein de la commission. On peut mettre des chiffres, dire qu'il faut 50 M€ pour la formation, mais comment on les ventile? A quoi on les affecte? Quelles sont les priorités? C'est ça le sujet du Débat d'Orientations Budgétaires.

Nous avons tous ensemble un enjeu, mais je pense que ne pas considérer que ce qui se passe aujourd'hui est un débat d'orientations budgétaires est un acte de responsabilité. Il s'agit certainement d'une présentation contestable de la situation de la Collectivité mais cela ne consiste en rien en un débat de fond sur les orientations budgétaires dues pour le budget de la Collectivité Territoriale. J'enfoncerai une porte ouverte mais je ne peux pas m'empêcher de le faire. Nous avons tous été membres de collectivités... municipales, régionales, départementales... il y a plein de responsables et d'élus qui ont été parties prenantes à des gestions. Il y a quand même une réalité. Je ne me suis jamais retrouvé dans une Assemblée où il n'y avait pas d'engagements pris par une mandature précédente qui était exécutés par la mandature qui était suivante. Je n'en connais pas, on est partout

appelé à reprendre des engagements qui étaient déjà votés. Je rappelle – je serai très positif, je me suis dit qu'il fallait que je reste très gentil – qu'il y avait une absence de comptabilité d'engagements au niveau de la Collectivité régionale. Je ne l'ai pas inventé, cela a été maintes fois reproduit dans plusieurs documents. Sur la question de la pluri-annualité, il y a des choses qui mériteraient d'être posées.

Ceci dit, pour rester dans l'exercice, je crois qu'il nous faut tenir compte de la réalité de la Martinique aujourd'hui. De mon point de vue, il y a quatre axes que nous pouvons proposer comme étant des sujets sur lesquels les deux parties aujourd'hui dans l'hémicycle (majorité et opposition) pourraient faire des propositions à l'Exécutif. Il s'agit :

- des questions relatives à l'éducation et à la formation, je crois qu'il y a unanimité sur ce point. Nous sommes dans un temps, où nous ne pouvons pas nous permettre de réduire la voilure sur ces questions parce que la Martinique est en souffrance, notamment sur ces questions et qu'il est indispensable de maintenir un haut niveau d'engagement pour donner un signal fort, sur le fait que ces secteurs sont prioritaires.
- de la question du développement avec un point central, le tourisme. Des efforts considérables ont été faits. Je ne vais pas les personnaLISEr car je veux rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés ces dernières années, dans ce combat qui n'est pas gagné mais qui est en passe de l'être. Il ne faut pas qu'il y ait de recul sur ce sujet.
- de la question des transitions autre sujet qui pour moi est déterminant. Les transitions climatiques : faut-il développer davantage entre les ouragans, ce qui se passe au Prêcheur et tout le reste ? Nous avons à traiter entre nous de ces questions climatiques. La transition énergétique, c'est un sujet majeur et fondamental. La transition numérique puisqu'il s'agit du désenclavement de la Martinique et de la capacité que nous aurons ici, à être performants malgré un certain nombre de handicaps que nous connaissons.
- de tout ce qui relève de la politique des risques naturels. Nous sommes exposés. Nous n'avons pas le monopole de l'exposition mais nous sommes effectivement très exposés.

A cette occasion, je pense que nous pouvons dégager une unanimité entre élus martiniquais sur un certain nombre de sujets qui relèvent de ces domaines. Pour terminer, même si ce n'est pas le contexte premier, il y a des interpellations qui méritent d'être portées tous ensemble, à l'adresse de l'État. Il y a aujourd'hui une incurie dans l'approche d'un certain nombre de thématiques vis-à-vis de la Martinique, nous devons agir tous ensemble sur la question de la dette de l'État vis-à-vis de la Collectivité, mais plus que cela sur la capacité à intégrer des dispositifs spécifiques pour faire face aux exigences du peuple martiniquais.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Merci bien. La parole est à la collègue Karine MOUSSEAU.

<u>Mme Karine MOUSSEAU</u> – Ce débat d'orientations budgétaires est l'occasion pour moi de faire un certain nombre de remarques dans cette Assemblée. J'ai entendu qu'il se dit dans les plus hautes sphères de cette Collectivité Territoriale, que MOUSSEAU et le CMT seraient un état dans l'État. À ce titre, je voudrais poser un certain nombre de questions :

Est-ce qu'être un état dans l'État, c'est oser souhaiter par exemple que Monsieur le conseiller exécutif LAVENTURE en charge du budget, soit associé à la rédaction du rapport qui nous a été présenté aujourd'hui ? Si c'est ça, je suis un état dans l'État.

Est-ce qu'être un état dans l'État, c'est oser souhaiter que M. Yan MONPLAISIR co-signataire (le préfixe « co » voulant dire ensemble) du contrat de co-gestion soit aussi destinataire des résultats de l'audit sur l'état des finances de la Collectivité, audit réalisé il y a plus d'un an avec les deniers publics ? Dans ce cas, je suis un état dans l'État.

Est-ce qu'être un état dans l'État, c'est réaffirmer que dans un contexte économique martiniquais plus que morose, le secteur du tourisme est plus que jamais une priorité pour retrouver de la croissance et de l'emploi ? Oui, le tourisme est une priorité. C'est aujourd'hui le seul secteur qui affirme des résultats positifs et qui limite finalement l'effondrement de notre croissance. Nous avons travaillé d'arrache-pied, nous avons continué à travailler, nous avons fait de nouvelles choses pour atteindre le chiffre de plus de 1 040 000 touristes. Nous avons fait un travail de restructuration de l'organigramme que nous avons dû terminer sans notre Directrice des Ressources Humaines qui nous a été brutalement enlevée. Nous avons travaillé avec 2 M€ de budget en moins, chaque année soit une diminution de 15 % par rapport à 2015. Pour cette demande de budget de 2 M€ supplémentaires, on m'a répondu par courrier ce matin « non vous n'aurez pas ce budget ». Les chiffres des budgets précédents du CMT qui ont été indiqués dans le courrier sont faux. Le courrier qui m'a été adressé, contient des chiffres faux car ils ne tiennent pas compte des Décisions Modificatives dont a bénéficié le CMT, en particulier en 2015. En 2015, le budget du CMT était bien de 13 717 135 euros, contrairement à ce qui m'a été dit dans la lettre qui m'a été adressée ce matin. On me propose encore 12 M€ cette année. Alors que le Débat d' Orientations Budgétaires n'est pas fini et que le budget n'est pas voté, je reçois une lettre ce matin qui m'informe que mon budget sera de 12 M€. Tout le monde me trouve un air bizarre depuis ce matin, oui ça fait mal.

Nous le réaffirmons, comme le numérique, comme l'éducation, le tourisme est aujourd'hui une vraie priorité car nous pouvons faire mieux. Nous sommes en deçà de notre potentiel. Nous avons fait un vrai travail de réduction des frais de fonctionnement au CMT. On ne peut rien nous reprocher à ce niveau. J'ai personnellement demandé à ce que la voiture de la Présidente soit vendue. Désormais, j'utiLISE ma voiture personnelle, je paie mon plein d'essence, j'ai réduit au maximum les déplacements en ne faisant que ceux qui sont impératifs et j'en passe. Est-ce être un état dans l'État, que de demander que le budget du CMT retrouve au minimum le niveau de 2015 pour faire mieux, pour faire plus pour le tourisme, pour notre croissance, pour que notre chômage se mette enfin à diminuer ? Je sais que nous avons des contraintes budgétaires dues à un lourd héritage, oui mais allons-nous en parler encore pendant cinq ans ? Je sais que nous avons des contraintes imposées par l'État mais nous nous devons d'affirmer nos priorités, nous devons faire des arbitrages. À quoi aurait été utilisé ce budget que je demande? A maintenir le vol CONDOR que nous avons obtenu en 2016 sur l'Allemagne; à renforcer les vol Norwegian sur les États-Unis puisque depuis 2016, enfin, le tourisme de séjour s'est remis à augmenter (c'est une nouveauté) ; à lancer enfin notre grande campagne de communication, face à une concurrence mondiale de plus en plus agressive, car notre film « Destination » primé au festival de Cannes, premier prix aux trophées de la communication, jusqu'ici il n'a pu être diffusé sur les grandes chaines nationales. Quel gâchis! Quel gâchis de talents! Ce budget aurait servi à continuer à travailler sur notre site internet, sur le développement du numérique, à continuer à fidéLISEr les compagnies de croisière... oui, le travail que vous avez commencé et que nous continuons, à poursuivre la structuration des filières, à améliorer la qualité de nos produits, à valoriser l'excellence touristique, à créer l'évènementiel à vocation touristique pour lisser enfin les effets de la basse saison... ce budget aurait servi à toutes les autres actions de promotion de la destination. Voilà pourquoi nous demandons de remettre le budget du CMT au niveau où il était, que l'on ne vienne pas me dire qu'il n'était pas à ce niveau parce que j'en ai les preuves, j'ai des délibérations. Alors oui, l'équipe « Ba Péyi-a An Chans »

réaffirme ses priorités aujourd'hui. Nous avons des projets pour la Martinique, nou lé ba le tourisme an chans, nou lé ba péyi-a an chans, nous voulons des instances enfin, de concertation, d'échanges avec l'Exécutif. Nous souhaitons avant tout le respect et à travers nous le respect des martiniquaises et des martiniquais. Nous voulons une grande Martinique, une Martinique qui aille plus haut, une Martinique qui aille plus loin. je souhaite de tout cœur que nous soyons enfin écoutés.

(Applaudissements)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Il reste 17 minutes pour l'opposition et 45 minutes pour la majorité. Nous prenons cinq nouveaux inscrits : il y avait déjà Diane MONTROSE, Madame TINOT, le collègue LORDINOT, Mme BERTHOLO... et le collègue ADENET. Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Effectivement, nous sommes à un moment crucial de la vie de la Collectivité mais aussi crucial pour tous les acteurs, tous ceux qui font battre le cœur de la Martinique; le moment de connaître nos orientations pour 2018, de savoir quelle perspectives, quel cap, quelles priorités nous nous fixons pour cette année. Certes, cette année ne sera pas comme les autres. Le cadre change, les contraintes sont extrêmement fortes et sans commune mesure, par rapport à ce que nous avons connu. L'héritage est certes lourd, nous aurions bien évidemment préféré ne pas être ceux qui essuient les plâtres de cette transition CTM, c'est évident. Mais devons-nous juste nous féliciter d'être les bons futurs élèves car nous aurons respecté les contraintes fixées par ce Gouvernement ?

Il convient peut-être à ce stade de rappeler la description du territoire dont nous sommes à la tête et dont nous avons la charge :

- un taux de chômage en Martinique de 19.4 % lorsqu'il est à 9.9 % dans l'hexagone. Un taux de chômage des jeunes de 15-24 ans à 47.4 % en Martinique, lorsqu'il est dans l'hexagone à 23.5 %.
- un taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, de 28 % en Martinique, lorsqu'il est dans l'hexagone à 14.3 %. De quel seuil de pauvreté parlons-nous, s'il vous plait ? Un seuil de pauvreté fixé à 644 euros par mois en Martinique, lorsqu'il est fixé à 928 euros par mois dans l'hexagone, alors que tous les rapports de l'indice de l'INSEE reconnaissent une vie plus chère.
- une population au RSA pour 13.2 % en Martinique, lorsqu'il est dans l'hexagone à 6.8 %.
- un nombre d'attributaires à la CMU fixé à 26.9 % en Martinique, lorsqu'il est dans l'hexagone à 5.9 %.
- un nombre de foyers fiscaux de 231 558 foyers dont 73 % ne sont pas imposables.

L'inégalité est bien réelle. Une fois ces éléments rappelés, que faisons-nous ? Devons-nous baisser les bras ? Au contraire, je crois que nous devons de plus en plus prendre conscience de notre rôle de porteur d'espérance pour les martiniquaises et les martiniquais qui nous écoutent, qui nous regardent et qui luttent quotidiennement pour survivre. Je dis bien « d'espérance », je ne parle pas de rêve car le rêve est un phénomène essentiellement observé lors du sommeil. L'espérance, elle, est le désir de la réalisation d'un évènement supposé réalisable, malgré l'incapacité à influencer toute réalité liée à cet évènement. Vous voyez donc que nous avons bien les yeux ouverts. Tout le monde comprendra, à la lecture de cette définition que dans ce postulat, nous sommes et restons lucides. Nous ne devons pas renoncer. Nous ne devons pas abdiquer. Les objectifs que nous nous étions fixés et que nous avions d'ailleurs inscrits dans le rapport des orientations budgétaires dès 2016, doivent être poursuivis. Je rappelle ce que nous avions inscrit en 2016 :

- gagner en performance pour réussir le pari du développement de l'emploi,
- améliorer la compétitivité pour soutenir le développement économique,
- doter la collectivité de marges financières opérationnelles.

Plus que jamais, ces objectifs doivent être poursuivis. Je nous appelle simplement à de l'audace, je nous appelle à de la responsabilité, je nous appelle au courage, je nous appelle à de l'inventivité. Etre responsable, c'est rappeler sans cesse qu'il n'y a pas de traitement égalitaire sans traitement différencié, sans prise en compte de la différence, sans prise en compte des spécificités. Par les chiffres donnés précédemment, l'inégalité est bien réelle et nous devons le rappeler à ce Gouvernement. Il n'y a pas de solidarité, de participation à l'effort national, sans avoir soi-même honoré sa dette vis-à-vis de son partenaire car l'effort ne peut aller dans un seul sens. Je veux parler là du fonds national d'aide à la pierre, nous cotisons à un fonds auquel nous n'avons pas droit. Je veux parler des transferts de compétences sans moyens. Je veux parler de la non-compensation du RSA. Je veux parler de ces 600 millions qui nous sont dus, non compensés depuis 2004 sur le RSA. C'est le transfert des responsabilités sans moyens, sous couvert d'un terme à priori alléchant... sexy : « la décentralisation ».

A l'instar du département de la Guyane, nous devons refuser et remettre à l'Etat les charges pour lesquelles nous n'avons aucune compensation. Cela nous évitera certainement la mort par asphyxie. Etre courageux : oui, le budget 2018 devra nécessairement être revu à la baisse mais il ne pourra pour autant, être un coup d'arrêt, un coup de frein à main sur notre pays la Martinique. La seule sortie possible pour le développement de notre territoire, c'est la sortie développement de l'emploi. Il n'y en a pas d'autres. Ce ne sont pas les collectivités qui absorberont le nombre de chômeurs croissant. Nous devons maintenir le soutien au développement économique, en particulier le tourisme. Nous devons aujourd'hui, passer à un investissement réel sur la formation, sur l'éducation, sur l'insertion, car nos jeunes sont pour nous un atout pour faire un domaine d'excellence en matière d'éducation, pour arrêter la fuite des cerveaux que nous observons et pour rapprocher le monde professionnel de l'école. Nous ne pouvons pas imaginer que nous sommes passés d'un budget de 13 M€ en 2016 à 8 M€ sur le développement économique et que nous allons encore le diminuer sur 2018. Ce n'est pas possible. La seule sortie est celle du développement de l'emploi. Obtenir comme d'autres territoires, la possibilité d'expérimentations pour que nous soyons un territoire d'excellence en matière d'apprentissage des langues, pour doter nos jeunes d'avantages distinctifs et compétitifs par rapport aux autres, c'est notre seule issue pour garder nos intelligences sur notre territoire. C'est possible avec une meilleure gestion de nos dépenses de fonctionnement, avec une recherche de l'ingénierie et une efficacité financière, avec une politique de gestion dynamique de notre patrimoine, avec la nécessité impérieuse de gagner en performance, avec la mutualisation des moyens entre les satellites, avec le fait de ne ni abdiquer ni renoncer. C'est ensemble que nous pourrons le faire.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Merci collèque. La parole est à la collèque TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Profitant de ces orientations budgétaires, je voulais faire une intervention sur le secteur des assistants familiaux. Tout le monde connait ce métier que l'on appelait auparavant « familles d'accueil ». C'est un métier extrêmement difficile avec toutes ses exigences. Il m'arrive, comme vous tous, de croiser ces assistants familiaux. Ces derniers sont en attente d'une meilleure gestion de leur métier, métier qui je le rappelle est difficile, puisqu'il s'agit d'accueillir des enfants en grande souffrance, des enfants difficiles qui ont connu un passé très douloureux. Pouvez-vous nous

dire ce qu'il en est de l'application du dispositif cadre qui a été voté en mai 2017 ? Si nous ne prenons pas de dispositions rapides pour améliorer ce secteur, ça ne fera qu'aggraver la situation déjà difficile des enfants dont les assistants ont la charge.

M. le Président Claude LISE – Merci. La parole est au collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Je veux avant tout m'adresser à mes collègues de la majorité, en particulier les deux dernières qui se sont exprimées, pour leur dire combien je partage leurs propos. Il faut se mettre ensemble pour établir le budget du CMT, pour donner la priorité à l'économie, il faut surtout être transparent en donnant tous les documents à tous les élus. Monsieur le Président, je vous ai adressé un courrier électronique, vous demandant de communiquer à tous les élus l'ensemble des documents financiers qui sont parvenus à notre Collectivité au cours des années 2016 et 2017. Votre réponse ne m'est pas parvenue. Peut-être n'avez-vous pas vous-mêmes ces documents, je souhaite en tout cas qu'ils soient transmis à tout le monde, comme le souhaitent mes collègues. Donnez-nous tous les documents pour nous permettre d'avoir une bonne analyse... ça s'appelle la transparence. Vos propos seront toujours entachés d'insincérité puisque nous n'avons pas les documents.

Lorsque je vois dans votre propre rapport (page 27): « face à ces incohérences de comptabilisation entre le compte administratif 2015 de la région, et les éléments inclus dans la base informatique, un important chantier de reconstitution de ce stock d'Autorisations de Programme a été mis en œuvre en 2017 ». S'il y a des incohérences, c'est parce que c'est un compte que vous avez fait en 2015 qui a été retoqué par la Chambre Régionale des Comptes. Dites-nous avec quoi vous procédez à ces analyses? Donnez-nous tous les documents. Vous dites à la page 28 de votre même document: « à ce jour nous n'avons aucune garantie que tout ait été pris en compte, du fait de l'opacité et de la non maitrise de la comptabilité des engagements à l'époque, d'ailleurs dénoncés par la Chambre Régionale des Comptes et les analyses financières ». Quelles analyses financières? Lesquelles? Donnez-nous les rapports parce que le seul écrit que j'ai, c'est l'avis de la Chambre Régionale des Comptes de septembre 2016 qui dit qu'il n'y a pas de déficit et qu'il y a des dépenses qui sont comptabilisées deux fois, qui dit que des recettes n'ont pas été comptabilisées. Donnez-moi donc tous, tous les rapports, ainsi chacun saura la vérité. Vous parlez de dettes grises, de dettes oubliées, de dettes fantôme, donnez-moi des chiffres... donnez-moi des listes, ça évitera toute discussion. Ce que je veux vous dire, c'est que votre discours est contre-productif contre vous-mêmes.

D'abord, vous perdez l'ensemble des scrutins depuis 2015, à l'exception toutefois du collèque NILOR. Si vous continuez le même discours, vous continuerez à perdre les élections. Compte tenu de cette réalité, je vous demande au moins d'arrêter ce discours. Vous démobiLISEz le personnel de la Collectivité, vous obtiendrez ce que tout le pays ne souhaite pas – majorité comme minorité – vous allez perdre la confiance des investisseurs et des banques donc, arrêtez de noircir le tableau, de dire que rien ne va plus. Vous nous donnez (page 29) un tableau que vous tirez d'un rapport de la Cour des Comptes, concernant la situation des communes et des collectivités des Outre-mer. Par ailleurs, vous faites un tableau en nous disant « sur 136 collectivités, 45 d'entre-elles soit 33 % ont une situation financière dégradée ou critique ». Vous rajoutez : « Pour la Collectivités Territoriale de Martinique, cette proportion s'élève à 31.6 % ». Dans le tableau que vous nous avez donné, je regarde la situation des autres collectivités. Quelle est la situation à la Réunion? Le chiffre est de 32.3 %, supérieur donc à celui de la Martinique. Je regarde le chiffre pour la Guyane, il est de 33.3 %, supérieur donc à celui de la Martinique. Je regarde celui de la Guadeloupe, il est de 35 %, supérieur donc à celui de la Martinique. A quoi cela sert-il de salir ainsi l'image de notre pays puisque nous avons, objectivement, une situation meilleure que celle de nos voisins? Il faut s'en réjouir. C'est là où je ne comprends pas votre acharnement... parce que c'est de l'acharnement. Vous écrivez, à la page 35 : « les collectivités territoriales présentent leur encours de dette selon une matrice des risques partagés, issus de la charte

de bonne conduite signée par les banques, dite charte Gissler. Cette classification permet d'appréhender simplement et rapidement le risque correspondant à chaque produit financier selon le type de sous-jacent classé de 1 à 6 et sa structure de A à F ». C'est un peu technique, mais vous dites (ce que je partage avec vous) : « la classification la plus sûre, 1A, correspond à des taux fixes ou variables en euros. Appliquée à la CTM, cette classification montre que le risque de la dette est nul. Ainsi 100 % de la dette est positionnée sur des taux fixes ou variables, classiques ou sur des index de la zone euro, est classée en 1A ». Il n'y a donc pas de risque sur la dette de la CTM. C'est clair, c'est marqué, c'est vous qui l'avez écrit.

Lorsque je vais à la page 36 : « au 31 décembre 2018, la dette de la CTM devrait s'élever à 590.2 M€. Cette dette est souscrite à un taux moyen performant de 2.21 % ». C'est vous qui l'avez écrit, pas moi. Vous ajoutez quoi ? Vous dites : « sa durée de vie résiduelle c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires au remboursement intégral de la dette serait de 14 ans et neuf mois ». Pour ceux qui s'intéressent à la finance, c'est une très bonne durée de vie. Allez vérifier. Une collectivité qui vient de réaLISEr en cinq ans, 1 040 000 000 euros d'investissement et qui a ces caractéristiques de dette, c'est une collectivité tout à fait viable. Pourquoi continuez-vous à noircir tableau? Vous prévoyez vousmêmes 125 M€ d'emprunt en 2016. Vous mobiLISEz 100 M€, soit 25 M€ de moins. En 2017, vous prévoyez 100 M€ d'emprunt, vous en mobiLISEz 40. Sur les deux années, vous ne réaLISEz pas 85 M€ d'emprunt que vous avez-vous-mêmes prévus. C'est nous qui en sommes responsables ? C'est nous ? Vous dites que la situation est extrêmement critique, les banquiers sont prêts à vous donner de l'argent mais c'est de la faute de la minorité si vous ne mobiLISEz pas l'emprunt que vous inscrivez dans votre budget. Je vous demande d'arrêter cela, s'il vous plait. Vous allez décourager les investisseurs, vous allez décourager les banquiers, même ceux qui seraient prêts à nous prêter de l'argent. Ce discours sur le passé, de grâce arrêtez-le. Nous sommes prêts à travailler avec vous dans la transparence, si nous avons tous les chiffres. Mettez tout sur la table mais je vous dis « faites attention », je me permets une petite recommandation. Dans vos recettes prévisionnelles, vous prévoyez d'augmenter la fiscalité locale de près de 15 %. Nous allons passer de 125 millions d'euros de prévision à 144 millions (tableau de la page 38) je ne l'ai pas inventé. Cela veut dire que la ponction qui sera faite sur les ménages martiniquais sera supplémentaire en 2018, par rapport à 2017 et 2016. C'est incontestable, peu importe les taux, la question c'est l'argent que l'on prélève. Je vous mets en garde contre un nouveau 2019... pas 2009 mais un nouveau 2019.

Intervention hors micro

M. Fred LORDINOT – Non, je ne l'espère pas du tout. Je dis que lorsqu'on prélève de la fiscalité sur les martiniquais et qu'on réduit – la collègue MOUSSEAU a été très claire – le niveau d'investissement, quand on a des marges de manœuvre, quand on me dit qu'on vote le budget en avril et que l'on fait le Débat d'Orientations Budgétaires en mars, c'est qu'il y a un problème. Ce problème ne vient pas de la minorité. Nous sommes prêts à travailler avec vous, nous sommes prêts à collaborer avec vous. De grâce, travaillons sur le futur, regardons les options. Je me permettrai de vous poser une question : quand allez-vous démarrer le TCSP? Vous nous dites que vous payez chaque année des annuités, c'est bien, mais pourquoi payer si ça ne fonctionne pas? Vous avez tous les éléments en place. Vous avez voté 43 M€ à la fin de l'année à « Martinique Transport ». Que sont devenus ces millions d'euros ? Dites-nous sa zot fè épi krédi tala? Vous avez tous les pouvoirs. J'ai échangé quelques mots à ce sujet avec un collègue que je ne citerai pas, je lui disais que si vous ne vouliez pas de la CFTU, vous n'avez qu'à dénoncer la Délégation de Service Public. Vous avez cette possibilité juridique, vous en connaissez les conséquences. Vous devrez indemniser le délégataire mais vous devrez reprendre l'ensemble du personnel qui participe à l'exécution du service public. Si vous êtes prêt à le faire, si vous voulez créer une régie, faites-le mais faites fonctionner le TCSP. Vous me parlez d'économie de fonctionnement. Pourquoi avez-vous tardé à payer Vinci pour avoir à lui verser après 491 000 euros de pénalités de retard ? Pourquoi ? Ce n'est pas la minorité. En juillet dernier, je vous disais ici même de payer VINCI., vous ne l'avez pas fait. J'apprends que vous aurez des actions en justice contre vous pour le solde, pour les 2 M€ qui sont dus. Mais payez VINCI, dites-nous quel est l'état actuel de votre relation, de votre négociation avec VINCI? Je vous pose à nouveau la guestion directement, Monsieur le conseiller exécutif. Vous qui avez annoncé dans le journal France Antilles que cette affaire démarrerait en janvier, dites-nous pourquoi vous ne l'avez pas fait fonctionner? Dites-nous quel sera le prix du ticket ? J'ai fait un petit calcul simple. Si vous mettez 70 M€ par an, sur cinq ans ça vous ferait 350 M€ sur 6 milliards d'euros de budget. Vous pensez vraiment que le transport public ne peut pas mériter 350 M€? Écoutez, vous me parlez de pluri-annualité mais lorsque nous sommes arrivés en 2010, il n'y avait pas de pluri-annualité. Vous le savez bien, le collègue MARIE-SAINTE le sait bien. On avait supprimé le système de gestion des investissements en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement. Camille MARLET est là, il peut en témoigner. Je ne mens pas, c'est nous qui l'avons rétabli. Je le nomme volontairement, même s'il n'est pas là, parce que je le connais bien et que je ne dirai pas de mal d'un cadre martiniquais. Je refuse d'entrer dans ce système qui semble dire que s'il y a des choses qui dysfonctionnent, ce ne sont pas seulement les élus qui font les chiffres de la Collectivité, c'est jeter aussi l'opprobre sur les cadres martiniquais et jamais l'élu que je suis, ne le fera. Faites très attention à ce que vous écrivez et au discrédit que vous pouvez jeter sur nos compatriotes martiniquais, cadres de cette Collectivité.

Je reviens sur le TCSP, pour vous demander pourquoi il ne marche pas? Vous avez tous les pouvoirs en mains. Dites-nous pourquoi vous n'utiLISEz pas l'immeuble du lycée Schœlcher, vous avez des choses à faire, vous cherchez des locaux et que vous dites qu'il faut réduire les frais de fonctionnement. Pourquoi ne le faites-vous pas? Dites-le nous, très clairement. Vous nous présentez un schéma de développement – j'ai proposé quelques amendements avec les collègues de la minorité, on va les intégrer ou pas – vous nous dites que vous allez dépenser 862 M€, il y a le montant que devra mettre la Collectivité Territoriale chaque année. Dites-moi comment vous allez les mettre? Je vous le dis, je me permets de vous les dire en tant que martiniquais, en tant que citoyen et en tant qu'élu, au rythme d'utilisation des fonds européens, vous allez vers le dégagement d'office. Je vous le dis aujourd'hui, ce sera inscrit dans le procès-verbal : au rythme de votre consommation, si vous continuez sur cette trajectoire budgétaire, vous ne saurez pas utiLISEr les fonds européens. Ce sera inscrit dans le procès-verbal du jeudi 1er mars 2018 et le moment venu, au moment du bilan, nous en parlerons. Je vous invite à revoir votre stratégie, à appliquer la transparence sur tous les documents et enfin à accepter la main tendue de l'opposition, particulièrement de votre serviteur qui vous dit : « au nom des intérêts supérieurs de la Martinique, arrêtez vos querelles intestines et travaillez avec la minorité ».

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT, tu m'as interpellé à propos d'un courrier que tu m'as adressé, je réponds systématiquement aux courriers que je reçois donc sauf détournement de courrier, tu as dû recevoir une réponse que j'ai signée le 15 février. Je t'ai dit dans ce courrier ce que j'ai l'occasion de te dire en réunion de Bureau, puisque tu fais partie des vice-présidents, je n'ai pas les documents que tu me demandes. Je transmets systématiquement tes demandes au Président du Conseil Exécutif. Je ne peux rien te dire de plus, ce sera la répétition constante. Quand on m'écrit je réponds, si on ne reçoit pas la réponse, qu'on me le démontre et je ferai une enquête. Tu as eu une réponse, je ne peux que répéter indéfiniment que chaque fois que je serai destinataire d'une demande de l'opposition, en tant que Président de l'Assemblée, je répondrai que je n'ai pas les éléments, que je transmets. Je transmets en bonne et due forme, je ne suis donc pas responsable des éléments que vous ne recevez pas. Je veux que ce soit dit clairement parce que très souvent en s'adressant à moi, on ne sait plus si on s'adresse au Président de l'Assemblée ou au Président de l'Exécutif... en tout cas, les gens qui regardent en télé. Je me demande même si on ne finira pas par croire que ce sont mes

orientations budgétaires. Vous aurez remarqué mon extrême discrétion, je préfère ne pas intervenir dans ce débat. Je me contente de distribuer la parole. A bon entendeur...

Je passe la parole à la collèque CLEM BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – J'ai eu l'impression à un moment que nous étions en campagne électorale. Je me suis dit « il me semble que j'ai reçu une convocation et qu'il s'agissait principalement du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2018 ». Je vais m'en tenir à ça. La présidente de la commission « Culture, patrimoine et identité » dans sa déclaration, a traduit les propositions de politique générale pour la culture. Pour ma part, je souhaite porter l'accent sur l'importance de l'enseignement artistique dans notre territoire. Comment proposer une offre éducative de qualité à notre jeunesse ? Un enseignement supérieur en art qui puisse attirer nos jeunes. Comment soutenir le Campus Caribéen des Arts enseignement supérieur? Un enseignement initial en art en attendant l'EMEA, portant soutien aux écoles municipales ou privées par une labellisation, par exemple. Cela étant, la création du BEAT, les discussions autour de la création de l'EMEA que beaucoup de nos professionnels du monde de l'art appellent de leur vœux et la refondation du CCA sur des bases plus solides et un projet plus clair sont autant d'indicateurs positifs pour continuer avec détermination le programme proposé pour la population. Certes, les orientations budgétaires 2018 laissent peu de marge de manœuvre dans leur déclinaison financière mais elles doivent nous inviter à faire preuve d'intelligence collective pour changer nos pratiques voire même de modèles, prioriser nos actions en remettant au centre de nos préoccupations la population martiniquaise. La maitrise et la rationalisation des dépenses publiques, face à des recettes de plus en plus rares nous imposent, à nous élus de l'assemblée, de faire choix de tout ce qui concourt à l'amélioration de la vie de la population. Privilégier l'humain :

- d'abord l'homme vulnérable, j'entends par là la population en situation de handicap, les personnes âgées disons un mot plus politiquement correct les séniors, la petite enfance.
- ensuite l'homme acteur du développement : accompagner les entreprises en mettant à leur dispositions des leviers, des outils d'aide au développement. Le Schéma STDEII en est un.
- nous avons également l'homme en tant que vecteur d'une identité artistique et culturelle. Dans ce cadre, l'enseignement artistique prend toute sa place et singulièrement le Campus Caribéen des Arts dont je vous brosserais brièvement le parcours depuis le début de notre mandature.

Parti d'un établissement public complètement déstructuré, menacé par le Ministère de la culture de perdre ses deux agréments à délivrer des diplômes de niveau Bac + 5 et Bac + 3, avec un personnel désabusé, une école portant comme fardeau une image dégradée aux yeux du pays. Nous pouvons dire aujourd'hui, que le CCA retrouve peu à peu un nouveau souffle. J'en profite pour remercier le Conseil d'administration de tout bord et les élus de tout bord. Les objectifs fixés pour 2017 ont pour la plupart été atteints. Les agréments ont été sauvés. Avec l'équipe pédagogique en place, nous avons pu maintenir ces agréments. Les instances ont recommencé à fonctionner. La situation du personnel a été réglée, nous attendons quelques arrêtés. Aujourd'hui, nous avons fixé les objectifs pour 2018.

- Travailler à l'attractivité du CCA en proposant un projet d'établissement cohérent avec un contenu pédagogique à la hauteur des attentes des étudiants,
- Augmenter le nombre d'étudiants, augmenter l'effectif,
- Continuer à développer les partenariats avec les écoles des pays voisins de la Caraïbe et audelà. Plus particulièrement, nous avons un projet d'ouverture d'une galerie école. Sur ce point, nous solliciterons formellement le soutien de la Collectivité au titre de ce patrimoine qui a été plus ou moins évalué, nous allons solliciter la Collectivité pour une mise à disposition de bâtiments pour ces galeries écoles. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Merci. La parole est au collègue ADENET.

<u>M. Lucien ADENET</u>– Merci Président. Le collègue LORDINOT, dans son intervention, parlait de la date de mise en fonction des Bus à Haut Niveau de Service. L'information que j'ai concernant Martinique

Transport... tout le monde sait – je le répète pour les gens qui nous écoutent – que Martinique Transport est un établissement public qui a été créé pour gérer le transport, mais le transport dans tous ses aspects sauf bien sûr le transport aérien. Martinique Transport a également compétence pour gérer les Bus à Haut Niveau de Service, le TCSP. Ce que je sais, collègue LORDINOT, c'est que Martinique Transport ne dort pas. On a déjà nommé la Directrice Générale des Services pour cet organisme. En consultant ma boite mail hier soir, j'ai constaté qu'une réunion du Conseil d'administration de Martinique Transport est prévue pour le jeudi 8 mars à 15h00. Tu auras très bientôt des nouvelles de ce qui se passe au niveau de cet organisme et de tout ce qui est prévu aussi pour faire en sorte que l'on poursuive ce travail pour la mise en marche des Bus à Haut Niveau de Service.

D'autre part, quand j'ai demandé la parole, c'est aussi parce qu'après l'intervention du Président de l'Exécutif ce matin, je me suis entretenu avec mon collègue Georges CLEON à qui je disais que l'on pourrait demander aux membres de l'Assemblée de rédiger une motion qui serait adressée au Gouvernement et au Président de la République pour prendre en charge ce qui relève de l'Etat et qui a été laissé à la charge de notre Collectivité. Nous avons consulté nos collègues pendant la pause, il semblerait qu'il y ait un avis favorable pour la rédaction de cette motion. Après avoir écouté l'intervention très consensuelle de mon collègue ZOBDA et pour répondre ainsi à la main tendue du collègue LORDINOT, je me suis décidé à proposer publiquement à l'Assemblée et surtout aux membres de l'opposition, de co-rédiger une motion qui listerait tout ce que nous demandons à l'Etat de prendre en charge: les charges transférées non compensées, la recentralisation du RSA, la dotation d'amorçage pour la mise en place de la Collectivité Territoriale de Martinique. Chacun sait – le Président de l'Exécutif le disait ce matin – que quand on met en place une nouvelle structure qui résulte de la fusion de deux Collectivités, des coûts supplémentaires inhérents à la mise en place de cette structure. Il a parlé entre autre des salaires qu'il a fallu aligner vers le haut et non vers le bas. C'est un surplus de coûts salariaux donc de coût de fonctionnement pour notre Collectivité. Je propose que nous nous mettions ensemble demain - majorité et opposition - pour rédiger une motion à adresser au Gouvernement et au Président de la République dans le sens de ce que j'ai formulé tout à l'heure.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Je vous donne les temps qui restent à chaque groupe. Il reste 23 minutes pour la majorité et seulement une minute pour l'opposition, mais on peut faire une intervention extraordinaire en une minute. Je prends à nouveau une série de cinq interventions. Collègue PAMPHILE qui veut faire un exploit. Collègue, c'est un point d'ordre ? Comment ? Tu veux t'inscrire pour une question, je t'inscris dans le débat. Collègue TOUL.

La collègue LEOTIN me demande la parole pendant que vous notez les inscrits. Je lui donne la parole pour une communication en tant que conseillère exécutive, bien entendu. Ce n'est pas pour l'affaire de tout à l'heure ?

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Non.

M. le Président Claude LISE – Je te donne la parole.

(Intervention hors micro)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Non, non, non, non. Mais je ne veux pas créer de précédent parce que le premier qui parle de rassemblement, je considère que c'est une attaque personnelle. Vous comprenez ? Il ne faut pas parler de chance non plus. Vous savez, c'est compliqué à gérer pour un Président d'Assemblée. Je te donne la parole.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Merci Président. Il ne s'agit pas d'attaque personnelle, vous savez très bien que je n'ai pas l'habitude d'entrer dans la polémique. Aujourd'hui, c'est un Débat sur les Orientations Budgétaires, il s'agit bien d'orientations budgétaires c'est-à-dire que nous disons comment, dans quelle direction nous voulons orienter notre budget pour affronter une situation qui est particulièrement difficile. Nous avons mis en place un plan de lutte, c'est ce plan que nous proposons dans le rapport d'aujourd'hui, pour faire face au déséquilibre structurel que rencontre la CTM sur le plan financier. Je parle bien de déséquilibre structurel, nous en sommes tous conscients. Ce n'est plus le moment d'aller chercher les responsables, d'aller chercher à quel moment et comment c'est arrivé. Nous savons que les raisons sont multiples. Nous ne sommes pas à nous interroger sur le pourquoi de ce déséquilibre structurel. Nous sommes au point de proposer les solutions, de proposer ce que j'appelle un véritable plan de lutte avec une équipe à la barre pour passer la tempête. Dans ce rapport nous disons que de toutes les facons, il faut chercher à augmenter les recettes. En cherchant de nouvelles recettes, quel que soit l'endroit où on pourra les trouver, nous pouvons les trouver. On a parlé des fonds européens, on a parlé d'autres possibilités. Nous pouvons trouver plus de 100 M€ de recettes nouvelles à mettre dans notre budget. Nous disons qu'il faut réorganiser les dépenses - plusieurs personnes l'ont dit ce matin et cet après-midi – mais des dépenses qui portent des fruits en termes de développement humain. Nous n'allons pas laisser tomber nos personnes âgées et nos personnes en situation de handicap... nous n'allons les laisser tomber. Nous n'irons pas pleurnicher devant l'Etat. « Asé pléré, plan de lutte, annou lité » c'est ce que nous proposons aujourd'hui. Ainsi, nous allons améliorer les performances financières de la CTM et restaurer nos capacités de solvabilité devant les banques. Aujourd'hui, nous n'avons plus de capacité de solvabilité devant les banques. C'est cette démarche que nous proposons. Quand nous aurons réussi cela, quand nous aurons retrouvé nos capacités d'autofinancement, nous pourrons relancer l'investissement à 150 ou 200 M€ s'il le faut. Oui, nous considérons le tourisme comme un secteur prioritaire. Oui, nous considérons la formation et l'éducation comme des secteurs prioritaires. Oui, nous considérons le transport comme un secteur prioritaire mais si nous voulons vraiment développer ces secteurs, il nous faut bien retrouver notre capacité d'autofinancement. C'est ce que nous proposons. Nous sommes bien dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Toutes les commissions de l'Assemblée l'ont bien reconnu et ont bien vu les orientations que nous proposons. Je voulais revenir au cœur du sujet., cest simplement ce que je voulais dire. Merci.

(Applaudissements)

M. Jean-Claude DUVERGER – L'Exécutif nous recadre.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je vais donner la parole au collègue PAMPHILE. Nous allons te donner un peu plus d'une minute.

M. Justin PAMPHILE – Ça ira vite Président. Je vais te rassurer, j'essaierai de rester dans la minute. Mon intervention est aussi dans la foulée de ce que je viens d'entendre concernant les personnes âgées « on ne va pas les abandonner ». Je voudrais profiter de l'idée de non-abandon des personnes âgées pour voir si le conseiller exécutif en charge des affaires sociales pourrait m'apporter une réponse. J'ai aujourd'hui une trentaine de personnes âgées qui m'interpellent sur le fait qu'ils reçoivent depuis maintenant un mois, des mise en demeure de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique, relatives à leur situation... je dirai de non-paiement de leurs cotisations. Il semblerait (je prends toutes mes précautions) que la quote-part qui serait celle de la CTM, n'aurait pas été versée depuis au moins trois années. Le fait que cette somme n'ait pas été versée depuis au moins trois, hypothèque et met ces personnes en difficulté. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est réellement. Ce que je vous dis s'appuie sur la série de dossiers de mises en demeure qui m'ont été remises. Ces personnes sont sur des montants

de l'ordre de 2 176 euros, 2 007... 2 026 euros etc. Pouvez-vous nous apporter une réponse à ce sujet de façon à dire à ces personnes ce qu'il en est exactement ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Très bien. Dans la mesure où c'est une question qui concerne un conseiller exécutif, je lui demande s'il veut intervenir.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Il y a peut-être d'autres questions ? J'attends qu'on me les pose pour répondre globalement. Il y avait une question de Madame TINOT au sujet des assistants familiaux.

M. le Président Claude LISE – Je passe la parole au collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Je disais que ma question s'adressait justement au conseiller exécutif, Francis CAROLE. Permettez-moi quand même, en introduction, de dire qu'à la lecture de ce document relatif aux orientations budgétaires, je n'ai vu aucune sinistrose. J'ai vu qu'en dépit des difficultés, la priorité serait donnée à l'investissement. Je ne sais pas si nous avons la même grille de lecture, si nous avons appris à lire sur les mêmes bancs d'école. Par contre, en matière de sinistrose, j'ai beaucoup entendu sur les ondes, par ceux qui nous interpellent aujourd'hui, que la Martinique est à l'arrêt. Je voudrais poser une question à propos du financement de la question sociale étant entendu que dans ma propre intervention ce matin, j'ai parlé de dette sociale de l'État. Je pense qu'il ne faut pas relativiser cette question qui est fondamentale parce qu'elle grève le budget de la Collectivité comme elle grevait le budget du Conseil Général et du Conseil Régional. On parle donc de dette sociale de l'État, j'interpelle à ce propos le conseiller exécutif en charge des affaires sociales. Merci.

M. le Président Claude LISE – Je passe la parole au collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Je tâcherai d'être assez concise et de ne pas répéter ce qui a déjà été dit. Nous sommes aujourd'hui à un moment clé de notre Collectivité, celui des orientations budgétaires. Nous avons tous noté la pression de l'État, une pression qui n'est pas nouvelle mais qui s'intensifie sur notre Collectivité. Elle ne s'intensifie pas uniquement sur notre Collectivité, l'ensemble des collectivités est aujourd'hui touché. Oui, nous avons certes un héritage lourd, difficile, compliqué mais par rapport à toutes ces difficultés, à toutes ces contraintes, nous avons - en tant qu'élu martiniquais - une responsabilité face à cette population qui nous a fait confiance. Les choses ne sont pas faciles mais je crois que nous devons néanmoins construire et répondre aux attentes et aux besoins de cette population. Nous avons à prendre nos responsabilités d'élus martiniquais mais aussi à interpeller l'État sur les siennes. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit sur l'État. Dans cet exercice contraint pour construire notre budget 2019 nous devons réellement tenir compte de l'humain, placer l'homme au cœur de nos orientations budgétaires. Cela passe naturellement par le maintien des aides sociales, le maintien et l'accompagnement des personnes fragiles, vulnérables, des ménages précaires. Cela passe également par l'accompagnement des personnes âgées, de la petite enfance mais aussi par le soutien à l'économie. Oui, nous devons soutenir l'économie, l'agriculture, la pêche mais aussi la formation professionnelle et la formation initial qui permettent à chaque martiniquais de se construire des perspectives d'évolution. Oui, nous devons soutenir l'économie mais il y a un secteur qui est transversal à toute activité. Je veux donc attirer l'attention de l'Exécutif sur la problématique de l'eau potable. Vous me direz que la CTM n'a pas la compétence eau puisque cette compétence a été transférée aux EPCI depuis janvier 2018. Néanmoins, la Collectivité est propriétaire d'une usine de haute technicité, l'usine de Vivé qui peut garantir à tous, une eau de qualité. Aujourd'hui, le potentiel de production de cette usine n'est pas à son niveau maximum. Nous devons donc l'atteindre pour garantir aux martiniquais non seulement une eau de qualité mais aussi l'égalité dans la distribution de l'eau potable. Nous avons là une usine de haute technicité sur une rivière qui permet de garantir de l'eau en quantité et en qualité à tous les martiniquais, et ce toute l'année. Je crois qu'il y a vraiment à considérer la problématique de Vivé de manière très sérieuse. Oui, il faut soutenir le tourisme ; oui, il faut soutenir la pêche ; oui, il faut soutenir l'économie mais que serait notre activité sans eau? C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à attirer l'attention de l'Exécutif sur cette problématique. A côté de ça – puisque cette eau potable est issue du milieu naturel - nous avons donc à mettre en place une zone de protection de la zone de captage. C'est impératif pour garantir cette eau de bonne qualité. Au niveau de la Collectivité, il nous faudra également réfléchir à la politique sociale de l'eau parce que nous savons tous ici, le poids de la facture de l'eau sur les ménages. Oui, nous avons cette problématique de l'eau mais nous avons également une problématique tout aussi importante pour notre territoire et qui impacte de manière très forte tous les secteurs d'activité. Que serait le tourisme sans un véritable assainissement ? Que serait notre environnement sans un véritable assainissement? Je crois que là aussi, la CTM n'a pas cette compétence assainissement. La clause de compétence générale n'existe plus, néanmoins dans le cadre du plan « EAU DOM », la CTM doit prendre tout sa part auprès des financeurs pour accompagner les EPCI sur les questions d'assainissement, tout particulièrement. La CTM doit optimiser le financement des investissements grâce aux aides régionales et/ou européennes pour atteindre un objectif de 80 % autorisé par le législateur. A côté du tourisme, à côté de la formation professionnelle, à côté de l'économie, à côté de la formation initiale, voilà un secteur qu'il ne faudrait pas oublier ou marginaLISEr. C'est un secteur vraiment important. De plus j'exhorte vraiment tous les élus, malgré les difficultés que nous connaissons aujourd'hui, à retrousser véritablement leurs manches, à se mettre au travail et à construire ensemble une Martinique qui puisse offrir à chaque martiniquais, à chaque martiniquaise des perspectives d'avenir.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – J'ai entendu cet après-midi, un collègue de l'opposition qui est intervenu sur un ton très consensuel, j'espérais que l'on continuerait sur ce ton pour effacer les déclarations un peu à l'emporte-pièce de ce matin, déclarations venues d'en face. J'essaierai de garder ce ton de modération tout en disant les vérités et en donnant des preuves à nos concitoyens qui nous écoutent, de la véracité de nos analyses et de ce que nous avançons dans ce rapport introductif au Débat d'Orientations Budgétaires. Si certains sont dans le déni, si certains refusent d'admettre la réalité – réalité que nous a exposée ici-même le Payeur territorial, réalité que nous avons présentée plénière après plénière – allant jusqu'à se raccrocher à cette bouée de sauvetage providentielle qu'a été cet excédent minime de 500 000 euros trouvé par miracle par la Chambre Régionale des Comptes. Nous avons d'ailleurs déjà démontré que ces 500 000 euros d'excédent supposé se fracassaient ne serait-ce que sur les 15 M€ que le SMTCSP devait verser à la CTM. On préfère continuer à répéter et à cacher la poussière sous le tapis, comme on le faisait par le passé.

Non, nous voulons tenir un langage de vérité à nos concitoyens. Nous voulons leur présenter la situation telle qu'elle est aujourd'hui, sans nous voiler la face. Oui, nous sommes dans le dur ; oui, nous sommes dans la difficulté et ce n'est pas cultiver une quelconque sinistrose que de dire ces vérités aux martiniquais. Ils sont adultes, ils sont doués de compréhension et nous faisons le pari de l'intelligence. Nous faisons le pari de la compréhension de chacun pour que les efforts que nous serons appelés à consentir tous ensemble, efforts que nous serons appelés à demander à nos concitoyens, soient acceptés et partagés puisqu'ils seront conscients de la réalité de la situation. Certains collègues l'ont dit avant moi mais il est bon de le répéter puisque la répétition a valeur pédagogique, cette situation se traduit par les 3 108 480 917.23 euros d'Autorisation de Programme et d'Autorisation d'Engagement d'avant 2015 que vous nous avez laissés. Depuis 2016 et encore en 2017... encore en 2018, la CTM ne cesse de payer toutes ces factures non honorées. Les principes d'orthodoxie budgétaire – c'est vrai qu'il y a la pérennité des engagements d'une collectivité, nous héritons du passif – veulent qu'une dépense engagée lors d'un exercice soit payée sur l'exercice en cours. Ça n'a pas été le cas... ça n'a pas été le cas puisque dès 2016, dès notre entrée en fonction ici, nous avons été...

M. Georges CLEON – La vérité dérange mais hélas....

M. le Président Claude LISE – Poursuis, poursuis collègue...

M. Georges CLEON – Je continue. Oui, les tentatives cyniques qui veulent nous rendre responsables de la situation actuelle, elles ne prospéreront pas. Elles vont se fracasser sur le mur de la vérité et des preuves que nous fourniront. Si la situation était florissante avant 2015, s'il n'y avait pas de problème, pourquoi n'avez-vous pas honoré ces dettes ? Pourquoi n'avez-vous pas payé les chefs d'entreprise qui ont défilé auprès de nous? Pourquoi n'avez-vous pas payé toutes ces bourses aux étudiants qui étaient en souffrance ? Pourquoi n'avez-vous pas payé ces sommes dues au CCAS de communes par convention pluriannuelle? Sur plusieurs années, vous n'avez pas versé les sommes qui étaient dues par convention, co-signées par le Conseil Régional et les CCAS de communes. Oui, nous le savons, puisque c'est cette gouvernance qui a courageusement payé en 2016 plus 255 M€ de factures antérieures de 2012, 2013, 2014 et 2015. Nous avons donné les preuves ici, nous pouvons vous les fournir à nouveau. La situation difficile et contrainte d'aujourd'hui est assurément due en partie à la gestion d'hier. Nous ne regardons pas constamment dans le rétroviseur, nous ne sommes pas focalisés sur le passé mais il est bon de rappeler ces vérités aux martiniquais. Il est bon de leur dire que les difficultés d'aujourd'hui trouvent leurs racines dans le terreau malsain de la gestion d'hier. C'est vrai. Vous sentiez déjà venir la difficulté et nous en avons la preuve, les choses étaient difficiles. Expliquez donc aux martiniquais, pourquoi ici-même, le 13 novembre 2014 en séance plénière du Conseil Régional, vous cherchiez par tous les moyens, des recettes nouvelles. Comment trouver des recettes pour remplir les caisses de la Région ? Cela prouve que vous saviez que le cyclone menaçait. Oui, ici même, l'ancienne majorité a voté le 13 novembre 2014 le PADM (Plan d'Action pour le Développement de la Martinique). Que prévoyait ce plan? Que prévoyiez-vous déjà pour éteindre l'incendie qui s'annonçait? Vous prévoyiez la suppression des 40 % des 41 000 fonctionnaires de la fonction publique d'état, territoriale et hospitalière de la Martinique. Oui, ça figure noir sur blanc dans le livre 3 du Plan d'Action de Développement de la Martinique au chapitre 8, titre « prime de vie chère, proposition numéro 18 ». Vérifiez, si vous êtes atteints d'amnésie, c'est à la page 12 de ce document. Dans ce même plan, vous proposiez de réduire l'abattement spécifique des DOM sur l'impôt sur le revenu de 30 à 20 %, soit une hausse de 10 % des impôts des martiniquais. C'est la proposition n° un, c'est inscrit à la page 5. Vérifiez vos documents. Vous proposiez également de recréer la vignette automobile (proposition n° 8, bis, page 8). C'est inscrit, vous l'avez voté mais les conseillers patriotes de l'époque s'étaient courageusement opposé et avaient voté contre.

N'essayez donc pas de retourner les problèmes. Vous saviez que vous aviez créé une situation calamiteuse. C'est la raison pour laquelle nous nous astreignons à faire en sorte qu'avec rigueur, avec conscientisation de ce peuple en leur disant les vérités, nous obtenions leur adhésion pour passer ce mauvais cap. Oui, nous avons cette volonté. Nous savons qu'il nous faut mettre en garde nos compatriotes avec insistance, sur la difficulté que nous aurons cette année. Dans certains cercles, nous entendions un petit refrain qui disait « laissez-les payer nos dettes pendant cinq ans, ils épongeront nos déficits et puisqu'ils seront empêtrés dans la difficulté financière, puisqu'ils seront empêtrés à devoir payer nos dettes, nous pourrons répéter que la Martinique est à l'arrêt et nous pourrons venir au pouvoir au bout de cinq ans quand le Gran Sanblé aura assaini la situation ». Ça a été le cas en 1992, en 1998... en 2015, mais l'histoire ne se répétera pas parce que nous ne cesserons de dire les vérités aux martiniquais, ce petit jeu de cigale dépensière de « je ruine, tu assainis ; je ruine, tu assainis » ne continuera pas. Cette fois-ci, nous prenons nos responsabilités. À partir de ce budget 2018 qui sera bientôt voté, nous allons prendre le taureau par les cornes et faire en sorte que nos finances soient

assainies. Pour qu'elles soient assainies, il faut que chacun consente à des efforts et à des sacrifices mais avec les martiniquais, avec tous ceux qui auront participé à cet effort, nous pourrons demain matin, jouir des fruits de ces sacrifice et nous continuerons, chaque matelot à son poste dans le Gran Sanblé Pou Ba Péyi-a an Chans. Nous allons redresser et conduire la yole Martinique dans des eaux paisibles et à bon port. Merci.

(Applaudissements)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci collègues. Il reste trois minutes. Dernier orateur inscrit, le collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Je me suis longuement interrogé. Fallait-il que je prenne la parole dans ce débat ? Quel était l'enjeu et l'intérêt de ce débat sur les orientations budgétaires ? Est-ce qu'il s'agit simplement d'un exercice de style ou un travail cohérent qui porte véritablement l'espoir d'une traduction dans un budget? Sinon nous perdons notre temps depuis ce matin, si c'est pour partir dans des envolées lyriques, toutes magnifiques, des deux côtés de cette Assemblée et si les propositions n'ont aucun espoir d'être traduites concrètement en actions au service du peuple martiniquais. Personnellement, je dois dire que je refuse de m'inscrire dans un dialogue de sourd. A cause de qui? Sé tala ki fè sa, sé a koz di tala etc. Je préfère me poser la question : comment et à cause de quoi ? Je crois que la réponse est évidente. C'est à cause de politiques fondées sur des promesses surtout préélectorales qui accordent, qui engagent les collectivités, sans avoir la garantie des moyens de satisfaire ces engagements. A budget diminuant aujourd'hui, il est clair que nous devons nous résoudre à faire des coupes sombres, des sacrifices. J'entends ce discours, il est normal, il est responsable... mais les problèmes qui affectent notre pays – les jeunes, les porteurs de projets, les chômeurs, les chefs d'entreprise, les agriculteurs, les pêcheurs les personnes âgées, les étudiants, les jeunes en formation professionnelle, les jeunes en attente désespérée de formation professionnelle, les travailleurs, les artistes, les sportifs, les bénévoles des associations, les retraités – ne nous attendent pas. Ces problèmes ne sont pas ou ne seront pas résolus à coup d'orientations budgétaires, surtout si elles doivent être virtuelles. Il nous faut donc concrètement optimiser les moyens, nous n'avons pas le choix. A défaut de pouvoir aider d'avantage quantitativement, nous devons nous adonner à réussir un objectif, celui d'écourter la durée de traitement des dossiers. Si on ne peut pas aider davantage, on peut aider mieux, plus rapidement. Cela ne dépend pas de l'Etat mais de nous. Il faut savoir se regarder en face, voir là où le bât blesse et porter des solutions. Bien souvent, il vaut mieux une aide moindre qui arrive à temps, plutôt qu'une aide plus importante quantitativement qui arrive trop tard. Je veux dire aussi qu'à budget diminuant, il faut arrêter avec une certaine pratique, une certaine méthode. Le sport et la culture ne doivent pas être les premiers sacrifiés, comme à l'accoutumée les premières victimes. Puisqu'on parle de sport et qu'une revendication est revenue de manière très prégnante chez les acteurs du sport lors des Assises – cette revendication n'implique pas véritablement le budget – je dis que pour partir au combat, si la Martinique doit nourrir une ambition collective, elle ne réussira pas le combat économique, le combat social, le combat politique, le combat institutionnel, si elle ne se dote pas d'un emblème faisant consensus dans notre territoire, pour tous les martiniquais. Nous avons besoin, pas seulement pour nos sportifs, d'un drapeau et d'un hymne qui soude, d'une devise aussi peut-être qui soude notre pays entièrement, dans toutes ses composantes. C'est pourquoi je dis...

M. le Président Claude LISE – Collègue, je suis obligé de te demander de conclure...

M. Jean-Philippe NILOR – Je comprends. Je suis très discipliné. Je tiens à dire que quelles que soient les réussites que l'on pourra obtenir par ci ou par-là, si nous n'avançons pas sur ce dossier de drapeau martiniquais, d'hymne martiniquais, de devise martiniquaise durant ces cinq ans de mandature ; au-delà des réussites ponctuelles, nous serons en situation d'échec durable. Merci.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je te remercie. Le collègue conseiller exécutif Francis CAROLE a été interrogé par deux collègues, je lui demande de répondre aux questions qui lui ont été posées puis je passerai la parole au Rapporteur.

M. Francis CAROLE – Il m'a été adressé trois questions. La première est celle de la collègue TINOT qui disait que les assistants familiaux étaient dans une situation compliquée et qui posait la question de leur statut. En tenant compte de cette situation et après beaucoup de discussions avec les assistants familiaux – en moins de deux ans, nous nous sommes rencontrés plus d'une dizaine de fois – nous avons décidé de changer les modalités de travail des assistants familiaux notamment en votant la délibération que vous savez. La mise en place de cette délibération se fera au cours du premier trimestre 2018 parce qu'il fallait attendre l'organigramme. Cette délibération sera appliquée mais d'ores et déjà, nous avons mieux intégrer ces agents dans la collectivité. Ils dépendent directement de la direction des ressources humaines de la CTM. Ils ont trouvé un statut qui est celui d'agent de la collectivité, évidemment d'agent particulier.

Deuxième question, celle du collègue Justin PAMPHILE sur la CGSS. Je le remercie de la précision de sa question. Vous savez que la Collectivité a été créé en 2016, ce sont des questions antérieures à 2016. En le disant je ne mets personne en difficulté, c'est pour bien montrer la genèse et le caractère tout à fait logique de la question du collègue PAMPHILE. Nous avons eu des problèmes de listings qui nous ont été transmis par la CGSS. C'était des listings qui n'étaient pas conformes à ce qu'il fallait faire, au point que le Payeur a refusé de payer. Nous avons donc décidé de voir avec la CGSS, la manière d'harmoniser ces listings. Une réunion est programmée pour la semaine prochaine afin de voir comment les harmoniser. Pour l'instant, je dis simplement aux personnes qui ont reçu ces mises en demeure, de ne pas s'en inquiéter. Nous sommes en train de régler la question et vous verrez que nous avons une problématique similaire dans le dossier numéro 15 que nous verrons aujourd'hui (SPA) où il y a eu le même type de problème avec bien évidemment des caractéristiques différentes, que nous sommes en train de débloquer. Je pense que ce problème sera réglé au cours du mois de mars. Nous demandons aux personnes âgées de ne pas tenir compte de ces mises en demeure. Il y aura un règlement après concertation entre la CGSS et la CTM.

Il y a une question plus générale qui m'a été posée par le collègue CHARPENTIER-TITY que je remercie. C'est la question du social dans tous les débats que nous avons. Je ne serai pas long parce que je n'ai pas le droit de participer aux débats, je suis privé de débat mais je peux apporter quelques éléments. Dire simplement aux collègues qui nous écoutent que généralement, on considère que le social c'est 1/3 du budget de la collectivité mais comme je dis souvent, il faut faire attention parce que sur ces 400 M€, il y a environ 200 M€ de RSA. Il reste en réalité 200 M€ pour faire tout le reste. Quand on regarde ce que nous versons aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, pour l'année 2017 le montant s'élevait à 138 398 319 euros (en attendant les comptes administratifs définitifs). Pour la petite enfance, la famille, c'est plus de 39.5 M€. Vous voyez bien qu'il ne reste pas grand-chose pour faire du social. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de domaine plus noble que d'autres dans l'activité de la CTM. Il faut considérer que les activités de la CTM se complètent : la culture, le sport, le social, le développement économique etc. tout se complète. En fait, il y a des effets de vases communicants entre tout ce que nous faisons.

Par conséquent, je considère que compte tenu du fait que les collectivités municipales sont en difficulté et ont du mal à faire face aux demandes sociales, la CTM va apparaître comme la seule bouée de sauvetage. Nous verrons augmenter – ce qui est en train de se passer – les sollicitations de la population. Nous aurons un surplus de demandeurs. Deuxième élément important : avec le phénomène de vieillissement de la population et l'augmentation chaque année de 4 à 7 % du nombre de personnes

âgées et de personnes en situation de handicap, la Collectivité devra financièrement s'engager davantage. La guestion c'est : que faire face à cette situation ? Tout le monde devra faire un effort : le social, l'économie... il n'y a pas de domaine privilégié, de domaine réservé ; chacun devra faire un effort. Je pense aussi qu'il nous faudra fondamentalement changer de stratégie. L'effort que l'État nous demande d'une année à l'autre sera compliqué. S'il nous demandait de faire un effort que nous pourrions lisser sur 10 ans, nous aurions pu accompagner les choses de manière relativement douce mais il nous demande de faire un effort brutal en une année. Ce sera compliqué. Je pense donc que la démarche politique – il ne s'agit pas simplement de gérer – consiste à dire à l'État gu'il faut gu'il nous verse ce qu'il nous doit à savoir les 600 millions. Face à cela, il faut prendre des mesures politiques. Je pense que c'est extrêmement Important parce qu'en dépit de tous les efforts que nous pourrons faire, en l'espace d'une ou de deux années, nous risquons d'avoir une transition un peu compliquée, même si je rejoins ce qui a été dit... même si je rejoins l'idée que nous ne devons pas développer la sinistrose, nous devons être lucides sur la situation et engager des actions politiques qui s'imposent, pour essayer à la fois de répondre à la demande sociale, de répondre à la demande économique, de répondre à la demande touristique, de répondre à la demande de développement et de toujours faire en sorte que nous gardions un cap d'optimisme pour ne pas justement faire croire que rien n'est possible. Certaines choses sont possibles mais nous devons être lucides quant aux conditions dans lesquelles nous allons les accomplir.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. J'ai cru comprendre que le collègue PAMHILE souhaitait une précision de plus par rapport à sa question. C'est bien cela ?

M. Justin PAMPHILE - Ce n'est pas une précision. Je veux faire deux propositions au conseiller exécutif. Nous avons affaire à des personnes âgées avec tout ce que cela peut comporter comme stress lié aux mises en demeure que reçoivent ces personnes. J'en parle parce que nous avons un service mandataire au niveau de la ville du Lorrain et que je gère une centaine de personnes au niveau du CCAS. Ces personnes défilent dans les services. Sur la base de ce que vient de dire le conseiller exécutif, ma première proposition serait que l'Exécutif adresse un courrier aux CCASS pour l'informer du travail qui est fait actuellement en lien avec la Sécurité sociale pour régler le problème. La deuxième chose essentielle, c'est que nous sommes sur des majorations liées au non-paiement de cotisations parce que les personnes sont considérées comme des employeurs. Même si j'entends bien que la question sera réglée avec la Caisse générale, je pense que compte tenu de cet élément, la Sécurité sociale ou l'Exécutif devrait prendre une position qui pourra être relayée pour demander à chacun des employeurs de faire sa demande d'exonération suite à la majoration envoyée par la Caisse générale. Je n'oublie pas que ces personnes sont employeurs. N'oublions pas également que pour les personnes qui travaillent avec les personnes âgées, ce sont quelquefois des cotisations Assedic qui ne sont pas payées. Si la cotisation Assedic n'est pas payée, les personnes ne pourront pas bénéficier de leur indemnisation le jour où elles ne seront plus employées par les personnes âgées.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Si tu permets Président. Comme vous le supposez, nous avons déjà pris en considération ces éléments. Merci de la formuler. Il y a un courrier en préparation et un communiqué qui permettra d'informer les gens. Deuxième principe : il n'est pas question que les bénéficiaires soient comptables des errements qui ne dépendent pas d'eux. Par conséquent, il n'est pas question de leur donner une majoration.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je vous remercie pour ces informations. Nous avons eu un débat très intéressant, très large qui a duré pas mal de temps. Le Rapporteur doit apporter des informations supplémentaires pour répondre à certaines questions avant de conclure. Je lui passe la parole.

M. Miquel LAVENTURE – Monsieur le Président, merci. Nous avons eu un débat très long qui a duré six heures, qualitativement chacun aura mesuré qu'il a été l'occasion pour tout le monde de pouvoir dire ce qu'il avait à dire. Je pense que c'est un point sur lequel tout le monde peut se réjouir. La démocratie s'est exprimée, les élus ont pu faire leurs propositions de manière à inspirer – comme je disais dans le propos introductif – le Président du Conseil exécutif qui a en propre la responsabilité de préparer le document définitif final qui sera soumis aux discussions de l'Assemblée, d'abord dans ses commissions puis en plénière. Tout le monde a joué le jeu, c'est parfait. Par conséquent, on se rend bien compte qu'il y avait là une méthode un peu appropriée par rapport à ce nouveau contexte. C'est d'autant plus essentiel que chacun l'a mesuré, beaucoup l'ont dit « notre devoir à chacune et à chacun, c'est de tout mettre en œuvre pour inverser cette tendance terrible constatée depuis plusieurs années en Martinique d'une population qui s'en va ». Non pas parce qu'il y a une épidémie, non pas parce qu'on lui paie un billet pour aller ailleurs, non pas parce qu'elle n'aime plus son pays, elle s'en va parce que les dynamiques économiques ne suffisent pas à créer les emplois en nombre suffisant pour garder ici toutes les forces vives qui souhaitent disposer d'une position professionnelle. Il nous faut inverser cette tendance en combinant tout ce qui peut l'être, bien entendu les différents aspects internes au budget mais en combinant aussi les possibilités que le budget peut offrir avec toutes les autres possibilités. Francis CAROLE disait à l'instant que les différents secteurs se complètent dans le budget *(je* reprends volontiers l'expression).

Je voudrais rappeler que nous sommes ici à la CTM, que la CTM c'est le Département plus la Région avec une compétence supplémentaire majeure, c'est la qualité d'Autorité de Gestion pour les fonds européens. Nous avons à traiter le sujet en utilisant tout ce que nous pouvons avoir sous la main. La première étape, c'est évidemment... évidemment, de le faire avec compétence et sérieux – ce n'est pas une leçon que je donne, c'est un état d'esprit que je rappelle – compétence et sérieux, cela suppose évidemment que l'on joue le jeu ensemble. Je remercie les collègues qui ont souligné la nécessité de fonctionner de façon convergente. Il y a eu quelques jolies formules utilisées : le fait de tendre la main, le fait de chercher des consensus, le fait de trouver des points d'accord, d'identifier les priorités sur lesquelles on se retrouve etc. etc. Je souhaite que ces éléments soient vraiment partagés par tous et susceptibles de féconder ce que nous allons faire dans les temps qui viennent. Nous ne pourrons pas faire disparaitre d'un coup de baguette magique, les éléments qui fâchent, qui clivent, qui contrarient. Je ne parlerai pas de l'héritage, il est traité... ceux qui veulent revenir dessus, je les invite à faire preuve d'un peu d'exemplarité. Il faut oublier non pas parce qu'on va occulter et que l'on va se créer une virginité mais simplement parce que si on veut vraiment aller de l'avant, on ne peut pas indéfiniment revenir systématiquement sur ces sujets qui ont été traités, tranchés et ce même si la manière de la conclusion de ce traitement n'a pas satisfait tout le monde. Sérieux et compétence, cela veut dire gu'on prend conscience de cette loi de programmation des finances publiques avec toutes les contraintes qu'elle nous crée et à partir de là, on s'organise.

A ce niveau, je voudrais dire deux ou trois choses qui vont compléter ce que nous avons pu échanger pendant ce débat :

- la première c'est ne laisser aucune place à une quelconque interrogation sur la problématique de la fiscalité. Il y aura un budget. J'ai compris qu'aujourd'hui, l'option c'est de réfléchir à la façon d'organiser ce budget dans les conditions qui tiennent compte des réalités martiniquaises. Des développements ont été faits par certaines et certains d'entre nous sur les problèmes de pauvreté, les problèmes de difficulté des populations, les problèmes d'urgence sociale. Nous ferons ce qu'il faut pour qu'il n'y ait pas de problème à ce niveau. Nous ferons ce qu'il faut pour qu'il n'y ait pas de problème à ce niveau.
- je voudrais également je veux retenir les aspects positifs de mobilisation collective qui ont été exprimés à plusieurs reprises dans le débat inviter celles et ceux qui pourraient avoir cette petite propension à être des diseurs de mauvaises nouvelles en prévision de ce qu'ils souhaitent, à se retenir. Qu'ils se retiennent parce que ce faisant, ils démobiLISEnt, ils démotivent et peut-être même, ils

démoraLISEnt. Je prendrai l'exemple des fonds européens. Dire ici de prendre note, d'écrire, de faire figurer au procès-verbal qu'il y aura du dégagement d'office etc. pour que tout le monde comprenne, ça veut dire une perte pour la Martinique de ressources qui lui sont attribuées en termes de fonds européens. C'est désespérer les personnes qui d'une part attendent ces fonds européens, d'autre part travaillent à faire en sorte que ces fonds européens soient bien utilisés. A cet égard, je répète que la compétence supplémentaire de la CTM par rapport à ce qui a précédé, d'être Autorité de Gestion... « Autorité de Gestion » signifie que ce sont les cadres, que ce sont les équipes de la CTM qui sont en charge et en responsabilité. Il y a plusieurs dizaines de personnes au sein de la CTM et leurs correspondants dans les administrations avec lesquels ils fonctionnent en tant que partenaires qui se battent tous les jours pour faire en sorte que ces fonds européens fonctionnent. Motivons-les, encourageons-les, reconnaissons-les, appuyons-les.... ne les désespérons pas.

Celui qui vous parle aujourd'hui est un élu mais il a été, à un moment donné, un fonctionnaire d'Etat en particulier impliqué dans ces dynamiques de fonds européens. Je n'ai jamais entendu aucune collectivité, aucun élu, aucun groupe politique agité comme une satisfaction malsaine avec sourire, dire qu'il y aurait un dégagement d'office. Alors, quand nos compatriotes martiniquais en charge, dans une collectivité martiniquaise ont la responsabilité parce qu'on les y a investis, de s'occuper des fonds européens, ba yo fos-la, ba yo fos-la. Ne leur dites pas qu'ils vont échouer parce que c'est toute la Martinique qui en souffrira. Ils seront eux-mêmes déjà amoindris dans l'image qu'ils se font de leur travail. Je parle des fonds européens parce que je voudrais répéter ce que j'ai tenté d'expliquer ce matin. Je pense que c'est une pédagogie sur laquelle il va falloir que je revienne fréquemment et pas que moi. Nous sommes dans les orientations budgétaires de la CTM parce que c'est l'outil dont dispose historiquement, dont dispose structurellement, dont dispose usuellement, une collectivité pour exprimer son action. La nouveauté essentielle en matière financière à partir de cette année 2018, qui résulte notamment de cette loi de programmation des finances publiques, qui restreint les possibilités qui se rapportent spécifiquement au budget... la nouveauté c'est qu'il nous faut transcender cela en nous emparant de ce qui est au-delà du budget. Et ce qui est au-delà du budget, ce sont en particulier les fonds européens. Nous avons par conséquent à considérer, chaque fois que nous nous préoccupons d'un sujet, chaque fois que nous avons l'obsession de voir prospérer une activité... nous avons à réfléchir à ce « au-delà » du budget de la CTM pour garantir l'atteinte de nos objectifs. Je dois dire à un certain nombre de collègues que dans leurs propos, j'ai eu le sentiment qu'ils restaient dans cet enfermement du périmètre du budget CTM. Je peux le comprendre, d'abord parce que ce sont les orientations budgétaires de la CTM que nous discutons, d'autre part parce que la plupart d'entre eux, nous présentait un texte manifestement pré-rédigé puisqu'ils le lisaient. Par conséquent, il a été réfléchi dans ce cadre. D'accord mais désormais, convenons qu'entre nous, maintenant, sur les semaines qui viennent pour le rendez-vous de début avril, le rendez-vous de l'examen du budget que nous ne gardions pas à l'esprit qu'il faut impérativement que nous obtenions tel montant sur le budget, pour telle activité, telle structure, tel projet, tel secteur parce qu'on aurait que cela. Ce n'est pas vrai. Se faisant on se crée soi-même une complication parce qu'on enferme les possibilités d'arbitrage sur un périmètre que nous savons désormais ne pas pouvoir dépasser de plus de 1.2 % pour les recettes de fonctionnement de 2017 – pas nécessairement positivement, d'ailleurs – et ne pas pouvoir dépasser un certain volume en termes d'emprunt puisque sur les deux aspects, il y aura un contrat à signer avec le Préfet qui limite. Rentrer dans la perspective de se retrouver dans un mois sur cette approche, c'est se créer une difficulté. Il faut donc que nous acceptions de convertir notre esprit, de renouveler notre pensée, de modifier le schéma même de la structure de la démarche financière. C'est essentiel.

En revanche, j'ai noté qu'il y a eu des convergences très importantes sur un certain nombre de secteurs considérés comme prioritaires. D'abord l'humain, on dit l'humain mais quand on dit l'humain, on dit plein de choses. Le social est très difficilement finançable ailleurs que sur le budget. Francis CAROLE a rappelé quelques chiffres essentiels, il faudra, évidemment qu'on en tienne compte dans les arbitrages.

Mais l'humain c'est aussi l'éducation, comme cela a été signalé avec beaucoup d'insistance par plusieurs intervenants. L'humain, c'est aussi la formation. Il existe des possibilités d'utilisation des fonds européens qui sont actives mais qui peuvent être encore renforcées – en particulier le FSE – très directement, j'ai envie de dire très aisément. Rien n'est simple, immédiat et garanti mais il est aisé de pouvoir recourir au Fonds Social Européen en matière de formations... de formations au pluriel. Depuis que je m'occupe de cette question de façon très directe, je n'ai aucun souvenir d'un programme de formation qui tienne la route et qui a été écarté comme étant non susceptible d'être éligible au Fonds Social Européen. Donc, quand dans un mois on va trouver dans le budget, un montant X pour la formation professionnelle, il ne s'agira surtout pas de comparer ce montant à ce qui a pu être donné en 2017, 2016 ou je ne sais trop en guelle année. Évidemment, on a le risque que ce soit moins. Je n'étais pas à la responsabilité des arbitrages, je n'imagine pas que le Président ait déjà tout arrêté mais les cadres dans lesquels nous nous inscrivons désormais, nous amènent à pressentir que ce sera difficile d'avoir tout le monde en hausse, puisque le total doit être en baisse. Par conséquent, il y a un certain nombre de secteurs qui resteront dans une priorité absolue mais dont l'essentiel du financement ne sera pas que sur le budget, il sera aussi au-delà du budget. Ça vaut pour tous les autres secteurs de l'humain que j'ai évoqué mais ça vaut également pour des secteurs comme l'économie par exemple. Ça n'a pas de signification de comparer ce qui va être donné dans le domaine de l'économie dans le budget en 2018, par rapport à ce qui a pu être donné en 2017, 2016, 2015 ou je ne sais quand. Vous avez... nous avons ici adopté, je ne sais trop combien de décisions d'attribution depuis 2016 dans le domaine de l'économie pour des secteurs industriels, secteur touristique, secteur agricole, secteur de l'artisanat. Nous avons attribué, ça ne compte pas ? Ca ne compte pas ? On va comparer l'enveloppe budget CTM 2018 avec l'enveloppe budget CTM des années précédentes. C'est quoi cette comparaison? C'est quoi? Ca vaut également pour des domaines comme les ports de pêche par exemple qui jusqu'à présent étaient essentiellement financés sur le budget du Conseil Général et du Conseil Régional. Désormais, les ports de pêche – cela a déjà été acté – seront financés sur le FEAMP ou sur le FEDER pour d'autres aspects

Par conséquent, le schéma que nous avons voté ici-même le 8 février pour l'ensemble des ports de pêche et équipements sera financé au fur et à mesure des dossiers que nous recevrons, au-delà du budget CTM. Quand vous aurez le budget CTM, de grâce ne commencez pas à vous créer vous-même du mauvais sang, en faisant des comparaisons déplacées et sans objet. De la même manière, nous avons dit que nous considérons comme totalement prioritaire des secteurs comme l'eau. Cela a été l'une des dernières interventions faites par Madame TOUL. Nous savons que dans le domaine de l'eau, nous allons mettre... nous avons commencé doucement mais nous mettrons encore plus massivement des financements européens. Il y a un « Plan eau » pour la Martinique. Je le dis sous le contrôle de la présidente du comité de bassin. Par conséquent, ce « Plan eau » sollicitera des financements européens et l'inscription – dont je ne sais pas si elle sera modeste, si elle sera significative – qui pourrait figurer dans le budget 2018 ne doit conduire à aucune espèce d'appréciation et de commentaire parce que la dynamique eau se trouvera prise en charge au-delà du budget de la CTM. Ca vaut pour l'assainissement. Je ne veux pas dire un mot quelconque sur le transport pour ne pas donner le sentiment de rentrer dans un sujet compliqué que je maitrise moins que d'autres, mais ça vaut aussi pour le transport. Chacun sait - cela a été signalé par plusieurs intervenants - qu'il s'aqit là d'éléments prioritaires, que c'est la pratique qui s'accentuera encore pour ce qui concerne les éléments de l'énergie. Il y aura des financements européens qui viendront au-delà du budget de la CTM.

Sans allonger d'une phrase, je veux indiquer que ce que j'ai dit des fonds européens, vaut également, pour des crédits d'État que l'on ira chercher soit dans le cadre du contrat de plan, soit au-delà en essayant d'aller fouiller partout où on peut pour découvrir des possibilités d'appel à projet, pour découvrir des possibilités de programmes spéciaux. Les fonds BARNIER qui ont existé et dont il est question maintenant de leur donner une nouvelle vie, ils ne peuvent pas entrer dans le budget CTM. Ce

ne sont pas des fonds européens, il faudra bien quand même qu'on les utiLISE pour la question des risques majeurs pour lesquels plusieurs intervenants se sont exprimés notamment ce matin. Clairement, au terme de ce débat très positif et surtout très franc, au terme de ce débat abondant, riche, franc et polarisé vers l'avenir, j'ai eu le sentiment qu'ont émergé les expressions de priorité qui vont éclairer le Président dans ses arbitrages. Monsieur le Président, je veux dire à chacune et chacun des membres de l'Assemblée et à son Président dont j'apprécie à la fois la patience et la maîtrise des débats, que je considère que nous avons là un exercice de très grande qualité. Merci.

(Applaudissements)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci bien collègue Rapporteur, conseiller exécutif. Effectivement, je pense que nous avons eu un bon débat. Je vous demande de me donner acte que ce débat a eu lieu, c'est absolument nécessaire pour passer à la phase suivante de présentation du budget.

Nous allons entamer le reste de l'ordre du jour en essayant de poursuivre jusqu'à 20h30. Il nous reste 23 questions à voir, certaines iront certainement assez vite. C'est toujours le collègue LAVENTURE qui nous présentera la question n° 3.

3/ MODIFICATION D'UNE DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS HABITATION PECOUL – MODERNISATION DES MATERIELS ET INSTALLATION DE LA SAS HABITATION PECOUL (2015-2016) RMAR040116DA09700133 »

M. Miguel LAVENTURE – C'est l'illustration de ce que nous disions, c'est une habitude puisqu'à chaque plénière, il y a maintenant plusieurs dossiers de fonds européens qui sont présentés. Il s'agit cette fois de la SAS Habitation PECOUL sur le programme 2014-2020, c'est du FEADER. Vous avez reçu le rapport, nous sommes sur quelque chose de très classique. Il s'agit de confirmer une décision qui a été prise pour cette opération avec un montant total de 182 500 euros, une intervention de l'Union Européenne sous forme du FEADER pour 111 322.37 euros, la CTM intervenant pour 19 645, 13 euros. On explique dans le rapport que la CTM intervient dans un dossier pour lequel il y avait déjà eu une décision d'attribution de fonds européens, mais quand la décision a été prise, la contrepartie était supposée venir de l'ODEADOM. En fait, le crédit ODEADOM prévu sur cette opération a été affecté à un autre projet. Par conséquent, c'est la CTM qui intervient pour garantir la contrepartie de cette opération.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Il s'agit d'une affaire simple. Est-ce que l'une des commissions compétentes veut donner un avis ?

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Concernant le rapport n° 3, la commission « développement agricole a émis un avis favorable. ».

M. le Président Claude LISE – Très bien. Collègue BRANCHI.

<u>M. Michel BRANCHI</u> – Avis favorable également pour la commission des finances qui a examiné ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Y A t-il des demandes d'intervention? Sinon, nous passons au vote.

Vote Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Nous passons à l'une des questions que nous avons ajoutées à l'ordre du jour. C'est la question n° 24.

24/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET CONFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNAL FSE/INCLUSION 2014-2020 - N°MDFSE « COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE – ASSISTANCE TECHNIQUE- FSE-INCLUSION »

M. Miguel LAVENTURE – Nous avons là une illustration très directe de ce que nous évoquions à l'instant, le fait que les fonds européens peuvent intervenir pour permettre des financements d'opération qui viennent contribuer à renforcer les capacités d'intervention de la CTM. Il s'agit là d'une opération pour financer, au titre de l'assistance technique, des actions de formation de personnel pour un montant total de 1 502 260 euros, l'Union Européenne est sollicitée pour 1 276 921 euros et la CTM pour 225 339 euros. Cette opération permet ainsi d'affecter, 1.2 M€ de fonds européens.

M. le Président Claude LISE – Avis des commissions ?

M. Michel BRANCHI – Notre commission a examiné ce dossier, c'est également un avis favorable.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Y a t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande, nous passons au vote.

Vote Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Nous passons à la question n°25.

25/ AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE 2014-2017 RELATIVE AU FSE-INCLUSION ET CANDIDATURE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA GESTION D'UNE NOUVELLE SUBVENTION GLOBALE 2018-2020 AU TITRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FSE 2014-2020

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est une opération qui est totalement formelle puisqu'il n'y a pas d'incidence financière. Je rappelle que la Collectivité bénéficie, dans sa mission d'Autorité de Gestion, d'une subvention globale sur le programme FSE-INCLUSION qui relève de la compétence de l'État. Sur cette partie des fonds européens qui relèvent de l'État, la CTM bénéficie d'une subvention globale et est donc Autorité de Gestion déléguée. La subvention venait

à échéance le 31 décembre 2017. Lors de la plénière du 20 décembre, il a été retenu de reporter la date d'échéance au 31 mars et de solliciter une nouvelle subvention globale pour un montant équivalent, qui démarrerait évidemment à partir du 1er avril. Les circonstances de programmation de nos plénières font qu'après cette plénière, celle qui aurait dû se tenir en mars, se tiendra les 3 et 4 avril. Par conséquent, les dossiers qui seront à présenter au cours de la future plénière, le seront en avril c'est-à-dire après le 31 mars. Par souci de respect des dates figurant dans l'avenant initial, nous sommes tenus de nous donner une petite marge supplémentaire obligatoire. C'est la raison pour laquelle, avec l'accord bien entendu de l'État qui est l'Autorité de Gestion, il est proposé de reporter la date du 31 mars au 30 avril et de reporter au 1ier mai le début de la deuxième subvention globale qui devait démarrer le 1er avril, de manière à ce que les choses se poursuivent dans une continuité sans faille.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je pense qu'il n'y a pas de débat là-dessus. Nous sommes tous d'accord? Oui?

Vote Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Je remercie le collègue LAVENTURE. Je demande au collègue Daniel MARIE-SAINTE de venir nous présenter des questions de sa responsabilité en commençant par la question n°4.

4/ PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (L'ONF) ET LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE A L'ARRIERE DE LA ZONE INDUSTRIELLE LES MANGLES

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Cette affaire prend naissance à l'occasion de la construction des infrastructures du Transport en Commun en Site Propre. Nous avons dû élargir la plate-forme autoroutière pour accueillir les voies en site propre ce qui a eu un impact sur la zone de mangrove limitrophe sur le territoire du Lamentin, notamment au lieu-dit Canal du Lamentin et Gaigneron.

M. MARIE-SAINTE donne lecture du document de présentation

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Est-ce qu'une commission a été saisie pour avis ? Sinon, y a t-il des demandes d'intervention ou de précision ? Collègue LOUIS-RÉGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS – C'est juste une demande de confirmation. Dans la présentation du contexte, au dernier paragraphe, il y a quelque chose qui m'interpelle en tant que Martiniquais « l'ONF est propriétaire de la forêt domaniale ». C'est « propriétaire » ou « gestionnaire » ? Nous savons tous que la Collectivité procède au financement à 100 %.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Le collègue a raison. Il est gestionnaire mais pour le compte du propriétaire qui se trouve être l'État. Il y a plusieurs types de forêts domaniales, il y en a qui étaient départementales qui nous appartiennent mais qui sont plutôt dans les terres. Il me semble – je ne pense pas me tromper – que le domaine du littoral fait partie du domaine public de l'État. D'ailleurs, il y

a un débat actuellement. Vous savez qu'il y a une loi qui est devenue effective à partir du 1^{er} janvier 2018 et qui a institué la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) qui fait beaucoup de débat. Malheureusement, la loi est entrée en application. Les mangroves où il y a de l'eau, font partie des milieux aquatiques puisque c'est eau douce et eau salée. Cette compétence a été transférée aux EPCI ayant une fiscalité propre, ce sont soit les communes, soit les EPCI à fiscalité propre ; ce qui pose une série de problèmes puisqu'apparemment les transferts de ressources n'existent pas. C'est simplement la capacité de lever une taxe à 40 euros maximum par habitant, c'est ce qui est prévu. En tout cas, la CTM n'a pas été impliquée dans cette affaire, nous intervenons en mesure de compensation. Tu as raison collègue, l'ONF n'est pas propriétaire mais a une convention de gestion pour le compte de l'État. Il gère également certaines forêts domaniales pour le compte de la CTM, comme il le faisait auparavant pour le Département. Évidemment, nous avons pris la suite.

M. Jean-Claude DUVERGER – L'ONF, ce n'est pas national?

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est l'Office National des Forêts, c'est un office de l'État.

M. le Président Claude LISE – Il y a une forêt qui était départementale et qui est devenue territoriale.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Voilà, le concept n'est pas encore entré dans la législation.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Elle est devenue territoriale et là, nous sommes propriétaires mais c'est quand même l'ONF qui gère.

M. Jean-Claude DUVERGER – Ce n'est pas ce qu'il dit.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Tu n'as pas suivi ce qu'a dit le Président. Il a réaffirmé ce que j'ai dit tout à l'heure, un peu rapidement. Il y a différentes forêts en Martinique. Il y a des forêts domaniales qui appartiennent à la CTM actuellement, le fond appartient à la CTM même si l' l'ONF gère la surface et les arbres qui y sont. En l'occurrence, dans ce domaine, la forêt du littoral appartient à l'État et l'ONF gère pour le compte de l'État.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – J'ai bien essayé de faire la différence. Je pense que les choses sont claires maintenant. Y a-t-il d'autres guestions ? Nous passons au vote.

Vote Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Nous passons donc à la question n° 5.

5/ PASSATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT ET A LA VALORISATION DES DECHETS VERTS, DES PRODUITS DE CURAGE ET DES ENCOMBRANTS RETROUVES SUR LES CHAUSSEES DU RESEAU ROUTIER ET LES EQUIPEMENTS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'une commission a un avis ? Nous passons au vote.

Vote Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Question n°6.

6/ COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

M. MARIE-SAINTE donne lecture du compte-rendu de l'exercice

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Y a-t-il des observations ? Collègues, vous me donnez donc acte du fait que ce compte-rendu a été fait. C'est la procédure. Je recueille votre approbation unanime sur le fait que le compte-rendu a été bien effectué.

Je remercie le collègue MARIE-SAINTE. J'appelle la collègue Marie-Hélène LEOTIN, conseillère exécutive, qui va nous présenter la question n° 7.

7/ REALISATION DU DOCUMENTAIRE « SI PROCHES » PAR LA SOCIETE PALAVIRE PRODUCTION

Mme LEOTIN donne lecture du rapport de présentation

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « culture. »

Mme Manuella CLEM BERTHOLO – Avis favorable

M. Le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote.

Vote Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité Je remercie la collègue LEOTIN. Le collègue BOUTRIN ayant un impératif demain, nous lui permettons de présenter ses questions avec l'accord de la collègue conseillère exécutive NELLA. Le collègue BOUTRIN commencera par la question n° 18.

18/ REAFFECTATION DE LA SOMME DE 188 510.06 € (ACRC 2011) A FONDATIONS SPECIALES POUR DEUX ESPACES A VOCATION ECONOMIQUE ET PARCOURS SANTE A TERREVILLE (AIDE COMPLEMENTAIRE)

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Merci Monsieur le Président. Je voudrais également remercier la collègue NELLA. Comme vous venez de le dire, il y a un exposé à faire demain lors de la visite du ministre de l'écologie au Marin à 10h00. Je risque de ne pas être de retour suffisamment tôt pour présenter les dossiers. Il y a deux dossiers de réaffectation de subvention dont le premier vient d'être présenté par le Président.

M. BOUTRIN procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Plusieurs commissions ont été saisies pour avis. Commission « Développement économique ».

Mme Karine MOUSSEAU – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission « Santé et action de prévention ».

Mme Louise TELLE – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission « BTP équipement réseau ».

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

M. Richard BARTHELÉRY – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Politique des sports.

M. Marius NARCISSOT – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Avez-vous des guestions ? Nous passons au vote.

Vote Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

Nous passons à la question n° 19.

19/ REAFFECTATION SUBVENTION OPERATION « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA PLACE JULES GREVY » A CELLE « RENOVATION-MISE EN ACCESSIBILITE DU CENTRE SPORTIF D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT » (AIDE COMPLEMENTAIRE)

M. BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « politique des sports ».

M. Marius NARCISSOT – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE - Commission « BTP ».

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

M. Richard BARTHELÉRY – Avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Développement économique.

Mme Karine MOUSSEAU – Favorable aussi.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote.

Vote Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Question n° 20.

20/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS 2016 REALISE PAR LA COOPAQUAM

M. BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « politique de la mer ».

Mme Nadia LIMIER – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des guestions ? Non, nous passons donc au vote.

Vote Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Nous passons à la question n° 21.

21/ REAJUSTEMENT DES TARIFS DE LA PISCINE TERRITORIALE JEAN BALLY DU CARBET

M. BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « politique des sports. »

M. Marius NARCISSOT – La commission se félicite de la reprise des activités de natation et souligne aussi l'importance que revêt cet équipement territorial qui est en cohérence avec le schéma des personnes en situation de handicap et d'autonomie. La commission a surtout souligné que cette proposition entre dans le droit fil des orientations qui ont été suggérées ce matin, dans le cadre du débat d'orientations c'est-à-dire l'augmentation des recettes. Comme l'a dit l'Exécutif, il y a un écart énorme entre les tarifs pratiqués, que ce soit sur le territoire de la France ou par rapport aux centres qui de Martinique, il était important de réajuster. Donc, un avis favorable de la commission.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

<u>M. Michel BRANCHI</u> – La commission des finances donne un avis favorable. Bien que par profession, je ne sois pas très favorable aux augmentations de tarifs.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des questions ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Quelle est la clientèle ? Il me semble que cette piscine était beaucoup utilisée par les écoles de la zone, à un moment précis. A l'époque, c'était la seule piscine olympique qui existait et elle était beaucoup plus utilisée par les écoles. Je ne connais pas la clientèle. L'augmentation concernera également les écoles ?

M. Louis BOUTRIN – Non, non, la grille tarifaire se trouve à l'annexe 1. Ce sont des collèges et des lycées du nord Caraïbe qui fréquentent la piscine ainsi que les écoles primaires. Les tarifs n'ont pas changé, ce sont des tarifs de groupe. Par contre, la location d'une ligne d'eau est de 22 euros par ligne et par heure. C'est le plus bas tarif que l'on trouve actuellement sur toute la Martinique. Pour tout le reste, il y a des abonnements mensuels de 35 euros, que ce soit pour l'aquagym, l'aqua palm, l'aquatraining, les écoles de nation et des jardins aquatiques ou l'aquagym sénior. Par contre, pour les séniors, le tarif a été diminué, nous sommes à 25 euros/mois. Pourquoi ? Si vous regardez, vous verrez qu'il y a une nouvelle plage horaire sur laquelle nous faisons des propositions pour optimiser l'équipement. Au moment où la piscine est sous-utilisée, où il n'y a pas de sportif, en milieu de matinée par exemple, il y a des clubs de 3ème âge qui sont disponibles. Nous faisons ce tarif attractif de 25 euros de manière à « rentabiLISEr » l'équipement, c'est-à-dire optimiser la fréquentation de la piscine. Nous avons également augmenté le nombre de maitres-nageurs, nous sommes actuellement à quatre maitres-nageurs, de manière à répondre aux normes de sécurité et à couvrir les plages horaires.

M. Le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote ?

VOTE Contre ? (0)

Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Nous passons à la question n° 22.

22/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU FINANCEMENT DE L'AIDE A LA BALANCE AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2018.

M. BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « développement agricole. »

Mme Nadia LIMIER – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des questions ? Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY – S'agissant de l'aide à la balance pour cette année qui est de 1 350 000 euros, je m'adresse aux fournisseurs puisque la plénière est publique et que tous les fournisseurs de la SAEM de l'usine du Galion doivent suivre cette plénière pour s'informer de ce qui se passe, s'agissant des points qui ont une relation avec leur activité. En tant que représentant de la SAEM au Conseil d'administration et ayant en charge la présidence de la SAEM du Galion, je rappelle aux planteurs et aux fournisseurs que ces 1.350 000 euros représentent un tonnage de 50 730 tonnes de cannes, que nous avions recu l'an dernier 39 000 tonnes de cannes. J'espère très sincèrement – la campagne va démarrer entre le 15 mars et le 30 mars – que nous pourrons cette année épuiser la totalité de l'aide à la balance, par conséquent avoir un maximum de tonnages pour permettre à l'usine du Galion qui fait partie du patrimoine martiniquais, qui est notre patrimoine, qui nous appartient et qui par conséquent, doit continuer à vivre, quelque soit ce que l'on peut dire, quelque soit ce que j'ai déjà entendu, quelque soit ce que je peux entendre. Je crois qu'il faut absolument que les planteurs de canne jouent le jeu cette année et nous livrent en canne. C'est un appel solennel que j'adresse aux planteurs de cannes, à nos fournisseurs. Il faudrait que cette année, avec les efforts qui sont faits par la CTM parce que c'est une chance d'avoir une aide à la balance de 1 350 000 qui aurait pu être largement inférieure. C'est vraiment une chance qu'elle soit à 1 350 000 euros. J'espère que l'usine du Galion sera livrée en cannes cette année. Merci Président.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Les membres du Conseil d'administration doivent-ils sortir ? Non, c'est bon.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité Dernière question présentée par le collègue conseiller exécutif BOUTRIN, c'est la question n°23.

23/ DEMANDE DE MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT DE LA CONVENTION N°17-851 DEFINISSANT LES CONDITIONS D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION ALLOUEE A LA SICA CANNE UNION.

M. BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « développement agricole. »

Mme Nadia LIMIER – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Je remercie le collègue BOUTRIN. J'aimerais permettre à la collègue Aurélie NELLA de se libérer puisqu'elle doit aussi participer demain à une réunion avec le Ministre mais compte tenu de l'heure, il faudrait qu'elle puisse s'engager à résumer les différentes questions. Il s'agit pour commencer de la question n°8.

8/ DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE FORMULEE PAR MADAME C

Mme NELLA procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Nous passons tout de suite à la question suivante.

9/ PROJET DE LOI POUR UNE IMMIGRATION MAITRISEE ET UN DROIT D'ASILE EFFECTIF

Mme NELLA procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des textes.

Mme Marie-France TOUL – Comme l'a dit la conseillère exécutive qui a assisté à cette commission, c'est un texte qui a suscité beaucoup de débats. La commission a donné un avis défavorable sur ce projet de loi en précisant que « sans remettre en cause la nécessité de contrôler le territoire et les frontières, la commission insiste sur la nécessité de respecter les droits de l'homme. Elle considère que cette nouvelle loi ne résout pas les difficultés existantes et ne tient pas compte des relations historiques de la France avec les pays tiers. »

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Simplement pour dire que l'on est vraiment dans une attaque en règle vis-à-vis d'un droit d'asile qui est un droit de protection des personnes qui sont en danger dans leurs pays. L'exemple de la Syrie aujourd'hui, montre que les migrants ne quittent pas leurs pays, par plaisir mais parce qu'ils souhaitent offrir un avenir à leurs enfants. C'est vrai qu'il y a un paradoxe français qui est d'être le pays des droits de l'homme avec la déclaration des droits de l'homme de 1789 et en même temps cette restriction qui amène franchement à des détails ; passer de 80 jours à 60 jours, c'est vraiment empêcher que le droit s'exprime dans le respect de la dignité humaine. Au-delà de s'offusquer, on ne peut dénoncer cette loi à travers un vote négatif.

M. le Président Claude LISE – Je pense que nous sommes d'accord?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Avis défavorable adopté à l'unanimité

C'est l'avis défavorable qui est adopté à l'unanimité. Nous passons à la question n° 10.

10/ PROJET DE LOI RELATIF A LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNEES 2019 A 2025 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTERESSANT LA DEFENSE

Mme NELLA procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des textes.

Mme Marie-France TOUL – La commission a émis un avis favorable sur le projet de loi relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025, en portant diverses dispositions intéressant la défense, en émettant cependant les observations suivantes : sur l'emplacement des moyens, la Martinique doit bénéficier du même niveau de couverture technologique que ce qui est proposé sur le reste du territoire pour faire face aux diverses menaces, notamment les menaces cyber défense, rétablissement des moyens aériens. De même qu'une coopération militaire existe à l'intérieur de l'Europe, le développement d'une coopération militaire avec les états voisins de la Caraïbe est

nécessaire. Toutes les mesures permettant de garantir l'égalité des droits sont naturellement les bienvenues dans ce texte.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Parfait. Ils sont très sérieux, je vois le collègue Député qui sourit. Nous avons une commission de la défense qui est solide. Nous pouvons passer au vote ou il y a un débat sur la programmation militaire? Je vois que le collègue BRANCHI est très intéressé.

M. Michel BRANCHI – Chers collègues, vous me permettrez de me désolidariser de notre commission des textes. Nous venons de voter un texte sur le droit d'asile qui restreint et qui fustige les migrants, sans s'intéresser aux pays dont l'exploitation par l'impérialisme français est la cause principale de la migration. La solution à la migration, c'est le développement, c'est l'aide. En même temps, on accorde 31 milliards d'euros pour augmenter la dissuasion nucléaire, pour augmenter la projection de forces dans les pays qui veulent recouvrer leur souveraineté. Vous me permettrez de voter contre cette loi de programmation militaire.

M. le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Je ne reprendrai pas ce qu'a dit le collègue BRANCHI. Naturellement, je ne peux pas voter favorablement ce texte. Je n'ai pas à me mêler de la politique militaire de la France.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Je n'ai pas spécialement demandé la parole. Ma position ne serait pas de dire que l'on n'a pas à se mêler de la politique militaire de la France. Si on n'a pas à se mêler, on ne vote pas. Par contre, si on est contre l'orientation de la politique militaire de la France, à ce moment-là il faut voter contre. La position qui semble ressortir de cette Assemblée, c'est un vote contre cette loi de programmation militaire.

M. le Président Claude LISE – Collègue SAINT-AIME.

Mme Sandrine SAINT-AIMEE – Je rajoute que mon vote est également « contre » par rapport notamment à l'article 32 qui fait entrer le contentieux des pensions militaires de validité dans le droit commun du contentieux administratif. Cela signifie que ce sera un contentieux qui sera particulièrement long et ça ne me semble pas utile de faire cette modification.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes ? Collègue MARTINE.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – Je m'associe aux propos qui ont été tenus par le collègue, en précisant que la priorité au moment où nous parlons, est d'aller vers l'accompagnement dans le domaine de la santé et de l'éducation essentiellement.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Je m'associe au président de la commission finances. Je pense que quand on militarise, il faut beaucoup de fonds et qu'il serait plus judicieux que la France rembourse à la Collectivité Territoriale de Martinique les 650 M€.

M. le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – La déduction qu'il faire de la position que j'ai défendue c'est que je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président Claude LISE – Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Juste pour préciser que c'est vrai que la commission a émis un avis favorable – je ne reviendrai pas là-dessus – mais nous avons quand même émis un certain nombre d'observations. Nous étions un peu entre les deux, compte tenu des observations que nous avons formulées notamment sur le fait que nous n'avons pas toutes les technologies nécessaires sur le territoire, que nous ne bénéficions pas de tout ce qu'il y a comme avancées au niveau de la France. Nous étions plus ou moins dans un avis favorable mais avec beaucoup d'observations. L'avis défavorable ne nous dérange pas. Très honnêtement, nous avons quand même fait des observations qui montrent bien que nous n'étions pas dans un avis favorable à 100 %.

M. le Président Claude LISE – Je demande à la collègue Aurélie NELLA de préciser un peu sur quoi nous sommes interrogés parce que je n'ai pas le sentiment que l'on nous interroge sur l'ensemble de la politique de la défense de la France. J'ai presque l'impression que nous risquons de partir dans un débat. Si nous continuons ainsi, nous allons doubler l'Assemblée nationale et le Sénat. Il vaut mieux redéfinir le périmètre, je ne crois pas que nous ayons été interrogés sur l'ensemble de la politique de défense de la France. Il ne me semble pas, je ne vois d'ailleurs pas pourquoi nous le serions.

Mme Aurélie NELLA – Comme je l'ai indiqué en introduction, ce texte comporte deux titres et nous ne sommes consultés que sur le deuxième titre. Le premier titre est relatif aux objectifs de la politique de défense et à la programmation financière. Le second titre sur lequel nous sommes interrogés est relatif aux dispositions normatives intéressant la défense nationale. Il comporte un certain nombre de dispositions notamment sur les réserves militaires, sur les ressources humaines qui font état d'un certain nombre d'avancées. Maintenant, la commission a émis des réserves auxquelles nous nous sommes associés. Le point relevé par Madame SAINT-AIME a également été soulevé, puisque se pose une question au niveau des contentieux notamment au niveau des délais de traitement de ces contentieux relatifs à l'invalidité. L'Assemblée est entièrement souveraine, son avis est libre. En commission, certains ont indiqué que cela ne concernait pas directement la Martinique.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Il y a quand même quelques éléments qui concernent des retraités militaires martiniquais.

Mme Marie-France TOUL – Il y a quand même des choses intéressantes notamment au niveau des retraités mais aussi les congés paternité. Il y a des choses intéressantes au niveau du RSMA, puisque l'expérience faite aujourd'hui au niveau du RSMA sera élargie à la France hexagonale. Il y a également le fait que l'on demande que ceux qui sont au niveau du RSMA, puissent bénéficier des mêmes avantages que les professionnels lorsqu'ils vont en mission et qu'ils sont blessés ou malades.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Il y a aussi la présomption d'imputabilité au service en cas de blessure ou de maladie survenue pendant le service, ce qui dispense l'intéressé d'apporter la preuve du lien avec le service, ça facilite donc les questions d'indemnisation par la suite.

M. le Président Claude LISE – Si je peux émettre un conseil, c'est de ne pas voter contre cela parce que nous aurons beaucoup de compatriotes qui vont nous le reprocher parce qu'ils seront lésés dans leurs démarches etc. Ce n'est pas pour autant que nous aurons modifié la politique générale de défense que les uns et les autres peuvent vouloir critiquer. Je suggère que l'on vote mais avec les quelques réserves qui ont été émises pour ne pas confondre ce vote avec un vote sur des questions

pour lesquelles nous ne sommes pas interrogés. Est-ce que je peux recueillir votre vote dans ce sens, sur ce périmètre ?

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Je ne prends pas part au vote.

M. le Président Claude LISE – Je vais demander qui ne prend pas part au vote. Pour l'instant je relève les voix « contre. »

VOTE

Contre ? (13)

Abstentions ? (0)

Qui ne prend pas part au vote ? (3)

Adopté à la majorité

Pour avec réserves ? (31)

Nous passons à la question n° 11.

11/ PROJET DE DECRET PRIS POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 73 DE LA LOI N° 217-256 DU 28 FÉVRIER 2017 DE PROGRAMMATION RELATIVE À L'ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER ET PORTANT AUTRES DISPOSITIONS EN MATIÈRE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Mme Aurélie NELLA – Entretemps ce texte a été publié au Journal Officiel le 02 février 2018.

Mme NELLA procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des textes.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – La commission des affaires juridiques et textes a émis un avis favorable sur ce projet de décret. Toutefois la commission observe que dans le cahier des charges, il y a des possibilités de cibler les marchés. Les très petites entreprises sont concernées par le dispositif. L'une des problématiques soulevées réside dans la nécessité de redéfinir les critères de la PME qu'il convient d'adapter aux réalités martiniquaises. Se pose également la question de la pérennisation d'un dispositif en faveur des PME locales au terme de l'expérimentation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des finances se range l'avis de la commission des textes.

M. Johnny HAJJAR – Président, un point d'ordre.

M. le Président Claude LISE – Attends une seconde. Non, non, il demande un point d'ordre.

M. Johnny HAJJAR – Un point d'ordre. Le texte est voté, il est déjà publié.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Ce n'est pas la première fois. Ça nous arrive souvent, soit on n'en débat pas, soit on en débat et on donne un avis à postériori mais c'est fréquent, c'est fréquent. Collègue HAJJAR, tu sais bien que nous avons protesté plus d'une fois sur le fait que nous étions consultés à postériori. Ça nous permet quand même de savoir ce qui se passe et de donner une position.

Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Je disais que notre commission s'est rangée à l'avis de la commission des textes. Néanmoins, il s'agit d'une question... je dirai presque fondamentale pour le développement économique de notre pays notamment la possibilité d'avoir plus de liberté dans l'utilisation de la commande publique comme un moyen de muscler le tissu économique. Je me permets – parce que la commission d'appel d'offres a examiné cet article 73 et mis en évidence un certain nombre de contradictions – d'interroger le collègue conseil exécutif MARIE-SAINTE pour qu'il puisse donner à l'Assemblée quelques informations sur les réflexions de la commission d'appel d'offres, sur l'applicabilité et les effets potentiels de cette législation.

M. le Président Claude LISE – Nous n'aurons pas le temps ce soir. Le collègue MARIE-SAINTE nous donnera ces informations demain. La commission des affaires économiques a t-elle un avis ? Elle n'a plus de représentant ce qui nous montre bien qu'il faut essayer de terminer. Y a t-il des demandes d'intervention ou pouvons-nous passer au vote par rapport à la conclusion de la collègue ?

Vote Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Nous passons à la dernière question..

12/ PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX.

Mme NELLA présente le compte rendu de l'exercice

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Y a t-il des demandes de précision ? Vous nous donnez acte du fait que ce compte rendu a été effectué. Est-ce que je recueille le fait que vous êtes tous d'accord làdessus ? Vous me donnez acte ? Très bien. Cela me permet de lever la séance, nous reprendrons nos travaux demain à 10 heures.

Vendredi 2 mars 2018

- <u>M. le Président Claude LISE</u> Chers collègues, la séance est reprise. Nous allons commencer par une question que nous présente la collègue Marinette TORPILLE, conseillère exécutive. Juste avant, deux informations :
- la première, c'est que je suis saisi de quatre motions dont deux sur le même thème à savoir un problème de l'Éducation nationale, sur le lycée sur le nord Caraïbe. je demande aux auteurs des deux motions sur le même thème de se rencontrer pour essayer de nous simplifier les choses au moment de l'examen de ces motions qui seront vues en fin de travaux.
- deuxième chose, j'ai été saisi d'une demande d'intervention d'un groupe de prêchotains, accompagné du Maire du Prêcheur. Comme toujours, j'ai indiqué que s'ils pénètrent dans cette salle et qu'ils me demandent l'autorisation de s'adresser à vous, je suspendrai la séance comme je le fais toujours et ils pourront s'adresser à vous pendant une dizaine de minutes. Maintenant, je viens d'apprendre que le Président du Conseil Exécutif leur a proposé une rencontre, je suppose qu'elle a lieu en ce moment mais je veux que les choses soient très claires. Je l'ai fait savoir au Cabinet du Président du Conseil Exécutif, chacun est dans ses responsabilités. Ma responsabilité concerne l'Assemblée. En tant que Président de cette Assemblée, je donne la parole à tous ceux qui viennent de l'extérieur et qui me la demandent à condition qu'ils soient corrects et que le sujet sur lequel ils veulent intervenir soit un sujet qui concerne les élus. C'est le cas, s'ils me demandent la parole, ils l'auront.

Maintenant la responsabilité du Président du Conseil Exécutif, dans la situation dans laquelle nous sommes, c'est le bâtiment que nous occupons. Il se trouve que ce bâtiment ne relève pas de la responsabilité de l'Assemblée. D'ailleurs, aucun bâtiment ne relève de la responsabilité de l'Assemblée y compris l'avenue des Caraïbes. Je tiens à le dire pour que les choses soient très claires car un certain nombre d'élus continuent à penser qu'il y aurait un lieu qui serait à l'Assemblée, c'est faux. Par conséquent, je ne suis pas responsable. Je le dis très fortement pour les citoyens, pour la presse, car suite aux incidents qui ont eu lieu précédemment, certains syndicats ont voulu me faire porter le chapeau du refus de les laisser intervenir dans cette enceinte. C'est vrai que loi me donne la responsabilité de la police de l'Assemblée, s'il y a des incidents, je peux faire intervenir la force publique mais je n'ai absolument aucune autorité sur les agents de sécurité, les gardiens etc. de cet immeuble. Il faut que les choses soient claires.

Je conclus. Si je suis sollicité par les représentants de la commune du Prêcheur, pour qu'ils s'adressent à vous lors de cette plénière, je suspendrai la séance et je leur donnerai une dizaine de minutes. S'ils ne viennent pas, ce ne sera pas de mon fait. Je pense que les choses sont claires.

Je donne la parole à la conseillère exécutive, Marinette TORPILLE.

M. Fred LORDINOT – Président, je voudrais faire un point d'ordre.

M. le Président Claude LISE – Un point d'ordre, Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Il y a une situation qui est assez déplaisante pour l'élu de l'Assemblée de Martinique que je suis. Ce matin encore, j'ai été pris à parti par un agent de sécurité qui apparemment est payé par la Collectivité. Nous sommes élus de l'Assemblée. Il y a une législation qui s'applique en matière de sécurité pour les bâtiments. S'il y a une société qui a un marché public avec notre Collectivité, ce marché public prévoit un certain nombre de dispositions concernant la tenue et l'identification des agents. Je voudrais très formellement, M. le Président, vous demandez à ce que les agents qui travaillent pour la société chargée de la sécurité soient identifiables par une tenue, un badge comportant leur nom et leur photographie. Il est inadmissible d'avoir un certain nombre de gens en tenue civile, non identifiables, qui se mettent à faire des contrôles d'identité sur les élus. Ce monsieur me demande de justifier ma qualité d'élu de l'Assemblée. C'est lui qui devrait avoir un fichier en mains avec des photographies et si j'avais une carte d'identité je la lui aurais présentée, mais nous ne

pouvons pas rentrer dans un système de police privée. Il y a déjà eu un syndicaliste qui a été agressé au cours du conflit qui concernait le Parc Naturel Régional – je ne sais pas où en est cette faire au pénal – je vous le dis très clairement, je n'accepterai aucune pression d'aucune milice privée en Martinique. Je vous le dis très clairement afin ce soit inscrit au procès-verbal. Comme m'a dit un collègue très récemment, je me réserve effectivement le droit de m'adresser à la justice parce que ce sont des pressions inadmissibles sur les élus. Les élus martiniquais ne peuvent pas délibérer dans une enceinte prise en otage sous le contrôle d'une milice privée, ce n'est pas possible, ce n'est pas le droit français. Sur cette affaire, M. le Président, je demande à ce que toutes règles soient respectées jusqu'au bout et que les élus martiniquais aient un libre accès à l'Assemblée de Martinique.

M. le Président Claude LISE – Collègue, il y a des représentants du Conseil Exécutif qui sont présents, je pense qu'ils ont entendu ta demande. Maintenant si tu m'écris, je transmettrai ton courrier au Président du Conseil Exécutif mais je le dis car il y a la télé, les radios et que je suis souvent interrogé à l'extérieur, je n'ai aucune responsabilité dans le domaine que tu viens d'évoquer. Je t'entends, je transmets mais il est bien entendu que ce n'est pas de mon ressort. Je ne vois pas les marchés, je ne sais pas quelles sont les prescriptions, je ne m'occupe pas des tenues des agents etc. Je te signale que mes propres secrétaires se sont déjà fait contrôler donc je suis logé à la même enseigne, mais il est certain que si d'aventure quelqu'un voulait me contrôler, je pense que ça créerait une situation extrêmement grave, n'ayant jamais accepté que qui que ce soit le fasse, à quelque époque que ce soit. Chacun doit prendre ses responsabilités à cet égard.

Il y a un conseiller exécutif qui a demandé la parole. Collègue Francis CAROLE.

M. Francis CAROLE – Ce qui m'a interpelé, ce n'est pas tant que les agents de sécurité commettent des impairs. J'ai été conseiller général pendant quelque temps, entre 2001 et 2008, j'ai été plus d'une fois interpellé par des vigiles qui me demandaient de justifier de ma qualité d'élu. Ce n'était pas une directive du Président LISE, c'était des comportements qui étaient hors de propos. A cette occasion, j'ai eu à dire clairement qui j'étais et à calmer la situation. Ce n'est pas ce qui m'interpelle, c'est le fait d'affirmer qu'il y aurait une milice privée à la Collectivité. Je ne peux pas laisser passer cela. Ce n'est pas dans mes fonctions d'attribuer des marchés ni quoi que ce soit, mais je pense qu'on ne peut pas laisser dire à quelque élu que ce soit, qu'il y a une milice privée qui intervient dans la sécurité à la CTM. Il y a des marchés qui ont été notifiés, il y a des décisions qui ont été prises en toute transparence. Qu'il y ait des impairs, qu'il y ait des choses qui ne soient pas conformes à ce que l'on pourrait attendre et que ce soit dénoncé, c'est tout à fait légitime et normal, mais ne profitons pas pour alimenter autour de la CTM, cette idée de macoutes, de milice privée. Je pense qu'il faut faire très attention à cela. Je voulais réagir à cette insinuation qui de mon point de vue, est une insinuation malsaine. Cependant, je le répète, il peut y avoir des divergences sur la manière dont les choses se déroulent, on peut désapprouver mais n'insinuons pas qu'il y aurait ici des milices privées. Pour ma part, j'ai connu ailleurs de vraies milices privées. Je n'en dirai pas plus.

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET puis le collègue MONPLAISIR.

M. Lucien ADENET – J'ai été très choqué quand j'ai entendu le collègue LORDINOT parler de milice, je pense que tous les autres collègues ont été choqués par ses propos. Je crois qu'il faut que l'on mesure ses propos quand on est dans une Assemblée comme la nôtre. Nous sommes les représentants de cette population, il ne faut pas que l'on dise n'importe quoi. Ce collègue a l'habitude d'exagérer dans ses propos. Un petit incident s'est produit, il faut tout simplement demander à ce que les choses soient éclaircies, que l'on voit comment améliorer les choses à l'avenir.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Je crois que tous ceux qui souhaitent s'expriment sur ce sujet doivent le faire car c'est un sujet important et sensible. Je m'associe à ce que dit le conseiller exécutif CAROLE et ce faisant, je m'associe également à ce qu'a dit le collègue LORDINOT, dans la partie qui concerne la manière dont doivent être exercés les contrôles. Pour le reste, les interprétations, les sous-entendus, je crois que c'est mal venu. Je ne veux pas penser qu'il y ait dans le mode du fonctionnement du Président de l'Exécutif, puisque c'est lui qui est responsable de tout cela même s'il délègue une partie, y compris à une société de gardiennage... le connaissant, il ne faut même imaginer lui faire ce procès. Je vais quand même rappeler deux petites anecdotes. J'ai été dans des campagnes électorales un peu dures. Il se trouve que je me suis trouvé dans un bureau de vote lors d'une élection à Rivière-Pilote. Je dois témoigner de l'attitude du Maire de l'époque, M. MARIE-JEANNE – c'était une époque plus compliquée qu'aujourd'hui à tout point de vue – dans le maintien de l'ordre et le respect qu'il imposait à ceux qui ne partageaient pas ses opinions. Dieu sait si à l'époque, c'était diamétralement une opposition. J'ai été également témoin d'autres comportements, dans d'autres circonstances émanant d'autres mouvements politiques de la Martinique y compris lorsque certains ont été victimes d'agressions et de blessures. Je crois que ce procès, on ne peut pas et on ne doit pas le faire à Alfred MARIE-JEANNE. C'est injuste de lui de sous-entendre cela.

Par ailleurs, j'ai été moi agressé verbalement il y a quelques instants, par des personnes qui voulaient être reçues par le Président. Je leur disais que je connaissais le Président et que je suis persuadé que s'ils le souhaitaient, le Président les recevrait. Ils m'ont répondu « non, ce n'est pas vrai, nous avons écrit etc. » Je me suis fait invectiver et comme j'ai un peu de tempérament j'ai répondu assez vertement. On m'a insulté, je réponds, je suis un local, j'ai du sang dans les veines, je suis né ici, j'ai été à l'école ici, j'ai du vocabulaire là aussi. Je me suis fait insulter en tant qu'élu, je me suis fait agresser en tant qu'élu ici. Là-dessus, Président, nous ne sommes pas toujours d'accord, je ne suis pas d'avis que l'Assemblée accueille systématiquement tous les mécontentements y compris et surtout quand certains, à travers cette démarche, expriment ou veulent exprimer des pressions sur les élus. J'ai souvenir ici, dans cette salle, d'attaques directement ciblées contre ma personne, attaques relatives à des fonctions que j'exerce par ailleurs et que je suis d'ailleurs très fier d'exercer. Une banderole a été déployée derrière moi dans cette Assemblée, c'est inadmissible.

Je suis d'accord avec Fred LORDINOT, il faut que des consignes soient données, il faut que l'on donne un trombinoscope aux agents chargés de la sécurité et qu'on leur dise « voilà comment vous devez faire votre métier ». Maintenant, c'est un métier qui n'est pas toujours facile à exercer, il arrive qu'il y ait des dérapages, il faut les dénoncer. Fred LORDINOT a eu raison de le faire mais il ne faut pas non plus tomber dans le travers inverse. Personnellement, je suis solidaire du Président de l'Exécutif, s'il y a des tentatives de pression y compris des pressions physiques qui peuvent s'exercer sur des élus qui sont représentants du peuple, qui siègent ici au nom du peuple, avec la liberté d'expression qui doit être la leur, je ne suis pas d'accord pour que des pressions puissent s'exercer. Si nous avons le sentiment que des pressions peuvent s'exercer, y compris des pressions physiques « mwen ni bizwen palé bagay kon sa », non. Je ne suis pas d'accord avec ça. Si le Président MARIE-JEANNE a considéré qu'il y avait des risques de cette nature – on sait très bien que ces risques existaient, on sait très bien pourquoi et à quel moment cette consigne a été donnée – je suis solidaire de cette consigne. Il faut être courageux dans la vie, il faut être responsable. Je le dis très clairement, je suis comme vous, je suis élu pour servir la population mais une fois que la population m'a fait confiance, il faut que je puisse exprimer librement mon opinion sans aucune pression d'aucune personne ayant l'habitude d'exercer des pressions physiques pour essayer d'obtenir ce qu'elle ne peut obtenir par le dialogue.

M. le Président Claude LISE - Collègue, c'est la deuxième fois que tu m'interpelles sur ce genre de choses, je suis obligé de te le répéter la même chose. Je sais que nous sommes un pays sans mémoire, je veux vous rappeler que j'ai présidé le Conseil Général de la Martinique pendant une vingtaine d'années, le Président Alfred MARIE-JEANNE a présidé le Conseil Régional pendant une douzaine d'années. Tout le monde sait en Martinique, qu'au Conseil Général, je refusais de donner la parole aux groupements qui venaient la demander dans une plénière. Qui me critiquait à l'époque? Ceux qui recevaient ici au Conseil Régional tous les intervenants. On me disait qu'il y avait une différence entre ceux qui recevaient le peuple et le Conseil Général, le Président LISE qui refusait de recevoir. Je recevais dans mon bureau mais je refusais d'interrompre les plénières. Cela a créé des incidents, il y a des gens qui me l'ont reproché. J'ai même eu des problèmes à l'intérieur de mon propre parti. Le premier problème que j'ai eu avec celui qui par la suite est devenu dirigeant de ce parti est venu du fait que j'avais refusé de laisser intervenir dans une plénière. Je me suis rangé à une position qui m'a semblé être la position majoritaire. Lorsque nous avons été élus il y a deux ans, la première fois qu'un groupement est venu ici, j'ai interrogé l'Assemblée pour demander si elle était d'accord pour recevoir les intervenants en question. L'Assemblée a accepté, à partir de ce moment j'ai considéré que je ne pouvais pas faire de discrimination. Or, c'est ça le problème. Au nom de quoi vais-je accepter les uns et ne pas accepter les autres ? Quels sont les critères ? Le seul critère que je connais est celui du comportement de ceux qui viennent.

S'il reste encore quelque responsabilité au Président de l'Assemblée, il me semble que c'est à lui de décider si des gens se comportent normalement ou pas. Si ce n'est pas le cas, la loi a prévu (comme pour le président d'un bureau de vote) que je peux requérir la force publique... pas une entreprise privée mais la force publique si quelqu'un est agressé. C'est la loi. Mais si je dois – selon les gens qui demandent à prendre la parole ici – demander l'autorisation à l'Exécutif, je sais bien qu'il n'y a plus beaucoup de séparation de pouvoir mais enfin... il y a un minimum. J'en ai un peu assez de me faire faire la leçon sur quelque chose qui me parait quand même clair. En matière de démocratie, il y a une séparation des pouvoirs. Normalement, il appartient au Président de l'Assemblée de décider de l'ordre du jour etc. Nous sommes passés sur bien des choses, mais au moins permettez-lui de présider l'Assemblée, de décider de la capacité ou non d'un intervenant extérieur à prendre la parole. Si l'Assemblée me dit aujourd'hui... si vous voulez voter là-dessus et que vous me donnez comme directive qu'on ne reçoit plus personne, on ne recevra plus personne. Je ne ferai pas de discrimination en fonction de ce que décide l'Exécutif qui n'a pas à me donner de directive à ce sujet. Il y a un minimum, enfin.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – J'espère que c'est la dernière fois que je ferai cette mise au point.

M. Yan MONPLAISIR – Je ne suis pas d'accord.

M. le Président Claude LISE – Tu peux ne pas être d'accord mais ton point de vue ne s'impose pas à moi.

M. Yan MONPLAISIR – (Intervention hors micro inaudible)

M. le Président Claude LISE – Cela ne s'impose pas à moi, c'est l'Assemblée qui décide. Si l'Assemblée veut prendre position, je suivrai les prescriptions de l'Assemblée mais je ne ferai pas de discrimination. Je ne déciderai pas en fonction des uns et des autres, surtout pour des raisons politiques voire politiciennes.

(Applaudissements)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je veux rappeler qu'au sein de cette Assemblée, j'ai été élu comme élu du nord. Par conséquent, lorsque des citoyens du nord de la Martinique me demandent à intervenir, je vois mal comment je pourrais être de ceux qui leur diront qu'ils ne peuvent pas intervenir dans cette Assemblée alors que bien d'autres sont intervenus.

Ceci étant posé, je passe la parole à la collègue TORPILLE.

13/REFONTE DES AIDES AUX ENTREPRISES

Mme TORPILLE procède à la présentation du rapport

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – Avant de conclure, je vous rappelle une autre initiative avait été menée par la CTM et l'AFE : un appel à projet a été lancé il y a quelques semaines. Nous aurons, la semaine prochaine, le résultat de cet appel à projet qui était destiné aux opérateurs territoriaux notamment les Communautés d'agglomération, les Chambres consulaires, les agences de développement pour la mise en place d'outils d'accompagnement et d'encadrement avec un des objectifs sous-jacents : « mieux utiLISEr les subventions disponibles ».

Mme TORPILLE poursuit la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Développement économique ».

M. Yan MONPLAISIR – Je profite de l'occasion qui nous est offerte de donner nos avis, pour indiquer que les commissions travaillent. Je lancerai un appel à ceux qui ne viennent pas à ces commission, il y a un certain nombre d'élus qui n'y viennent pas ou n'y viennent plus, je les invite à revenir parce que non seulement nous travaillons dans ces commissions mais nous sommes également dans une démarche collaborative pour les avis que nous donnons lors des réunions de commissions. En général il y a un représentant de l'Exécutif ou un représentant de l'administration qui participe aux réunions, c'est donc l'occasion pour nous d'émettre en amont un certain nombre d'observations et des avis.

La commission « Développement économique » s'est réunie, elle tient à saluer la qualité du travail accompli par l'Exécutif en général et par la conseillère chargée du développement et du soutien aux entreprises. Elle souligne la nécessité d'une évaluation au fil des mesures arrêtées pour inciter et favoriser le développement des entreprises. La commission note avec intérêt que la Direction de la prospective possède tous les outils permettant de suivre en temps réel les montants et les impacts des politiques suivies. Parmi les dispositifs prévus ou quelque fois réaménagés, la commission souhaite particulièrement saluer les mesures prises pour favoriser l'embauche des personnes en situation de handicap, un dispositif spécifique qui a été prévu pour les entreprises individuelles qui n'avaient pas accès aux fonds européens. Très souvent, les entreprises qui font appel aux fonds européens sont des entreprises de plus grande taille. Nous avons noté que l'Exécutif a une attention particulière pour les petites et les très petites entreprises qui très souvent, permettent à des gens de retrouver une activité et de sortir du cycle quelquefois interminable du chômage. Nous soulignons également la bonification des aides en fonction des secteurs géographiques, elle servira à renforcer l'attractivité des territoires des parties de la Martinique, des communes jusque-là délaissées. Je pense qu'il est important que l'on veille à rééquilibrer le développement économique en tenant compte de la situation de retard de certaines zones, notamment les côtes nord caraïbe ou atlantique qui sont souvent en retard de développement et qui nécessitent un effort plus ciblé. Nous tenons à vous féliciter pour tout cela et vous féliciter également pour l'approche très pratique et très pragmatique de la finalité des aides que nous sommes en mesure d'accorder pour le développement économique.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – La discussion est ouverte. Qui demande la parole ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Je suis très sensible à la mise en place de ce dispositif. Comme vous le savez, sous une autre mandature, j'ai été en charge de l'accompagnement d'un certain nombre d'entreprises à l'ADEM (Agence pour le Développement Economique de la Martinique). Chaque fois que l'on essaie d'améliorer la situation de nos entreprises par des mesures d'encadrement, des mesures d'accompagnement, j'applaudis des deux mains. Au niveau des aides pour les entreprises en difficulté, le Rapporteur dit que désormais ces aides sont reformatées autour de deux volets : un volet « aide au sauvetage » et un volet « aide à la restructuration ». Concrètement, comment se passera le sauvetage, dans la mesure où il s'agit d'une aide temporaire ? Est-ce qu'on exigera les mêmes documents ? Est-ce que les conditions d'accès à cette aide seront les mêmes que pour l'aide à la restructuration ? Est-ce que ce sera facilité ? Nous savons que quelquefois les entreprises en difficulté ont besoin de très peu de choses pour redécoller.

M. le Président Claude LISE – Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Dès qu'il s'agit d'aider une entreprise, nous ne pouvons que saluer cette initiative surtout quand on sait que nos entreprises sont en difficulté. Il est dit dans le rapport que l'on va privilégier le tourisme, c'est une bonne chose également mais en dehors des entreprises à caractère touristique, quel type d'entreprises pourrait en bénéficier. Je prends l'exemple d'un marin-pêcheur qui a décidé de se reconvertir dans le tourisme et de créer une petite entreprise d'excursion, est-ce que cette entreprise pourrait entrer dans ce dispositif? Concernant les toutes petites entreprises... je prends l'exemple d'une épicerie de quartier, pourrait-elle bénéficier de ce dispositif? Je voudrais aussi mettre l'accent sur la communication relative aux dispositifs. Il y a des dispositifs qui existent et souvent nos très petites entreprises ne sont pas informées. Il serait peut-être important de proposer quelque chose, soit un annuaire, un site internet pour ces nouvelles aides aux entreprises. J'ai une dernière question qui concerne la bourse cédant-entrepreneur. Comment sera t-elle gérée, par qui, comment, etc. ?

M. le Président Claude LISE – Collèque LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Je ne peux que féliciter cette démarche de refonte des aides aux entreprises. Je note avec satisfaction qu'il y aura un volet prioritaire réservé au secteur du tourisme. La présidente du CMT nous parlait hier de promotion donc le fait de venir en aide aux structures liées au tourisme, je pense que c'est une bonne chose parce que ça permet de recevoir les gens mais de les recevoir dans de bonnes conditions. Alors, comment faire pour pouvoir aider les entreprises, tous secteurs confondus, à améliorer leur existant?

Dans toutes ces refontes, il faudra également penser aux remontées sur le suivi des dossiers parce qu'au niveau des commissions, il arrive souvent que nous n'ayons pas d'informations. Le porteur de projet qui dépose un dossier ne regarde pas s'il s'adresse à un Exécutif ou à quelqu'un de l'Assemblée, il a besoin d'avoir un renseignement. C'est toujours le parcours du combattant pour avoir des réponses. Il est important de mettre en place une filière de réponse plus rapide, qu'il y ait un suivi des demandes de pièces supplémentaires, que les porteurs de projet ne se sentent pas perdus. Il faut savoir que 80% de nos entreprises qui sont des PME, il faut penser que ces entreprises n'ont pas toujours l'ingénierie en place et qu'elles ont besoin d'être aidées. De plus, il faut que toutes ces structures, toutes ces entreprises puissent employer de jeunes martiniquais, puissent faire marcher l'économie.

Puisqu'on parle de refonte, je sais que l'on est lié en quelque part avec l'Europe, il est à regretter que pour les décisions de l'Europe les aides ne soient pas toujours suivies parce que l'Europe dit une chose et son contraire. Je prends l'exemple de l'aide au bateau. Nous sommes sur une île, il y a des activités qui ont besoin de ce produit touristique. Il faut que l'on puisse arriver à demander cette aide à l'Europe. Le dossier d'un porteur de projet ne peut pas rester pratiquement deux ans sans réponse. Si un chef d'entreprise demande, je pense que c'est parce qu'il n'a pas les moyens, il faut qu'il puisse voir où il va. Je trouve également que c'est une bonne chose d'aider les porteurs de projet dans l'animation, dans l'attractivité du territoire. Ce sont des plus-values pour la destination.

M. le Président Claude LISE – Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Dans un premier temps, je salue la clarté de l'exposé de la conseillère exécutive. Je salue également le travail de refonte des aides aux entreprises, je crois que c'est vraiment important et fondamental. Je m'associe à l'intervention de la collègue Marie-Line LESDEMA sur la nécessité d'avoir beaucoup plus de réactivité au niveau des réponses qui sont apportées à toutes celles et à tous ceux qui demandent des aides. Ma question porte sur les fonds de garantie des micro-projets. Peut-être n'ai-je pas bien lu le document mais il me semble que cette partie ne figure plus alors que l'on sait que bien souvent ce sont ces micro-entreprises qui sont le plus en difficulté et qui n'ont pas toujours des biens propres à donner en garantie.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes d'interventions ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Peut-être ai-je raté une phase de l'explication mais je n'ai pas vu le bilan des aides qui ont été accordées aux entreprises, au moins sur les deux dernières années. Sur les cinq années qui ont précédé, je connais au moins le montant c'est 320 M€ pour environ 4900 entreprises. Ma première question est la suivante : est-ce qu'il y a une prospective ? Est-ce qu'il y a des chiffres ? Le budget sera présenté le moins prochain mais est-ce que nous pouvons d'ores et déjà avoir une idée du volume d'aides que la Collectivité entend afficher pour aider les entreprises. Nous savons que l'un des reproches qui est fait par les créateurs d'entreprise aux collectivités en général – pas seulement à la CTM mais en France – globalement, c'est le faible niveau d'accompagnement au moment de la création des entreprises. C'est un reproche récurrent. Si la modification du régime d'aide peut permettre au moins de répondre à cette problématique, je la partage.

La question est de savoir comment vous-mêmes, élus de la majorité, vous vous positionnez sur la question de la compétitivité et de l'attractivité de nos entreprises. Je m'exprimerai à titre personnel, je voudrais dire que ma position – peut-être pas celle du groupe auquel j'appartiens – c'est que la priorité doit être au développement économique. Nous devons concentrer nos efforts sur le développement économique et non pas sur les questions institutionnelles. Nous disposons aujourd'hui de compétences larges en matière de fonds européens, nous sommes devenus Autorité de gestion. Je le répète, au rythme actuel, nous ne pourrons pas consommer l'enveloppe des fonds européens. *(Réactions hors micro)*

<u>M. Fred LORDINOT</u> – C'est mon point de vue, démontrez-moi le contraire. Président, est-ce que je peux poursuivre mon intervention ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Si nous voulons terminer avant l'heure d'aller déjeuneur, je pense qu'il faut que nous restions disciplinés. Il faut que chacun puisse prendre la parole tranquillement.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Je dis qu'il serait bon d'intensifier aujourd'hui les actions sur les programmes opérationnels, de façon à ce que nous ayons une consommation optimale des fonds. C'est simplement

ce que je dis. Nous avons aussi la compétence en matière économique puisque nous sommes chef de file en tant que collectivité. Ill est donc important qu'il y ait une formalisation par la conférence des exécutifs – j'ai vu que cela a été noté récemment – sur la manière dont nous accompagnons les entreprises sur chaque territoire. Je le dis d'autant plus qu' il y a des acteurs économiques du Prêcheur qui sont là et qui...

(Réactions hors micro)

...c'est difficile de m'exprimer, on dirait que ça vous gêne quand je dis quelque chose. Ce n'est pas possible. Les acteurs économiques du Prêcheur sont en attente d'une aide. J'ai vu qu'il y a un volet concernant les actions collectives. Est-ce que dans le Budget Primitif que vous proposerez pour 2018, il y a un volet spécifique sur cette l'action collective qui permettra d'accompagner les restaurateurs, tous ceux qui contribuent à l'activité du nord caraïbe pour leur permettre de survivre. C'est simplement une question. Si vous proposez un dispositif, je le voterai, je demande simplement. Cette question des actions collectives doit être vue avec les exécutifs des autres EPCI et les maires naturellement, donc tous ceux qui contribuent à l'accompagnement des entreprises pour qu'il y ait des actions collectives et participatives.

J'ai une question à poser, elle concerne les territoires. Dans l'une des aides, vous dites qu'un certain nombre de secteurs ne seront pas financés. Y a t-il eu des études de faites puisqu'il y a plusieurs professions qui sont concernées ? Vous dites par exemple que vous n'allez pas soutenir la location automobile, la réparation, des services à la personne. Vous dites qu'en fonction de la commune, quand le demandeur va déposer – c'est marqué, je vais le retrouver dans mes notes – vous dites que l'attribution de l'aide est fonction de la commune. Avez-vous fait une étude pour dire quelles sont les secteurs que vous ne financerez pas et dans quelle commune ? On dit c'est en fonction de la commune, c'est marqué dans le document. Est-ce que des études ont été faites avec la Chambre de commerce ou d'autres organismes ? Le porteur de projet doit être informé avant de déposer son projet, il doit savoir que s'il dépose un projet dans tel secteur, il ne sera pas éligible au financement. Ça me parait clair. Je vous dirai à guelle page du document.

Sur la question de l'information des chefs d'entreprise, il me semble que l'on ouvre le grand chantier du numérique. Comment dématériaLISEr l'ensemble des demandes des professionnels? Je pense particulièrement aux personnes qui sont assujetties à l'octroi de mer, c'est un sujet que je suis depuis des années. Il me semble que l'on devrait mettre en place une dématérialisation totale si j'approuve la politique que vous poursuivez en matière de numérisation du territoire, passage au très haut débit, on va vers la 4G puis la 5G. Il me semble qu'en même temps, nous devrions avoir un accompagnement des entreprises sur le numérique, faire que la Martinique devienne un territoire numérique et que l'ensemble des dossiers, l'ensemble de l'information soient très clairement accessibles sur un site dédié et qu'il y ait un suivi qui permette de savoir à tout moment où en est l'examen de votre dossier. Je vous pose la question : avez-vous fait sur les deux années passées, l'analyse des délais de réponse qui sont faites? Combien de temps s'écoule entre le moment où le porteur de projet dépose sa demande à la Collectivité et le jour où il reçoit la lettre. De combien est ce délai ? Est-il possible d'avoir des objectifs partagés de réduire ces délais de versement des aides ?

Cela me permet d'aborder un point essentiel dans la réforme que vous entreprenez et dont je souhaite le succès parce que comme vous, je suis convaincu que sans entreprise, le pays n'a pas d'avenir, il ne peut accueillir aucun jeune en stage. Il ne se passe pas une semaine sans qu'une famille martiniquaise ne vous demande de trouver une entreprise pour accueillir son fils ou sa fille. Je ne peux donc que souhaiter le succès, mes réflexions concernent les améliorations possibles. C'est la question du financement bancaire notamment, est-il possible qu'il y ait une fluidité de l'information avec le système bancaire martiniquais pour trouver le moyen de préfinancer l'aide qui est accordée aux porteurs de projet. Vous connaissez l'état du système de financement des petites entreprises en Martinique. Cela a

été dit tout à l'heure, c'est 80 % de très petites entreprises. Ce ne sont pas des PME, ce sont de très petites entreprises qui souvent, n'ont pas la structure pour les accompagner. J'ai vu que vous proposez de faire des efforts pour l'accompagnement avec les bureaux d'études etc. C'est bien, il faut le renforcer avec l'ordre des experts comptables et les hommes du chiffre, parce que nous le savons il y a une faiblesse initiale dans la formation des chefs d'entreprise martiniquais. Sur cette question du financement, je pense que vous pouvez aller plus loin, qu'il y a des choses à faire, qu'en réunissant les représentants du secteur bancaire, on peut trouver des solutions qui aideront les porteurs de projets et aussi les entreprises qui existent.

Je me permettrai d'insister sur un des acteurs majeurs. Je le répète, ce sont des propositions. Il me semble important que vous ayez des rencontres – quand je dis « vous », ce sont les élus, la majorité, les représentants, les techniciens – avec BPI France (Banque Publique d'Investissement en France). Il y en a peut-être déjà mais pas assez, cela ne se sait pas. Quand on voit aujourd'hui ce que demande BPI France en matière de dépôt de garantie aux entreprises... ça fonctionne bien mais vous savez aussi, qu'il y a un gros souci (je ne défends pas particulièrement les salariés de BPI France) mais vous savez que les comptes sont délocalisés. Lorsque vous avez une entreprise en Martinique et que vous discutez avec BPI France, on vous renvoie systématiquement vers un interlocuteur et on vous demande d'envoyer des mails, d'envoyer des fax, d'écrire. Avec le décalage horaire, si vous voulez discutez avec la banque le matin, il faut que vous soyez là à 5h00 du matin pour parler à 10h00, c'est une réalité. Il me semble que nous ici, Collectivité, nous devrions voir... il y a une compatriote quadeloupéenne, je ne sais pas si elle est toujours Présidente de BPI France, il faut qu'elle vienne ici, qu'elle discute avec les responsables institutionnels pour leur dire ce qui marche, ce qui ne marche pas, ce qu'il faut améliorer etc. En matière de taux, c'est vrai que BPI France a des taux qui sont meilleurs que le secteur privé des autres banques mais il y a encore des efforts à faire lorsque je fais la comparaison avec les taux qui sont donnés aux entreprises françaises. Il y a un problème. On ne peut pas continuer à demander aux martiniquais, dans les conditions économiques que nous savons, de payer des taux aussi élevés. Nous pouvons aussi utiLISEr les mécanismes européens qui sont à notre disposition pour faire baisser les

Donc cette question du financement de l'entreprise est au cœur de l'entreprise martiniquaise. Vous le savez, je ne répéterai pas une chose qui est sue de tout le monde, la difficulté qu'il y a c'est sur les capitaux propres. Nous sommes une jeune société, il n'y a pas de gros patrimoines dans les entreprises. Lorsque quelqu'un veut créer une entreprise, il lui faut souvent demander à son père ou à sa mère, à ses parents ou amis, d'hypothéquer les biens. Nous comprenons bien que les personnes du $20^{\text{ème}}$ siècle (nous sommes au $21^{\text{ème}}$) ont du mal à accepter ces hypothèques sur leur bien, le plus souvent sur les maisons. Il me semble que pour les deux ou trois ans à venir, nous devrions nous consacrer à la question des fonds propres et de l'autofinancement.

Je voudrais juste faire quelques réflexions sur la question de l'export. Nous ne sommes pas dans le même contexte que les entreprises européennes qui ont une faiblesse sur l'exportation par rapport à l'Allemagne ou l'Italie etc. Cela me parait important que nous ayons des cibles dans le bassin caribéen, que nous sachions exactement ce que nous souhaitons exporter soit comme biens, soit comme services et dans quels pays de la Caraïbe. Une fois que nous aurons décidé de ces cibles géographiques et de ces secteurs prioritaires, que l'on mette en place l'accompagnement. Pour l'avoir expérimenté, je peux dire qu'il y a des personnes d'une grande compétence à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique, peut-être qu'ils feront mieux que les compétences que nous avons ici et qui sont réelles. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je tiens à saluer les agents de la CTM qui s'occupent aujourd'hui des aides aux entreprises. Je le dis très formellement, ce sont des agents dévoués, j'ai eu des retours quasiment positifs. Il y a quelques personnes mécontentes mais ça ne dépend pas vraiment des agents, c'est le flux d'échanges qui, à mon avis, mérite d'être amélioré. Nous avons donc les compétences dans notre Collectivité, nous pouvons contractuaLISEr avec les Chambres de commerce par exemple, pour qu'il y ait une stratégie export dans la caraïbe qui soit identifiée et accompagnée. Il y a notamment cette question qui me parait essentielle, au-delà de l'argent

c'est la structuration intellectuelle, l'apport intellectuel. La petite entreprise n'a pas les moyens de financer un service export, elle ne peut pas payer une personne rien que pour ça. Il me semble qu'il faut développer ces consultants à l'export, qui viendront dans les entreprises pour identifier les créneaux et les marchés avec le chef d'entreprise parce que même quand vous obtenez un marché avec un état caribéen, c'est extrêmement difficile de se faire payer. Il y a déjà la question de la devise. Nous, exportateurs martiniquais, nous souhaitons être payés en euros et vous savez que la plupart de ces états veulent nous payer soit en monnaie locale, soit en dollars. Toutes ces questions méritent d'être bien cernées pour que nous ayons une exploitation maximale de notre potentiel qui est réel. Je le répète : notre pays à des entreprises performantes notamment en matière agro-alimentaire et en matière industrielle. Nous pouvons, dans le contexte que vivent les îles voisines – je pense à la Dominique où des actions sont menées avec des acteurs pour la reconstruction – nous pouvons cibler le secteur de la reconstruction à la Dominique avec une série d'aides identifiées qui permettront aux entreprises martiniquaise de trouver des débouchés et des marchés, ce qui va permettra d'embaucher.

M. le Président Claude LISE – Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – J'émettrai quelques observations. La première c'est que nous devons nous féliciter de cette refonte des aides. Dans la foulée, je formule le souhait que ce nouveau système soit largement diffusé et accessible parce que, depuis notre arrivée, nous n'avons pas pu trouver un document sur les aides, d'autant que beaucoup d'élus sont sollicités à titre individuel sur cette question. Ma deuxième observation – je reprends ce qui a été dit par M. Yan MONPLAISIR – c'est que je me félicite aussi que nous ayons pu avoir connaissance de ce nouveau mécanisme en commission et que nous ayons pu faire des suggestions. Je veux mettre l'accent sur un dispositif qui me parait important, ce sont les mesures concernant l'emploi durable. Il ne s'agit pas seulement de créer des emplois qui vont disparaitre, mais on peut se féliciter que l'aide soit accordée à des CDD de douze mois minimum, elle est également accordée à des CDI qui font suite à des CDD, à condition que le CDD n'ait pas été préalablement subventionné.

De même, l'embauche de jeunes diplômés et de seniors expérimentés est favorisée par des taux d'intervention supérieur. Ma dernière observation portera sur un élément qui me parait essentiel, c'est que dans la gestion de ces aides, l'orientation vise à renforcer principalement le secteur productif martiniquais. Nous savons que dans la structure, dans notre économie, c'est précisément cette partie de l'économie, la transformation, la valeur ajoutée qui est insuffisante et qui fait que nous avons une économie dépendante. Voilà les quelques observations que je voulais formuler en réitérant mon souhait de voir ce nouveau dispositif porté le plus largement possible à la connaissance des acteurs potentiels.

M. le Président Claude LISE – Collègue LEBRAVE.

M. Fred LORDINOT – Président, excuse-moi. Ma réflexion concerne la page 37, annexe 4.

Mme Marinette TORPILLE – Je l'ai déjà trouvée.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – Le contexte économique actuel appelle certes à une restructuration du secteur économique. Qui dit économie dit entreprise et qui dit entreprise, dit aussi développement. Ce développement permettra de créer des emplois en Martinique où le taux de chômage ne cesse de croître. Je souhaite que les CDD dont on parle souvent puissent permettre aux entreprises de pouvoir bénéficier d'aides mais surtout que ces CDD ne soient pas des turn-over pour bénéficier de ces aides. Je pense qu'il faudra mettre des garde-fous pour faire en sorte que ces CDD deviennent des CDI au bout d'un certain temps. Nous connaissons ce système d'aides aux entreprises qui les incite à cumuler les CDD, ce qui rend difficile une stabilité d'emploi pour nos jeunes. Cette refonte permettra effectivement de répondre aux attentes. Ce qui est bien c'est que les secteurs ont été bien définis, c'est

un bon point pour le grand nord dont on parle souvent. La priorité a été donnée à ce secteur qui connait un manque crucial d'activité, on ne peut que saluer le travail qui sera fait par tous ceux qui auront à traiter ces dossiers. J'ajouterai toutefois une petite remarque : quand un porteur de projet, que ce soit petite, grande entreprise ou très petite entreprise, dépose une demande, il faut l'encourager surtout quand le dossier et incomplet. Il faut vraiment encourager ces personnes à aller au bout du projet parce que quelquefois, pour une pièce manquante, le dossier est mis en attente pendant de long mois. Ce n'est pas facile de créer une entreprise, quelle que soit sa taille. Il faut vraiment encourager toutes celles et tous ceux qui souhaitent répondre à un besoin qui entrainerait des emplois.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA, de nouveau.

Mme Marie-Line LESDEMA – En ma qualité de présidente de la commission des affaires européennes, je dirai que ma commission s'est réunie, elle travaille. Ceux qui peuvent être présents le sont, mais je ne peux pas laisser dire pas que nous n'allons pas pouvoir consommer les fonds parce que de 2%, nous sommes arrivés aujourd'hui à plus de 30 %. Il faut quand même le souligner. Si tu permets, Président, je voudrais profiter de la présence de l'Exécutif en charge des affaires européennes, pour dire que l'on entend toujours ce qui ne va pas et rarement le contraire. Certes, nous avons dit hier que nous avions une difficulté mais que nous voulions mettre en avant nos projets. Si tu le permets, je voudrais demander à l'Exécutif en charge des affaires européennes, de rassurer la population, nous avons des dossiers et nous les traitons. Notre commission fonctionne, elle se réunit, pas seulement autour de dossiers mais elle fait vivre sa commission.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres interventions ? Collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Effectivement, la refonte du dispositif d'aides aux entreprises me semble très intéressante. En termes de communication, est-ce qu'il est prévu un partenariat avec les différentes communes notamment celles qui en ont le plus besoin, pour que ces informations soient diffusées au plus profond de notre territoire ? Il faudrait surtout qu'il y ait un document assez convivial qui soit distribué à grande échelle et accessible à tous.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Très bien. Je passe la parole à notre collègue conseillère exécutive, Marinette TORPILLE.

Mme Marinette TORPILLE – Merci Président.

M. le Président Claude LISE – Comment ?

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – J'ai adressé une sollicitation au conseiller exécutif, j'aimerais l'entendre à ce sujet.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – D'accord. Le collègue LAVENTURE pourra intervenir pour apporter des éléments.

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – Je répondrai à toutes les questions. J'ai essayé de tout noter, si toutefois j'ai oublié un point, je suis prête à le réentendre pour porter les réponses.

Concernant l'évaluation, le bilan sera fait avec le nombre d'entreprises aidées depuis 2016 et le montant consacré. Aujourd'hui, nous sommes à 12 Me environ mais vous aurez bientôt des chiffres plus précis, le nombre d'entreprises sera également donné. Je pense l'information principale à avoir ne se

limite pas à cela. Il faut que l'on puisse faire une véritable évaluation de ce qui a été fait les années antérieures parce que j'ai constaté que les entreprises reçoivent des subventions, on leur attribue des subventions mais elles n'ont pas les moyens de venir... je dirai solder la subvention. Elles arrivent souvent à récupérer l'acompte mais pour toucher une subvention, il faut avoir fait la totalité des investissements et c'est là que le bât blesse. Il y a donc un certain montant d'argent public qui a été distribué mais il n'y a pas eu de suite dans la réalisation du projet. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons été amenés à revoir certains secteurs d'activités ou une certaine façon de procéder. Nous avons pris des dispositions pour faire cette évaluation qui vous sera communiquée. Si, pour des raisons diverses et variées, les entreprises n'arrivent pas à venir récupérer la subvention ou ne la récupère qu'en partie, les sommes allouées sont mal utilisées. J'ai souhaité que les sommes ne soient plus mal utilisées et pour cela j'ai d'autres solutions (dont je vous parlerai après) sur la partie subvention et utilisation de la subvention. Dès que cette évaluation sera faite, elle vous sera communiquée, je pense qu'elle traduira bien l'efficacité de ce qui a été fait précédemment.

Je suis très heureuse que l'on ait salué l'effort qui est fait et qui est maintenu sur l'emploi des personnes en situation de handicap. Je n'ai pas tout listé dans les principales caractéristiques, merci de l'avoir rappelé. Effectivement, en cas d'emploi de personnes en situation de handicap, c'est jusqu'à 70 % du salaire sur deux ans qui est pris en compte par le dispositif de la Collectivité. Il en est de même pour l'aide aux primo-créateurs, nous avons voulu soutenir des fonds propres, soutenir des frais d'installation en dehors du poste investissement pur et dur. Nous avons voulu arriver à une sorte de package pour le primo-créateur, notamment le primo-créateur de TTPE où le demandeur a très peu de moyens. Malgré tout, je tiens à dire que l'on ne peut quand même pas monter une entreprise ou un projet sans un euro. On peut soutenir quelqu'un qui a peu de moyens, mais pour la pérennité du projet, on ne peut pas faire qu'avec des fonds publics. Il faut qu'il y ait un minimum du minimum, en complément du fonds public. C'est l'un des objectifs de l'accompagnement, arriver à sensibiLISEr les porteurs de projet à la recherche d'une partie de leur apport. On a bien vu que quand on a affaire à des projets qui sont entièrement financés par des fonds publics – on peut effectivement faire un montage en ce sens – 99,9 % de ces projets n'arrivent pas à tenir parce qu'à un moment donné, il y a la faiblesse qui est là et on ne peut pas réinjecter indéfiniment des fonds publics sur un projet. Nous avons vraiment accentué l'accompagnement. Il faut que les porteurs de projet ou les entreprises qui veulent faire du développement, on a nous avons voulu le renforcer pour que les porteurs de projet puissent vraiment comprendre qu'une affaire ne se monte pas qu'avec du financement. Une affaire se monte si on a trouvé le modèle économique, si on a bien évalué son marché, si on a bien évalué son produit. Il ne s'agit pas simplement de monter une affaire parce qu'on aime bien, il faut savoir s'il y a un marché, s'il y a une cible, si les dispositions sont prises pour avoir le fournisseur. C'est cet ensemble qui permet de donner une pérennité au projet avant d'arriver au financement. Nous sommes sur le dispositif, nous parlerons donc essentiellement du financement mais ce qu'il faut comprendre véritablement c'est que monter un projet c'est d'abord le constituer, réfléchir à ce qu'il y a tout autour et après il n'y aura pas trop de difficulté à trouver le financement quand le projet est bien pensé.

Au niveau des entreprises en difficulté, le rapport parle de l'aide au sauvetage que nous avons retiré du dispositif. Je vous prie de m'en excuser, c'est un dispositif que nous verrons après. Dans la fiche même des entreprises en difficulté, il n'y a plus de mention de l'aide au sauvetage, c'est un montage que nous pourrons peut-être proposer après mais pour l'instant l'aide au sauvetage n'est pas d'actualité. Il y a une aide à la restructuration qui demande, là aussi, un plan de redressement qui soit vraiment efficace. Pourquoi ? Nous avons constaté qu'il y a des entreprises qui sont en difficulté et qui sollicitent la Collectivité une première fois ; trois ans plus tard, elles sont encore en difficulté, elles sollicitent à nouveau la Collectivité pour l'aide aux entreprises en difficulté ainsi de suite. Je suis quelquefois un peu à l'emporte-pièce, mais il y a certaines entreprises qui prennent des abonnements. Il faut savoir dire non, il faut que nous ayons le courage de dire non. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Il faut que l'argent public que nous injectons dans l'économie serve à quelque chose. L'objectif que l'on se donne doit être atteint. J'insiste pour dire qu'il faut d'un accompagnement, il faut accompagner

l'entreprise pour qu'elle ait un bon plan de redressement, que l'on se pose les vraies questions, que l'on puisse connaître les priorités, les choix qu'il faut faire et qui permettront à l'entreprise de se redresser en étant aidé par les fonds publics. C'est une démarche, il ne s'agit pas seulement dire que l'on donne des fonds car si on ne fait rien pour que ça change, la même entreprise revient trois ans après pour redemander des fonds et ainsi de suite. Ce n'est pas possible. L'argent public doit être utilisé avec beaucoup de pertinence et d'efficience. Pour les entreprises en difficulté, nous voulons mettre l'accent sur le plan de redressement. Dans l'aide au conseil que nous avons mise, nous participons à cette prestation. Si une entreprise a besoin d'être accompagnée pour faire un plan de redressement qui soit pertinent, nous l'accompagnons grâce à l'aide au conseil pour lui permettre de proposer un vrai plan de redressement.

Concernant la publicité, plusieurs personnes ont noté le fait qu'il faut que les entreprises de façon générale, soient informées de notre dispositif. J'ai pu voir la dernière plaquette des aides qui a été éditée, c'était à l'époque de l'ancienne mandature du Président MARIE-JEANNE. Cette plaquette était assez conséquente, il n'y en a pas eu d'autres depuis. Nous avons pris plusieurs décisions. Nous profiterons de la dématérialisation, nous sommes en train de créer un site sur lequel tous les opérateurs pourront intervenir et qui reprendra le dispositif que nous mettons en place, mais aussi tous les autres dispositifs du territoire. Pôle emploi par exemple, a des dispositifs d'accompagnement à l'emploi qui seraient également sur ce site. Nous ferons aussi une plaquette car nous voulons présenter le plan d'actions du STDEII – il me semble que c'est à la mi-mars. J'espère que pour cette occasion, nous aurons déjà édité la plaquette des aides de facon à avoir un document à remettre lors de cette présentation. Nous envisageons de faire des présentations dans les communes, notamment dans les communes du Nord. Nous souhaitons en faire une au Morne Rouge mais aussi à Saint-Pierre. La Mairie du Lorrain a demandé une présentation des produits de l'économie sociale et solidaire, elle sera couplée avec la présentation du dispositif d'aides. La commune du Saint-Esprit souhaite également bénéficié de cette présentation. Je pense que c'est une bonne chose que les services et moi, nous allions au plus près des populations pour leur porter cette offre. Cela nous permettra d'avoir les retours, de nourrir notre réflexion, probablement d'améliorer encore le produit mais aussi de leur faire part de nos réflexions notamment sur la constitution des dossiers.

Vous avez parlé des délais : oui les délais sont longs. Cette année, je ferai en sorte qu'une réponse soit donnée dans les quatre mois, à partir du moment où le dossier sera complet. S'il manque une information, le dossier ne pourra pas être traité. Nous téléphonons aux gens, nous leur envoyons des mails pour leur demander de fournir le complément d'information. Au risque de paraitre un peu plus stricte, je dirai que quand on monte son projet, quand on monte une affaire, il faut être à son affaire. Si vous n'avez pas cette rigueur dès le départ, c'est mal parti. Nous nos sommes rendu compte que la plupart du temps, les porteurs qui ne nous ont pas répondu ou qui répondent de temps en temps, ont du mal à mener à bien leur projet. Nous ferons passer le message auprès des porteurs de projet, s'ils veulent être aidés, s'ils veulent être accompagnés, ils doivent se donner à eux-mêmes la chance de l'être. Nous souhaitons répondre rapidement, je veux m'engager sur ce délai de quatre mois – je l'ai demandé aux services notamment au service de M. BUCHER – mais il faut que le dossier soit complet. Quand nous demandons des précisions, c'est parce qu'elles sont nécessaires. Le plan de financement dépend quelquefois d'une petite question, d'un simple élément manquant. Si tout fonctionne bien, je pense que d'ici la fin de l'année, ce délai pourra être ramené à trois mois.

Vous avez abordé la question du tourisme. Il y aura un volet tourisme qui viendra compléter le dispositif, il est en train d'être écrit. On a pris l'exemple d'un marin pêcheur qui quitte le métier de la pêche pour s'orienter vers une activité de balades en mer. Nous travaillons actuellement sur une offre concernant le pescatourisme, l'aide sera proposée dans le cadre du volet tourisme. Il y a effectivement de plus en plus de sociétés de ce type qui se créent pour offrir un autre produit.

Concernant la bourse cédant-repreneur, nous sommes en train de mettre en place ce dispositif parallèlement à aide à la reprise transmission. La Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Chambre des métiers ont tout un dispositif pour la reprise transmission. Nous travaillons avec eux pour voir comment monter cette bourse de cédant-repreneur. Il y a aussi une association de chefs d'entreprises qui se propose de mettre en place cette bourse cédant-repreneur. C'est un outil que nous souhaitons mettre en place, nous envisageons de mettre en place un comité de pilotage pour y travailler. C'est tout un ensemble, tous les outils sont en train d'être mis en place pour être plus performants dans l'efficacité de notre dispositif.

Quelqu'un a parlé des épiceries : au niveau de l'agence de développement de la CTM, nous sommes en train de travailler sur le besoin de ce type de commerce de proximité que nous voulons soutenir fortement. Souvent dans les quartiers, ces commerces maintiennent un lien social, ils répondent à un besoin qui n'est pas celui de la grande distribution parce qu'on y vend des choses à l'unité, ils permettent notamment aux personnes âgées de trouver le produit de première nécessité et sont ouverts tard le soir et même les jours fériés. Nous souhaitons cerner leurs différents besoins pour mieux les accompagner car il ne suffit pas de donner une somme d'argent. L'un des besoins qui a pu être détecté c'est de pouvoir négocier des délais de paiement auprès des fournisseurs. Ils achètent en gros, ils ne bénéficient pas de délai de paiement alors qu'ils vendent eux-mêmes à crédit. Certaines de ces épiceries fonctionnent encore avec le carnet de crédit. On voit bien que nous sommes sur un besoin qui n'est pas toujours un besoin de fonds immédiat, le premier besoin est un besoin de coordination ou un besoin de facilitation dans les négociations.

Concernant les garanties, « Initiative Martinique Active » qui est un satellite de la Collectivité propose des garanties aux très, très petites entreprises, aux associations également... des garanties qui permettent d'éviter d'hypothéquer ou d'apporter une garantie quelconque. Il y a donc le système de garantie qui est possible pour pouvoir bénéficier de certains crédits. Je le disais dernièrement à M Justin PAMPHILE qui nous a demandé de venir présenter à la population lorrinoise, les différents produits que nous pouvons mettre en place

Sur l'export, nous travaillons avec la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a une expertise efficiente à ce sujet. L'export se fait en coordination avec les Chambres consulaires, nous proposons aux entreprises qui veulent faire de se rapprocher de ces Chambres, qui ont des relais pratiquement dans toute la caraïbe et qui facilitent les investigations de façon plus construite.

Concernant les CDD, nous avons effectivement réduit l'aide aux CDD. Jusqu'ici, les CDD même à temps partiel bénéficiaient de l'aide de la CTM. Nous nous sommes rendu compte que cette aide était mal utilisée ou qu'elle l'était à d'autres fins, en, tout cas elle ne participait pas à la pérennisation de l'emploi. Nous avons voulu la supprimer pour les CDD de courte durée mais nous l'avons maintenue pour les CDD d'une durée d'un an minimum et pour les CDI. Par ailleurs, nous vérifions aujourd'hui que le même poste ne fasse pas l'objet de CDD pour des salariés successifs avec versement de l'aide pour chaque contrat. Sur un même poste, il ne peut y avoir qu'un seul CDD aidé, l'objectif étant d'éviter le turn over et par là-même de pérenniser l'emploi.

Pour revenir sur l'annexe 4, nous avons effectivement réduit notre intervention sur la création de certaines activités. Quand nous disons que nous n'apportons pas d'aide sur telle ou telle activité, cela n'empêche au porteur de monter son projet sans l'aide de la Collectivité. Nous avons constaté que dans certaines communes, on retrouve trop souvent certains types d'activités dans un contexte très restreint; le fait pour la Collectivité d'aider un nouvel entrant dans ce même type d'activité ne peut que déstabiLISEr l'existant. C'est le cas de l'activité « coiffure esthétique » sur le territoire de la CACEM, il y a des quantités de demandes et chaque fois que l'on rajoute un entrant aidé, cela déséquilibre ceux qui sont déjà là qui se battent pour rester. Nous n'avons pas dit que nous n'aidons pas, nous avons dit que nous n'aidons pas à la création d'activités qui sont déjà très représentées sur un même territoire. L'étude de marché devrait permettre au porteur de voir que le territoire est trop restreint pour une nouvelle création. Celui qui est déjà installé et qui veut se développer, il n'y a aucun problème. C'est un choix qui a été fait par rapport à la quantité d'activités.

M. Fred LORDINOT – C'est un choix qui n'est basé sur aucune étude.

Mme Marinette TORPILLE – Il y a deux choses. On peut réfléchir et imaginer mais là c'était sur des faits réels. Nous pourrons communiquer le nombre de dossiers déposés par commune sur ces activités, pour les deux dernières années. Les commerçants qui sont déjà installés sont en droit de contester auprès de leur Chambre consulaire, ils comprendraient difficilement que la CTM aide pour des créations, alors qu'ils sont là depuis bien longtemps et qu'ils ont du mal à se développer. A un moment donné, il faut savoir dire non, un non qui n'est pas forcément définitif mais pour l'instant, par rapport à la constitution du marché, nous limitons notre intervention sur certaines communes.

Président, permets- moi de terminer. J'aimerais dire une dernière chose concernant le financement. Le financement de tous ces dispositifs devra être complété. En plus de la subvention, il faudra du financement pour les entreprises qui veulent se développer, les porteurs de projet qui veulent créer. Les banques ne jouent pas toujours le jeu mais de notre côté nous pouvons amener plus de produits financiers pour faire effet de levier. Comme j'aime à dire, le manque d'argent pour une Collectivité doit nous rendre intelligent, j'ajoute même curieux, astucieux et ingénieux... curieux parce qu'il faut aller voir ce que font les autres ailleurs, les moyens dont ils disposent et qu'ils utiLISEnt. Il faut savoir que l'Union européenne incite les régions à mettre en place des instruments financiers avec les fonds européens qui leur sont attribués. A ce titre, elle a demandé aux régions d'anticiper la baisse éventuelle des fonds européens sur les prochains PO. Le principe de subvention des fonds européens est appelé à se réduire à un moment donné, pour cela, il faut anticiper. L'Union européenne incite à préparer une certaine transition du processus actuel vers un modèle qui s'autofinance en partie. Il y a ce qu'ils appellent la création de fonds de fonds qui est l'un des instruments financiers proposés et mis en place dans certaines régions. C'est une réponse que j'envisage de proposer au Président MARIE-JEANNE qui nous demande de réfléchir et de lui apporter des solutions opérationnelles sur la mise en œuvre de notre politique économique. Il ne suffit pas de penser à des dispositifs, il faut pouvoir les nourrir financièrement. J'y travaille et j'espère pouvoir proposer avant la fin du premier semestre, des dispositifs qui viendront compléter le principe de subventions pour permettre à nos entreprises d'avoir, en plus des subventions, un premier type de financement en dehors des banques et un deuxième type avec les banques.

Comme vous le voyez, nous sommes mobilisés à tous les niveaux pour pouvoir converger vers un développement économique durable, avec des moyens financiers pour répondre à la demande. Nous sommes vraiment dans cette recherche de financements. Il y a d'une part les subventions, d'autre part des fonds supplémentaires pour permettre de faire des effets levier. Nous pouvons aider les entreprises à avoir ces moyens financiers et surtout à les compléter par la mise en place de garanties. C'est tout un ensemble que nous mobilisons pour amener nos entreprises notamment nos très petites entreprises qui sont à peine regardées par les banques, à avoir la structuration nécessaire tant dans leur modèle économique que dans leur financement, afin que les banques puissent ensuite prendre le relais pour les aider à se développer. C'est toute la gageure que nous mettons pour être très efficace sur le développement de petites et très petites entreprises.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Ton propos devait être complété par le collègue LAVENTURE sur les problèmes de fonds européens.

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Plusieurs évocations ont été faites sur cette dimension des fonds européens. Je vais très rapidement et très synthétiquement rappeler quelques éléments. Nous avons passé un très long moment hier à évoquer la question des orientations budgétaires et avons souligné tout au long du débat et encore plus dans sa conclusion que l'approche financière sera désormais différente des

approches précédentes. Encore aujourd'hui, un collèque a évoqué une éventuelle comparaison qui pourrait se faire entre telle mandature terminée et la mandature actuelle, en disant d'ores et déjà qu'il allait comparer les montants. Il a fait référence au budget. Je voudrais redire ici, au lendemain de ce qui a été dit hier, que si nous voulons vraiment que la Martinique se développe, il faut intégrer (ce n'est pas une option) la nouvelle manière qui devra s'imposer. Faire des comparaisons un peu pointillistes entre ceci et cela, quand désormais ceci n'est plus comparable à cela, n'est pas une méthode. Le financement de l'économie ne peut pas être l'affaire de la seule Collectivité, à travers le seul budget de la Collectivité. Le financement de l'économie est l'affaire de la volonté de la Collectivité à travers les différents moyens que la Collectivité peut mobiLISEr et les fonds européens font partie de ces moyens. Il est déterminant et décisif que nous puissions bien l'intégrer. Pourquoi ? D'abord parce que les fonds européens offrent des opportunités de disponibilité de ressources, que désormais la Collectivité ne pourra pas mettre en œuvre de son côté exclusivement, dans le cadre de son budget classique. Deuxièmement, parce que les fonds européens interviennent sur toute une gamme de possibilités complémentaires à ce que fait la Collectivité. La conseillère exécutive Marinette TORPILLE vient de présenter une proposition d'un dispositif nouveau, refondu, de modalités d'intervention qui viendront compléter ce qui sera mis en œuvre par les fonds européens. Les fonds européens, notamment le FEDER, interviennent sur des opérations qui sont au-delà de 200 000 euros. Par conséquent, il est clair que ce qui est en deçà de 200 000 euros doit être précisément et significativement financé par la Collectivité sur son budget, mais au-delà de 200 000 euros et quand leur profil le permet, les opérations ont vocation à être prises en considération au niveau des fonds européens, en particulier du FEDER. Dans le débat, il a été question des entreprises individuelles. Au moment où nous parlons les entreprises individuelles ne peuvent pas bénéficier du FEDER, c'est la réglementation telle qu'elle existe aujourd'hui au niveau européen. Nous œuvrons actuellement – nous avons bon espoir d'y parvenir – pour que cette limitation d'exclusion des entreprises individuelles disparaisse ou soit au moins assouplie pour permettre aux fonds européens d'intervenir. Si nous parvenons à cette évolution, les fonds européens interviendront et feront ainsi en sorte que la Collectivité exprime sa volonté de développement d'une manière plus large que les seules limitations qui sont imposées par les formats du budget de la Collectivité. De la même manière, les fonds européens interviennent pour permettre le financement à travers un fonds de capital d'investissement que nous avons voté ici à l'unanimité, au mois d'octobre. Par conséquent, cela intervient en complément de ce qui peut être fait par « Martinique Active » et par d'autres structures pour lesquelles il y a un financement de la Collectivité. Aujourd'hui, nous réfléchissons à la possibilité pour ces mêmes structures de bénéficier également de fonds européens. C'est bien cette convergence de moyens, cette addition d'organisation, cette accumulation de modes opératoires qui conduisent à obtenir que la volonté de développement de la Collectivité puisse se traduire à travers les dispositifs qui sont mis en œuvre. Je répète que cette approche globale est essentielle.

Un mot enfin pour rappeler – je pensais que nous l'avions déjà exposé suffisamment mais manifestement il faut revenir – que les niveaux de consommation des fonds européens ne justifient aucune alerte, aucune alarme. Je répète que je trouve cette répétition regrettable... j'ai presque envie de dire ce matin ce que je n'ai pas dit hier parce que je n'imaginais pas que cela reviendrait encore, je trouve cette répétition malveillante. Je considère que cela procède de la même démarche qui consiste à critiquer systématiquement les travaux qui sont faits en disant – comme par une inspiration ou des prémonitions basées sur rien – que les choses ne fonctionneraient pas. Je trouve que c'est non seulement malveillant mais c'est offensant pour les équipes qui s'occupent de cela. En tant que conseiller exécutif, j'ai la responsabilité d'en parler mais personne n'imagine que c'est moi qui fais les dossiers et que c'est un individu tout seul, fût-il un élu engagé, qui peut assurer la performance d'utilisation de 800 M€ de fonds européens. Il y a des équipes qui sont aujourd'hui à la CTM en responsabilité professionnelle de s'occuper de cela. Cette manière qui consiste à douter en permanence de leur capacité à pouvoir tenir leurs obligations, est offensante et inacceptable. Ma responsabilité c'est de faire en sorte qu'on leur reconnaisse la capacité de travail, non pas parce que je

présume de cette capacité mais parce qu'elle est aujourd'hui démontrée. Je rappelle qu'ici, le 20 décembre, nous avons fait la démonstration que le premier rendez-vous d'évaluation de l'utilisation des fonds européens a été un rendez-vous gagné. La première éventualité de dégagement d'office... dégagement d'office, cela veut dire de suppression sans discussion d'une partie de la dotation qui est attribuée à la Martinique, la première occasion était au 31 décembre 2017. L'Union européenne avait dans ses calculs, notifié en fin d'année qu'il fallait avoir payé, justifié, contrôlé par la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques)... pas par le Président du Conseil Exécutif mais par la DRFIP pour 61.5 M€. Nous avons fait la démonstration qu'il y avait pour 78 M€ de travaux payés, exécutés, contrôlés sur place et qui ont fait l'objet de ce que l'on appelle un CSF (Contrôle de Service Fait). Le paquet des éléments comptables (factures et autres documents) a été transmis à la Direction Régionale des Finances Publiques qui a pointé, contrôlé, vérifié ces éléments et qui a établi un montant vérifié à la date du 31 décembre de plus de 73 M€ en disant que le reste serait fait en 2018 puisqu'on a déjà dépassé le montant. C'est la DRFIP qui envoie ce montant à Bruxelles pour que, sur cette base, les fonds européens soient renvoyés. Vous connaissez le principe, les fonds européens interviennent en remboursement.

Je ne peux donc pas laisser dire et répéter ici que la CTM va vers des risques de dégagements d'office. Personne ne peut garantir l'avenir mais tout le monde peut mesurer les efforts qui sont faits, constater les réussites qui sont enregistrées objectivement avec le contrôle de l'Etat et apprécier les dynamiques qui ont été mises en œuvre. Je rappelle que nous sommes arrivés ici au 31 décembre 2015, que seuls 2 % de fonds européens étaient programmés et qu'au 31 décembre 2017– grâce à nous tous, grâce à vous tous puisque les décisions désormais se prennent par les élus – il y en avait pour presque 30 % qui ont été programmés. Par conséquent, venir sans motif, sans justification, sans argumentaire, sans élément probant, jeter une forme de mise en cause des équipes, est inacceptable, c'est irresponsable pour la Martinique. Je le dis clairement, je ne laisserai pas ce genre de pratique s'installer. J'espère été suffisamment explicite, illustratif, clair et convaincant pour qu'on ne renouvelle pas ce genre de choses, ça m'obligera à l'être un peu plus la prochaine fois.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Il y a quand même quelque chose qui m'embête. Nous étions aux conclusions du Rapporteur mais je considère que le débat est relancé puisqu'il y a des collègues qui me demandent la parole. Il faudra peut-être s'entendre un jour sur la manière dont nous organisons les débats. J'ai donné la parole au collègue LAVENTURE pour un complément d'information. En fait, j'ai entendu une intervention et le débat est relancé. Collègue NARCISSOT, puis le collègue MONPLAISIR et toux ceux qui demandent la parole puisque le débat a été relancé.

M. Marius NARCISSOT – Président, le débat n'est pas relancé.

M. le Président Claude LISE – S'il n'est pas relancé, je passe au vote. Si vous me demandez la parole, le débat est relancé. Il faut être clair. J'ai donné la parole au Rapporteur pour conclure. A partir du moment où j'accepte de donner la parole puisque je sens bien qu'il y a une pression sur moi – le terme « pression » est affectionné par certains – si je ne la donne pas, j'entendrai des paroles qui vont m'énerver. Par conséquent, j'ai décidé de relancer le débat, c'est moi qui le décide. Je relance le débat et je redonnerai la parole au Rapporteur pour ses conclusions avant de passer au vote. C'est ainsi que l'on conduit des débats. Tu as la parole, collègue NARCISSOT.

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – Je serai bref et mon intervention ira dans le sens d'une conclusion pour ne pas relancer le débat. Dans le prolongement de l'intervention du collègue LAVENTURE, je dis que la meilleure pédagogie c'est la répétition. Je crois que la population martiniquaise a besoin de comprendre et nous ne pouvons pas faire l'économie d'une explication. Nous étions hier à un rendez-vous important

pour la Collectivité, c'était le moment du Débat d'Orientations Budgétaires dans un contexte financier extrêmement difficile et dans un contexte juridique qui nous est imposé. Que n'avons-nous pas entendu? On a cherché à faire croire à la population martiniquaise, qu'il n'y avait pas de visibilité, que la Collectivité ne sait pas où elle va, que nous ne voyons pas du tout où nous allons. Je veux dire tout simplement, pour les martiniquaises et les martiniquais qui nous écoutent, que nous avons présenté en fin d'année un Schéma de Développement Économique. Au mois de février, nous avons exposé les plans d'actions de ce Schéma de Développement Économique. Hier, dans nos orientations budgétaires, nous avons encore insisté sur l'extrême nécessité de mettre l'accent sur le développement économique. Nous avons fait remarquer que ce schéma était une réponse au nouveau modèle économique que nous voulons pour la Martinique, nous avons souhaité dire aux martiniquaises et aux martiniquais, qu'il y avait bien une orientation qui était prise pour le développement. Dans ce schéma, nous disions qu'il fallait mettre en exerque des priorités qui nous semblaient incontournables. Nous avons mis l'accent sur la nécessité de s'engager dans la durabilité en exploitant autrement la ressource. Nous avons mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la compétitivité des entreprises et de créer un nouvel environnement pour les accompagner. Nous avons mis l'accent sur la nécessité d'apporter, en tout cas d'assurer une meilleure attractivité et l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, après décembre, après février, nous sommes le 2 mars et la réponse est là. Nous remercions la collègue conseillère exécutive Marinette TORPILLE pour sa démonstration parce que trois réponses clés issues du plan d'actions sont là. Ne veulent pas entendre ceux qui sont sourds, ne veulent pas voir ceux qui sont aveugles mais nous savons que le peuple martiniquais nous écoute et a besoin de réponses.

Qu'il n'y ait pas d'écran de fumée et que l'on ne vienne pas troubler les choses parce que nos réponses sont pratiques. C'est la raison pour laquelle nous disons à la population martiniquaise que, malgré les difficultés dans lesquelles nous sommes, la situation est sous contrôle de l'équipe en place et nous savons où nous allons parce qu'il y a un capitaine, il y a un pilote dans l'équipe. La première des trois réponses clés c'est qu'au-delà des orientations, nous avons identifié trois filières pour réaLISEr ce plan : l'agro-environnement, le tourisme bleu avec le schéma d'aménagement des ports de pêche et un tourisme durable. Dans ce dossier relatif à l'aide aux entreprises, la première réponse est là, ce sont les outils pour assurer un meilleur ancrage des entreprises martiniquaises. Nous parlons de l'utilisation des outils de capital développement et de garanties pour renforcer justement les points faibles de nos entreprises. Quel est le vrai problème de nos entreprises aujourd'hui? Est-ce que c'est parce qu'ils ne savent pas faire? Est-ce que c'est parce qu'ils n'ont aucun savoir-faire? Non. Le problème n'est pas dans le bas de bilan, il est dans le haut de bilan. C'est là où il faut accompagner nos entreprises et leur permettre de regagner la confiance des banquiers. Au-delà des aides, il faut aussi les orienter vers le banquier pour la pérennité. C'est une première réponse : nous mettons l'accent sur l'aide au sauvetage, l'aide à la restructuration, nous venons récupérer nos entreprises.

La deuxième réponse est dans la stratégie de conquête à l'international qui est un axe fondamental du Schéma de Développement Économique de la Martinique. Nous disons qu'il s'agit de mettre en place un accompagnement technique et financier pour nos entreprises.

La troisième réponse, c'est cette priorité qui est donnée au secteur du tourisme. Le tourisme qui est la filière par laquelle nous allons tirer l'économie vers le haut. Nous avons ici l'aide à la création et au développement vers la montée en gamme de l'offre touristique.

Je veux dire aux martiniquaises et aux martiniquais qu'il y a de la visibilité, il y a une maitrise de la situation et il y a surtout une réponse puisqu'on semble vouloir dire ou faire croire que la Martinique est à l'arrêt. Nous avons montré qu'en trois mois, nous avons mis en place un plan d'actions. Nous faisons la démonstration de la mise en œuvre de nos plans d'actions.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Vous voyez que j'ai eu raison de relancer le débat. Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Je te donne tout à fait raison, je suis tout à fait de ton avis. Je comprends bien la colère du collègue Miguel LAVENTURE. J'ai effectivement entendu hier « j'ai l'impression que vous consommez mal, que vous utiLISEz mal, que vous n'allez pas etc. » C'était une sorte d'accusation par avance. J'ai même entendu « je prends le pari avec vous, je veux que ma déclaration d'aujourd'hui soit inscrite dans le marbre, vous n'y arriverez pas demain ». J'ai entendu la réponse du conseiller exécutif hier, je pensais qu'on avait fini avec cette affaire d'autant que le début du propos du collègue qui a relancé cette accusation était assez positif, il avait des raisons de l'être puisque tout le monde salue publiquement la qualité du travail de la conseillère Mme TORPILLE et de ses équipes. Tout cela semblait aller plutôt dans une direction consensuelle. Miguel LAVENTURE a raison de dire que l'on ne peut pas laisser passer systématiquement cette espèce d'accusation « vous verrez, ça ne va pas marcher». Un collègue disait hier qu'il fallait que nous soyons un peu positifs, que nous soyons volontairement optimistes... oui mais ce n'est pas en disant à nos compatriotes que ça ne va pas marcher, que le tourisme sera une catastrophe, que les fonds européens c'est une catastrophe etc. ce n'est pas en disant cela, surtout quand ce n'est pas corroboré par les constats que l'on peut faire.

L'Union européenne a prévu que si le rythme de consommation des crédits n'est pas conforme à ce qu'il juge normal pour espérer atteindre à la fin les objectifs de consommation, elle va procéder à des dégagements d'office. La barre est fixée par l'Union européenne qui dit « si on ne consommez pas assez vite, si vous n'allez pas à ce rythme-là, nous allons récupérer l'argent parce que vous ne pourrez pas le consommer ». L'union européenne a défini une norme qui s'appelle le dégagement d'office. Or nous avons dépassé le minimum fixé par l'Union européenne. Quand on compare la consommation de la Martinique à celle des autres régions de France, nous sommes dans les temps et nous sommes mieux que beaucoup de régions. Comment peut-on accuser à priori et avec une certaine forme de malveillance, en se disant que l'on va désespérer les gens, que l'on va peut-être démobiLISEr les gens ? Quand le collègue Miguel LAVENTURE a fait le bilan ici, il nous a expliqué que sur le FEDER, les choses avançaient très bien et même au-delà des espérances que nous pouvions nourrir quand nous avons constaté au départ que l'on n'avait consommé que 2 % des crédits à notre arrivée. Il nous a expliqué que sur le FEADER, deux salariés ont été mis à la disposition du service instructeur (la DAAF) qui ne relève pas directement de notre Collectivité. Nous avons mis à leur disposition... c'est-à-dire que la Collectivité a payé pour accélérer l'instruction des dossiers. Nous avons pris la décision de dissoudre le GIP, à la demande des professionnels, c'est l'une des premières demandes qui a été formulée : la suppression de ce GIP qui ne fonctionne pas. Ce sont les chefs d'entreprises qui l'ont demandé, il me semble que ce sont quand même les utilisateurs. Nous avons été convaincus de la nécessité de le faire, nous étions d'autant plus convaincus de la nécessité de le faire que nous avions dessaisi notre Assemblée – vous, nous élus de l'Assemblée – au profit du Président de l'Exécutif et du Préfet qui auraient pu à eux deux décider de ceci ou de cela. Le système sur lequel nous nous sommes arrêtés est donc un système efficace qui présente à la fois une garantie de démocratie et une garantie de contrôle. Il faudrait peut-être que le collègue qui trouve que nous n'allons pas assez vite, nous dise à quelle vitesse il voudrait que l'on aille ; qu'il nous dise quel est son seuil de dégagement puisqu'il ne reconnait pas l'autorité qui nous délègue la mission de gérer les fonds en question.

Puisque l'occasion m'est donnée, je voudrais demander une précision à Madame la conseillère. Concernant les fonds européens, il me semble qu'il y a une réflexion très avancée sur la création d'un fonds SOFIA, c'est à dire un fonds d'investissement articulé avec les fonds européens. Où en est cette réflexion? A quel stade en êtes-vous? Quand pouvons-nous espérer voir la mise en place de ce dispositif qui viendra compléter les propositions et les décisions que nous avons d'ores et déjà prises et qui s'adressent à des entreprises de plus petite taille qui sont souvent des entreprises à l'échelle de notre département? Pour les plus grands projets, il me semble qu'il faut un levier plus important. Où en sommes-nous, Madame la conseillère?

M. le Président Claude LISE – Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN – Je n'avais prévu d'intervenir sur ce sujet, la relance du débat me permet de le faire tout d'abord en saluant le travail qui a été accompli. Tout ce qui permet d'aller plus loin et de restructurer l'offre en faveur des entreprises, ne peut qu'aller dans le bon sens. Il y a encore des sujets sur lesquels il faut encore travailler à la fois parce que c'est la clé sur les questions de financement mais aussi sur les questions d'accompagnement. Pour qu'il y ait un « service plus » apporté au entreprises qui sollicitent la Collectivité à travers l'ensemble de ces organes, pour faire en sorte qu'il y ait cet accompagnement, quelles sont les mesures organisationnelles qui permettraient d'être plus efficaces? Nous savons c'est un enjeu, on a évoqué tout à l'heure la question de la célérité, de la rapidité et du désir de pouvoir répondre dans des délais cadrés avec une automaticité de la réponse et un engagement sur des délais fermes, qui me semble aller dans le bon sens. C'est ce qu'attendent les entreprises et nous avons besoin tous ensemble de scander que la Collectivité est à l'écoute et accompagne efficacement le tissu des entreprises dans toutes ses composantes. Nous savons que les plus petites d'entre elles ont besoin de considération et de moyens particulièrement adaptés à leurs réalités.

Je suis choqué du propos que j'ai entendu tout à l'heure... choqué – je te le dis en te regardant – je trouve que ton propos était inadmissible, inqualifiable. D'abord parce qu'il y a dans cette Assemblée, des personnes qui ne sont pas sensibles à la menace, nous ne sommes pas sensibles à la menace. De quelle façon faut-il que nous parlions ensemble ? Un collègue a émis une opinion et il l'a répété, il a dit : « c'est mon opinion ». Est-ce que parce que quelqu'un émet son opinion, on doit répondre par la menace ? J'estime que la réalité de ce qui s'est passé depuis deux jours, me laisse croire qu'il y a de la place pour de l'espoir d'une vraie coopération entre nous... une vraie coopération entre nous. Il y a une réponse attendue qui ne vient jamais. Au lieu de pointer, au lieu de jeter l'anathème sur X, Y ou Z, il suffit d'apporter des éléments mesurables, vérifiables, quantifiables. Donnez-moi un tableau de bord de consommation des fonds européens, donnez-moi une prévision d'utilisation des fonds européens et nous verrons ensemble qu'il y a effectivement une possibilité pour l'Exécutif, d'inscrire cette mandature dans une vraie transparence. Hier encore, nous demandions des documents. Avons-nous une réponse sur ce fameux audit que nous avons demandé ? C'est ça la question. Nous voulons avancer, donnez-nous les moyens de faire notre travail d'élus en pleine responsabilité.

M. le Président Claude LISE – Personne ne demande plus la parole ?

M. Miguel LAVENTURE – M. le Président.

M. le Président Claude LISE – Collègue LAVENTURE, apporte des éléments mais n'ouvre pas un débat, sinon nous allons entrer dans un système où il y aura des débats entre le Conseil exécutif et l'Assemblée. Ce n'est pas conforme aux textes, il ne peut pas y avoir de débat de ce type. Je demande aux élus de l'Assemblée de ne pas interpeller les conseillers exécutifs sauf pour demander un élément précis. Je demande au conseiller exécutif de ne pas faire de plaidoyer d'assemblée parce que ce n'est pas la logique de la séparation des pouvoirs que je n'ai pas voulu, personnellement. Ceux qui l'ont voulu n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes, mais c'est ce que nous avons pour l'instant. Ne donnezpas à l'opinion publique des éléments qui feront que la responsabilité martiniquaise va reculer au lieu d'avancer. Nous avons une pédagogie à faire, par conséquent...

Mme Marie-Line LESDEMA – C'est moi qui ai interpellé.

M. le Président Claude LISE – Tu n'as pas été mise en cause.

Mme Marie-Line LESDEMA – C'est moi qui ai interpellé en tant que présidente de la commission.

M. le Président Claude LISE – Ce n'est pas ce que l'on appelle une interpellation. Essayez de comprendre ce que l'on dit, j'ai parlé d'interpellation. Tu n'as pas interpellé, tu as demandé à un Exécutif, tu en as le droit, c'est normal. Je viens de dire que je demande qu'il n'y ait pas d'interpellation, c'est-à-dire de mise en cause, même si c'est juste dans le point de vue que l'on a. Tu comprends ce que je veux dire... parce qu'immédiatement, le conseiller exécutif me dira qu'il veut répondre. A ce moment-là, nous entrons dans un débat entre conseillers exécutifs et membres de l'Assemblée, ce n'est pas souhaitable. Vous comprenez ce que je veux dire? Le collègue a été mis en cause, je ne mets pas en doute la raison, je comprends parfaitement que tu puisses estimer devoir le faire mais je vous dis « évitons-cela ». La logique du système dans lequel nous sommes nous permet de poser des questions précises, de même que les conseillers exécutifs apportent des éléments précis. Ils peuvent défendre un point de vue mais il ne faut pas donner l'impression qu'il y a un débat entre Exécutif et Assemblée, dans le cours d'un débat d'Assemblée. Tu réponds puisque tu as été interpellé. C'est ce que j'appelle interpellation, ce n'est pas ce que tu avais fait.

M. Miguel LAVENTURE – Je pense que personne ici n'a, à aucun instant, constaté que je demandais de manière intempestive la parole. Je m'impose une discipline exemplaire... exemplaire. J'ai la responsabilité de faire en sorte qu'une information... pire, une appréciation, pas une opinion mais une appréciation... pire qu'un pronostic donné comme un rendez-vous d'histoire puisse trouver une réponse dès lors qu'il est contraire aux éléments objectifs qui ont été mis à disposition de l'Assemblée. Je veux dire au collègue qui est intervenu précédemment, que nous – le Président du Conseil Exécutif et les huit autres membres – avons pris l'initiative de présenter à intervalles réguliers, les chiffres permettant de globaLISEr l'utilisation des fonds européens et de donner ainsi une information partagée. La dernière fois, je l'ai dit dans ma précédente intervention, c'était le 20 décembre. Nous avons donc donné – nul ne peut l'ignorer – les utiles informations pour que chacun se fasse une opinion. Après évidemment, on peut se laisser aller à penser que les choses n'iront pas aussi bien qu'avant. Je redis que cette information que nous donnons en séance, et qui par conséquent est publique...

M. Fred LORDINOT – Menteur.

M. le Président Claude LISE – Excuse-moi, je t'interromps deux minutes pour dire qu'à mon sens, nous avons eu hier des débats exemplaires. Ne laissons pas ce débat dégénérer à partir de malentendus ou de mots qui dépassent la pensée. Peut-être que maintenant il y en a qui sont en hypoglycémie etc. Il est 13h25, il reste des questions à l'ordre du jour et des motions à voter. Si les choses continuent, je serai obligé de suspendre, vous irez déjeuner et nous reviendrons cet après-midi, en espérant qu'il y ait un quorum... ça peut durer jusqu'à ce soir. Il y a des sujets sur lesquels on aura beau faire, il y aura des avis qui ne seront pas convergents mais ça demande un débat serein. Tout le monde a le droit d'avoir un point de vue dans un sens ou dans un autre mais il ne faut pas que ça devienne des agressions. Il ne faut pas qu'il y ait des qualificatifs parce que ça va dégénérer. Je redonne la parole au collègue LAVENTURE, qu'il termine sa mise au point pour que nous achevions le débat sur la réforme des aides aux entreprises qui a fini par déboucher sur la question des fonds européens.

M. Miguel LAVENTURE – M. le Président, je confirme non pas pour faire appel à la mémoire des uns et des autres mais simplement parce que les réalités matérielles et objectives ne peuvent pas être bafouées, je confirme que nous avons présenté ici en plénière sous la présidence du Dr Claude LISE, ici présent, l'état de la programmation des fonds européens à la date du 20 décembre. Sachant que ça allait être déprécié au 31 décembre, nous avons dit au 31 décembre. Je confirme que les chiffres contrôlées par l'autorité de contrôle financier – c'est-à-dire la Direction Régionale des Finances

Publiques – valident que les consommations effectives ont été supérieures de plus de 15 % au minimum imposé par les autorités européennes et que sur cette base la Direction Régionale des Finances Publiques qui en a la responsabilité, a transmis à Bruxelles les éléments sur lesquels elle a apposé le sceau de son contrôle financier, pour obtenir que la part d'Union européenne correspondante soit l'attribuée à la Martinique. Je confirme que cette information est donnée avec d'autant plus de confort que la décision a été prise par l'Assemblée, le 19 juillet 2016, de faire en sorte que désormais, on ne soit plus dans des décisions qui se font en tête à tête entre deux personnes, mais par l'ensemble des élus de la Martinique donc l'Assemblée complète pour les opérations les plus significatives et par le Conseil exécutif par délégation de l'Assemblée pour les décisions moindre. Je confirme que le rythme sur lequel nous démarrons l'année 2018 sera renforcé par rapport à celui que nous avons connu l'année précédente. Je donne rendez-vous à l'ensemble des collègues aux différentes plénières qui sont à venir, pour qu'ils aient ainsi non seulement à l'apprécier mais à y contribuer par l'examen qu'ils feront des dossiers qui leur seront soumis.

Je confirme que tout ceci n'est possible que parce qu'il y a une volonté de la CTM – me semble-t-il unanime sur ce sujet – de faire la meilleure utilisation des fonds européens mais aussi parce qu'il ya la mobilisation effective de l'ensemble des équipes professionnelles qui sont en tension pour faire en sorte que la Martinique soit exemplaire en matière de consommation de fonds européens. En tout cas c'est le chemin qu'elle prend.

M. le Président Claude LISE – Je remercie le collègue. Je voudrais quand même lui dire qu'il faudra peut-être que nous ayons à un moment donné une séance consacrée à cela. Je note qu'il y a beaucoup de confusions parce qu'il m'arrive de lire dans telle ou telle revue, que l'on tant de pour cent de consommation quand c'est de la programmation etc. Il y a beaucoup de confusion entre programmation et consommation de fonds européens. Je le constate puisque je connais un peu la question. Tu as bien précisé tout à l'heure que nous étions passés de 2 % à 30 % de programmation de fonds européens, il s'agissait bien de programmation. Je le précise parce que ce n'est pas toujours évidemment, on cite des chiffres qui ne sont pas comparables quand on parle de programmations et de consommations. C'est juste une précision mais je pense ce serait bien que nous puissions consacrer un moment à ce sujet pour éviter tout malentendu. Il faut que nous parlions des mêmes choses. C'est très bien que nous ayons eu ce début de clarification et de précision. Je pense que nous pouvons conclure sur la réforme des aides.

Mme Marinette TORPILLE – Je réponds rapidement à deux questions. Concernant la question qui m'a été posée sur l'accompagnement, je rappelle que nous avons lancé l'appel à projet pour lequel nous aurons les résultats la semaine prochaine. Cet appel à projet doit permettre aux opérateurs de nous présenter le réseau d'accompagnement qu'ils peuvent proposer. Un cahier des charges a été donné, nous sommes en train de travailler sur les réponses. Ce réseau d'accompagnement doit s'appuyer sur les cabinets labellisés. Nous avons déjà fait la labellisation des cabinets, nous sommes en train de l'ajuster à nouveau. L'accompagnement sera très lisible avec les résultats de l'appel à projet puisque nous accompagnerons ces opérateurs pour leur permettre de faire le meilleur accompagnement possible pour les entreprises. En dehors du financement, c'est ce soutien qui est important.

La deuxième réponse porte sur le fond SOFIA. Par rapport à l'aide aux entreprises, j'ai le souci de chercher des moyens outre les fonds de la CTM. Je l'ai dit au Président MARIE-JEANNE, il faut que nous ayons des moyens conséquents. L'une des réponses que je donnais tout à l'heure, c'est que l'Union européenne nous incite à mettre en place des fonds de fond qui nous permettent d'avoir un certain autofinancement. Il faut que l'on aille vers ce type de dispositif financier. Nous y travaillons, il faut que nous arrivions à avoir des financements qui accompagnent nos subventions et qui accompagnent aussi nos prêts bancaires. La réponse viendra rapidement, il faut que nous ayons une réponse avant le second semestre, nous sommes aujourd'hui dans une certaine urgence.

Pour terminer, merci de me donner l'occasion de remercier toute l'équipe qui est autour de moi, à commencer par Marie-Claude DERNE et son équipe qui ont fait le STDEII, qui ont travaillé au plan d'actions. J'ai aujourd'hui toutes les applications avec la direction d'Emile BUCHER, Valérie ROSINE. Je veux surtout dire que tous les mercredis, nous essayons de tenir ce rythme, de faire ce que l'on appelle des pré CE pour travailler les dossiers. J'instruis les dossiers et je les valide pour les présenter au Conseil Exécutif. C'est vrai que je mets un peu de pression, les quatre mois d'instruction c'est encore un délai que j'ai donné. Je pense que j'ai en majorité des personnes qui veulent bien travailler pour que nous puissions apporter les réponses nécessaires à notre population, notamment à la population des très petites entreprises, des chefs d'entreprises qui veulent faire et que nous devons accompagner.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègues, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Je remercie la collègue Marinette TORPILLE et j'appelle le collègue Francis CAROLE qui nous présentera un certain nombre de dossiers concernant des sujets qui relèvent des compétences sociales de la CTM. Avant qu'il n'aborde la question n° 14, je donne la parole à la collègue Louise TELLE, présidente de la commission « Santé, ASE, PMI et prévention » pour un point sur la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) de Gaschette. C'est une institution qui a quelques problèmes qui ont déjà été évoqués et pour laquelle il y a déjà eu une visite de notre commission.

Mme Louise TELLE – Il s'agit d'un état d'avancement de la restructuration de Gaschette, à mi-parcours de l'administration provisoire. C'est la troisième fois que j'interviens auprès de vous, pour vous informer de la situation de l'établissement de Gaschette au Robert, c'est-à-dire de la MECS et de la pouponnière placées sous la tutelle administrative et financière de notre Collectivité. Notre commission veut aujourd'hui vous présenter l'état d'avancement de la restructuration de ces deux établissements, permis par l'administration provisoire qui est en cours suite à la décision du Président du Conseil Exécutif prise par arrêté. Précisons que cette mesure d'administration provisoire ne concerne que ces deux établissements, elle ne concerne ni l'association gestionnaire c'est-à-dire la Sainte-Famille ni les deux crèches. A notre demande, le mardi 20 février, l'administrateur provisoire est venu devant notre commission présenter les avancées. Le Président LISE a également assisté à cette séance. Cette évolution est extrêmement positive puisque près de 40 % des mesures et des actions préconisées par l'audit sont déjà en application. Le plus important c'est l'adhésion très positive du personnel au plan de la refondation des structures de l'établissement qui est déjà largement amorcée. Le seul point noir se situe à la périphérie du périmètre d'actions de l'administrateur provisoire puisqu'il s'agit d'un conflit interne au Conseil d'Administration de l'association, conflit qui a largement fait la une de l'actualité récemment. Nous devons rester très vigilants par rapport à ce qui se passe dans l'instance dirigeante de l'association parce qu'à la fin de cette administration provisoire, nous devrons être en mesure d'apprécier si la MECS et la pouponnière, munis de leur habilitation CTM, sont en mesure d'être confiées à cette association. Il serait en effet irrationnel de remettre entre les mains d'une association défaillante, deux établissements pour lesquels tant d'efforts d'amélioration ont été faits.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je pense qu'il était important que vous ayez ce point d'étape. Effectivement, nous avons eu une réunion extrêmement fructueuse avec l'administrateur provisoire. Je

pense que nous continuerons à informer l'Assemblée de la suite relative à cette restructuration. Il s'agit d'un domaine extrêmement sensible puisqu'il s'agit de l'Aide Sociale à l'Enfance, un secteur vraiment important que nous devons suivre très attentivement.

En attendant que le conseiller exécutif s'installe, je donne la parole à la collègue SAITHSOOTHANE qui m'a informé d'une évolution concernant le lycée du Nord caraïbe. L'information qu'elle va nous donner remettra peut-être en cause le projet de motion dont j'étais saisi. Collègue SAITHSOOTHANE.

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Je ne sais pas s'il convient de retirer la motion. Je remercie les collègues de s'être saisis de cette problématique du lycée Nord caraïbe de Bellefontaine, concernant la fermeture d'une 1ère S à la rentrée prochaine. Je me suis rendue dans l'établissement, juste avant de venir ici et j'ai été alertée par les professeurs qui avaient du mal à comprendre le sens de la décision du Rectorat qui ne semblait pas du tout adaptée à la situation de l'établissement puisqu'ils ont l'année prochaine, une montée en charge de 75 élèves qu'il aurait fallu répartir en deux classes, soit environ 37 élèves par classe. En travaillant de concert avec les services du Rectorat, il est apparu qu'au regard de la situation et probablement des interventions des collègues et des Maires du secteur, M. le Recteur est revenu sur la décision de suppression de classe. Il n'y aura donc pas de suppression de classe à la rentrée prochaine au lycée de Bellefontaine.

(Applaudissements)

<u>Mme Sylvia SAITHSOOTHANE</u> – Je rajouterai que c'est le travail conjoint de tous et de toutes et que nous avons une équipe très dynamique. C'est vous, membres de l'Assemblée qui jugez de l'opportunité de la motion mais je voulais quand même vous porter cette information qui vous permettra d'entériner la décision. J'ai voulu vous rassurer sur le fait que cette classe ne sera pas supprimée.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègues, si vous le voulez bien, nous discuterons de cette question tout à l'heure. C'était juste pour libérer la collègue SAITHSOOTHANE que je lui ai demandé de vous donner l'information. Nous verrons ce qu'il y a lieu de faire quand nous aurons à examiner les motions. Je donne la parole au collègue Francis CAROLE.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Nous n'avons que quatre dossiers. Je me permettrai en fin de présentation de répondre à une question qui m'avait été posée ici-même, lors de la dernière plénière.

14/DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « KONBIT » POUR LA MISE EN PLACE ET LA REALISATION DE « LA CAMPAGNE POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES » AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

M. CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Santé ».

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – La commission émet un avis favorable mais regrette tout de même de ne pas avoir eu la possibilité de disposer du rapport d'activités de l'association et des bilans des actions réalisées.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'interventions ? Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – J'ai entendu la collègue qui m'a précédée. L'action est fondée, je ne suis pas contre la subvention mais la condition sine qua non pour obtenir une subvention, c'est bien entendu le budget prévisionnel mais aussi le rapport d'activité. Les actions ne sont pas déclinées dans un programme pour permettre de juger de la pertinence du projet. Il serait intéressant que, nous les élus, nous ayons au moins le programme des actions pour l'année pour nous permettre de mieux apprécier la demande de subvention et donner un avis sur l'action pour laquelle nous sommes sollicités.

M. le Président Claude LISE – Collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE – Si je ne crois pas à l'élimination définitive des violences envers les femmes, telle que préconisée dans les objectifs de l'association KONBIT et ce au regard du niveau d'engrenage de la violence qui mine notre société, je pense néanmoins qu'il est salutaire d'aider et d'encourager toutes les actions de prévention et de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, et ce à tous les niveaux : la famille, l'école, l'espace de travail ou le milieu associatif. Je crois qu'il est fondamental que nous développions une véritable politique de prise de conscience collective et militante, face à ce fléau d'ordre sociétal. C'est la raison pour laquelle je voterai à deux mains cette subvention à l'association KONBIT qui fait un travail remarquable, quand bien même je m'associe aux demandes formulées par mes deux collègues pour que l'association précise le bilan de ces activités et soustendent ses actions.

M. le Président Claude LISE – Collègue LEBRAVE.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – Concernant ce dossier, je dirai tout d'abord que je n'ai pas de retenue quant au vote de ce rapport. Depuis quelques temps, on parle souvent de ce sujet, il y a même une loi relative aux violences faites aux femmes. Mais je suis interpellée par le budget prévisionnel, par le fait qu'il n'y ait pas d'apport de l'association au niveau des produits. Cette association est composée de plus d'une cinquantaine de membres, professionnels et bénévoles. Aucun apport ne figure, ne serait-ce que les cotisations de l'association. Ma remarque vient s'ajouter à tout ce qu'ont dit les collègues.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes d'intervention? Mme VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Je souscris aux remarques que mes collègues ont faites s'agissant des éléments manquants dans le dossier. Ces remarques ont fait l'objet d'échanges dans le cadre de notre commission « Santé, action de prévention ». Je veux saisir cette opportunité pour attirer l'attention sur une situation qui me parait extrêmement importante, voire délicate. La lutte contre les violences de manière générale et singulièrement la lutte contre les violences faites aux femmes est considérée comme étant un point essentiel pour beaucoup. Mon attention a été appelée sur la situation du « CENDRA » qui visiblement est en grande difficulté, qui connait un manque d'activité, ce que je trouve particulièrement surprenant quand on sait la problématique d'hébergement d'urgence qui se pose pour les femmes et les familles qui subissent des violences. Il y a souvent un gros souci pour trouver des lieux d'accueil pour ces publics. Je voudrais vraiment attirer l'attention, particulièrement celle du conseiller exécutif mais aussi de l'Assemblée en général, sur la situation de ce centre d'hébergement et d'accompagnement des femmes.

M. le Président Claude LISE – Je pense d'ailleurs qu'il faudra certainement que la commission compétente se penche sur cette situation. C'est un élément sur lequel je vais interpeller l'Exécutif car j'ai des nouvelles un peu alarmantes. Vous savez que c'est une structure qui a été créée à l'époque où je présidais le Conseil Général. Je dois dire que c'est une idée qu'a beaucoup défendu la directrice générale de l'époque, Mme FANON, qui a été pour beaucoup dans la création de cette structure. J'y ai apporté un appui pratiquement sans faille, cette structure était d'ailleurs devenue un modèle sur le plan

national français. À l'époque, une ministre qui avait visité ce centre disait qu'elle n'avait jamais vu de structure de ce type où les femmes bénéficiaient d'un accompagnement aussi complet : accompagnement physique, sur le plan médical et sur le plan psychologique.

J'avoue que je suis un peu étonné d'apprendre qu'il y a une telle dégradation aujourd'hui. Je pense que c'est une structure qui est particulièrement indispensable au moment où on ne cesse de parler de violences faite aux femmes. Ce serait quand même extraordinaire qu'une structure de ce type ne fonctionne pas ou fonctionne mal dans une période où le sujet devient particulièrement brûlant. Je le dis au conseiller exécutif en charge de ce secteur, c'est une interpellation directe. J'avoue que ça ne fait pas longtemps que j'ai eu des nouvelles alarmantes de la structure, il faut que nous lui accordions une attention particulière.

Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Ce n'est pas pour allonger les débats mais pour corroborer ce que dit le Président. Je pense que nous ne pouvons plus faire l'impasse sur la situation du CENDRA. Le président a eu quelques bribes d'interpellation par rapport au dysfonctionnement mais j'ai eu aussi à recevoir des gens de l'association qui me parlaient d'une certaine « dérive ». Pourquoi je dis qu'il s'avère nécessaire, efficace voire très urgent que nous en reparlions? C'est parce que même la confidentialité géographique n'est plus de mise. Je crois que dans ses sous-bassements même, le CENDRA est malmené. Il va bien falloir que très vite nous ouvrions le débat, d'autant que nous avons cette montée de la violence de manière exponentielle.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Je te donne la parole pour répondre aux différentes questions.

- <u>M. Francis CAROLE</u> Je réponds d'abord à la dernière question. Je suis assez surpris que mes collègues élus ne découvrent que maintenant les difficultés du CENDRA. En effet à notre arrivée à la tête de la Collectivité en 2016, nous avons visité le CENDRA et avons constaté que les activités du CENDRA ont déjà périclité considérablement. Que disions-nous à l'époque ? Nous disions de faire deux choses :
- d'abord essayer d'identifier la raison pour laquelle le centre ne fonctionne pas. Une analyse est faite et nous identifions à la fois des questions de modèle et des questions bâtimentaires. Sur l'ensemble de ces questions, nous prenons un certain nombre de décisions qui n'ont pas toutes été mises en œuvre. Mais nous avons un CENDRA qui en 2016 était déjà en grande difficulté. Ce problème n'est pas apparu soudainement en 2016, c'est un déclin dont les racines sont plus profondes et qui n'avait pas fait l'objet d'analyse. C'est pourquoi je dis que je suis assez surpris que les collègues ne le découvrent qu'aujourd'hui. En tout cas, nous avons fait plusieurs réunions sur la question du CENDRA. Nous nous sommes interrogés sur la localisation car c'est un endroit qui n'est plus aussi protégé qu'on veut le faire croire aujourd'hui.
- d'autre part, c'est un centre qui demande un personnel particulier, ce qui n'était pas nécessairement fait. Les méthodes d'accompagnement connaissaient aussi un certain nombre de difficultés. Les considérations bâtimentaires ont également joué sur la bonne marche de l'activité. Le CENDRA doit être repensé. Alors je reçois bien l'interpellation mais sachez que nous travaillons sur cette question et que là aussi il y a des réparations importantes à faire. Je reviendrai vers les collègues avec davantage de détails sur une situation que je déplore moi-même et que nous continuons à tenter de régler.

Concernant les documents. Les collègues nous disent souvent qu'ils n'ont pas le bilan d'activité etc. Je veux leur dire qu'à tout moment une commission peut demander des éléments d'informations, ces éléments d'information leur sont dus. Nous avons effectivement ces bilans annuels d'activité des associations mais nous hésitons toujours entre deux conceptions : un rapport très étayé ou un rapport plus léger. Si vous préférez que les rapports soient beaucoup plus étayés, je n'y suis pas opposé. Les documents peuvent être mis à la disposition des élus, dès lors qu'ils les demandent. Vous avez raison

de souligner qu'il n'y a pas d'apport de l'association mais c'est toujours le même raisonnement. Voilà une association qui n'a pas d'apport mais qui intervient sur une question qui interpelle les martiniquais d'une manière générale, qui interpelle notre société. Faut-il refuser d'aider ou faut-il considérer que l'action peut contribuer à faire avancer les choses, tout en demandant à l'association de faire un apport ? Nous avons choisi d'aider en dépit de cette difficulté, c'est un choix politique. Ces difficultés peuvent nous sembler mineures par rapport à l'enjeu. Par contre, nous exigeons le bilan d'activité de façon systématique et nous exigeons qu'il y ait une traçabilité... une transparence, quant à l'utilisation de l'argent public que nous donnons à ces associations.

J'ai bien entendu l'intervention de mon collègue et camarade MARTINE. Je ne sais pas s'il faut croire ou non en l'élimination définitive des violences faites aux femmes. En tant que père, en tant que frère et tout simplement en tant que martiniquais nous devons mener une lutte intraitable sur ces questions parce que c'est un frein au développement de la société. Au-delà des actions que nous finançons régulièrement, je vais proposer au Président de mettre en place une véritable commission sur la question des violences faites aux femmes et que la Collectivité ait une véritable politique en la matière. Elle n'est pas seule responsable mais vis-à-vis de ses agents et d'une manière générale vis-à-vis de la société, il faut que la Collectivité porte une voix différente sur cette question qui ne soit pas seulement de financer des organisations qui ont engagé le combat sur ce front. Il faut une vraie politique à cet égard, nous reviendrons probablement vers vous pour proposer quelque chose qui soit cohérent. La question est tellement profonde qu'il ne s'agit pas de subventionner des opérations, il s'agit d'avoir une visibilité. Dans la ligne que nous allons tracer, les associations qui agissent déjà dans ce domaine pourront trouver leur place. Je pense qu'il faut vraiment avoir une vision différente sur cette question. Voilà ce que je voulais dire en termes de réponse, étant entendu que je complèterai de manière très fine, peut-être de manière historique, l'évolution du CENDRA année par année.

M. le Président Claude LISE – Sans vouloir relancer le débat, je voudrais quand même dire que quand j'ai quitté la présidence du Conseil général en Mars 2011, la structure CENDRA n'avait pas ce type de problèmes. Il ne faudrait pas qu'il y ait d'ambiquités à ce sujet.

M. David ZOBDA – Je peux dire la même chose.

M. le Président Claude LISE – Je te laisse dire ce que tu as à dire mais en tout cas, pour des raisons que l'on peut comprendre, je n'ai pas eu à m'occuper ni à visiter CENDRA à partir de mars 2011. J'interdis à quiconque de venir me dire que lorsque j'étais Président du Conseil Général, il y avait ce type de problèmes au CENDRA. Je ne l'accepterai pas, il faut que les choses soient claires. Il appartient à ceux qui m'ont succédé de dire ce gu'ils ont fait avec CENDRA...

M. David ZOBDA – Sans polémiquer, je peux tenir le même discours que toi. Tu étais au Conseil Général, tu n'as pas entendu qu'il y avait des fracas comme ceux que l'on découvre aujourd'hui. Je ne veux pas polémiquer mais je veux dire que c'est un peu facile de dire que l'on a trouvé une situation mais cela fait deux ans et demi. Je voudrais donc que l'enquête que fera la commission soit exhaustive, qu'elle fasse l'analyse de la situation, y compris antérieure à 2015, de façon à voir la réalité des choses. Maintenant, si des erreurs ont été commises pendant ma mandature au Conseil Général, je suis prêt à assumer mais je n'ai pas eu connaissance de ces situations. Il n'y a pas eu de situation de risque de fermeture, de dysfonctionnement total que l'on connait aujourd'hui... jamais. Je ne souhaite pas entrer dans une histoire...

M. le Président Claude LISE – Il faut qu'un point soit fait.

<u>M. David ZOBDA</u> – Tout le monde sait l'utilité de cette structure. L'intérêt de la visite que nous aurons c'est de se donner les moyens de remettre sur les rails, une structure qui a déjà prouvé son utilité.

M. le Président Claude LISE – A l'époque, nous avions utilisé des bâtiments qui avaient été occupés par l'Etat mais qui appartenaient au Conseil Général. Au lieu de les laisser se dégrader ou de les démolir, nous avons eu l'idée de les utiLISEr à cet effet. Maintenant avec le temps, il faut soit les réhabiliter, soit les reconstruire ou aller ailleurs mais la structure mérite d'exister.

M. Francis CAROLE – Il ne s'agit pas de jeter l'anathème sur quiconque. Ce n'est pas ce que je suis en train de faire. Je dis simplement qu'il ne s'agit pas non plus de jeter l'anathème sur nous. Nous sommes là depuis deux ans exactement mais ce n'est pas le plus important. Nous allons présenter l'analyse qui a été réalisée en interne et les différentes réunions qui se sont tenues sur la question du personnel, sur la question de l'encadrement, du bâtimentaire etc. Nous avons dû tenir au moins quatre réunions, sans compter les visites que nous avons faites régulièrement au CENDRA. Il y a un vrai problème que j'analyse comme étant un problème de modèle qui a pu fonctionner à un moment donné mais qui a des difficultés à fonctionner aujourd'hui.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je crois que nous sommes tous d'accord pour que cette structure puisse répondre à une attente qui est manifeste. Nous passons au vote sur la demande.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

15/AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION DE L'AIDE AUX EMPLOYEURS DE SALARIÉS EN EMPLOIS D'AVENIR

M. CAROLE procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission « Développement économique ». M. Yan MONPLAISIR – La commission « Développement économique » a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Insertion ».

Mme Josiane PINVILLE – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention? Si non, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité.

16/DEMANDE DE REAFFECTATION BUDGETAIRE DES CREDITS ATTRIBUES A L'ASSOCIATION FLAMNS KREYOLS POUR LA MISE EN PLACE DU CHANTIER DE PROXIMITE « TAXI PAYS »

M. Francis CAROLE – Ce dossier est un peu particulier. Je me suis entretenu à ce sujet avec les collègues de la commission économique et ceux de la commission « Insertion ». Il s'agit d'une opération qui consiste à construire un taxi « an tan lontan », en bois. Ce taxi servirait à deux choses : d'une part à un film qui sera fait sur les mœurs « an tan lontan » à l'échelle de la caraïbe, d'autre part l'idée était de donner ce taxi à la CTM ou au CMT pour l'animation touristique à Fort de France ou ailleurs. Il se trouve aujourd'hui que le promoteur de cette affaire nous dit que n'ayant pas trouvé de jeunes intéressés par le travail du bois, il n'a pas pu prendre les 25 personnes prévues pour le chantier de proximité. Par conséquent, il demande à prendre les 14 000 euros prévus pour la formation de ces jeunes pour les mettre en investissement. Compte tenu de l'intérêt de la démarche, on peut avoir envie de dire oui, puisque en réalité il y a une utilisation de ces fonds mais il y a un vrai problème. Nous avons donné une somme pour une opération précise qui est une opération de chantier de proximité. Ce type de chantier a une finalité essentielle qui est de prendre des jeunes qui sont en besoin d'insertion et de les former. L'objet de ce chantier qui avait justifié notre engagement n'existe plus puisque l'association, compte tenu de ses difficultés à trouver des jeunes, a décidé de prendre un prestataire pour réaLISEr le taxi créole en question.

Nous nous trouvons dans une situation assez particulière où il n'y a pas eu d'usage abusif des fonds mais la finalité originelle de cette subvention n'a pas été respectée. Après concertation avec les commissions, je proposerais que l'on ne donne pas suite à cette demande car c'est une demande qui entre dans un cadre qui ne respecte pas la finalité originelle de la subvention. Je suggérerais de prononcer un rejet de la demande et de revoir l'association pour voir si l'on ne peut pas procéder d'une autre manière. En tout cas, nous ne pouvons pas faire ce mouvement budgétaire alors que la finalité fondamentale n'a pas été respectée. Je ne sais pas si je me suis bien expliqué.

M. le Président Claude LISE – J'aurais tendance à proposer un sursis à statuer. Est-ce que nous pouvons nous mettre d'accord là-dessus ? Collègue CARIUS.

Mme Francine CARIUS – La commission formation professionnelle n'a pas été saisie sur ce dossier mais elle s'est auto-saisie parce qu'il y avait de la formation. Je suis entièrement d'accord avec ce qu'a dit le collègue Francis CAROLE, je ne sais même pas s'il faut parler de sursis à statuer puisque l'objet même de départ n'a pas été respecté. Lors de mon intervention hier dans le cadre des orientations budgétaires, je disais que nous devrions nous assurer que la formation était mise en place pour les bénéficiaires des chantiers d'insertion. Nous devions aller plus loin en exigeant des porteurs de projet que les bénéficiaires des chantiers d'insertion valident un titre à la fin, aient une qualification en rapport avec les compétences acquises. Nous ne pouvons donc pas dire aujourd'hui que nous allons proposer un sursis à statuer puisqu'en réalité, il n'y a pas de formation et il n'y en aura pas, puisque c'est un prestataire qui fera le nécessaire.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Merci de me saisir en ma qualité de Président de la commission « Développement économique » qui avait été interrogée à ce sujet. Je suppose, Président, que tu demandes l'avis de la commission. Je m'en étais entretenu avec le collègue CAROLE que je remercie des précisions qu'il a apportées et de la proposition qu'il fait. Je remercie également la collègue CARIUS qui intervient sur ce sujet. Je crois que tout le monde sera d'accord pour que nous trouvions une solution autre qu'une transformation de cette nature. Les membres de notre commission se sont prononcés de manière défavorable car nous manquions d'informations, les précisions apportées aujourd'hui sont donc pertinentes. J'en profite pour souligner – à l'égard de ceux qui disent que les

commissions ne travaillent pas, les commissions ne servent à rien – que les commissions ont une utilité, qu'il y a un travail effectif et sérieux qui se fait. On pourrait sans doute faire mieux, il y a quelquefois matière à proposer d'autres modes de fonctionnement qui ne consistent pas – merci de le souligner Président, je sais que tu y es très sensible – simplement à émettre des avis. Nous émettons des avis sur des points précis qui sont soumis au vote de l'Assemblée mais les commissions travaillent également sur des projets et des sujets autres, y compris des sujets qui donnent naissance à des propositions ou à des discussions avec des conseillers, dans le but de faire avancer un certain nombre de dossiers. Il y a un vrai travail des commissions dont il ne faut pas réduire le rôle au simple fait d'émettre un avis favorable ou défavorable, quelquefois d'ailleurs assez lapidaire, mais ce sont les circonstances qui nous y conduisent, le souci d'efficacité dans l'usage du temps.

M. le Président Claude LISE – Tu parles de choses qui sont importantes. En tout cas, je souhaite que les commissions aient la possibilité, comme c'est prévu, de me faire parvenir les rapports avant la plénière, y compris aux élus. Je demanderai alors aux élus désignés par les dites commissions de les présenter en plénière. C'est le fonctionnement normal, c'est ainsi que ça fonctionne normalement. J'ai toujours dit que les commissions se réunissaient et qu'elles fonctionnaient. Elles travaillent beaucoup, malheureusement tout le travail n'apparait pas parce qu'il ne débouche pas sur des propositions qui viendraient enrichir nos travaux. C'est ça le problème. Je ferme cette parenthèse et je passe la parole à la collègue PINVILLE.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – En tenant compte des mêmes arguments qui ont été soulignés par Mme CARIUS et de la discussion que nous avons eue avec le conseiller exécutif en charge de ce dossier, la commission « Insertion, économie sociale et solidaire » considère que l'objet de la convention n'a pas été respecté et a émis un avis défavorable.

M. le Président Claude LISE – Je propose que l'on vote sur cet avis défavorable.

M. Francis CAROLE – Cela montre bien que, contrairement à ce qui est dit, il n'y a pas un Conseil Exécutif coupé de l'Assemblée. Les discussions ont lieu dans notre majorité et quand l'Assemblée nous interpelle sur un certain nombre de questions, il y a des évolutions qui se font. Je pense qu'il faudrait donner un avis défavorable, compte tenu de la présentation. Par contre, compte tenu de l'intérêt de ce qui est en train d'être fait, il faudrait pouvoir aider l'association sous une autre forme.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – C'est simplement pour ma compréhension. Si j'ai bien compris, cette association demande que la somme soit redirigée vers une autre action?

M. Francis CAROLE – Non, l'action ne change pas, il s'agit de faire un taxi créole. Par contre, les modalités d'utilisation de la somme impliquaient un chantier, non pas d'insertion mais un chantier de proximité avec 25 jeunes qui auraient été formés. Compte tenu du fait que les jeunes n'ont pas été trouvés, la méthode de l'association consiste aujourd'hui à s'adresser à un prestataire pour réaLISEr le camion, ce qui fait que l'on sort du chantier de proximité. Nous ne contestons pas l'objectif de construction du taxi mais la procédure qui est mise en œuvre.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – C'est-à-dire que la finalité devient maintenant une opération économique ?

<u>M. Francis CAROLE</u> – Pas nécessairement économique mais culturelle etc. en tout cas pas un chantier de proximité.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – C'est ce que je voulais comprendre parce que je sais que l'on fait quelquefois de la réaffectation.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Ceci étant, l'idée qui a animé cette opération est tout à fait intéressante pour le film et pour l'animation touristique, mais nous ne pouvons pas financer dans cette forme.

M. le Président Claude LISE – Je propose donc le rejet.

VOTE Abstentions (12)

M. le Président Claude LISE – La demande est donc rejetée.

17/DEMANDE DE LEVEE DE DECHEANCE QUADRIENNALE POUR LE DOSSIER D'AIDE A LA CONSTRUCTION DURABLE DE MONSIEUR F.

M. CAROLE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Y a t-il un avis de commission? Collègue BAURAS? Avez-vous des demandes d'interventions? Nous passons donc au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Voté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Le conseiller exécutif avait demandé à répondre à une question qui lui avait été posée lors de la plénière précédente sur l'ACISE. Je donne d'abord la parole à Mme MONROSE.

M. Michelle MONROSE – C'est au sujet du CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) qui assure depuis de nombreuses années un service public d'insertion auprès des jeunes de 16 à 30 ans. Le CLLAJ reçoit depuis quelques années une contribution de la CTM d'un montant de 90 000 euros mais ils demandent depuis quelques années également que ce montant soit relevé à hauteur de150 000 euros parce qu'il y a des opérations qui doivent être menées. Des propositions innovantes ont été faites, notamment pour le forum Déclic, la caravane des droits des jeunes etc. Ils ont adressé un courrier au Président de la CTM en début d'année et n'ont pas encore eu de réponse. Je souhaite donc savoir si le dossier a déjà été traité en Conseil Exécutif. Quelle est la réponse qui sera apportée parce que pour le bon déroulement des actions à venir, il faut qu'ils sachent s'ils seront soutenus un peu plus. Ils devaient procéder à des embauches, ils ne l'ont pas fait pour rester dans leur budget, ils ont par ailleurs un déficit de près de 60 000 euros.

M. Francis CAROLE – Je réponds aux deux questions. Concernant le CLLAJ, nous sommes en relation régulière avec la directrice du CLLAJ, c'était le cas cette semaine encore. La demande n'a pas été traitée, j'attends le vote du budget. C'est vrai le CLLAJ a demandé une augmentation des moyens qui lui étaient traditionnellement attribués depuis des années. C'est une demande d'augmentation que

nous comprenons mais sur le plan budgétaire, il faut que nous puissions voir comment répondre à cette question.

Concernant l'ACISE, lors de la dernière plénière, le collègue HAJJAR nous a interrogés sur cette question. Je voudrais répondre de manière factuelle sans faire de polémique mais uniquement en donnant des chiffres et des faits. C'est vrai que la mise en place de la Collectivité a entrainé un certain nombre de retard sur des procédures, on peut parfaitement le comprendre. Néanmoins, en novembre 2017, nous avons pris une délibération pour l'attribution de la somme de 300 000 euros à l'ACISE. Ces 300 000 euros correspondaient à la totalité de la demande faite par l'ACISE. Elle n'a pas demandé 400 000 euros mais 300 000 que nous avons accordés. La convention a été signée en janvier et fin janvier nous leur avons donné un acompte de 180 000 euros. C'est la procédure, il y a d'abord un acompte de 60 % et le reste est versé sur présentation des justificatifs. Le solde n'a pas encore été versé parce que l'ACISE n'a pas encore fourni les pièces justificatives. Pour tout vous dire, nous avons eu une réunion avec l'ACISE vendredi dernier, ils nous ont dit qu'ils n'avaient pas fait remonter les pièces parce que nous ne leur avions pas adressé la convention signée. On peut parfaitement le comprendre. Par contre, la somme a été effectivement versée donc je ne doute pas que l'ACISE nous fasse parvenir très rapidement les pièces justificatives pour nous permettre de solder ces 300 000 euros.

Deuxième élément : l'ACISE déclare que nous lui devons 459 038 euros. Ce sont des sommes qui ont été notifiées, ces sommes correspondent dans leur quasi-totalité à des soldes de 2015 (ce qui est parfaitement normal d'une année sur l'autre, je n'ai pas de problème avec cela), de 2014 (ce qui est un peu particulier) et 2013. Ces sommes n'avaient pas été payées. J'ai demandé à l'administration de me faire un relevé très précis de tout cela et je note que le 26 mars 2013, une délibération a été prise en CP « ACISE Samu social, construction du centre de soins » avec une subvention d'un montant de 250 000 euros, un acompte a été versé et évidemment ça n'a pas été soldé. Je me suis demandé pourquoi. J'ai retrouvé un courrier de l'ancienne gouvernance datée du 15 décembre 2015 qui dit « Lors de la Commission Permanente du 26 mars 2013, vous avez obtenu une subvention de 250 000 euros pour la construction d'un centre de soins. Un acompte de 150 000 euros vous été versé en juillet 2013, à ce jour au 15 décembre 2015, la Collectivité régionale n'a pas été destinataire des justificatifs nécessaires au versement du solde de la subvention qui vous a été allouée. » Je le dis toujours de manière factuelle, ce n'est pas pour mettre en cause l'ancienne Région puisqu'elle écrit à l 'ACISE pour lui demander les pièces justificatives.

Plus largement, on observe que la CTM a versé à l'ACISE 447 524, 52 euros en 2016 ; 248 810 euros en 2017 et pour les deux premiers mois de 2018 nous avons déjà versé la somme de 234 500 euros. Bien entendu, j'ai comparé avec ce qui se faisait précédemment. En 2011, I 'ACISE a reçu un total de 46 722 euros, en 2012 un total de 50 000 euros, en 2013 un total de 42 000 euros, en 2014 un total de 53 325 euros et en 2015 un total de 424 047 euros. Pour que les choses soient claires, j'ai demandé au service de me faire la liste des sommes effectivement versées sur les 930 834 euros, de février 2016 à février 2018. Nous avons retrouvé 33 versements, le premier date du 24 février 2016 et le dernier a eu lieu le 8 février 2018, tout cela pour un montant total de 930 834, 52 euros. J'ai tenu à faire ce point non pas pour entamer une quelconque polémique – je déteste les polémiques – j'agis souvent dans le pacifisme le plus ample mais je pense qu'il était important de le faire. D'autre part, nous avons aujourd'hui – c'est plutôt le collègue BOUTRIN qui est en charge de cette affaire – un projet avec l'ACISE pour une opération d'acquisition et d'équipement d'un entrepôt en vue de la création d'un centre de tri industriel textiles, linges et chaussures pour un financement de 350 735 euros , c'est du FEDER.

Je veux conclure en vous disant que l'ACISE a demandé 544 000 euros pour 2017 et 2018, mais plutôt pour 2017. Je dois vous dire que la Collectivité n'a aucune obligation à verser ces sommes... aucune obligation parce qu'une partie de ce que fait l'ACISE relève de la ccompétence de l'Etat, notamment la prise en charge des errants etc. Nous n'avons aucune obligation donc l'ACISE ne peut pas dire que nous lui devons cette somme. Elle demande cette somme pour 2017, cette somme n'est pas notifiée,

libre à nous de donner ou de ne pas donner. Je n'ai pas dit « libre à nous de ne pas donner » mais de donner ou de ne pas donner. L'Assemblée en délibérera le moment venu mais nous n'avons pas d'obligation. Par contre nous pouvons décider, compétence ou non de l'Etat, mais c'est à nous de le faire. Nous pouvons dire que compte tenu de l'intérêt du travail mené, nous décidons d'aider à tel niveau ou pas. C'est le choix politique que fait la Collectivité mais on ne peut pas mettre un couteau sous la gorge de la Collectivité en lui disant « vous devez absolument verser cela ».

Il y avait des sommes de l'ex Conseil Général, il y avait des sommes de l'ex Conseil Régional, il y avait des sommes qui dépendaient de l'insertion, d'autres qui dépendaient du social d'une manière générale, des sommes qui dépendaient aussi du développement durable et parfois un peu du tourisme. Il a fallu avoir de la visibilité sur l'ensemble de ces sommes, ce que nous avons fait. Sur cette base, nous avons rencontré l'ACISE et nous leur avons expliqué que toutes les sommes qui ont été notifiées seront payées, à condition que les pièces justificatives nous parviennent rapidement. Ensuite, une fois le budget 2018 voté, nous nous prononcerons sur les demandes de 2017. Je veux que ce soit extrêmement clair, j'ai donné des chiffres, j'ai donné des dates, j'ai voulu que l'explication soit factuelle. J'ai voulu éviter la polémique mais je pensais qu'il était important d'apporter ces précisions pour que l'on ne donne pas l'impression que la Collectivité voudrait prendre une quelconque revanche qui n'aurait absolument aucun sens.

M. le Président Claude LISE – Collègues, nous n'allons pas entamer de débat. Il s'agissait d'une réponse à une question de la fois précédente. Je vous en avais parlé au début, nous avons une délégation du conseil communal de la démocratie participative du Prêcheur qui demande à s'adresser à nous, après avoir vu le Président du Conseil exécutif. Deux personnes demandent à intervenir Mme MESLIEN-NUISSIER Maryse et M. MONLOUIS-CALIXTE Christian. Je vais suspendre pendant quelques minutes et ils vous indiqueront l'objet de leur démarche qui concerne la catastrophe naturelle dont est victime la commune du Prêcheur.

Suspension de séance

M. le Président Claude LISE – La séance est reprise. Il nous reste à examiner des motions: une motion sur le logement qui est maintenue, je ne sais pas si celle du lycée Nord Caraïbe est maintenue, et une troisième motion qui concerne des demandes de moyens financiers supplémentaires à la CTM. Les avis ont évolué, dans un 1^{ier} temps on m'a proposé d'enlever cette motion parce que le Ministre du budget a une entrevue avec le Président MARIE-JEANNE cet après-midi, dans un 2nd temps on m'a dit que ça pouvait être un appui. Nous allons en discuter pour savoir si nous maintenons ou pas. Concernant le lycée Nord Caraïbe, le collègue MARTINE a demandé à parler depuis un moment.

M. Raphaël MARTINE – J'ai pris note des informations portées par la collègue SAITHSOOTHANE visant à nous rassurer sur la position du Rectorat et selon lesquelles il y aurait une évolution positive sur la demande de maintien de la classe de 1ère S au lycée du Nord Caraïbe. Cependant au moment où nous parlons, nous n'avons pas d'écrit, je souhaite donc que nous ayons un support écrit nous permettant de rebondir au cas où le Rectorat ne respecterait pas ces engagements. Je demande à ce que la proposition de motion élaborée par la collègue DULYS-PETIT et moi-même soit soumise à l'avis de l'Assemblée.

M. le Président Claude LISE – La motion est donc maintenue. Collègue TOUL.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Bien souvent l'actualité nous rattrape. Si aujourd'hui le lycée nord Caraïbe pourrait – je mets bien au conditionnel – avoir une évolution positive, il faut savoir que le lycée Schœlcher se trouve également dans cette même situation. La cité scolaire est quasiment en grève parce que deux classes de Terminale pourraient fermer l'année prochaine. Il en est de même pour le

collège Perrinon où on prévoit de fermer également une classe de 5^{ème} et une de 3^{ème}. Je le dis afin que nous puissions prendre en considération l'ensemble de la problématique.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – S'il faut que nous votions une motion, il faut qu'elle soit rédigée en tenant compte les éléments que tu viens de donner. Si nous devons modifier la motion, nous sommes partis pour cet après-midi. Nous maintenons pour l'instant la motion sur le logement et la motion sur le lycée nord caraïbe – nous entrerons après dans les débats. Concernant la motion qui avait comme objet une demande de financement exceptionnel de l'Etat et une compensation des charges sociales laissées de façon indue à la charge de la Collectivité. Est-ce que nous la maintenons? Le collègue MARIE-SAINTE souhaite intervenir.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Je voulais demander l'autorisation de faire une communication à l'Assemblée, après les motions. Je respecte l'ordre du jour, je la ferai après.

M. le Président Claude LISE – Il est pratiquement 15h00, je pense que par respect pour ceux qui nous proposent le déjeuner mais aussi parce que je crains que les éléments d'hypoglycémie ne nous amènent à des dérives dans l'expression de nos positions, il vaut mieux suspendre les débats et reprendre. C'est ce que j'avais malheureusement prévu. Je propose une suspension et une reprise à 16h30. Nous sommes tous d'accord? La séance est suspendue, elle reprendra à 16h30.

Suspension de séance - Pause déjeuner

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous allons reprendre avec la motion présentée par Mme DULYS-PETIT et M. MARTINE.

<u>M. Jenny DULYS-PETIT</u> – Le collègue MARTINE et moi avons fusionné nos motions. Je vous en donne lecture.

Mme DULYS-PETIT donne lecture de la motion

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Mme DULYS. Cette motion est proposée par Mme DULYS et MARTINE. Y a t-il des intervenants ?

Je soumets aux voix.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ?(0) Motion adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la 2^{ème} motion qui sera présentée par Mme BAURAS. Elle concerne le maintien de l'allocation logement accession dans les Outre-mer.

Mme Christiane BAURAS – A la séance du 8 février dernier, j'en avais fait état. Il s'agit de l'art.126 de la loi des Finances du 30 décembre 2017 qui vient modifier l'art. L 542-2 du Code de la Sécurité sociale et qui a supprimé à compter du 1^{ier} janvier 2018, l'allocation logement pour les prêts permettant d'accéder à la propriété. Nous savons très bien que la suppression de cette allocation a des impacts très importants pour la Martinique.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Mme BAURAS. Y a t-il des demandes d'intervention ? Mme LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – J'ai été étonnée de la forme et de la longueur de la motion parce que nous avons besoin que cette motion soit lue. Ne pourrait-on pas l'abréger, la rendre plus précise pour être sûrs que le Gouvernement prenne le temps de la lire? Est-ce qu'il faut interpeller nos Parlementaires dans cette motion? C'est une question. Je trouve que c'est une bonne idée mais c'était juste une interrogation.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – C'est plus sur la forme que sur le fonds. En d'autres termes, estce qu'il n'y aurait moyen de raccourcir ?

Mme Christiane BAURAS – Je l'ai déjà remaniée, je l'ai revue avec l'Exécutif. Il nous a semblé qu'il ne fallait pas faire l'impasse sur un certain nombre de précisions. Quant au fait d'interpeller nos Parlementaires, c'est bien pour montrer que de manière unanime, la Collectivité de Martinique qui est la Collectivité majeure de ce pays ainsi que tous ses Parlementaires, sont effectivement en capacité de se mettre ensemble pour batailler ferme avec le Gouvernement afin que les choses ne se fassent pas. Il faut que vous sachiez que dans certaines régions de France, il a été accordé une dérogation jusqu'en 2021 pour que cette APL ne soit pas retirée. Nous ne voulons pas d'une dérogation jusqu'en 2021, nous voulons que ce soit maintenu parce qu'il s'agit d'un pilier très important dans le secteur du logement à la Martinique. Dans le parcours résidentiel chaotique que nous avons aujourd'hui, il n'est en aucun cas question que nos fassions l'impasse sur un dispositif aussi impressionnant et aussi nécessaire que l'Allocation logement accession. En dehors du fait que ce soit pour la forme, je crois qu'il faut aussi que nous soyons percutants pour permettre au Gouvernement de comprendre que c'est un front commun des élus de la Collectivité Territoriale de Martinique et de tous nos parlementaires.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Pas d'autres demandes d'interventions ? Je mets aux voix

VOTE Contre ? (0) Abstentions ?(0) Motion adoptée à l'unanimité.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous avons une troisième motion présentée par M. ADENET.

<u>M. Lucien ADENET</u> – A l'inverse de celle que nous venons de voir, c'est une motion qui est excessivement simple et courte. Nous en avons parlé hier en plénière et le collègue David ZOBDA et moi-même nous nous sommes mis ensemble pour rédiger un texte.

M. ADENET donne lecture de la motion

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Sous ces réserves, avez-vous des demandes d'intervention ?

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Notre groupe est prêt à voter la motion à condition de supprimer le terme « dégradé » qui n'existe pas dans le rapport de la Cour des Comptes qui a été cité dans le rapport des orientations budgétaires d'hier. Nous sommes très clairs, nous demandons le retrait du terme « dégradé ».

- M. le Président Yan MONPLAISIR Je pense que nous recherchons une manière d'être efficace avec un objectif. Si je puis me permettre, je ne crois pas que ce soit de nature à dénaturer la démarche et surtout l'objectif que nous poursuivons. Je propose que l'on puisse l'intégrer.
- M. Lucien ADENET M. ZOBDA m'a dit à son départ qu'il a consulté son groupe et que les membres sont d'accord avec ce qui a été mis.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> A mon avis, il serait préférable de voter cette motion à l'unanimité en enlevant un mot plutôt que de la voter ne serait-ce qu'avec une personne en moins. Cela ne dénature pas, ça me parait suffisant de mettre simplement « une situation extrêmement tendue ».
- M. Lucien ADENET J'interroge mon groupe. Êtes-vous d'accord pour enlever le mot « dégradé » ?
- M. le Président Yan MONPLAISIR Je n'ai entendu que des « oui », les « non » se sont tus. Je n'entends que ce que j'entends. Merci M. ADENET d'avoir accepté. Je pense que vis-à-vis du Gouvernement, il vaut mieux voter à l'unanimité sur une telle motion. Cela signifie que nous sommes tous d'accord. Le Gouvernement nous entend déjà comme il veut c'est-à-dire pas beaucoup, si en plus nous ne sommes pas tous derrière ce que nous disons, nous sommes encore moins entendus. Sous cette réserve, je soumets à votre vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ?(0) Motion votée à l'unanimité.

Je vous remercie chers collègues.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Est-il possible que chaque élu reçoive ce diaporama par mail ? Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – M. MARIE-SAINTE, il n'y a pas d'opposition à ce qu'ils reçoivent cela par mail ? C'est oui sur le principe ?

Intervention hors micro

- M. le Président Yan MONPLAISIR Ce sera fait collèque, nous sommes déjà d'accord là-dessus.
- <u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> J'avais sollicité la possibilité de vous faire une communication. C'était bien avant qu'une délégation du Prêcheur ne demande à être entendue. Nous avions préparé cela pour vous informer de ce que nous continuons à faire au Prêcheur. L'intitulé c'est « La situation suite aux intempéries depuis janvier 2018 et leurs conséquences sur la rivière du Prêcheur ». Vous voyez, le sujet n'intéresse pas quelqu'un du nord qui s'en va. Il veut simplement que je lui envoie. *Intervention hors micro*
- <u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> C'est erroné, je vais démontrer que c'est faux. Il est parti sur une idée erronée, je suis habitué à ces provocations, je les ai subies pendant cinq ans de mars 2010 à décembre 2015, donc je les connais bien.
- M. MARIE-SAINTE procède à la présentation du diaporama

M. Daniel MARIE-SAINTE – Dès lors que nous avons eu connaissance de la situation, nous avons réagi. C'est alors que les services ont porté à notre connaissance une série de conventions qui avaient été signées avant 2016. Le 1^{ier} document est une convention passée entre l'État et la Région de l'époque, convention relative au transfert de la compétence à la Région à titre expérimental pour aménager et entretenir le domaine public fluvial de la rivière du Prêcheur. Mais le domaine public fluvial, c'est-à-dire la rivière, reste la propriété de l'État. Il n'y a pas eu de transfert de domainalité comme cela a pu être dit sur une radio dimanche. La CTM qui a pris la suite du Conseil Régional donc qui assume les engagements du Conseil Régional est gestionnaire – l'État restant propriétaire – pour une durée de 6 ans qui prend effet au 1^{ier} janvier 2015 pour se terminer au 31 décembre 2020. Cette convention a été signée le 29 janvier 2015 par le Préfet représentant de l'État, M. RIGOULET-ROZE, et le 2 février 2015 par le Président de la Région de l'époque.

Si je résume, c'est un transfert à titre expérimental et à titre gratuit, c'est-à-dire que la CTM ne bénéficie d'aucune ressource nouvelle et ne peut demander aucune indemnité à ce titre. Néanmoins, le transfert pour la gestion est fait et il pourrait devenir définitif au terme des six ans, c'est-à-dire à la fin de l'expérimentation. Six mois avant la fin de l'exploitation, on doit décider si la CTM conserve cette gestion ou si elle renonce. La CTM c'est l'aménagement, c'est l'entretien, c'est l'exploitation. L'État a gardé non seulement la propriété du domaine public fluvial mais également la police de l'eau, la police de la pêche et de la chasse. En poursuivant la lecture, nous découvrons une annexe financière où il est expliqué que pendant les trois ans (2012 à 2014) qui précédaient ce transfert de gestion, l'État a dépensé une somme qui représente 14 073 euros TTC par an. L'État nous dit « voilà ce que je pourrai vous transférer chaque année ». Ils disent également qu'ils mettront à la disposition de la CTM un Équivalent Temps Plein c'est-à-dire un agent de la DEAL à 0,21% soit 1/5ème d'agent par an. L'agent sera là pendant 1/5ème de son temps. Voilà les termes de l'échange.

Un peu plus tard, le Maire du Prêcheur, par l'intermédiaire de ses services, a porté à ma connaissance l'existence d'une 2ème convention. En enquêtant, nous avons pu avoir cette convention passée entre la ville du Prêcheur et la Région. Cette convention a été signée le 19 décembre 2014 sous la rubrique 14-15-96 relative au transfert expérimental à la Région de Martinique, de la compétence pour aménager et entretenir le domaine public fluvial de la rivière du Prêcheur. Les rôles sont partagés : la Région entretient et aménage, la ville assure l'information des usagers, le relais de l'alerte mais également la vigilance (c'est-à-dire la surveillance) avec l'appui technique de l'observatoire du Morne des Cadets qui a installé des capteurs au pied de la montagne, près de la source de la rivière. Dès lors qu'un débordement est annoncé, l'alarme se déclenche à la fois avec un répétiteur au niveau de l'observatoire du Morne des Cadets et un répétiteur à la Mairie directement branché sur la sirène de la Mairie. Voilà le dispositif d'alerte qui a été mis en place, c'est la partie de la ville.

Nous découvrons qu'un comité de pilotage était prévu dans cette convention. Il est dit dans le texte que nous avons vu – le Maire nous en a montré un autre ce matin – que la présidence du comité de pilotage est assurée conjointement par le Maire et le Président du Conseil Exécutif. Un certain nombre d'organismes font partie de ce comité de pilotage. Le texte ne dit pas « Président du Conseil Exécutif » mais « Président du Conseil Régional » puisque la convention a été signée en 2014. La CTM assure la maitrise d'ouvrage c'est-à-dire le paiement de l'ensemble des travaux à faire dans le lit de la rivière.

Troisième document : nous découvrons à notre arrivée en janvier 2016 qu'un appel d'offres avait été lancé le 19 novembre 2015, les appels d'offres n'avaient pas encore abouties, le marché n'avait pas été attribué. Cela a fait partie des premières actions que la nouvelle Commission d'Appel d'Offres a eu à examiner. L'entreprise CTA (Compagnies des Travaux Antillais) a eu le marché qui a été notifié le 3 août 2016, c'est une SARL ou une SA qui appartient à la famille JO. Nous découvrons que le dossier de

consultation a été établi par les services de l'État (la DEAL) qui s'est donné le rôle de maitre d'œuvre, la Région étant le maitre d'ouvrage c'est-à-dire celui qui paie. Celui qui contrôle, qui dit ce qu'il faut faire, celui qui donne l'agrément c'est la DEAL. Ce marché est un marché à bon de commande avec un montant maximum de 50 000 euros HT, marché signé pour un an reconductible trois fois soit une possibilité d'aller jusqu'à quatre ans. Quand nous avons découvert cela, au mois de janvier de cette année, nous avons trouvé là le seul moyen d'agir. Comme je vous l'ai dit au début, nous découvrons le 1^{ier} week-end de janvier qu'il y a eu des coulées de boue et que c'est une catastrophe naturelle qui est en train de se dérouler. Dès lors que nous avons eu des remontées d'observations de la subdivision qui se trouve à Saint-Pierre et qui assure des astreintes, nous avons fait des inspections dès le mardi 9 janvier. Les services techniques nous ont donné les éléments, nous avons également eu un rapport du maitre d'œuvre qui venait de livrer le pont et qui continuait à le surveiller puisqu'il était dans une période de garantie. Les services nous ont fait des propositions que j'ai approuvées au nom du Conseil Exécutif. Dès le mercredi 10 janvier, il y a eu une inspection aérienne avec le concours du Sous-préfet et M. MONGIS qui représentait la CTM. Il y a eu ensuite un débriefing entre les différents services. Nous avons inspecté le pont lui-même, l'enrochement, puis nous avons pris des décisions dès le 10 janvier c'est-à-dire deux jours après que le phénomène ne se soit produit. Nous avons tout de suite mis en place un relevé topographique sur le site pour pouvoir établir un bon de commande à l'entreprise... relevé topographique, préparation technique avec l'entreprise CTA titulaire du marché d'entretien de la rivière. Malheureusement dans la nuit du jeudi 11, un 2ème déclenchement de la sirène, déclenchement du centre opérationnel départemental en Préfecture où nous avons des représentants. Une cellule de crise a été mise en place au Prêcheur avec le Maire, le Sous-préfet, les pompiers et la gendarmerie. Nous avons délégué nos techniciens qui ont été présents sur le site pendant toute la nuit, plusieurs coulées importantes se sont produites jusqu'au départ des agents, jusqu'à 2h00 du matin.

Le vendredi 12, nous avons fait un nouveau relevé pour évaluer la quantité de matériaux à enlever suite aux nouvelles coulées. Nous avons préparé un bon de commande avec l'entreprise. Le collèque Francis CAROLE est allé faire une visite, puis le DGS. J'y suis moi-même allé incognito. Nous avons fait une déclaration d'urgence auprès des services de l'État pour obtenir l'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Parallèlement, nous avons écrit au Maire qui nous avait adressé un courrier. Je l'ai entendu dire ce matin qu'il avait écrit sans avoir eu de réponse, nous vous donnerons connaissance tout à l'heure de la lettre que nous lui avons adressée au nom de la CTM. Je tenais à le dire. Nous avons surtout passé commande des travaux en faisant tout de suite un bon à hauteur du maximum autorisé par le marché à bon de commande soit 50 000 euros HT. Nous avons demandé à l'entreprise de faire venir les pelles au plus vite. Évidemment, les pelles de cette entreprise ne sont ni à Saint-Pierre ni au Prêcheur, il a donc fallu un temps d'acheminement. Une 1ère pelle est arrivée dès le samedi 13, une intervention a eu lieu mais le sable était encore humide, la pelle risquait de s'ensabler. Pour des raisons de sécurité, nous avons fait arrêter parce que ça mettait en danger la vie du chauffeur de la pelle et du chauffeur de camion. Une autre pelle plus grosse de 35 tonnes est arrivée, le travail a été fait et les travaux ont pu commencer. Pour mémoire, il y a toute une série de rivières à régime torrentiel qui dévalent telle que la rivière des Pères dont on a beaucoup parlé. Nous avons fait intervenir en parallèle une autre pelle sur le gué de la rivière des Pères pour la nettoyer.

Qu'avons-nous pris comme autres dispositions? Le curage permettait l'écoulement de la coulée de boue mais en même temps nous avons pris des mesures pour protéger les populations qui vivent sur les berges (rive droite et rive gauche). Nous avons également pris des dispositions pour protéger le nouveau pont en nous assurant qu'il y avait un tirant d'air suffisant. Nous avons curé sur 100 mètres avant le pont jusqu'à l'embouchure. Nous avons en même temps conforté les berges parce que dans le marché que nous avons avec l'entreprise, il est dit que tous les blocs qu'elle récupère servent en priorité à conforter les berges pour empêcher le débordement. Cela a été fait. Nous avons passé des bons de commande à d'autres entreprises afin qu'elles travaillent en dehors du lit. Outre les 50 000

euros, nous avons engagé au total 143 000 euros de bons pour trois entreprises. Nous sommes intervenus tous les jours. La seule limite que nous mettions c'était la suspension des travaux dès que se posait un problème d'insécurité. Pour bien nous conforter, nous avons passé un marché avec un bureau de contrôle, le Cabinet CEDEC, dont la mission est le contrôle, la coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs. Toutes les interventions se font après autorisation des techniciens de CEDEC. Les services de l'entreprise ont accepté de travailler sans discontinuité et nos services sont en astreinte sur ce problème. Les services techniques de la ville sont invités à la réunion pour faire la liaison entre le Maire et nous.

J'ai entendu des critiques sur les moyens mis en œuvre. Nous sommes allés jusqu'à demander la mise en place dans le lit de la rivière de sept pelles – l'entreprise a dû se faire renforcer par d'autres entreprises pour augmenter le nombre d'engins – sept pelles allant d'une pelle de 18 tonnes pour la plus petite jusqu'à une pelle de 65 tonnes. Six camions font la navette et au moment où l'état des lieux a été fait, 13 500 mètres cube de matériaux avaient été enlevés soit l'équivalent de la surface d'un terrain de football sur environ trois mètres de haut, 5000 mètres cube ont été repositionnés sur place pour protéger les berges. Je ferai une petite parenthèse : le marché qui a été passé avec l'entreprise est un marché assez singulier. J'ai une longue expérience dans ces affaires mais c'est la 1ère fois que je trouve un tel marché. L'entreprise doit être autorisée pour aller faire le curage. Comment est-elle payée? Elle est payée suivant le nombre de mètres cube de matériaux relevés, il y a un prix pour tout ce qu'il enlève et qu'il va mettre en dépôt. Ces matériaux sont de deux nature : soit ils sont identifiés comme étant des déchets, dans ce cas ils doivent être déposés dans une zone d'entreposement de déchets agréée par la DEAL, soit ils sont valorisables c'est-à-dire qu'on peut les utiLISEr comme matériaux pour la construction. Pour les matériaux valorisables, la 1ère priorité est de conforter les deux berges pour protéger les maisons contre le débordement. Vous voyez donc que 5000 mètres cube ont été repositionnés dans la rivière, le reste de matériaux valorisables est entreposé dans une zone de dépôt agréée par la DEAL et appartient à l'entreprise qui peut l'utiLISEr pour ses propres besoins ou le commerciaLISEr. Pour chaque mètre cube valorisable, l'entreprise paie la CTM à raison de 2 euros le mètre cube, cela apparait dans le bordereau comme un prix négatif. L'entreprise est payée pour curer et elle rembourse à chaque fois qu'elle peut valoriser. Ces matériaux sont entreposés pas très loin, sur un terrain qui a été mis à disposition par un particulier avec l'accord de la Mairie et l'agrément de la DEAL. Voilà ce que nous faisons depuis le début. J'ai bien dit que les conditions de sécurité à respecter sont strictement cadrées car le lahar se déplace très vite dans le cours d'eau.

Nous nous somme engagés ce matin devant la délégation en réaffirmant notre volonté de continuer à assumer ce qui n'était pas écrit dans la convention mais qui s'impose à nous dès lors que la convention a été signée par le Conseil Régional et que nous avons pris la suite. Nous avons pris l'engagement de continuer à curer sans arrêt et en même temps de conforter les deux rivages. Le vendredi 23, il s'est passé un phénomène, plusieurs coulées se sont accumulées au point de déborder sur la rive droite où il y a des gens qui habitent et même une école. La berge s'est élargie donc évidemment elle s'est rapprochée des habitations. L'engagement que nous avons pris devant le Maire et la délégation prêchotaine c'est de travailler sur le confortement de la berge. Un bloc immense qui était descendu de la montagne en 2010 et qui s'était arrêté un peu plus sans représenter une menace, a été emporté à cause des coulées successives.

Je parle maintenant sur la base d'un rapport que je viens de recevoir, je prends mes responsabilités sur la foi de ce que l'ingénieur qui est sur le terrain nous a fait savoir. Il y a le pont que nous connaissons tous et quand on remonte dans la montagne, il y a une voie communale qui permet de rejoindre des exploitations de certains prêchotains. À un moment donné, cette voie traverse la rivière par un gué subversif. Dans la mesure où il s'agit d'une voie communale, le principe des ouvrages hydrauliques c'est que celui qui en a la responsabilité est en même temps responsable 10 mètres avant et 10 mètres

après chaque ouvrage. Le maire du Prêcheur nous a fait savoir ce matin qu'il intervient, il a même demandé un soutien de l'État. J'apprends ce matin que le Sous-préfet a réquisitionné l'entreprise pour travailler au niveau du gué donc en amont de ce que nous faisons. Vous savez ce que cela a eu comme effets? Le curage a fait que ça a libéré certains blocs qui sont descendus et certains sont même passés par-dessus la berge. L'ingénieur nous disait que ça crée un danger puisque c'est arrivé dans la zone où nous intervenons, nous devrons pendant ce week-end voir comment mettre les gens à l'abri. L'ingénieur me disait qu'il fallait absolument qu'il y ait une coordination entre ce qui se fait en amont au niveau du gué et ce que nous faisons en bas parce que si chacun travaille de son côté, ils vont dégager le gué en nous envoyant des problèmes vers le bas. Je peux vous dire que nous remontons le moral de nos techniciens car en lisant leurs rapports nous les sentons déjà un peu découragés. Nous entendons chaque matin la phrase suivante : « tout le travail que nous avons fait hier a été saboté par la nature le lendemain ». Je voulais prendre cet engagement devant vous, c'est celui que j'ai pris devant la population.

Le citoyen qui a parlé a dit que j'ai pris deux engagements et que j'ai eu l'honnêteté de dire pour le 3ème que je n'étais pas responsable, que je ne pouvais pas apporter la réponse. Pourquoi ? C'est parce que pendant l'entretien, le Maire du Prêcheur nous montre un document qu'il présente comme un avenant à la convention signée entre la Région et la ville. Il nous indique que dans cet avenant, le comité de pilotage a été créé en 2014 et est présidé par le Maire. Il nous donne la liste, il y avait en principe un représentant du Conseil Général, deux du Conseil Régional désignés suivant les fonctions qu'ils occupaient à l'époque, l'État, le BRGM, l'observatoire et l'ASSAUPAMAR. Voilà les membres du Sachant que lorsqu'il y a un Président de droit, il lui revient de convoguer le comité de pilotage, je lui demande si cela a été fait. Il n'a jamais convoqué le comité depuis 2014. A-t-il demandé aux différents membres de faire connaître le nom de leurs représentants ? Non. Autrement dit, ce comité de pilotage n'a siégé ni en 2014, ni en 2015 et on vient nous faire le reproche aujourd'hui de n'avoir pas désigné d'élus pour représenter la CTM. Comment pouvions-nous le faire spontanément? Personnellement, j'ignorais l'existence de ce comité de pilotage. Lorsque l'Assemblée a eu à désigner des représentants, une liste des organismes avait été soumise au Président de l'Assemblée. Nous avons appris ce matin qu'il fallait ajouter ce comité de pilotage à la liste. Je n'ai pas pu prendre d'engagement car il est dit que c'est le Président du Conseil Exécutif qui représente la Collectivité et que ce sont des membres de l'Assemblée qui représentent l'Assemblée. Comme il y avait deux membres de la Région et un du Département, on peut déduire qu'il y en aura trois pour la CTM. C'est ce que nous avons appliqué jusqu'ici. J'ai rappelé à celui qui dit que l'avenant le désignait comme Président qu'il lui appartenait de solliciter pour que la désignation se fasse. Sauf qu'il y a eu un coup de théâtre à la fin de l'entretien, l'exemplaire de l'avenant qu'il possède n'est pas signé, il devra vérifier pour savoir s'il y a un avenant signé. Vous savez qu'un document non signé n'est pas un avenant. Sous réserve que nos services retrouvent un avenant qui définissait aussi précisément la composition du comité de pilotage, si le Président du Conseil Exécutif en convient, il aura à désigner son représentant et l'Assemblée aura à désigner les siens.

Voilà ce que je voulais ajouter. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas pu prendre d'engagement. Un autre engagement qui était un peu difficile à prendre car il voulait une date – j'ai pu prendre un engagement de principe – c'est que l'entreprise qui a le marché n'est pas en mesure de s'occuper du gros bloc qui menace, car il faut le dynamiter. Nous avons fort heureusement un marché avec une entreprise dans laquelle il y des artificiers. Nous avons pris contact avec l'entreprise qui va dynamiter le bloc et permettre de l'enlever. J'ai pris l'engagement de principe, ce n'est pas dans ma nature de prendre des engagements sur les dates, je prends l'engagement de faire en disant que ce sera fait le plus vite possible. J'ai demandé à mon collaborateur d'afficher un courrier parce que j'ai entendu avec force que la CTM ne répond pas aux courriers.

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est le Président du Conseil Exécutif qui s'exprimait. Il s'est trouvé que les circonstances ont fait qu'avec son accord, c'est moi qui ai signé en son nom. Quand il dit « je suis », c'est lui qui le fait car il est régulièrement tenu informé par les services de tout ce qui se fait, pratiquement d'heure en heure. Voilà la mise au point que je voulais vous faire. Evidemment, lorsque nous sommes accusés, nous devons garder notre sang-froid. Nous sommes élus pour ça mais je tenais à informer tous les collègues élus de ce que nous n'avons cessé de faire depuis que nous connaissons la situation. L'homme n'est pas plus fort que la nature, nous subissons une catastrophe naturelle. Comme cela a été suggéré par le Président MONPLAISIR lors d'une réunion, il faut monter un dossier pour reconnaître cette situation comme étant une situation de catastrophe naturelle. Nous en avons parlé au Maire qui a commencé à le faire. De plus, nous travaillons pour le compte de l'Etat qui dispose de Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Ce sont des fonds auxquels on fait appel quand on doit construire des dispositifs pour se protéger des risques naturels majeurs. Je pense que ce phénomène est un risque naturel majeur, des dossiers sont déjà en train de se constituer à ce titre. Dans la délégation qui accompagnait le Maire, il y avait des commerçants dont une restauratrice qui a vu son chiffre d'affaires chuter, nous lui avons conseillé de rassembler tous ses éléments. Je dis à mon ami NILOR qui peut relayer ces informations auprès du Gouvernement qu'un dossier sera constitué, je pense qu'il serait juste de reconnaitre cette situation comme étant une situation de catastrophe naturelle. Évidemment dans ce type de situation, les entreprises qui n'ont pas d'assurance ont quelques difficultés mais nous qui devons faire face, nous sommes en droit de réclamer des dédommagements ou des indemnités à l'État puisque c'est pour son compte que nous travaillons.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci M. le conseiller. Merci Mesdames et messieurs les élus. M. NILOR souhaite intervenir ?

<u>M. Jean-Philippe NILOR</u> – Au nom du groupe de la majorité, je remercie le conseiller exécutif, Daniel MARIE-SAINTE, pour la qualité de sa présentation. Je lui dis simplement qu'il a confirmé qu'il était mon ami et que ça risque de lui créer quelques inimitiés.

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Au nom de mon groupe, je voudrais également remercier le collègue MARIE-SAINTE que nous connaissons depuis longtemps. Nous savons qu'il a une technicité que nous apprécions énormément.

(Applaudissements)

M. Raphaël MARTINE – Je voudrais que le collègue MARIE-SAINTE me confirme que c'est bien à la DEAL qu'il revient de donner l'autorisation d'extraire les alluvions, les matériaux qui sont drainés dans le lit de la rivière.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je confirme, nous avons fait beaucoup de recherches à ce sujet. À partir du moment où l'État demeure propriétaire et qu'elle nous donne par voie de convention la charge de gérer et d'entretenir sa propriété, le locataire ne peut prélever des choses sur la propriété de l'État. Il y a des entrepreneurs qui sollicitaient la possibilité d'extraire, nous leur avons conseillé d'aller voir l'État qui est propriétaire. Pour transformer la rivière en un lieu d'extraction de matériaux pierreux, l'autorisation est donnée par l'État. Dans le schéma des carrières, c'est le Préfet qui préside la commission des carrières. Maintenant les matériaux sont là, j'entends dire que l'entreprise n'a pas le droit de vendre. Ce n'est pas mon domaine, ce que je peux dire c'est que nous mesurons la quantité de matériaux valorisables qui sont enlevés. C'est à l'entreprise de savoir ce qu'elle en fait car elle devra nous payer.

Je profite de la présence des collègues du nord pour dire qu'il a été question ce matin de la rivière des Pères, cette rivière torrentielle qui à chaque pluie coupe la RD10. Nos services techniques ont étudié trois scénarii, un où seuls les piétons pourront passer si on fait une passerelle piétonne au dessus du qué, un autre qui est colossal avec un pont qui permettra de passer en tout temps mais qui pose des problèmes car pour le faire nous allons boucher un certain nombre d'exploitants de carrière, un 3ème qui peut se faire directement par la CTM compte tenu de ses ressources actuelles et qui consiste à construire un pont un peu en amont de la route en remontant vers l'allée Pécoul, pas très loin de l'assise actuelle. Nous avons trouvé dans le patrimoine du Conseil Général un certain nombre de viaducs démontables. Les services ont déjà choisi celui qui convient, nous avons chiffré et ça nous coûtera 1 015 000 euros. Nous avons commencé à faire une déclaration auprès de l'État pour demander au Préfet l'autorisation de poser ce pont au dessus de la rivière, les contacts sont pris avec un propriétaire foncier qui détient une carrière afin d'obtenir une bande de terre car il faut faire une déviation. Ce viaduc ne sera utile que lors d'inondations, autrement les piétons continueront à passer sur le qué. Comme les piétons sont en insécurité quand il y a à la fois des voitures et des piétons, nous avons déjà pris la décision d'élargir le qué, de mettre un trottoir avec des garde-corps pour sécuriser. Nous assurerons la liaison en continu, quelque soit le temps entre Prêcheur et Saint-Pierre. Le Président du Conseil Exécutif a écrit au Maire du Prêcheur et au Préfet pour leur faire part du choix qui a été retenu et leur faire savoir que ce chantier pourra démarrer en 2018. Les études préliminaires sont en cours, le chantier va démarrer au mois de juin et sera livré avant septembre. J'espère que le vote du budget me permettra de débloquer rapidement cette affaire.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je vous remercie M. le conseiller.

Mme Jenny DULYS-PETIT – Juste pour rappeler au collègue MARIE-SAINTE qu'il avait fait un certain travail sur la route de la Trace qui a duré huit ans mais qui commence à s'affaisser.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Nous constatons 15 cm de dénivelé par an et nous rechargeons. Nous avons réparé le mur en amont car il y avait là aussi un renforcement à faire. Les services suivent le chantier. C'est vrai que nous ne sommes pas arrivés à stopper le glissement de la Médaille malgré tout le travail de drainage qui a été fait en dessous, nous allons une fois de plus remblayer cette marche. Nous sommes vigilants. Il y avait un dispositif d'alarme que nous avons retiré car il présentait quelques problèmes, par contre nos services d'astreinte surveillent souvent l'état. Les poids lourds sont encore interdits, il y en a qui passent malgré tout mais il y a un arrêté de circulation qui limite la charge maximale qui doit passer par la Trace. Nous avons un chantier qui a démarré au niveau de l'arboretum à cause d'un glissement de terrain. Ce chantier a mis un certain temps car il fallait couper une partie de la forêt et que l'Etat nous a imposé de prendre une mesure de compensation. Le chantier a démarré le 15 janvier pour un montant de 2.4 M€, quatre entreprises martiniquaises y travaillent.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci M. le conseiller.

Mme LEOTIN, vous souhaitez ajouter quelque chose?

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Il me semble que sur le document qui a été présenté au début, il est indiqué « rivière des Pères ».

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est une erreur, c'est la rivière du Prêcheur.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Collègue MARIE-SAINTE, c'est au Maire de Saint-Pierre que tu as écrit car la rivière des Pères se trouve sur le territoire de Saint-Pierre.

M. Daniel MARIE-SAINTE - Oui.

Mme Nadia LIMIER – Tu as dit « Prêcheur ».

<u>M. Le président Yan MONPLAISIR</u> – Il a dit à M. le Maire. Chers collègues, merci à vous tous, merci au conseiller exécutif, merci à tous ceux qui ont permis la tenue de cette Assemblée. Nous levons séance.

Séance levée à 18h00

INDEX DES MATIERES

lecture de l'ordre du jour par le président de séance	page 9
1/ approbation du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2017	page 9
2/ rapport introductif du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice	Page 17
2018	
3/ modification d'une demande d'aide européenne dans le cadre du	Page 68
programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « sas	
habitation Pécoul - modernisation des matériels et installation de la sas	
habitation Pécoul (2015-2016) rmar040116da0970013 »	
4/ passation d'une convention entre l'office national des forêts (l'ONF) et la	Page 70
collectivité territoriale de Martinique (CTM) dans le cadre de la restauration	
de la zone humide a l'arrière de la zone industrielle les mangles	
5/ passation d'une convention relative au traitement et à la valorisation des	Page 72
déchets verts, des produits de curage et des encombrants retrouvés sur les	
chaussées du réseau routier et les équipements de la collectivité territoriale	
de Martinique	
6/ compte-rendu de l'exercice de la délégation du président du conseil	Page 72
exécutif en matière de marchés publics et d'accords-cadres	
7/ réalisation du documentaire « si proches » par la société palaviré	Page 72
production	
8/ demande de remise gracieuse formulée par madame c.	Page 77
9/ projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif	Page 78
10/ projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019 a	Page 78
2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense	
11/ projet de décret pris pour l'application de l'article 73 de la loi n° 2017-256	Page 81
du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et	
portant autres dispositions en matière sociale et économique	
12/ présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation donnée au	Page 82
président du conseil exécutif en matière de contentieux	
13/ refonte des aides aux entreprises	Page 87
14/ demande de subvention formulée par l'association « konbit » pour la mise	Page 106
en place et la réalisation de « la campagne pour l'élimination des violences	
envers les femmes », au titre de l'exercice 2017	
15/ avenant à la convention de gestion de l'aide aux employeurs de salariés en	Page 110
emplois d'avenir	
16/ demande de réaffectation budgétaire des crédits attribués à l'association	Page 111
flanms kreyols pour mise en place du chantier de proximité « taxi pays »	
17/ demande de levée de déchéance quadriennale pour le dossier d'aide à la	Page 113
construction durable de m. f	
18/ réaffectation de la somme de 188 510,06 € (acrc 2011) à fondations	Page 73
spéciales pour deux espaces à vocation économique et parcours santé de	
terreville (aide complémentaire)	

19/ réaffectation subvention opération "travaux d'aménagement du centre	Page 74
bourg de la place Jules Grevy" à celle "rénovation mise en accessibilité du	
centre sportif d'accueil et d'hébergement" (aide complémentaire)	
20/ demande de subvention pour le financement du programme d'actions	Page 74
2016 réalisé par la COOPAQUAM	
21/ réajustement des tarifs de la piscine territoriale Jean BAILLY du Carbet	Page75
22/ participation de la collectivité territoriale de Martinique au financement	Page 76
de l'aide à la balance au titre de la campagne 2018	
23/ demande de modification des modalités de paiement de la convention	Page 77
n°17-851 définissant les conditions d'utilisation d'une subvention allouée à la	
SICA canne union	
24/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le	Page 69
cadre du programme opérationnel FSE-inclusion 2014-2020 - N°MDFSE «	
collectivité territoriale de Martinique - assistance technique - FSE-inclusion	
25/ avenant à la convention de gestion de la subvention globale 2014-2017	Page 69
relative au FSE-inclusion et candidature de la collectivité territoriale de	
Martinique a la gestion d'une nouvelle subvention globale 2018-2020 au titre	
du programme opérationnel FSE 2014-2020	
26 / motion de soutien au personnel et aux parents pour le maintien de la	Page 116
1ère s au lycée polyvalent de Bellefontaine	
27/ motion pour le maintien de l'allocation logement accession dans les outre-	Page 116
mer	
28/ motion des élus de l'assemblée de Martinique pour le versement de la	Page 117
compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS) et dotation	
d'amorçage de la CTM	
29/ communication du Conseil Exécutif Daniel Marie-Sainte sur la situation	Page 118
dans la Ville du Prêcheur suite aux lahars.	



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique
Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mg
www.collectivitedemartinique.mg